

Éléments d'inventaire du patrimoine  
Charte Lodévois-Larzac

# La Vacquerie & Saint-Martin-de-Castries



Éléments d'inventaire du patrimoine

*Commune de*  
**La Vacquerie-et-  
Saint-Martin-de-Castries**

*Canton de Lodève, Département de l'Hérault*



**Charte Lodévois-Larzac / 2007**

*Ce volume, rassemblant des données d'étude susceptibles d'être complétées ou modifiées, ne constitue pas une publication et ne peut en aucun cas être mis dans le commerce. - Photos : droits réservés.*

*Présenté à La Vacquerie, le 16 décembre 2007.*

**CHARTE LODEVOIS-LARZAC**  
**9, place Alsace-Lorraine**  
**34700 LODEVE**

Tél : 04 67 88 90 90 – Mél : [lodevoislarzac@resoform.org](mailto:lodevoislarzac@resoform.org)

## AVANT-PROPOS

*Agissant dans le cadre de la Charte Lodévois-Larzac, le Centre **Ressources du Patrimoine** a pour mission de rassembler, organiser, conserver et publier les éléments de connaissance du patrimoine que possèdent les communes situées sur le territoire de la Charte. La démarche socio-culturelle développée ici veut tenir compte des enjeux du développement durable.*

*Dans cette tâche, le centre **Ressources du patrimoine** est aidé par des liens de partenariat avec différents organismes, en particulier avec la Direction régionale des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon (Service régional de l'inventaire), le Conseil général de l'Hérault (Direction de la culture, Service du développement territorial, Service cartographique, notamment), la Communauté de communes du Lodévois-Larzac (\*).*

*Depuis 2002, une campagne d'inventaire est menée, commune par commune. Le patrimoine de la commune de **La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries**, dans le canton de Lodève, a été étudié en 2007.*

*Le résultat de ce travail ne peut, en l'état, être considéré comme une véritable édition, et demeure hors du circuit commercial. Il s'agit surtout d'un rassemblement d'informations provenant de multiples sources, en utilisant l'outil informatique, et avec le souci de formaliser une dynamique territoriale émanant du patrimoine, pour susciter d'autres actions.*

*Cette restitution des données essaie donc de communiquer, de manière la plus simple possible, à tous les publics, des renseignements précis, avec les illustrations utiles, sur un certain nombre de sujets caractérisant le patrimoine communal. Par la consultation d'archives, la réunion de documents administratifs et de photographies anciennes, l'enregistrement de témoignages, les observations de terrain, c'est un certain état des connaissances que ce travail a voulu organiser, et transmettre sous forme de petits dossiers.*

*En outre, des fiches individuelles d'inventaire ont été rédigées pour un certain nombre d'édifices (base informatique). Dans cette voie, il s'agit de poursuivre, selon la méthodologie nationale, l'inventaire topographique entrepris, entre 1972 et 1984, par le Service Régional de l'Inventaire (D.R.A.C. Languedoc-Roussillon).*

*Cette étude, déposée à la mairie de **La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries**, ainsi que dans les divers services intéressés, pourra être mise à la disposition des porteurs de projets valorisant le territoire (économie, urbanisme, tourisme, animation, etc.). Elle sera enrichie par les ajouts et commentaires que les relectures (\*\*\*) et les études complémentaires ne manqueront pas de fournir.*

*Bernard DERRIEU, Ressources du patrimoine  
Fabien KLINGELSCHMIDT, Gestion informatique*

*(\*) Le centre Ressources du patrimoine est financé par la Communauté de Communes du Lodévois-Larzac, le Conseil Général de l'Hérault, la Région Languedoc-Roussillon.*

*(\*\*) Les lecteurs sont invités à faire connaître au centre Ressources du Patrimoine (Charte Lodévois-Larzac, 9 place Alsace-Lorraine, 34700 Lodève ; mel : [bderrieu@resoform.org](mailto:bderrieu@resoform.org)) les erreurs qu'ils auront pu constater.*

# Sommaire

## 1<sup>ère</sup> partie

<i>La commune caussenarde du canton de Lodève :</i>	<b>9</b>
<i>Les chemins :</i>	<b>13</b>
<i>La Vacquerie et Saint-Martin-de-Castries : , vus par un voyageur, en 1827 :</i>	<b>18</b>
<i>Les enjeux environnementaux</i>	<b>20</b>
<i>Le plan d'occupation des sols</i>	<b>24</b>

## 2<sup>ème</sup> partie

<i>Du néolithique au début de notre ère</i>	<b>31</b>
<i>Les établissements gallo-romains</i>	<b>39</b>
<i>Seigneurs et seigneuries</i>	<b>40</b>
<i>Les châteaux</i>	<b>43</b>
<i>Un plan terrier de 1784</i>	<b>48</b>
<i>L'église Notre-Dame, à La Vacquerie</i>	<b>49</b>
<i>La pratique religieuse</i>	<b>64</b>
<i>Les cimetières de La Vacquerie</i>	<b>67</b>
<i>L'église Saint-Martin-de-Castries</i>	<b>69</b>
<i>Les croix</i>	<b>74</b>

## 3<sup>ème</sup> partie

<i>Les lieux et leur histoire</i>	<b>83</b>
-----------------------------------	-----------

## 4<sup>ème</sup> partie

<i>La commune</i>	<b>119</b>
<i>Le Roi, la République, l'Empereur</i>	<b>124</b>
<i>Le bureau de bienfaisance</i>	<b>132</b>
<i>Les terrains communaux</i>	<b>135</b>
<i>Le champ de tir</i>	<b>137</b>
<i>Un brigadier cantonnier, vers 1900</i>	<b>138</b>
<i>« Donner du travail aux ouvriers... »</i>	<b>139</b>
<i>L'école</i>	<b>140</b>
<i>Les questions de l'eau</i>	<b>148</b>
<i>Témoignages sur l'eau</i>	<b>160</b>

**5<sup>ème</sup> partie**

<b>Les activités agricoles</b>	<b>169</b>
<b>Les caves à fromages</b>	<b>177</b>
<b>Les fours à chaux</b>	<b>188</b>
<b>Les moulins à vent</b>	<b>190</b>

**6<sup>ème</sup> partie**

<b>Aspects de rues et maisons du village</b>	<b>195</b>
<b>Le plan du village, en 1834</b>	<b>209</b>
<b>Le stationnement des charrettes</b>	<b>211</b>
<b>Le nom des rues</b>	<b>212</b>
<b>La traversée de La Vacquerie</b>	<b>214</b>
<b>Le pont bascule</b>	<b>217</b>
<b>L'éclairage au village</b>	<b>219</b>
<b>Transports modernes</b>	<b>221</b>
<b>L'assainissement</b>	<b>223</b>
<b>Le passage de l'eau</b>	<b>227</b>

**7<sup>ème</sup> partie**

<b>La population</b>	<b>237</b>
<b>Faits divers, au 19<sup>e</sup> siècle</b>	<b>239</b>
<b>Les professions, au 19<sup>e</sup> siècle</b>	<b>261</b>
<b>Les professions en 1930</b>	<b>267</b>
<b>Le facteur et les P.T.T.</b>	<b>269</b>
<b>Commerçants itinérants, au 20<sup>e</sup> siècle</b>	<b>273</b>
<b>Foires et fêtes</b>	<b>274</b>
<b>Lieux de mémoire</b>	<b>283</b>

**Annexe**

<b>Archives</b>	<b>309</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>322</b>

# 1<sup>ère</sup> partie

**La commune caussenarde du canton de Lodève**

**La Vacquerie et Saint-Martin-de-Castries, vus par un voyageur, en 1827**

**Les chemins**

**Les enjeux environnementaux**

**Le plan d'occupation des sols**

## La commune caussenarde du canton de Lodève

Située sur la limite sud-est du Plateau du Larzac, La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries<sup>1</sup> est la seule commune totalement caussenarde du canton de Lodève<sup>2</sup>. En contrebas de ce territoire, les ruisseaux des Salces et de Parlatges creusent des vallées qui appartiennent aux communes de Saint-Privat et Saint-Pierre. Au nord, la commune de Saint-Maurice-Navacelles s'étend jusqu'aux Gorges de la Vis, qui tracent la frontière entre le département de l'Hérault et celui du Gard. Au nord-est s'ouvre la commune de Saint-Michel.

La Vacquerie et Saint-Martin-de-Castries, ayant été deux paroisses distinctes sous l'Ancien Régime, furent, à la Révolution, érigées en deux communes comprises dans le canton de Montpeyroux. Lorsque celui-ci fut supprimé, par l'arrêté du 3 brumaire An X (novembre 1801), La Vacquerie et Saint-Martin-de-Castries se fixèrent au canton de Lodève. Enfin, elles furent réunies en 1832.

Le territoire communal a une superficie d'environ 43 km<sup>2</sup>, et compte actuellement 119 habitants, selon le recensement de 1999 (soit environ 2,7 habitants pour 1 km<sup>2</sup>).<sup>3</sup>

Le village de La Vacquerie s'est formé en bordure du chemin allant de Montpeyroux (au sud) à Vissec (au nord), à peu près à mi-parcours de ces deux localités. Plus largement, le chemin de la plaine, accédant à La Vacquerie, permettait de poursuivre vers Le Caylar-d'Alajou, Saint-Michel-d'Alajou, ou Saint-Maurice-d'Alajou (selon les vieilles appellations). Il assurait surtout la liaison entre la région de Montpellier et le Rouergue, par La Cavalerie. Sur cet axe ancien, la traversée du village de La Vacquerie s'effectue aujourd'hui par les routes D 9 au sud, et D 152 au nord.

L'aménagement, au 18<sup>e</sup> siècle, de la « route royale » par la côte de Saint-Pierre-de-la-Fage, permit de développer la circulation sur deux voies modernes (c'est-à-dire adaptées

---

<sup>1</sup> Code INSEE : 34317 ; code postal : 34520.

<sup>2</sup> Le géographe Paul de Rouville s'étonnait du rattachement de certaines communes à un chef-lieu de canton extérieur à leur « région naturelle » : « Sous ce rapport, Pégayrolles (...) nous semblerait plus naturellement devoir se rattacher au canton de Lodève, et les communes de Saint-Pierre-de-la-Fage et de la Vacquerie, se réunir au canton du Caylar. On formerait ainsi un canton naturel de la région du Causse. » (*Histoire générale du canton du Caylar*, par Albert Fabre, 1895, page 22).

<sup>3</sup> Les recherches sur l'internet donnent 4364 hectares selon la commune (site de la Communauté de communes du Lodévois-Larzac, Insee ?), 4305 hectares selon le site de l'IGN, ou 4352,53 hectares selon le site de la Direction régionale de l'environnement (IGN Bdcarto).

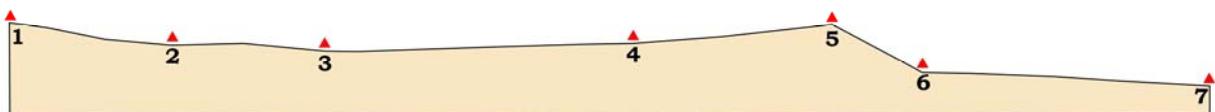
aux moyens de transport modernes) : l'une allant vers Le Caylar et l'Aveyron, l'autre se dirigeant vers Saint-Maurice et le Gard.



**Situation de la Vacquerie dans le réseau des grandes routes, au 18<sup>e</sup> siècle** (extrait de la carte de Cassini). – Le tronçon de « route royale » entre Lodève et Saint-Pierre-de-la-Fage, ouvert en 1779 pour moderniser les échanges entre le littoral et le Rouergue, permet la circulation des charrettes et diligences qui, jusqu'à cette date, ne pouvait se faire que sur l'axe Gignac-Arboras-La Vacquerie-Saint-Pierre-Le Caylar. La route passant par le Pas de l'Escalette, remplaçant un vieux chemin muletier, ne sera ouverte qu'en 1868.

### La bordure du Causse

La limite sud du Causse est marquée par une zone de « puechs », petites éminences qui situent la commune de La Vacquerie dans une sorte de cuvette, sujette aux inondations lors de fortes pluies.



**Coupe schématique du relief entre Puech Agut et Arboras, sur une distance de 11 km.** – Les repères figurés sont les suivants : 1/Puech Agut (811 m), 2/Ferrussac (626 m), 3/Château d'Azirou (586 m), 4/Bergerie d'Azirou (671 m), 5/Saint-Baudille (848 m), 6/Font du Griffé (418 m), 7/Arboras (252 m).



*Paysage de La Vacquerie, vu du dessus du Mas de Bedos.*



*La plaine, aux alentours du Mas de Jourdes, vue du Puech Agut (au-dessus des Huttes)*



*Le village de La Vacquerie, vu de la Combe Roujal (chemin venant de la bergerie de Tédénat).*

Témoignage de  
Mme Serieys, 2 août 2007

« Bos Gros [on prononce : Bôgross], ça appartient aux Fabrègues. Puech Agut, avant, ça appartenait au Mas de Figuières, et puis ils l'ont vendu. Nous, on fait la limite en dessus des pierres blanches. C'est une falaise qui fait la limite.

« Il paraît qu'autrefois tout était boisé. Ça a été déboisé avec les verriers, etc. Et je reconnais que maintenant, ça se boise. Doucement, parce que ce sont des chênes. Et là, on me disait : « C'est très bien qu'il y ait des buis, parce que quand il y a des buis, le chêne arrive à se développer. Le gland tombe au milieu de buis... » Et on se rend compte que dans beaucoup d'endroits où il y avait des chênes, c'était entouré de buis. Ça les protège, quoi. Sinon, avec les bêtes, les vaches, autrefois les moutons...

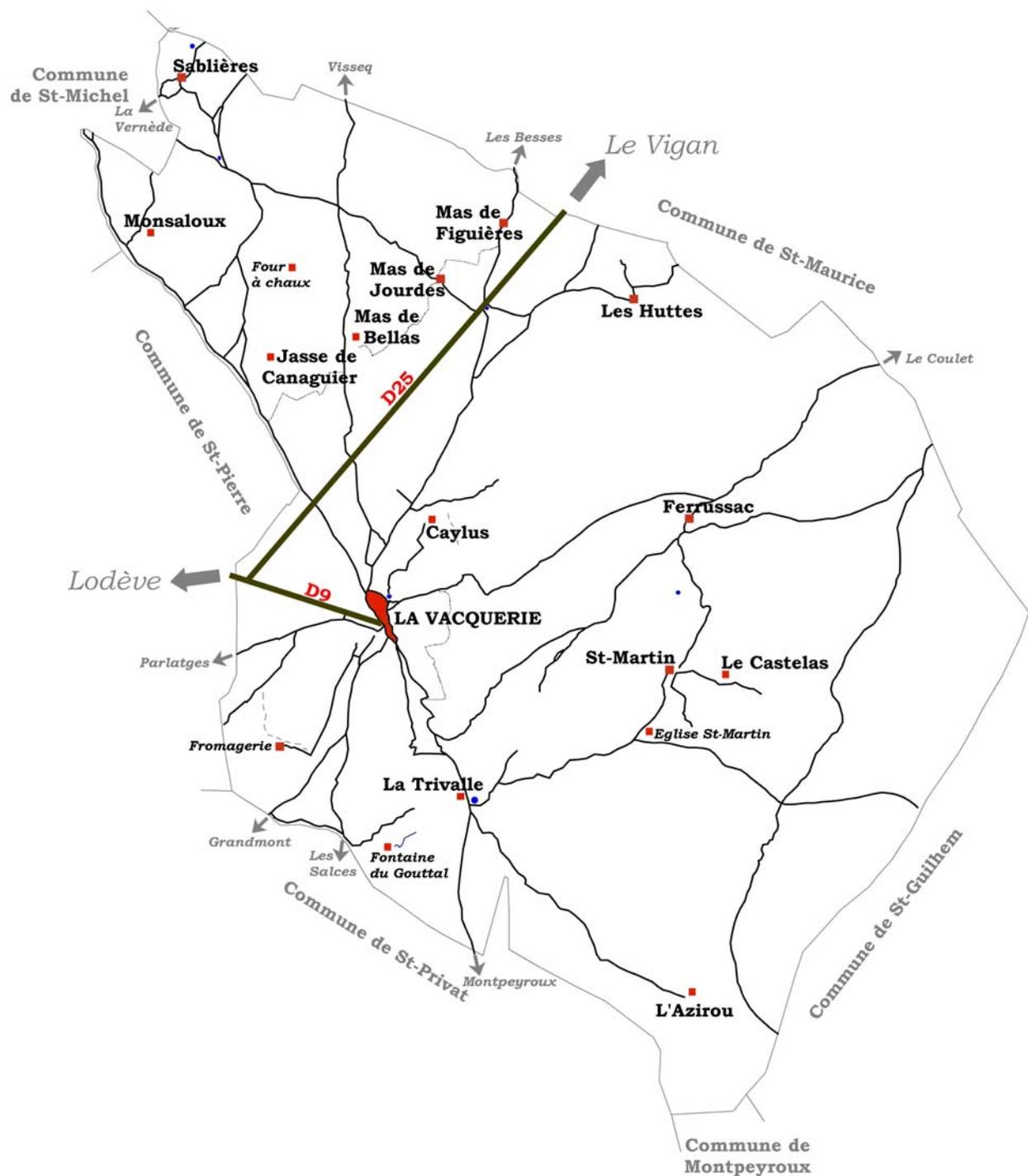
« Après il y a les Huttes qui font une grande partie... Et là-bas ce sont les Côtes, où se trouve la mare des Côtes qu'ils ont appelée la mare des Poètes. C'est vrai qu'il y a des arbres autour... Nous, on disait la mare des Côtes, et puis à La Vacquerie on disait : « C'est la mare des Poètes ». Je crois même que c'est écrit quelque part. Bon.

« La grande montagne, je sais même pas comment elle s'appelle. C'est Lucien Pons qui m'a dit un jour : « Elle s'appelle [du Fale]... » Eh bien, je lui ai dit que je ne le savais pas. Je ne l'avais jamais entendu dire. Pour moi, il y avait les Huttes, les Côtes, et puis voilà. »



Les Huttes, au pied de Bos Gros et de Puech Agut.

## Les chemins



Chemins et lieux-dits sur le territoire communal de La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries (d'après le plan cadastral de 1834 ; ADH).

## Le Grand chemin royal, aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles

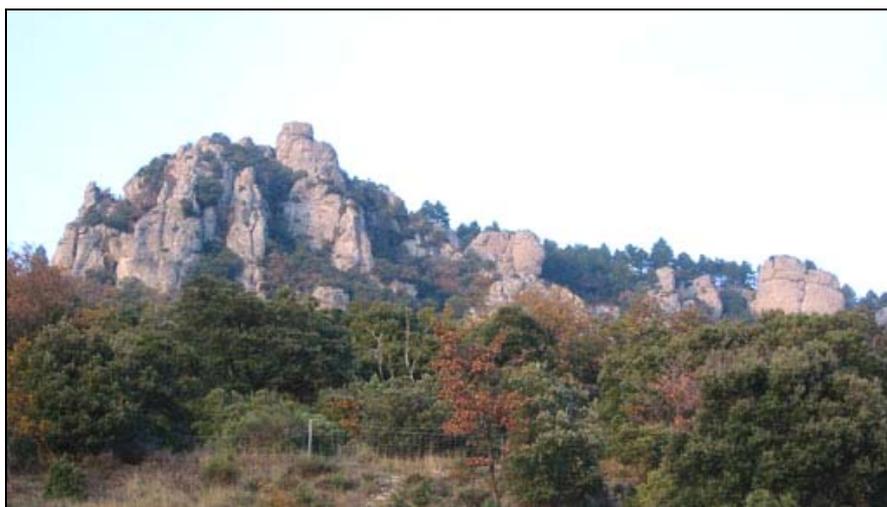
Source :  
Appolis, 1951

« Différentes voies du sud-est du Lodévois se rejoignent toutes sur le causse, au voisinage de la Trivalle (nom de carrefour), où une lavagne (dite autrefois de Coms) permet d'abreuver les bestiaux qui vont au Larzac ou en reviennent. Aussi sont-elles utilisées de fort bonne heure, non seulement pour le commerce, mais aussi pour la transhumance.

« De La Vacquerie on peut bifurquer au nord-est sur Saint-Maurice, Madières et la région des Cévennes. On peut aussi atteindre la Vis en longeant les frontières orientales du diocèse, de la métairie d'Azirou aux Nages et à Madières.

« La route du Rouergue continue au contraire sa course vers le nord-ouest. Elle passe à Saint-Pierre-de-la-Fage, puis vis-à-vis de la métairie de La Prade, à La Baraque de la Patte et au Caylar, d'où elle atteint La Pezade, à la limite du Languedoc et du Rouergue. A la fin du 17<sup>e</sup> siècle, on l'appelle encore *grand chemin royal*. » (p. 252).

En 1721, la communauté de La Vacquerie fournit 50 livres en argent et cent journées de travail, pour réparer la section de chemin de ce village à La Trivalle (p. 248). En 1735, la même réparation fut renouvelée, avec cent journées d'hommes fournies au diocèse (p. 248). Un voiturier de La Vacquerie se chargea, pour 475 livres, de conduire les travaux sur cette section (p. 271).



*La bordure du Causse, vue de la route de La Vacquerie à Arboras, au sud du Col du Vent (commune de Saint-Privat).*

## Routes et chemins, au 19<sup>e</sup> siècle

Concernant la circulation entre les plaines du sud et le Massif Central, dans la région de Lodève, le 19<sup>e</sup> siècle est essentiellement marqué par la création de la route de l'Escalette, passant par Pégairolles et le Pas de l'Escalette élargi. Le projet de cette nouvelle voie, d'importance nationale, fut discuté dès 1842. Sa réalisation, achevée en 1868, provoqua, deux ans plus tard, le déclassement de l'ancienne route impériale qui passait par La Vacquerie.

Source :  
Registres des délibérations  
du Conseil municipal

Le 22 novembre 1842, le maire Joseph Poujol s'était adressé en ces termes au Conseil municipal :

*« Messieurs, Cette session ne doit pas se terminer sans que je vous soumette quelques observations relativement à un projet de route nouvelle qui, s'il était exécuté, serait extrêmement dommageable à plusieurs localités voisines et à la nôtre en particulier ; mais comme on doit avant tout considérer l'intérêt général, c'est de cet intérêt général que je vais vous parler d'abord ; et lorsque vous serez convaincus comme moi que cet intérêt est froissé, vous reconnaîtrez aisément le préjudice que nous devons en éprouver.*

*« Vous n'ignorez sans doute pas que l'administration a ordonné l'étude d'une nouvelle route royale qui, partant du pont de Soubès en obliquant un peu à droite, doit traverser les montagnes inaccessibles de Pégairolles, pour aboutir au haut de l'Escalette ; comme s'il ne s'agissait que de prouver ce que peut le génie humain entouré de la force des bras et de capitaux énormes pour triompher des obstacles de la nature. Cette conception hardie ne saurait être considérée comme un progrès, parce qu'il n'y a aucun avantage démontré que ce raccourci ne peut être que de quelques mètres ; que l'on mette ce même avantage en parallèle avec les sommes énormes que cette nouvelle route coûterait, les difficultés qu'il y a à vaincre, soit pour construire des ponts sur le versant d'une montagne exposée au nord, très élevée, conséquemment très froide et tout à fait déserte, soit pour construire des murs qui [ne] pourront, lors des orages ou même lors des pluies ordinaires de l'équinoxe d'automne, retenir l'éboulement de la terre, du gravier et même des rochers nus qui ne manquent jamais de se détacher, dans ces cas, d'une montagne presque perpendiculaire, l'inconvénient qu'il y a à abandonner une belle route depuis longtemps établie, sur laquelle le voyageur trouve presque à chaque pas quelques habitations ou villages ; route que l'on est dans tous les cas forcé de conserver, car si elle était déclassée comme route royale, il faudrait toujours la conserver comme route départementale de Lodève au Vigan, ce qui impliquerait un*

*double entretien, par l'établissement de cantonniers sur cette route et sur les nouvelles, tandis que les mêmes cantonniers font le service aujourd'hui, ce qui est une grande économie.*

*« Plusieurs communes servies par cette route, exposées à perdre leur existence par la création de la nouvelle, ont exposé leurs doléances à l'administration. Quoique notre commune ne soit pas dans ce cas, elle n'en ressentirait pas moins les atteintes. Il est de notre devoir de saisir l'administration à notre tour (...). »*

En dépit de cet avis défavorable, la route de l'Escalette s'ouvrit, n'offrant à la commune de La Vacquerie que l'occasion de souhaiter, en 1870, que la route impériale déclassée, entre le Caylar et Saint-Pierre-de-la-Fage, soit classée comme « route départementale venant se souder à Saint-Pierre-de-la-Fage, sur la route départementale de Lodève au Vigan. » (13 février 1870).

En 1892, le chemin de La Vacquerie à Vissec fut classé comme ligne d'intérêt commun n°91. (20 juin 1892).

En 1905, le Conseil municipal demanda le classement du chemin de la Trivalle au Coulet, « *vu qu'étant très exposé aux inondations, il faut constamment le réparer ; vu qu'il est le passage naturel et direct des charrois entre la haute et la basse plaine pour l'échange des produits tels que engrais, buis, etc. ; vu que le travail régulier d'un cantonnier y est absolument indispensable.* » (23 juillet 1905).

La même année fut demandé le classement au réseau vicinal du chemin allant « de Soulaget aux caves de Sablières. » (12 novembre 1905).

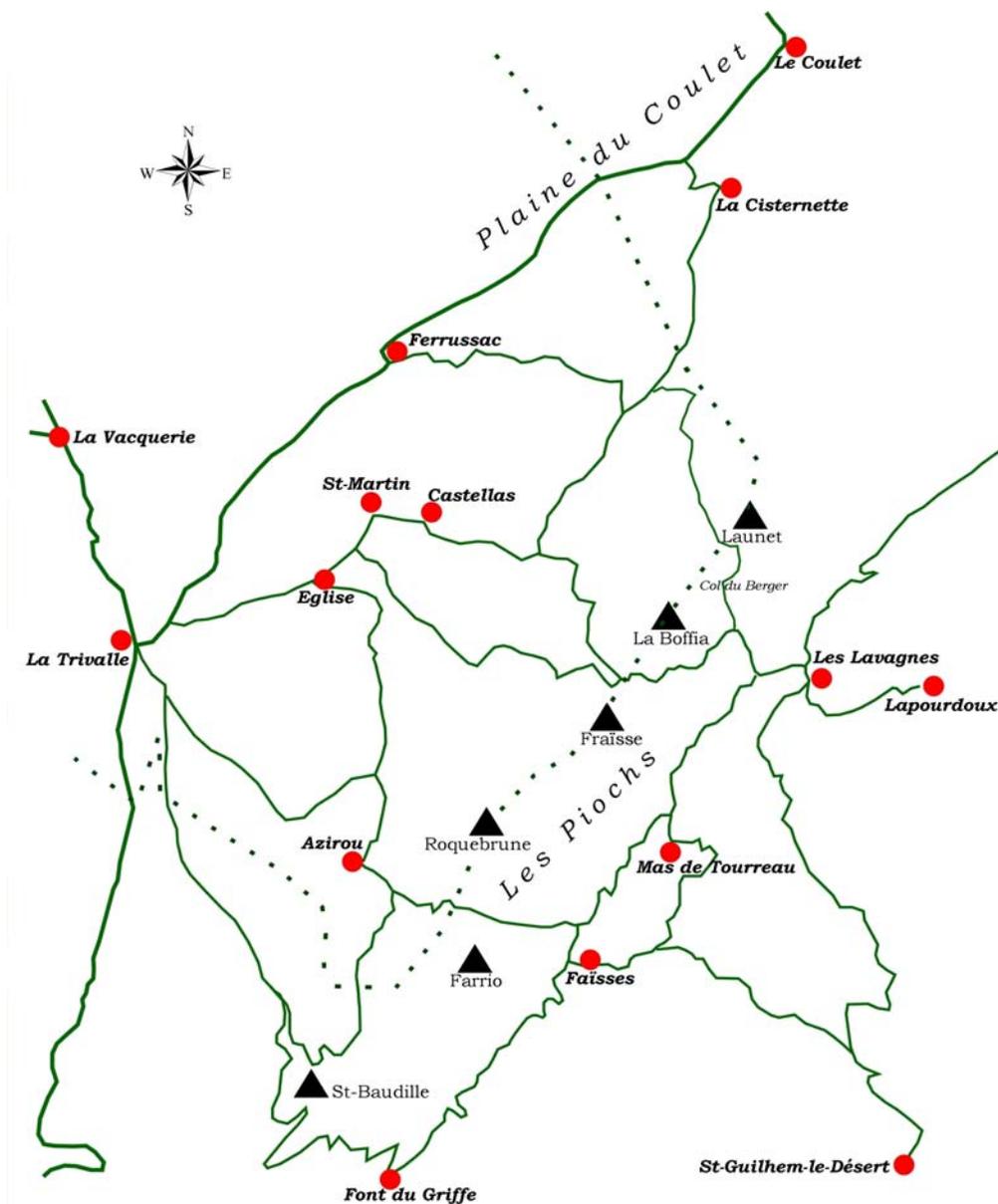


*Ancien chemin de l'Escalade, entre La Vacquerie et La Trivalle. Un autre chemin reliait ces deux mêmes lieux en passant au fond de la vallée, par la zone inondable du Puits de la Combe.*

### Les chemins des Piochs

**Les Puechs**  
 « Les territoires de La Vacquerie, de Saint-Privat et de Parlatges coïncident au puech de Cabanes, qui a donné son nom à la vicomté du même nom. Le puech d'Azirou est le point communs des terroirs de Saint-Privat, de Saint-Martin-de-Castries et de Montpeyroux. » - (Appolis, 1951 ; p. 140).

Bien qu'appartenant à l'histoire du Lodévois, le territoire de La Vacquerie a longtemps entretenue de fortes relations avec les confins de l'ancien diocèse de Lodève. L'ancienne paroisse de Saint-Martin réunissait, du temps de sa splendeur, les hameaux des Lavagnes, Faïsses, etc., sous la tutelle de l'abbaye de Gellone, à Saint-Guilhem-le-Désert ; laquelle exerça jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle son pouvoir sur une moitié du village même de La Vacquerie. La petite chaîne des Piochs, si longtemps traversée par les paroissiens, les marchands, les bergers, a finalement délimité l'avancée, à cet endroit, de la commune de La Vacquerie intégrant, en 1832, celle de Saint-Martin-de-Castries.



Les chemins reliant La Vacquerie au versant sud-est du Causse, franchissant la barrière des Piochs, ont certainement suivi des tracés variables, selon les époques. La tradition orale cite par exemple le chemin emprunté par les troupeaux transhumants venant de Montagnac, montant au Coulet par les Lavagnes et le Col du Berger.

## La Vacquerie et Saint-Martin-de-Castries, vus par un voyageur, en 1827

J. M. AMELIN publia, en 1827, un « Guide du voyageur dans le département de l'Hérault, ou esquisse d'un tableau historique, pittoresque, statistique et commercial de ce département » (réédité en 2007 par Ch. Lacour, Nîmes), dans lequel sont successivement évoqués les communes, encore distinctes à cette époque, de Saint-Martin-de-Castries (p. 493) et La Vacquerie (pp. 497-498). En voici le contenu.

### LA VACQUERIE (*Succursale.*)

La Vacquerie est un ancien village, sur la route de Montpellier à *Milbau*. Sa population est de 570 habitants environ. Ce village est situé à 50000,00<sup>m</sup> N. O. ¼ O. de Montpellier. Contenance totale : 2226,<sup>res</sup>39, dont seulement 645,89 productifs, terres labourables ; de rares prairies.

On y trouve une bonne auberge et de bonnes gens, à l'enseigne du *Cheval vert*, chez VIDAL. On voit, sur une petite place, une maison ancienne fort remarquable : une porte avec fronton et frise arrondie est sous un arceau porté par un corbeau, supportant eux-mêmes la maison, qui ainsi est en saillie sur la porte ; et à côté de cette maison s'en trouve une autre offrant une galerie avec colonnes, supportées par des consoles et un mur d'appui, portant des arcades qui soutiennent le toit. Cette galerie est appuyée sur un assez grand arceau qui couvre un escalier par lequel on s'introduit dans la maison. L'église n'offre rien. M. Persicot, le peintre en décors dont nous avons parlé à l'article Pégairolles-de-l'Escalette<sup>4</sup>, a fait un tableau pour cette église, de même qu'il en avait fait à Pégairolles ; ils n'ont rien de passable.

La Vacquerie fut prise par les catholiques en 1580.

Le terroir, en venant vers S<sup>t</sup>-Guilhem, n'offre plus que des roches calcaires toutes nues et désertes. C'est un chemin qu'on ne peut parcourir sans guide, surtout si

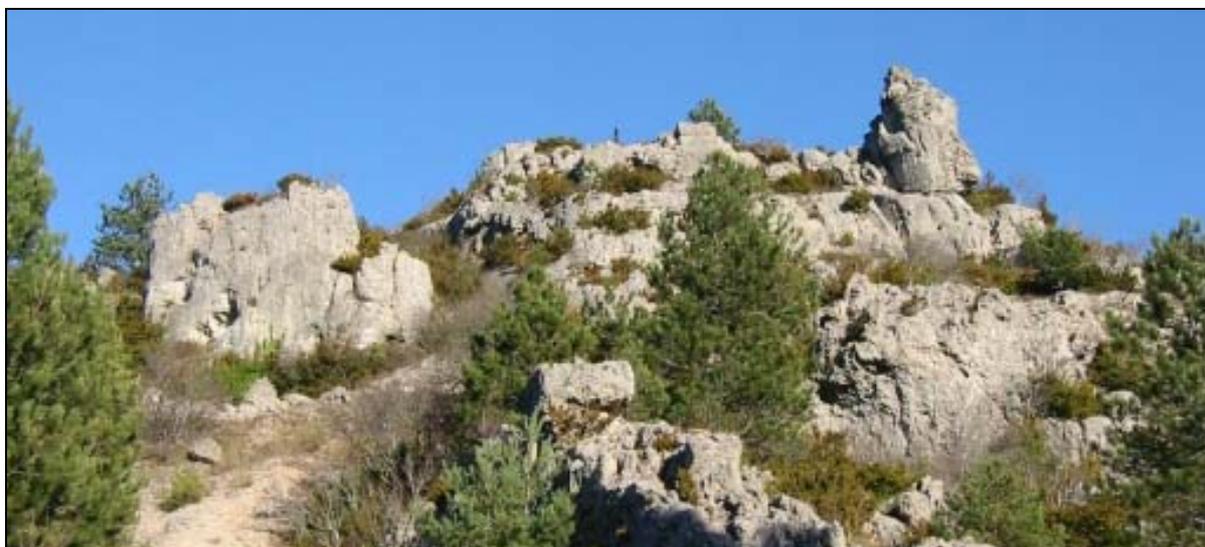
<sup>4</sup> Page 449, à propos du chemin de l'Escalette : « PERSICOT, peintre en décors, que vous avez pu voir, ou dont vous avez pu entendre parler à Paris, ou bien dont vous aurez vraisemblablement vu quelques décors au théâtre de la porte S<sup>t</sup>-Martin, parcourut ces sites et y dessina beaucoup. Certes, il a dû trouver là de beaux sujets de toiles de fond. Il a laissé quelques peintures dans ces cantons ; nous aurons occasion d'en voir en continuant nos excursions. »

l'on y est assailli par des brouillards épais, qui se montrent assez souvent sur ces sommets élevés.

Il se tient une foire à la Vacquerie le 27 octobre ; elle consiste en bêtes à laine.

**S<sup>T</sup>-MARTIN-DE-CASTRIES (Ni Succursale, ni Vicariat.)**

Pour nous y rendre, nous avons un beau chemin, pittoresque, jusqu'à la *Vacquerie*. De là, nous arrivons à S<sup>t</sup>-Martin, qui est dans un lieu sauvage et fort élevé. Il est à 50000,<sup>m</sup>00 N. O. 1/4 de Montpellier, et 24000 de Lodève. La population de cette commune est de 30 habitants environ. Sa contenance totale, de 2072,<sup>hres</sup>50, dont 221,07 seulement en contenance productive, la plus grande partie en terres labourables, quelques jardins. Nous ne trouvons rien de particulier.



*Rochers dolomitiques de l'Escalade, entre La Vacquerie et La Trivalle.*



*Route de l'Escalade, franchissant le col entre La Vacquerie et La Trivalle.*

## Les enjeux environnementaux

La Direction régionale de l'environnement (Ministère de l'écologie et du développement durable) informe<sup>5</sup> que la commune de La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries se trouve concernée par les périmètres déterminés dans les zones suivantes.

### ZNIEFF de type I – 40450015 – Chaos de La Vacquerie

*« ... Les limites retenues sont les suivantes : - à l'est : cette démarcation est soulignée par la D9 qui relie la Vacquerie à Gignac ; - à l'ouest : la limite est très nette entre les rochers dolomitiques et la bordure du plateau qui plonge brusquement vers les contreforts du lodévois ; - au nord : la zone arrive au contact de la plaine agricole de la Vacquerie.*

*« Richesse patrimoniale : Elles sont d'ordre floristique. Cette zone abrite une flore rare spécifique des arènes dolomitiques et des rochers calcaires. Citons notamment : - Dictamnus albus : 3 stations sont connues dans le département ; - Teucrium aureum ; - Thymelaea sanamunda : 5 stations connues dans l'Hérault. Un inventaire floristique complet permettrait sans doute de compléter cette liste étant donné la grande richesse de ces chaos dolomitiques.*

*« Intérêt : Comme pour tous les chaos dolomitiques, l'intérêt du site est d'ordre paysager et floristique. Cette zone est particulièrement attractive du fait de l'amas pittoresque de roches dolomitiques. Elle présente de plus un aven, autrefois utilisé comme cave à fromage, ainsi qu'une source captée. Située à l'extrémité sud du Larzac, elle constitue la limite septentrionale de plusieurs espèces méditerranéennes telle que le Chêne vert et le Genêt scorpion. Enfin, les sables résultant de la désagrégation de la roche sont colonisés par de nombreuses espèces végétales parfois rares ou endémiques, spécifiques de ce type de milieu et donc à aire de répartition localisée.*

*« Dégradation : Cette zone fait l'objet d'un projet architectural et touristique qui risque de porter atteinte à la qualité du milieu.*

*« Gestion du milieu : Il convient de maintenir le site en l'état et notamment d'éviter les reboisements. Par ailleurs, il serait nécessaire d'augmenter nos connaissances sur les éléments naturels de ce site, avant de proposer une gestion du milieu conforme à sa préservation dans un contexte de valorisation touristique. »*

---

<sup>5</sup> Site de la Direction régionale de l'environnement, Languedoc-Roussillon, sur l'internet : <http://www.languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr/> (avec bibliographie).

## ZNIEFF de type II – 00004045 – Causse du Larzac

« ... La délimitation du site est basée essentiellement sur des critères géomorphologiques, paysagers, et administratifs. Les limites retenues englobent la totalité du causse et sont les suivantes : - au nord-est, la limite est constituée par les gorges de la Vis et de la Virenque ; - au sud-est par les monts de Saint-Baudille ; - au sud par les falaises du contrefort du Lodévois ; - au nord-ouest par la limite du département de l'Aveyron.

« Richesse patrimoniale : 1 - Floristique Une flore extrêmement riche et diversifiée a été recensée sur ce plateau (notamment dans les pelouses sèches et les chaos dolomitiques). Parmi les plus rares on peut citer : - *Adonis flammea* et *Centaurea cyanus* (le bleuet) dans les cultures ; - *Genista villarsii*, *Plathantha chlorantha* et *Orchis fragrans* dans les pelouses ; - *Lilium martagon*, *Fritillaria pyrenaica*, *Carex alba*, *Carex brevicollis*, *Senecio gerardii* et *Ophrys aymoninii* dans les boisements ; - *Scorzonera purpurea*, *Arenaria hispida*, *Erinus alpinus*, *Rhamnus saxatilis*, *Armeria juncea*, *Daphne alpina*, *Geranium sanguineum*, *Pyrola chlorantha*, *Moneses uniflora*, *Cotoneaster nebrodensis*, *Allium flavum*, *Ranunculus gramineus*, *Iberis saxatilis*, *Viola mirabilis*, *Bupleurum ranunculoides* subsp. *tolonense* dans les chaos dolomitiques. 2 - Faunistique Parmi les espèces rares ou menacées nichant sur le plateau, on trouve : Dans les cultures ouvertes et les pelouses des dépressions : - l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) : espèce en forte régression en France ; - la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*). Dans les steppes ou les landes à buis nichent : - le Busard cendré (*Circus pygargus*) : espèce en forte régression sur toute l'Europe, assez répandue en France (4000 couples) ; - le Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) : espèce en régression (4000 couples en France), en petite quantité sur le Larzac ; - l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*) : espèce en forte régression en Europe. Dans les divers boisements nichent le Circaète Jean-Le-Blanc (*Circaetus gallicus*) et la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*). Enfin les rares points d'eau du plateau que sont les mares et les lavognes abritent une herpétofaune diversifiée et remarquable : - le Triton marbré (*Triturus marmoratus*) ; - le Pélobate cultripède (*Pelobates cultripedes*), en régression sur toute son aire répartition, localisé sur le Larzac ; - le Crapaud des joncs (*Bufo calamita*), le Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*) et la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) : espèces menacées au niveau européen.

« Intérêt : Le causse du Larzac constitue une entité paysagère originale et pittoresque. L'étendue et l'aspect désolé des paysages que constituent les parcours à moutons sont particulièrement saisissants. A cette impression d'ensemble s'ajoute des points particuliers du paysage : chaos dolomitiques d'aspect ruiniforme, dolines aux formes régulières. Le Larzac possède aussi un intérêt géologique et géomorphologique : c'est en effet un exemple caractéristique de karst. Toutes les formes géomorphologiques sont représentées : dolines, sotchs (petites dolines profondes), poljes, ouvalas, grottes, avens,

*chaos dolomitiques. Enfin, soulignons l'intérêt écologique des lavognes : seuls points d'eau dans cet environnement très sec, elles abritent une herpétofaune diversifiée, attirent les chauves-souris, les oiseaux et les mammifères. Elles possèdent aussi une flore spécifique des zones humides, s'ajoutant à la diversité botanique déjà considérable du causse.*

*« Dégradation : La principale menace prévisible provient du déclin de l'élevage ovin. Ce déclin va permettre à la forêt de se développer, de façon spontanée ou artificielle, et le milieu risque de se banaliser. De nombreuses espèces rares seront ainsi menacées. Enfin le développement touristique, s'il n'est pas intégré au tissu local, risque d'avoir un impact négatif sur les paysages.*

*« Gestion du milieu : La préservation de ce vaste espace naturel remarquable passe par : - le maintien des activités pastorales extensives qui assurent la pérennité des pelouses ; - l'interdiction de reboisements monospécifiques (source d'une diminution de la richesse écologique et de l'attrait paysager de la zone) ; - le développement d'un tourisme "vert" intégré au tissu local. Un projet de Parc Naturel Régional est aujourd'hui à l'étude. »*

## **ZNIEFF de type II – 00004044 – Contreforts du Lodévois**

(...)

## **ZNIEFF de type II – 00004144 – Monts de Saint-Baudille**

« ... La délimitation du site est basée sur des critères topographiques. Au sud et à l'est, la limite suit le bas du versant de la montagne avoisinant l'altitude de 500 m puis s'élève progressivement vers le nord jusqu'aux escarpements de la vallée de la Buèges (zone incluse dans la ZNIEFF de la Séranne). A l'ouest, la limite se confond avec un sillon s'élargissant depuis le col des Vents à 695 m, jusqu'à la plaine du Coulet et des Natges à 460 m.

« Richesse patrimoniale : La flore a été insuffisamment étudiée jusqu'à présent pour révéler la présence d'espèces rares. Celles-ci pourraient se développer compte tenu des caractéristiques de ce massif (montagne sèche méditerranéenne) et sa situation géographique. Il abrite une avifaune diversifiée ; 35 espèces ont été notées parmi lesquelles certaines espèces spécifiques des milieux ouverts ou rocheux : Merle de roche (*Monticola saxatilis*), Alouette lulu (*Lullulea arborea*), Pipit rousseline (*Anthus campestris*), Pie-grièche grise (*Lanius excubitor*) et écorcheur (*Lanius collurio*), Fauvette pitchou (*Sylvia undata*)... Les falaises du pic Saint-Baudille abritaient naguère un couple du Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*)... »

### Zone importante pour la conservation des oiseaux (Zico)

ZICOLR08 – Gorges de la Vis et de Navacelles (24.189,71 hectares)

ZICOLR14 – Hautes garrigues du Montpelliérais (90.700 hectares).

### Site d'intérêt communautaire

(Natura 2000 ; Directive européenne « Habitats naturels »)

Causse du Larzac - FR9101385 – (18.814,38 hectares).

### Risques naturels identifiés

Inondation - PPR 2005 – Risque fort, périurbain.



*Paysage, entre La Trivalle et La Vacquerie. – La partie sombre, sur la gauche, indique le dénivelé par lequel passait l'ancien chemin partant vers Montpeyroux. Dans cet étroit fond de vallée se forme le torrent qui inonde parfois le village de La Vacquerie (vers la droite). Cette zone, autrefois vouée au pastoralisme parmi les buis, les chênes, les genévriers, se trouve aujourd'hui progressivement conquise par les pins.*

## Le plan d'occupation des sols

Dans le régime créé par la loi d'orientation foncière de 1967, le plan d'occupation des sols (POS) était un document local d'urbanisme « fixant les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols, qui peuvent notamment comporter l'interdiction de construire ». Ce document juridique, de portée générale, s'imposait à tous, particuliers et administrations et constituait la référence pour l'instruction des permis de construire et des autres autorisations d'urbanisme.

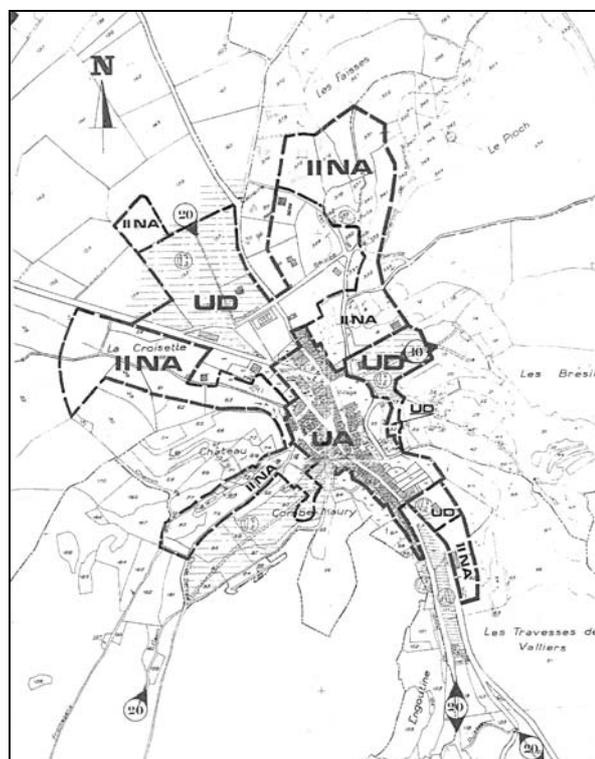
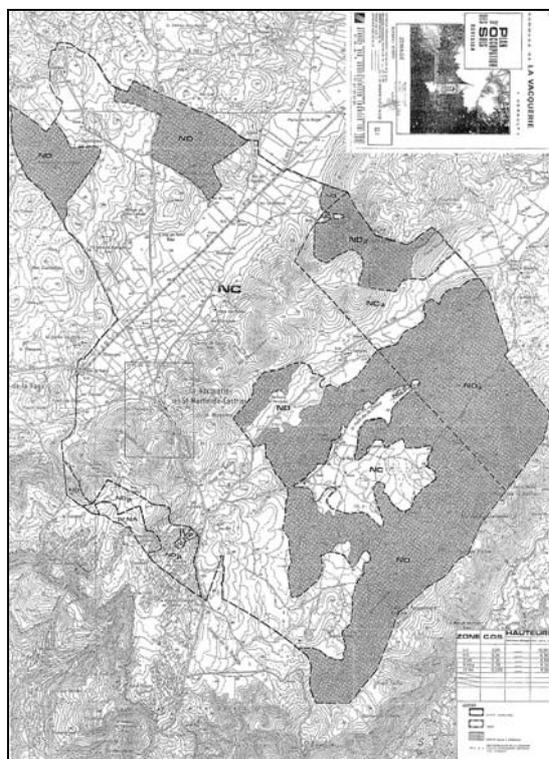
Le plan d'occupation des sols de la commune de La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries, approuvé en 1984, a été révisé en 1988 (arrêté modifié en 1992).

En 2000, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains a supprimé les POS au profit des plans locaux d'urbanisme (PLU). Toutefois les anciens POS gardent leur validité tant qu'ils n'ont pas été transformés en PLU.

Le POS découpait le territoire sur lequel il s'appliquait en plusieurs zones : urbaines et naturelles. Grâce à ce zonage, chaque propriétaire pouvait déterminer si son terrain était constructible, dans quelles limites et moyennant quelles contraintes de taille et d'implantation du bâtiment, d'aspect...

Depuis la loi de 1983, les communes dotées d'un POS, ou, désormais, d'un PLU délivrent elles même les permis de construire et les autres autorisations d'urbanisme, après une instruction faite soit par les services municipaux, soit par les services de l'État (les DDE ou d'autres services publics).

Par ailleurs, les communes dotées d'un POS (ou d'un PLU) peuvent créer un droit de préemption, initialement la zone d'intervention foncière (ZIF) et désormais le Droit de préemption urbain (DPU).



Deux cartes de zonage du POS : à gauche les zones naturelles (en gris : les espaces boisés à protéger) ; à droite le zonage du village.

Un document graphique présente, sous la forme de cartes, le territoire de la commune en plusieurs zones : les zones urbaines, (Zones U avec un indice lorsqu'il existe des zonages différents dans la commune ; par exemple, Zone UA - généralement, c'est la zone centrale de la commune, etc.) ; les zones naturelles (zones N), détaillées en secteurs (NA : zone d'urbanisation future ; NB : zone urbanisée de fait, qu'il n'est pas prévu de renforcer ; NC : zone agricole ; ND : zone protégée).

A ce zonage principal se rajoutent d'autres servitudes d'utilité publique (risques majeurs, environnement et cadre de vie, services publics), qui s'appliquent conjointement au règlement.

Le POS est consultable en mairie.



*Vue générale de La Vacquerie (sud-ouest).*

## **2<sup>ème</sup> partie**

**Du néolithique au début de notre ère**

**Les établissements gallo-romains**

**Seigneurs et seigneuries**

**Les châteaux**

**Un plan terrier de 1784**

**L'église Notre-Dame, à La Vacquerie**

**La pratique religieuse**

**Les cimetières de La Vacquerie**

**L'église Saint-Martin-de-Castries**

**Les croix**

*Très peu recensés jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, les vestiges de la préhistoire ont fait l'objet, assez tardivement dans le courant du 20<sup>e</sup> siècle, d'inventaires méthodiques et de fouilles scientifiques réglementées.*



Exploration d'un couloir de dolmen, à La Vacquerie, avec Gaston Combarous (photographie extraite de « Au cœur de l'Hérault », récits, légendes et documents ; Aauris, Impr. Chalaguiet, Clermont-l'Hérault ; 4<sup>e</sup> trim. 1980).

*Souffrant d'une réputation de zone désertique, « le plateau » (nom couramment donné, en Lodévois, au Larzac méridional) apparaissait aussi, au début du 20<sup>e</sup> siècle, comme un pays baignant encore dans les temps préhistoriques. Aux yeux du chercheur enthousiaste, il ne semblait pas y avoir meilleur décor que les extraordinaires rochers dolomitiques pour fouiller les vestiges des premiers âges de l'humanité.*

*La discipline archéologique commença sur fond de légendes. Les « ostals de las fadas » (maisons des fées) et les « peiras plantadas » (pierres plantées) jalonnaient les récits des veillées devant l'âtre, introduits par la formule : « Los vielhs me l'ont dit, e m'ont recomandat de te le dire. »*

*Quand le sculpteur Paul Dardé s'en vint à La Vacquerie tailler le calcaire, sur le site de Costa Caouda, en 1927, il se plut à « extraire les blocs au milieu des vestiges d'un vieux village celtique ». Il racontera : « Nous trouvions couramment, dans les failles, des débris de poteries, des pierres à aiguiser, des outils en fer, et des briques ou des pierres percées que ces vieux pêcheurs mettaient au fond de leurs filets. »<sup>1</sup>*

*A la suite de ces découvertes et interprétations approximatives, Joseph Giry, curé de La Vacquerie en 1934-1936, explora en précurseur les grottes et les avens.*

*Après guerre, le clermontais Gaston Combarous passa à son tour le territoire « au peigne fin », multipliant les découvertes. Et quelques autres, avec ou après lui, firent de même.*

*Les paysans, ici comme ailleurs, regardaient tantôt avec amusement, tantôt avec agacement, ces visiteurs curieux et ces gratteurs de terre, dispersés dans la garrigue. Parfois le berger indiquait au chercheur une piste : « Là-bas, il y a des ruines. Il devait y avoir des maisons. Ça n'a pas de nom... » Une autre fois, l'archéologue expliquait au laboureur qu'avec les nodules noirs ramassés dans le champ, les hommes de la préhistoire fondaient le fer pour confectionner des objets.*

*Quand une découverte avait lieu, les « fouilleurs » étaient regardés d'un autre œil, et « c'était un problème pour savoir qui allait garder ce qu'on avait trouvé. » (témoignage de C. M.). On comprenait bien que les « trouvailles », sans valeur précise, partiraient néanmoins chez des collectionneurs lointains, ou dans des musées, comme s'il s'agissait de trésors. A ce propos, une anecdote amusante concerne Gaston Combarous, dont on savait qu'il tenait, en semaine, un magasin de chaussures à Clermont-l'Hérault. Madame S... témoigne : « Il paraît que les trucs qu'il a trouvés sont partis à Montpellier. Pourquoi Montpellier ?... Ma tante n'était pas contente. Elle disait de Combarous : En échange de ce qu'il a pris, il aurait au moins pu me donner une paire de pantoufles !... »*

---

<sup>1</sup> Voir : « Paul Dardé, entretiens composés » (B. Derrieu, ODAC, Montpellier ; 1986).

## Du néolithique au début de notre ère

### Les grottes sépulcrales

A proximité d'un creux dit **Puits de Maurous** (entre la mare de La Vacquerie et les ruines du Mas de Caylus), une grotte fut découverte en 1933, comprenant deux salles dont la seconde, très humide, contenait des vestiges archéologiques inviolés depuis le néolithique final (environ – 3000 ans). – « Sur le sol gisaient [quinze] grands vases intacts [ou jarres à cordons], couchés dans l'argile, et à côté deux crânes humains, groupés avec quelques longs os. Les fouilles ont donné un autre crâne et de nombreux ossements humains [adultes et enfants]. Sur le sol, nombreux débris de poterie grossière (...). Nombreux fragments sont décorés de petits boutons au repoussé, traits incisés, boutons de préhension, anses, trous de réparation. Deux percuteurs en quartzite, un tranchant de hache polie, un talon de hache en bronze et un racloir en silex. »<sup>2</sup> - Les grands vases, d'une contenance de 30 à 40 litres, ont dû servir à la collecte de l'eau. La grotte servait de lieu de stockage, en relation avec un établissement de plein air. Ce site fut étudié par l'abbé Joseph Giry, curé de La Vacquerie et Saint-Maurice de juillet 1934 à octobre 1936, qui en publia l'étude archéologique en 1938.<sup>3</sup>

*Le Service régional d'archéologie nomme peut-être « de la Mare des Poètes », très proche de l'ancien Mas de Caylus, cette grotte de Maurous. Une bergerie médiévale y est attachée, de même qu'une occupation moderne.*



*L'abbé Joseph Giry dans la grotte de Maurous, vers 1935 (photo publiée dans la Revue anthropologique, 1938 ; dans les Annales du 11<sup>e</sup> rassemblement des spéléologues caussenards, 2003 ; etc.).*

<sup>2</sup> Jacques Vallon, « L'Hérault préhistorique et protohistorique », *Société archéologique de Montpellier*, 1968.

<sup>3</sup> Joseph Giry, « La grotte de Maurous », *Revue anthropologique*, 48<sup>e</sup> année, 7-9, pp. 218-229. – Paul Royer, « Etude d'ossements humains de l'âge du bronze 1, provenant de la grotte de Maurous », *Revue anthropologique*, n°7-9, pp. 230-240. – Philippe Galant, « La grotte de Maurous », *Grands Causses, Spéléologie, Annales du 11<sup>e</sup> rassemblement des spéléologues caussenards*, CDS 34, 2003 ; pp. 57-60.



Les grands vases provenant de la grotte de Maurous sont entrés dans les collections du Musée municipal de Lodève. D'abord présentés sur les étagères du Museum Jacques Audibert (1962, ancienne chapelle des Carmes, avenue Denfert), ils ont été exposés sur un lit de sable (photo ci-dessous) dans le nouveau musée de l'Hôtel de Fleury, inauguré en 1987. - Carte postale, J. Levêque.

Dans l'aven de la cave **Vitalis**, Joseph Giry a découvert des foyers néolithiques et un squelette humain.<sup>4</sup> A **Sablières**, le même chercheur a trouvé « un entassement extraordinaire de poteries » à l'abri de certains rochers, tout à côté de l'aven où furent également relevées les traces d'un village préhistorique.<sup>5</sup>

Sur le domaine de **Ferrussac**, à 300 m de la ferme, un aven a été identifié comme grotte sépulcrale. Albert Poujol y a décrit « un puits de 2 m de diamètre et 6 m de profondeur, donnant accès à un éboulis s'ouvrant sur diverses salles et galeries. Dans la salle dite de l'Ossuaire ont été trouvés trois crânes intacts et divers débris associés à des fragments de poterie appartenant à des urnes de toutes dimensions avec anses et dont certaines présentent *une décoration néolithique assez avancée*. Des murettes faites de main d'homme, un dallage, des cupules, des traces de foyers, semblent indiquer qu'il y a eu habitat. »<sup>6</sup>

<sup>4</sup> J. Giry, « Deux ans de recherches spéléologiques sur le Larzac méridional », *Actes du 1<sup>er</sup> Congrès national de spéléologie*, Mazamet, mars 1939.

<sup>5</sup> J. Giry, « Etude préhistorique sur le Larzac méridional », *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 1939. – « Les murs s'élèvent à 50 cm à peine de terre et sont formés de pierres non équerries superposées à sec. Ils délimitent des habitations de 2 à 4 m de côté, avec parfois trace de porte. »

<sup>6</sup> A. Poujol, « Essai d'énumération et de classement des avens et des grottes du Lodévois », *Spélunca*, 1937, n°8 (p. 59). – J. Vallon, « L'Hérault préhistorique et protohistorique », *Société archéologique de Montpellier*, 1968.

Fin 1976, le Spéléo-club de Lodève entreprit d'explorer un aven qui venait de lui être signaler, sur le domaine de **Saint-Martin-d'Azirou**. Cette exploration donna lieu à la découverte d'une salle souterraine, longue de 18 m et large de 9, contenant un amoncellement d'ossements humains, restes de faune et tessons céramiques mêlés. Signalée au Groupe archéologique lodévois, cette grotte sépulcrale fit l'objet d'une étude par Gaston-Bernard Arnal<sup>7</sup>, qui permit de l'attribuer au néolithique final, c'est-à-dire entre – 3250 et – 2500.

Au cours d'une étude sur la cave à fromages de **Sablières**, aménagée au-dessus d'un aven, Jean-Pierre Serres a recueilli le témoignage de Georgette Milhau, arrière petite-fille d'Eugène Villa, fondateur de cette cave vers 1876. Des informations y sont données sur la découverte d'un site archéologique : « Joseph Vallot [célèbre géographe, natif de Lodève], descendit avec Eugène Villa dans l'aven qu'ils trouvèrent vierge depuis l'époque préhistorique. Ils y recueillirent un crâne de femme, un pic en bois de cerf, une petite hache en jadéite, un poinçon pour peaux de bêtes et de nombreux tessons de poterie. Eugène Villa offrit une grande partie de leur trouvaille à la Société archéologique de Montpellier. »<sup>8</sup>

### Les mégalithes

« Quand on parle de dolmens ou de menhirs, bien des gens pensent à la Bretagne, aux Celtes, aux Druides », rappelait Jean Guilaine<sup>9</sup>, avant de corriger : « Il y a davantage de dolmens dans le Midi qu'en Armorique, bien que les monuments méridionaux n'aient pas l'ampleur architecturale des constructions bretonnes » ; et « lorsque les Celtes apparurent en Bretagne, il y avait déjà 1500 à 2000 ans qu'on n'y construisait plus de dolmens. »

Ces édifices datent du néolithique (de - 6500 à – 2500 ans), ou plus précisément des 4<sup>e</sup> (pour la Bretagne), et 3<sup>e</sup> (pour le Larzac) millénaires avant notre ère. Les nombreux dolmens du Lodévois-Larzac ont donc environ 45 siècles d'âge.

Du néolithique, Jean Guilaine dit que « à partir de ce stade évolutif, l'homme va intervenir sur la nature pour produire sa propre nourriture. Car l'essentiel de son alimentation

---

<sup>7</sup> G.-B. Arnal, « L'aven de Saint-Martin-d'Azirou, La Vacquerie ; étude préliminaire », *Archéologie en Languedoc*, n°20-2, 1996 (pp. 1-14).

<sup>8</sup> M. Labbé, J.-P. Serres, « L'épopée des caves bâtarde : du Roquefort au Bleu des Causses » ; chez les auteurs, Saint-Affrique, 1999 (p. 307).

<sup>9</sup> J. Guilaine, « La France d'avant la France : du néolithique à l'âge du fer », Hachette, 1980 (p. 61).

proviendra désormais des animaux qu'il va élever, et des céréales et des plantes qu'il va cultiver. »<sup>10</sup>

Sépultures collectives, ils étaient initialement recouverts d'un tas de cailloux qui leur donnait l'aspect de tertres (*tumuli*). Tels qu'ils subsistent généralement aujourd'hui, et surtout tels qu'ils sont le plus volontiers offerts à l'admiration du public, les dolmens sont dépouillés du monticule qui les dissimulait, et ne présentent que « le squelette » des monuments originaux.

La découverte d'un dolmen se faisait ordinairement par l'observation d'une grande dalle au sommet d'un petit relief circulaire d'une vingtaine de mètres de diamètre. Une fois dégagée de son *tumulus*, cette dalle apparaissait comme une table de pierre (*dol-men*, en breton), supportée par d'autres dalles placées à la verticale.

On associe couramment aux dolmens les menhirs (étymologiquement « pierres longues »), dont la datation est moins sûre, notamment par l'absence de mobilier.

*Le Service régional d'archéologie a inventorié les dolmens 1, 2 et 3 de Comberoque-Vialaret ; 1, 2 et 3 de Ferrussac-l'Esquirol ; de la Cisternette (Pioch de l'Aume) ; de la Jasse de Canaguier ; des Roquets (Las Fadas) ; du Bois de la Tude (Pioch l'Aumet) ; du Mas de Figuières ; du Pioch de Salles (Pioch de l'Aumet) ; du Roc Blanc de Figuière ; de Montsaloux. - Les tumuli 1 et 2 de Camp del Roube ; 1, 2, et groupés de la Mare de Ferrussac. - La tombe de La Trivalle-Ferrussac. - Les menhirs 1 et 2 de Ferrussac ; de la Bayssière. - (DRAC Languedoc-Roussillon).*

Le recensement des dolmens commença seulement vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle. En 1864, l'éminent archéologue Alexandre Bertrand, qui était membre de l'École française d'Athènes et allait fonder le Musée des Antiquités nationales, publia le tableau des dolmens observés en France, où seulement quatre avaient été trouvés dans l'Hérault. Cette sous-estimation scandalisa les érudits locaux, et notamment ceux du Lodévois. Parmi eux, l'abbé Léon Vinas s'employa à visiter, un par un, les mégalithes de l'arrondissement de Lodève, et à publier les preuves de leur existence.

En 1864, Vinas livrait ainsi ses observations : « Le degré de conservation [des dolmens du Lodévois] n'est pas le même partout, mais ce qui en reste est assez considérable pour le faire connaître de manière à ne pas s'y tromper. La tombelle [= *tumulus*] qui les entourait a quelquefois, à peu près, disparu, surtout si le lieu a été défriché. La dalle supérieure a été souvent brisée ou enlevée, un des supports, presque toujours celui du midi, a été ôté ou fracturé afin de pouvoir pénétrer dans l'intérieur, qui devenait ainsi un asile contre le mauvais temps et un abri pour les bergers ; aussi sont-ils quelquefois appelés *casella dé pastre*, petite maison de berger. Mais leur nom ordinaire est oustal dé las fadas, maison des fées, ou encore *géanta* ou *gihonta*, géante. On

---

<sup>10</sup> Ibid. (p. 33).

dit aussi, mais moins souvent, *laouza dai Sarrazin*, dalle du Sarrasin. »<sup>11</sup>

En 1866, lors d'une conférence sur les « Monuments de l'époque celtique », l'abbé Léon Vinas présenta de la façon suivante les dolmens localisés dans la commune de La Vacquerie.

« Non loin de la route qui va de Lavacquerie [sic] au Mas de Bedos et de celle qui va du Mas de Bedos à St-Maurice, dans le champ de M. Villar dit Fadas, se trouve un dolmen ruiné.

« Deux autres, dont un aux grandes dimensions (une pierre seule a 3 mètres de long sur 2 de large), sur le chemin de la Trivale à Ferrussac, auprès du champ appelé *l'esquirol* (écureuil).

« Il y en avait un autre dans la même direction auprès de la Trivale, mais, depuis notre première visite, il y a 20 ans, le lieu a été défriché, et nous n'en avons pu trouver aucune trace.

« Dans la plaine d'Azirou, au lieu dit *lou bertas das chis* (le buisson des chiens), on en voit deux assez remarquables. Trois ou quatre sur le versant de la Sérane, terre de St-Martin-de-Castries, à *Pioch-lou-net*.

« A Puech-Agut (*podium acutum*, au N.-E. Des Huttes, un autre.

« Quatre entre la Vernède et le Mas de Jourdes, sur le terroir de Sablières. Il y en a un très remarquable vis-à-vis les Crozes, sur le chemin de Lavacquerie à la Vernède. »<sup>12</sup>

Au 20<sup>e</sup> siècle, amateurs d'antiquités et archéologues ont considérablement développé les recherches, opérant fouilles sauvages ou contrôlées, publiant le fruit de leurs découvertes, en même temps qu'augmentaient les fonds d'objets archéologiques dans les collections privées ou publiques (Société archéologique de Montpellier ; Musée Jacques Audibert, créé en 1962 à Lodève ; etc.).

Le territoire de La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries a ainsi été visité par les chercheurs essentiels de la région : P. Cazalis de Fondouce (*L'Hérault au temps préhistorique*, 1900), A. de Mortillet (*Etude sur quelques dolmens de l'Hérault*, 1907), Joseph Giry (*Etude préhistorique du Larzac méridional*, 1939), Gaston Combarous (*Le grand dolmen à couloir de Ferrussac-l'Esquirol*, 1958 ; *Un pays de dolmens au cœur du Bas-Languedoc*, 1960).

---

<sup>11</sup> L. Vinas, dans le compte rendu des « Assises scientifiques de la Narbonnaise occidentale, tenues à Lodève le 3 décembre 1866 » ; Imprimerie Grillères, Lodève, 1867 (p. 16).

<sup>12</sup> Ibid. (pp. 20-21).

Dès les années 1950, Gaston-Bernard Arnal et le Groupe archéologique Lodévois entreprirent l'étude, la publication, voire la restauration des monuments mégalithiques de la région. Poursuivant ce travail depuis un demi-siècle, le G. A. L. a présenté, en 2006, un inventaire des mégalithes du Lodévois, dans lequel on trouve 25 dolmens<sup>13</sup> et 24 menhirs repérés dans la commune de La Vacquerie. En voici le détail : deux dolmens au Mas de Figuières, six dolmens (dont celui, disparu, du Brouillard) et seize menhirs à La Vernède, un dolmen et un menhir à la Jasse du Canaguier, cinq dolmens au Mas de Jourdes, un dolmen au Puech Agut, cinq dolmens et quatre menhirs à Ferrussac, un dolmen à La Trivale, deux dolmens et deux menhirs à La Cisternette, un dolmen à Saint-Martin d'Azirou, un dolmen à la Bergerie d'Azirou, un menhir vers la Plaine du Coulet.<sup>14</sup>

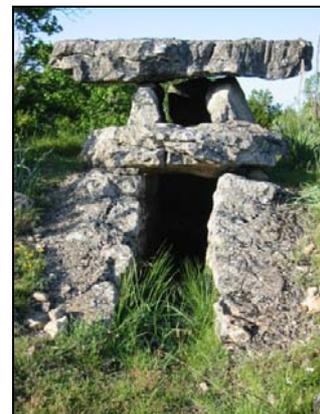
Parmi les dolmens restaurés par le Groupe archéologique lodévois, on trouve, sur la commune de La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries, celui de Costa Caouda (Mas de Jourdes n°2), et le dolmen n°4 de Ferrussac. Chacun des deux possédait un tumulus à peu près circulaire d'une quinzaine de mètres de diamètre, et un couloir d'accès à la chambre. Le grand dolmen de Ferrussac présente la particularité d'avoir subi les outrages d'un four à chaux, creusé sur le bord du chemin au 18<sup>e</sup> ou 19<sup>e</sup> siècle, à la base du tertre dont les pierres furent employées à la construction du foyer.



Restes du dolmen n°3 du Mas de Jourdes (tènement de Costa Caouda).

<sup>13</sup> En 1866, Vinas avait compté 15 dolmens. En 1901, Carles donnait le chiffre de 27 tombeaux, ce total incluant une douzaine de *tumuli* ne contenant pas tous des chambres funéraires. En 1905, Cazalis de Fondouce indiquait « 19 ou 23 dolmens ». En 1907, Mortillet recensait 23 dolmens.

<sup>14</sup> Divers autres vestiges augmentent cette énumération : deux cercles au Mas de Figuières et à Saint-Martin d'Azirou, un monument indéterminé (trois blocs dressés) au Mas de Jourdes, un coffre au Mas de Figuières, un bloc stalagmatique près de la grotte de Maurous. - G. B. Arnal, P. M. Bertrand, G. Mareau (Groupe archéologique lodévois), « Les mégalithes du Lodévois, Hérault; tome IV, Le Larzac méridional »; Charte Lodévois-Larzac, 2007.



*Dolmen à couloir de Costa Caouda (ou du Mas de Jourdes, n°2), restauré en 1978. La table mesure 300x275x25 cm (GAL). Situé en propriété privée, mais accessible à la visite.*



Dolmen à couloir, n°4, de Ferrussac, restauré. La table mesure 470x270x45 cm (GAL). Situé en propriété privée, mais accessible à la visite.

Les recherches dans le grand dolmen à couloir de Ferrussac-l'Esquirol ont livré : 3 kg de céramique, 9 pointes de flèches en silex, 87 pendeloques, 324 perles en stéatite de 1,5 mm à 3 mm, 830 de 3 mm à 4 mm, 186 de 4 à 5 mm, 45 de 5 à 9 mm ; 10 boutons hémisphériques de 7.5 à 9 mm de diamètre, perforation en V, ainsi qu'un bouton en forme de tortue. Le bronze était représenté par 2 perles, enroulées, globuleuses, 5 fragments de collier ou de bracelet d'une épingle à tête tréflée, 3 fragments de bracelet. (G. Combarnous, B.S.P.F, 1958, pp. 326-335).



Dolmen n°5 de Ferrussac, restauré par le Groupe archéologique lodévois (redressement de la dalle du chevet, rehaussement de la paroi ouest et remise en place de la table).

## La fin de la préhistoire

Un seul et maigre vestige a signalé l'utilisation comme habitat de la grotte du Castellas, près de Saint-Martin-d'Azirou, à la fin de l'Age du Bronze. Il s'agit d'une coupelle « décorée d'un motif en H couché tracé au trait double avant cuisson », datant du Bronze final IIIa (entre - 1150 et - 950) ou du Bronze final IIIb (jusqu'aux alentours de 800 av. J.-C.).<sup>15</sup>

<sup>15</sup> G. Costantini, B. Dedet, G. Fages, A. Vernhet, « Vestiges du peuplement du Bronze final II au premier Age du Fer dans les Grands Causses » ; R.A.N., 18, 1985.

## Les établissements gallo-romains

Depuis 1930 a été signalé, sur le territoire de La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries, un grand nombre de débris de tuiles à rebord, caractéristiques de l'époque gallo-romaine. Deux zones sont particulièrement concernées : entre Les Huttes et le Mas de Jourdes<sup>16</sup> d'une part, d'autre part « aux environs de la Trivalle »<sup>17</sup> Dans ce dernier lieu, sur la hauteur du Froumenteiral, ont été recueillis des fragments de récipients divers et de tuiles, dispersés sur une superficie d'environ 1,3 ha.<sup>18</sup>



*Fragments de tuiles à rebord, provenant du site du Froumenteiral.*

<sup>16</sup> E. Bonnet, « Répertoire archéologique du département de l'Hérault, Période gallo-romaine », 1930. – A. Blanchet, E. Bonnet, « Forma Orbis Romani. Carte archéologique de la Gaule romaine, département de l'Hérault », 1946.

<sup>17</sup> A. Blanchet, E. Bonnet, *ibid.*, 1946.

<sup>18</sup> G. Mareau, « Rapport de prospection », 1992 (cf. « Carte archéologique de la Gaule, Le Lodévois », 1998).

## Seigneurs et seigneuries

Un grand travail de consultation des archives a permis à l'historien lodévois Emile Appolis<sup>19</sup> de soutenir une thèse de doctorat intitulée : « Le diocèse civil de Lodève »<sup>20</sup>. De cette riche étude, nous présenterons ici les informations concernant spécialement l'histoire de La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries.

Source :  
Appolis, 1951

Sur les antiques chemins muletiers, certains lieux offraient des points d'eau et de ravitaillement, obligeant aussi les voyageurs, sous l'Ancien Régime, à acquitter un péage au profit du seigneur local. Ainsi, de la vallée de l'Hérault au Larzac, des péages étaient imposés à Saint-Guilhem, Montpeyroux, La Vacquerie, Le Caylar et Les Rives (p. 69).

Au 13<sup>e</sup> siècle est mentionnée une famille de Pons Combe, ancien nom de La Vacquerie (Douce de Pons Combe était l'épouse de Béranger de Tornes, qui fit reconnaissance, en 1240, pour sa part de justice à Soubès et à Pons Combes).<sup>21</sup>

### Les seigneurs de La Vacquerie

Le péage de La Vacquerie était dû à l'évêque de Lodève, seigneur haut justicier de la partie sud-ouest du terroir (p. 71), ainsi que de la moitié du village située au sud du chemin.

Le chapitre de Saint-Guilhem était seigneur de la partie nord-est du terroir, ainsi que de la moitié du village située au nord du chemin.<sup>22</sup>

Les deux territoires d'Azirou et de Saint-Martin de-Castries, faisaient également partie, jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle, de la

---

<sup>19</sup> Emile Appolis (1903-1980), agrégé d'histoire, professeur de lycée, puis à la faculté des lettres de Madagascar, puis de Pau.

<sup>20</sup> « Un pays languedocien au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : le diocèse civil de Lodève », étude administrative et économique, thèse pour le doctorat ès-lettres présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, par Emile Appolis. Ouvrage imprimé à Albi, Coopérative du Sud-Ouest, 1951..

<sup>21</sup> Francis Moreau, « Soubès en Languedoc », Impr. des Beaux-Arts, Soubès, 1991 ; p. 41.

<sup>22</sup> 1497 : « Fief de Vacquerie », etc. Office de camérier, abbaye Saint-Sauveur de Gellone ; Cahier de Minutes de Guillaume Vidrines, notaire de Lodève (ADH, 5 H 35). - 1669-1673 : « Fief de la Vacquerie », etc. Office de camérier, abbaye Saint-Sauveur de Gellone ; Minutes de Pierre Poujol, notaire de Saint-Guilhem (ADH, 5 H 36).



Blason figurant en réemploi sur la façade d'une maison de la Grand'rue.

juridiction de Saint-Guilhem. Ils possédaient leurs seigneurs particuliers.

En 1631, lors de sa Visite pastorale, l'évêque de Lodève, Plantavit de la Pause, fit consigner : « Nous sommes seuls en la seigneurie haute, moyenne et basse par tout le terroir dudit village [de La Vacquerie], et en cette qualité nous appartient l'institution des officiers, tant de justice que de police. » De même jouissait-il de parties possédées par indivis avec le camérier de Saint-Guilhem, M. de Fozières<sup>23</sup>, et le seigneur d'Aubaigues.<sup>24</sup>

En 1659, l'évêque de Lodève fut cité comme seigneur de La Vacquerie dans une délibération des habitants de La Vacquerie sur la réglementation des droits de dépaissance (ADH, Série B, f°438).

### Les prétendues seigneuries de Saint-Martin-de-Castries et d'Azirou

En 1488, le camérier de Saint-Guilhem, seigneur de Saint-Martin-de-Castries, l'avait inféodé (donné en fief) aux Vissec de Latude. Ceux-ci en devinrent les seigneurs, contre certaines obligations vis-à-vis de Saint-Guilhem.

En 1591, ou 1592, fut créée la communauté de Saint-Martin-de-Castries, à la suite d'un démembrement de celle de La Vacquerie (p. 132).

En 1664, une transaction fixa à 200 livres le montant des usages, quarts et quints, que les seigneurs de Saint-Martin-de-Castries et d'Azirou devaient, chaque année, verser en argent au chapitre abbatial de Saint-Guilhem (p. 21 et p. 105).

En 1778, M. de Vissec de Saint-Martin racheta, pour la somme de 4.000 livres, les usages dûs à Saint-Guilhem par ses terres de Saint-Martin et d'Azirou (p. 127).

Dans la réalité, ces deux propriétés n'étaient que des métairies en roture, « tout ce qui restait, dans le Lodévois, à l'antique famille de Vissec de Latude » (p. 29). Au 18<sup>e</sup> siècle, la famille de Vissec de Fontès tenta vainement de « faire déclarer noble la terre de Saint-Martin. » (p. 87).

### Le seigneur de la Trivalle

En 1294, une transaction régla le droit de pulvérisage que devaient les troupeaux des diocèses de Maguelone, Agde, Béziers et Lodève, allant sur le Larzac ou en revenant,

<sup>23</sup> Parmi les documents conservés par la famille de La Treille figurait un « Cahier des reconnaissances faites au profit de noble Jean-Jacques de la Treille [1582-1635] par les habitants de La Vacquerie. » (Histoire de la famille de La Treille de Fozières, manuscrit inédit ; p. 52).

<sup>24</sup> Visite pastorale de Plantavit de La Pause, 1631 ; copie par Lugagne (1873), Archives départementales de l'Hérault, G.4436 (2 Mi 209).

passant par le terroir de Saint-Guilhem et s'abreuvant à la Trivalle, dans la juridiction de l'abbé et du camérier de Saint-Guilhem » (p. 82).

« Dernier raffinement des droits seigneuriaux », le droit de pulvérisation était pris par le seigneur haut justicier sur les troupeaux de bêtes à laine qui passaient dans ses terres, parce que ces animaux y faisaient de la poussière (en latin : pulvis) (p. 82).

En 1617, « Raymond de Bourboujas, sieur de la Trivale » est cité dans un document de comptes, avec « Jean de Borbojas, sieur de la Vacquerie. »<sup>25</sup> Le nom de « Borbojas » (qui se prononce : Bourboujas) est attaché à la maison la plus remarquable de La Vacquerie, dans la partie ayant appartenu à Saint-Guilhem. Par ailleurs on cite le Capitaine Borbojas, à La Vacquerie, que Jacques de La Treilhe, gouverneur de Lodève, faisait « promptement demander » lorsque les Ligueurs menaçaient le chef-lieu du diocèse.<sup>26</sup>

### **Le voisinage de Montpeyroux**

A Montpeyroux, les piliers dits de la Justice se dressaient sur un point élevé de l'extrémité nord du terroir, au-dessus de la route de La Vacquerie » (p. 44 n).

Au 17<sup>e</sup> siècle, les seigneurs de Montpeyroux parvinrent abusivement à lever des droits de péage dans le vicomté de Cabanes (p. 71).

### **Le vicomté de Cabanes**

Le vicomté de Cabanes, mentionné à partir du 15<sup>e</sup> siècle, constituait le territoire de la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Fage, dans la communauté de Parlatges. – « On ne s'explique guère qu'une terre d'une si minime importance fût érigée en vicomté » (p. 31).

En 1462, Galiol de Roquefeuil, seigneur de Parlatges, accorda aux habitants de La Vacquerie la faculté de faire paître leurs animaux dans le vicomté de Cabanes, contre une redevance annuelle d'une paire de perdrix et de 4 deniers en argent (p. 196).

En 1720, la famille Arnal, possédant une banque à Paris, acheta la vicomté de Cabanes et la seigneurie de Parlatges - après avoir acheté, en 1719, les seigneuries de La Roque et de La Canourgue (p. 27).

---

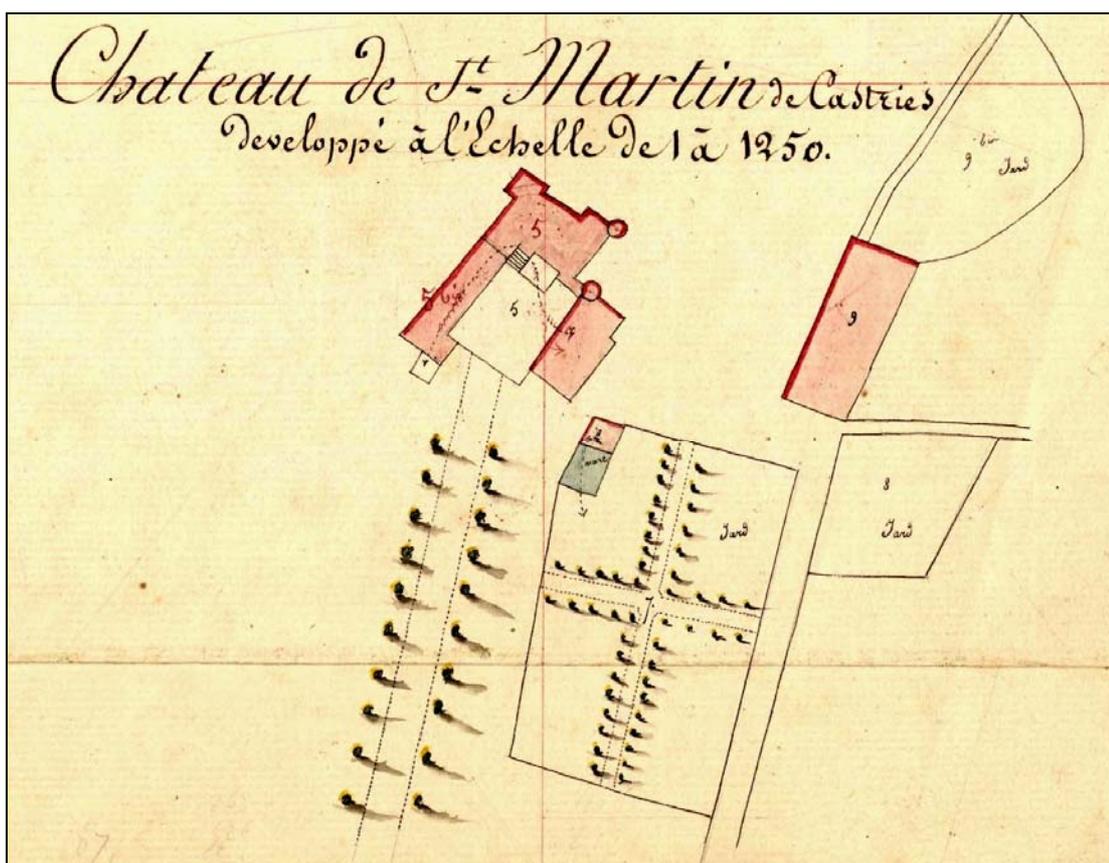
<sup>25</sup> ADH, Série B, f°517.

<sup>26</sup> Histoire de la famille de La Treilhe de Fozzières (manuscrit inédit ; p. 26).

## Les châteaux

### Saint-Martin

Une carte IGN/Le Caylar/Feuille XXVI-42/1 :50000 (sd, 1<sup>ère</sup> moitié 20<sup>e</sup> s.), indique d'une part : « Château de St-Martin » et à proximité vers l'est : « le Castellas, Bergeries. »



Le château de Saint-Martin-de Castries (détail du plan cadastral de 1834 ; ADH).

### Le Castellas

Une carte IGN/Le Caylar/Feuille XXVI-42/1 :50000 (sd, 1<sup>ère</sup> moitié 20<sup>e</sup> s.), indique d'une part : « Château de St-Martin » et à proximité vers l'est : « le Castellas, Bergeries. »



Extrait de carte IGN (sd).

## Le Château

Sur une hauteur dominant le village de La Vacquerie, l'édifice ruiné dit « le château », de très modestes dimensions, est situé dans la section cadastrale G. Il se trouve aujourd'hui sur la propriété Dermenghen, par succession familiale. Marie-Louise Dermenghem, née Tédénat, était une petite-fille de François Tédénat (1815-1897), médecin et maire de La Vacquerie, lui-même petit-fils d'Elisabeth Saint-Julien (18<sup>e</sup> siècle).

Un lien de parenté serait à rechercher avec la famille d'Antoine de Saint-Julien, acquéreur de la seigneurie de Sorbs en 1575, et de celle du Cros en 1577.

Une relation serait ensuite à établir avec la famille de la Treilhe de Fozières, puisque, d'une part, Jean-Jacques de la Treilhe, seigneur de Fozières, acheta aux Saint-Julien la seigneurie du Cros en 1627 ; d'autre part, « M. de Fozières » est mentionné parmi les propriétaires de La Vacquerie en 1631<sup>27</sup> ; et enfin, Isabeau de Saint-Julien épousa, en 1639, Henry de la Treilhe.<sup>28</sup>

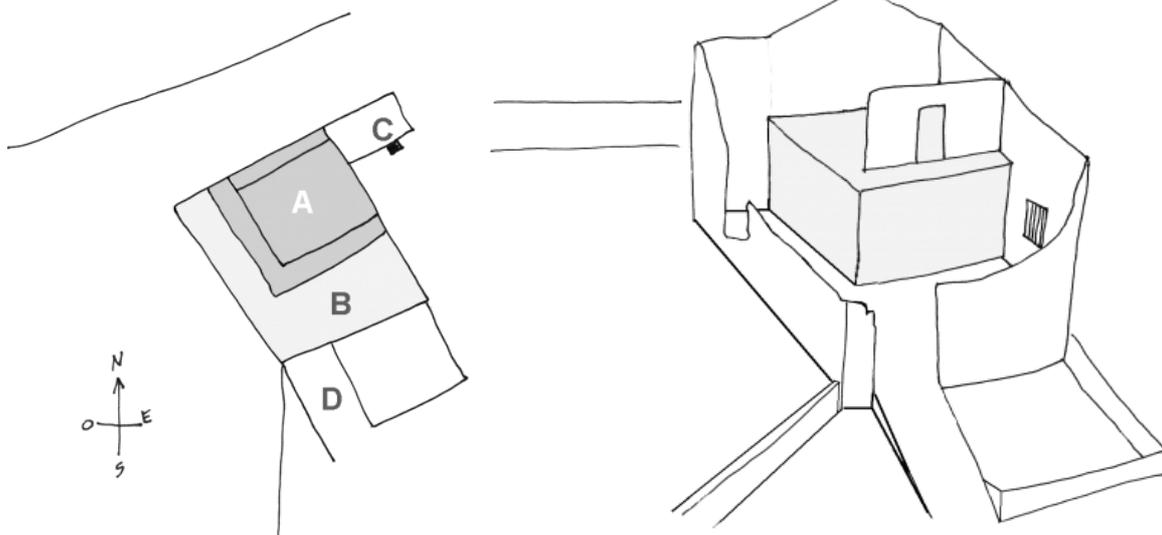


*« Au-dessus de la rue du château, il y avait une vieille maison qu'on a toujours appelée le château, que j'ai toujours connue en ruine, mais qui reste encore le château. - Je ne sais pas pourquoi on appelait cette maison le château. Pendant la guerre, nous allions nous y cacher, la nuit, quand les dernières colonnes passaient : on allait dormir dans la paille, là. On disait : « On va dormir au château. » Mais c'est une mesure en ruine. Toute une partie appartenait à la famille Milhau de Saint-Maurice, et l'autre partie appartenait à Monsieur Tédénat, professeur de médecine à Montpellier, qui avait une propriété à La Vacquerie. »  
(Témoignage de Christiane Milhau, 31 juillet 2007).*

<sup>27</sup> Visite pastorale de Plantavit de la Pause (ADH, G.4436 (2 Mi 209).

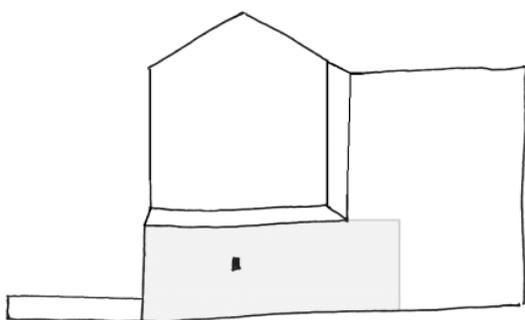
<sup>28</sup> En 1707, Antoine de la Treilhe (vers 1645-vers 1715, fils d'Isabeau de Saint-Julien), seigneur de Sorbs et de Saint-Jean, demanda aux consuls de la Vacquerie (Louis de Saint-Julien, Antoine Sales sieur de La Beaumelle, Henry Tedenat et autres) remboursement d'une dette de 1653 augmentée d'un prêt fait en 1677 (ADH, 5196).

θ Schéma de l'édifice, vu de l'ouest.

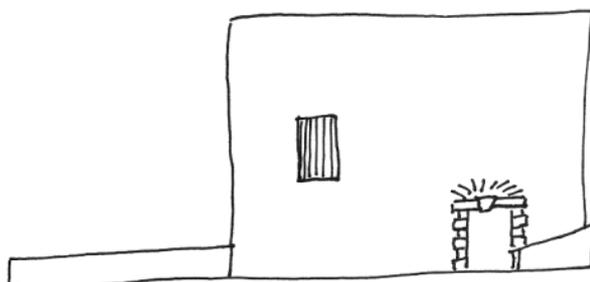


π Plan schématique de l'édifice.

- A : base d'une construction de plan carré (rez-de-chaussée voûté, percé d'une porte à l'est),
- B : élargissement du plan (18<sup>e</sup> siècle ?), fenêtre à barreaux à l'étage sur l'élévation est.
- C : citerne souterraine.
- D : plan incliné devant une entrée ruinée, au sud ; petit enclos ( ? ) carré à droite.



Aspect schématique de l'élévation nord.



Aspect schématique de l'élévation est.

### Le Château vert de la Prade

Dans un recensement de 1631, dressé à l'occasion de la visite de Plantavit de la Pause (évêque de Lodève) à La Vacquerie, il est fait mention d'un château ruiné, en ces termes : « Y a un vieux château ruiné, a été ledit village fondé sur le terroir de la Prade, appelé baronnie du château vert. »<sup>29</sup> - La Prade se situe aujourd'hui dans la commune de Saint-Michel.

<sup>29</sup> Visite pastorale de 1631 (copie par Lugagne, 1873) ; Archives départementales de l'Hérault, G 4436 (2 Mi 209).

## Un plan terrier de 1784

Un recueil de plans dressés par Georges Sanceren<sup>30</sup>, concernant notamment La Vacquerie et provenant des Archives de l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert, a été reçu par les Archives départementales de l'Hérault en 2006, accompagné d'acte de donation par François Martin, le 24 septembre 2007.

Relié (couverture cuir marron) et en bon état, il mesure 60 cm de hauteur, 45 cm de largeur et 5 cm d'épaisseur.

Il contient 33 plans de dimensions diverses : pour la plupart sur double page en vis-à-vis, pour d'autres sur page simple (ou quasi), pour l'un sur une surface valant 4 pages (volets repliés), pour un autre sur une surface de 6 pages (volets repliés). Quelques débordements de dessins figurent sur des morceaux de papier collés en bordure de page et repliés.

Le recueil présente deux parties annoncées par deux pages titres : « Plans en desa de la Rivière de Vis », et « Plans en dela de la Rivière de Vis ».

Il ne porte pas d'autre titre que sa référence sur l'étiquette de la couverture, avec le numéro de cote B4.

Il n'y a pas, non plus, ce que le cadastre napoléonien dénommera « Plan d'assemblage ». Les zones considérées n'étant que les parcelles attachées à Saint-Guilhem, l'ensemble du territoire ne se trouve pas représenté, en particulier les parties possédées par l'évêque de Lodève.

On remarque, d'autre part, que bien que ces plans offrent des mesures à peu près proportionnées, ils n'obéissent pas à une échelle donnée.

L'orientation est indiquée par de grandes croix schématisant la « rose des vents », dont une seule branche est nommée par le terme « Aquilon », servant à désigner le nord.

□

Les propriétés représentées portent généralement quatre types d'information : un numéro de parcelle, un ou plusieurs noms d'usage (maison, jardin, etc.), un nom de propriétaire, et la contenance ou superficie.

---

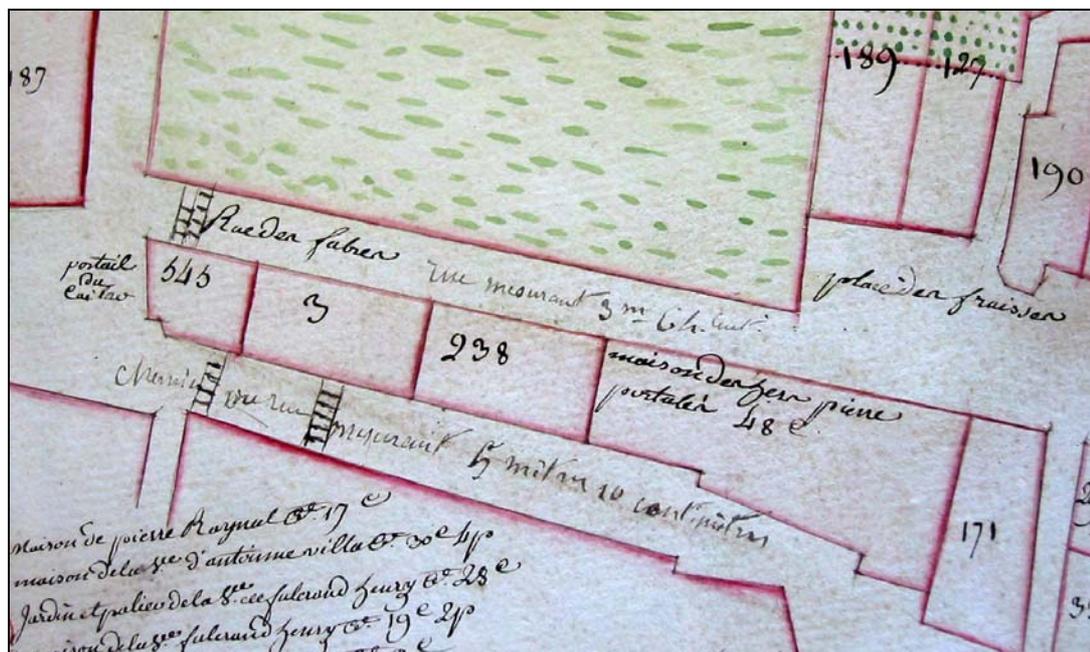
<sup>30</sup> George Sanceren, notaire et géomètre à Puéchabon dans le dernier quart du 18<sup>e</sup> siècle, est connu pour avoir œuvré sur diverses localités de la région, et notamment Aniane.

Les termes employés pour désigner les propriétés sont d'un usage commun en français (maison, champ, jardin, pré, écurie, métairie...), moins commun mais lié aux activités agricoles (aire, devois, patus, palier à la place de « pailler »...), ou attaché à la langue occitane (cazal, cisterne, ferratjal, jasse, lavagne).

Les constructions sont colorées en rougeâtre, tandis que les parcelles non bâties restent blanches, sauf certaines, couvertes de rayures ou de points verts (champ, jardin, etc.).

Quelques éléments d'architecture sont particulièrement marqués, par des dessins figuratifs : des mares (cercles colorés en bleu), la croix et l'arbre de la place de La Vacquerie, le moulin à vent de la Trivalle.

Sur les derniers plans (zones situées au-delà de la Vis), les maisons sont parfois représentées de face (mur gouttereau, toiture, porte et fenêtre schématiques), et non en plan. Cette figuration symbolique rappelle quelque peu la Carte de Cassini, et d'autres cartes plus anciennes.



Détail du plan 1 (îlot de l'actuelle mairie), montrant la numérotation désordonnée des parcelles, la partie bâtie non traitée (bas de l'image), la localisation d'arches (avec mention d'un « portail du Caillar »). A l'encre plus claire est notée la largeur de chaque rue : « rue mesurant 3 m 64 cm », et « chemin ou rue mesurant 5 mètres 10 centimètres ». - Les maisons bordant la rue, à l'ouest (bas du plan), ne sont pas représentées.

Dans ce recueil portant le chiffre « B4 », l'absence de l'église Saint-Martin-de-Castries pose problème. On imagine qu'un autre ouvrage a pu en contenir le plan.

Les Archives départementales de l'Hérault possèdent un catalogue détaillé des archives conservées autrefois par l'abbaye de Saint-Guilhem. Y sont mentionnés le recueil « B4 » (ainsi connaissait-on son existence, avant d'en retrouver trace), et un autre intitulé « Etude d'esquisses de plans du Coulet, Saint-Martin-de-Castries et autres Mas

relevant du camérier. » Mais cette étude semble ne pas être possédée par les Archives départementales (à vérifier).

□

Les trente-trois plans portent les titres suivants :

### Plans en desa de la Rivière de Vis

Plan 1 du village de la Vaquerie  
Plan 2 (et plan 3) des tènements de la Sounaille, le Rouquet, prat del Baillé  
Plan 4 de la plaine de la Vaquerie

A. *Fief du tènement du Rouquet, indivis entre l'office du Camerier de l'abaye [sic] de St-Guilhem et l'évêque de Lodève*

B. *Fief en seul audit office du Camerier ds tènements du Champ de la Croix, le Grand Champ, Vinas, partie de la Matte et champ de la Roube*

C. *Partie du fief du Sieur Henry appelé [sic] des Plaviès par lui tenu en arrière fief dudit office du Camerier*

D. *Fief des tènements de Boudebac, Camp des Rocs, faisse du Saumont, Bouissierette ou faisse del Peyrié, Champ de Dono Alix Lartigue, plo de Soulagés et camp de Lazé dans lequel il y a quelques articles indivis entre ledit office et ledit évêque*

Plan 5 des tènements de la Lavagne, le Poux du Maurou, le Puech de Terresse, les Pluviels, les Renaudières et autres

A. *La partie du plan enclavée dans les lignes rouges est celluy [sic] que jouit le sieur Henry et qu'il tient en arrière fief de l'office du Camerier*

Plan 6 du Mas et Plaine des Huttes et Puech Aigu

Plan 7 de la Trivalle, Bresiliés

Plan 8 du Terroir du Coulet, de la Cisternette, le Roustidou, Combe de [miet ?] et autres

Plan 9 du Mas de Gay

Plan 10 du Mas du Coulet

Plan 11 des tènements de la Barre, las Besses et autres

Plan 12 des Besses

Plan 13 de la Métairie du Viala

Plan 14 de partie du terroir de Soulatgets

Plan 15 de partie du terroir de Soulatgets

Plan 16 de Soulatgets

Plan 17 du tènement du Puech Orré

Plan 18 de la Plaine et St-Geniès

Plan 19 des tènements de las Combettes, le Coussegal, Combe del Lac, la Garene, Mas de Guinet

### Plans en dela de la Rivière de Vis

Plan 20 de partie du village de Rogues et des tènements de Boulcadou, La Sauze et autres

Plan 21 du Mas de Floriac

Plan 22 des tènements de Laparre, Traversié haut et autres

Plan 23 des tènements du Serre d'Andrieu, du Gravas, Combe St-Guilhem, Camp d'Aniane, du Cajol et autres

Plan 24 des tenements du Pendedis, du Puech Grand, du Camp Garenq, Grands Camps, Sot de Sebeyraque, la Perarède, Combe del Valat, Camp Redon, Combe Rougere

Plan 25 de la Métairie de Camasso, les Escagnets, les Prunierets et autres

Plan 26 des Tènements, Puech Liquier, Cabanis, La Veyrade, la Creisse, la Uslaquarede, Plages, l'œil del biau, Sanguinols et autres

Plan 27 du mas de la Jurade, du Mas du Puech, du Mas Rous et de la Métairie Darré

Plan 28 de Caucanas

Plan 29 du Mas de Reynes, le Matas, les Arajoux et las Gresieires

Plan 30 du Mas de Falquieres, Combe de Falquieres, Camp du Trescol

Plan 31 du tènement du Quintanel

Plan 32 du tènement du Sambuc

Plan 33 des tènements des Issarts viels ou la Vaque, appartenances du Mas des Periés, paroisse du Vigan.

## L'église Notre-Dame, à La Vacquerie

Après avoir acheté la « villa » de Pous Combes à Dulcia de Pous Combes, en 1248, l'évêque Guilhem de Cazouls fit construire en ce lieu (dit « la Vacaria ») une église dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie (« *ad honorem Beatissimae Virginis Maria* » ; IB f° 109 D, B, R). En 1257, il érigea cette église en paroisse autonome, détachant son territoire de la paroisse-mère Saint-Maurice d'Alajou. (LV p. 107-108, voir aussi IB f° 109 M ; Alzieu, 1998).



Le plan du village fait apparaître une remarquablement rectitude dans l'alignement des maisons construites dans le prolongement du mur est de l'église de La Vacquerie. Ce tracé, qui est celui de la rue Saint-Guilhem, a pu être primitivement celui d'un mur de clôture ou d'enceinte de l'agglomération : le plan terrier de 1784 indique l'existence d'un « portail du Cailar » à l'extrémité nord de cette voie.

Le chemin venant du sud bute contre le chevet de l'église, et se partage en deux.

La rue passant contre le mur ouest du sanctuaire s'élargit en place, favorisé en cela par l'ouverture naturelle de la plaine à ce niveau, alors qu'en amont les collines contraignaient la largeur du passage. Le mur ouest de l'église délimita aussi, jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle, le territoire dépendant de l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert (l'église paroissiale demeurant à la collation de l'évêque).

τ Le cadastre de 1834 indique la porte nord de l'église, donnant sur la cour.

### Dédicace

L'église de La Vacquerie fut dédiée, lors de sa création, au 13<sup>e</sup> siècle, à la Bienheureuse Vierge Marie. Au 17<sup>e</sup> siècle, les évêques de Lodève la présente comme « dédiée à Notre-Dame, et célébrant sa fête le jour de la Fête Dieu » (Plantavit, 1631), puis comme « église du Saint-Sacrement » (Harlay, 1659). Au 18<sup>e</sup> siècle, elle est dite « de l'Assomption de la Sainte Vierge. » (Souillac, 1734).



*Vue d'ensemble du chœur.*



*Deux chapelles, contre le mur ouest.*



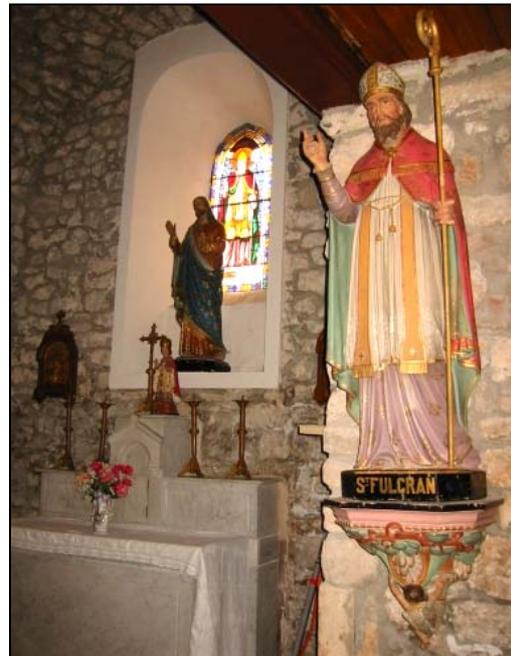
Plaque tombale, sol de chapelle près de l'autel, mur est.



Plaques commémoratives des soldats morts, au fond de la nef, mur est (ancienne porte murée).



A gauche : la chaire, dans le chœur.



A droite : statue de saint Fulcran, à l'entrée de l'église (mur ouest).

## Descriptions de l'église aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles

Jean de Plantavit de la Pause en 1631, Roger de Harlay en 1659, Jean-Georges de Souillac en 1734 et 1740, évêques de Lodève, ont pu faire, au cours de visites pastorales, les observations suivantes concernant l'église paroissiale de La Vacquerie.

### PLANTAVIT, 1631

« Elle a besoin d'être reblanchie partout dedans, d'avoir des fenêtres avec vitres et barreaux ; doit être pavée ; d'un autel avec retable ; d'un vestiaire qui pourra se prendre derrière l'autel... » - « A besoin d'être recouverte à neuf, que les habitants ont promis de faire la dépense, comme aussi de paver ; et dès qu'ils y auront satisfait, nous donnerons ordre que tous les manquements soient réparés. »

Une seule cloche, qui sert d'horloge.

### HARLAY, 1659

« La nef de l'église n'est ni pavée, ni blanchie. » - « Derrière le grand autel il y a une petite sacristie. »

Chapelles : « Du côté de l'Evangile [côté gauche de l'autel], il y a une chapelle sans aucun ornement. Du même côté, il y a une autre chapelle donnée à Melchior Fouquier à condition qu'il l'ornera et entretiendra en bon état... » - « Du côté de l'épître [côté droit de l'autel], il y a une chapelle sans autel et ornement, dans lequel nous avons donné droit de sépulture à Maître Jean Vilar, à condition qu'il fera blanchir et parer, qu'il y fera faire un autel qu'il ornera... Du même côté, il y a une autre chapelle qui appartient à Maître Christophe Vilar, en mauvais état ; ledit Ch. Vilar la mettra en bon état... »

Clocher : une cloche, d'environ 4 quintaux, et qui sert d'horloge.

### SOUILLAC, 1734

« Eglise voûtée, bien pavée à la réserve du fond de l'église dont [...] certains endroits sont sans pavé. »

Maître autel : un tableau avec cadre en bois peint (Assomption de la Vierge). - Le derrière de l'autel sert de sacristie.

Fonts baptismaux : très mal propres, la porte est boisée en un seul endroit, les dits fonts baptismaux sont dans le mur du sanctuaire. – Vase : de terre, sans couvercle.

Quatre chapelles : 1. Chapelle des Agonisants (en entrant, du côté de l'épître, mur ouest) « qu'on nous a dit appartenir au Sieur Olivet, à qui nous avons ordonné de nous présenter son titre. » - 2. Chapelle du Rosaire (aussi côté épître) « qu'on nous a dit appartenir au Sieur Villa, viguier de M. l'abbé de St-Guilhem à qui nous avons ordonné de nous

présenter également ses titres. » - « Les deux chapelles manquent de pavé en plusieurs endroits. » - 3. Chapelle St Fulcran (en entrant, du côté de l'Évangile, mur est), « au sieur Jourdan », « sans pavé et l'autel n'est pas bien en état. » - 4. Chapelle St Roch (aussi côté Évangile), « au sieur Bourboujas » ; « manque presque de tout et est sans pavé. »

Clocher : « Nous n'y avons pas été. » - Cloche : une, pesant environ 4 ou 5 quintaux.

#### SOUILLAC, 1740

Maître autel : un tableau (l'Assomption de la Sainte Vierge).

Chapelles : « Une du côté de l'Évangile [côté gauche de l'autel] sous l'invocation de Saint Roch, qu'on dit appartenir au sieur Bourboujas ; elle a besoin d'ornements et d'être pavée. - Il y en a une autre du même côté de l'Évangile sous l'invocation de Saint Fulcran, qu'on dit appartenir au sieur Jourdan ; elle n'est pas pavée. - Il y en a une autre du côté de l'épître [côté droit de l'autel], sous l'invocation de Notre-Dame du Rosaire, appartenant au sieur Jean Villa. - Une autre du même côté, sous l'invocation de Notre-Dame de Consolation ; elle n'est pas pavée. »

« Eglise voûtée, bien pavée à la réserve du fond de l'église dont le pavé n'est pas en certains endroits, et d'autres sont sans pavé. »

Sacristie : le derrière de l'autel sert de sacristie.

Réparations : le couvert de l'église a besoin d'être pavé.

Clocher : « Il y en a un que nous n'avons pas visité. » - Cloche : une, d'environ 4 ou 5 quintaux.

#### Le presbytère

Le prieur de la paroisse, outre sa mission religieuse, eut pour fonction, jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle, de recevoir un dixième des récoltes (dîme, due à l'Église), sur toutes les terres de La Vacquerie, dont le seigneur était l'évêque de Lodève.<sup>1</sup>

Ce prêtre logeait dans un presbytère situé à côté de l'église.

En 1631, l'évêque Plantavit constata, en l'absence de presbytère, « seulement la place et mesure où était l'ancienne maison du prieur, joignant l'église. » Mais en 1659, l'évêque Harlay trouva un presbytère « voûté, blanchi et en bon état. »

---

<sup>1</sup> E. Appolis, 1951 ; pp. 118-119.

## L'affaire du curé C...

Dans les dernières années du 19<sup>e</sup> siècle, pendant que la République se préparait à séparer les pouvoirs de l'Etat de ceux de l'Eglise, un conflit éclata à La Vacquerie autour du curé C..., lequel était entré en lutte contre « le gouvernement des instituteurs. »

Source :

Registre des délibérations  
du Conseil municipal

Délibérant le 10 février 1897, le Conseil municipal de La Vacquerie demanda le déplacement de M. le curé C..., pour « *son langage vif, souvent peu respectueux et blessant* », ses actes d'autorité comme celui d'empêcher de sortir de l'église les enfants devant se rendre à l'école, sous prétexte qu'ils ne savent pas le catéchisme (« *il en est qui n'ont pas encore huit ans* »). Actes de brutalité commis « *de tout temps* », en « *giflant vigoureusement en pleine église les jeunes enfants.* » - « *Tout dernièrement, un de ces enfants a été, dans la rue, si méchamment secoué par l'oreille droite que le pavillon a été détaché et qu'une blessure assez profonde et très douloureuse en est résultée.* » - Plaintes à la suite des « *insultes grossières lancées sans raison, du haut de la chaire, contre un fonctionnaire public, par un missionnaire de passage, le capucin Michel Ange.* » (Echos dans la presse). Le Conseil municipal réclame l'intervention du Préfet.

Le 3 juillet 1898 le Conseil réitéra sa demande, citant en référence un article intitulé « Une brute », paru dans *Le Petit Méridional* le 29 mai 1897.

Lors de l'enquête menée par les gendarmes, le curé avait nié les faits. L'affaire fut momentanément étouffée. Le 28 juin 1898, *Le Petit Méridional* fit paraître un nouvel article, signé « Un groupe d'assistants » : « *Lundi dernier, à 9 heures, devait être dite, en l'église de La Vacquerie, une messe à l'intention d'un jeune abbé dont le corps, transporté la veille dans la commune, y avait été inhumé. Nombre d'assistants étaient réunis, dans le plus grand recueillement, autour de la famille éplorée, lorsque notre curé, toujours impatient et fougueux, s'avançant hardiment vers l'autel et se tournant vers le public, devint tout à coup cramoisi, entra dans une colère furibonde et s'écria dans son emportement : « Je n'ai pas d'acolytes pour dire la messe, les instituteurs gouvernent à La Vacquerie ; ils retiennent les enfants et les empêchent de venir ; on ne peut voir ces choses-là qu'ici. » L'assistance, les étrangers surtout, qui ne connaissaient pas notre homme, s'attendaient à une attaque d'apoplexie foudroyante : il n'en fut rien, car les acolytes envoyés de l'école, comme toujours, à l'heure précise indiquée par les familles, venaient d'entrer dans le saint lieu. »*

De l'avis du Conseil municipal, « M. le Curé pourra nier ses paroles ou ergoter sur la portée qu'il voulait leur donner ; la conviction absolue du Conseil est qu'il a sciemment voulu blesser l'amour propre des membres de cette assemblée représentés à la cérémonie par MM. Pons Prosper, maire, et Baldayrou Joseph, adjoint. Son intention a été aussi d'atteindre l'instituteur, qui remplit les fonctions de secrétaire de la mairie et à la correction, au dévouement duquel le Conseil municipal a tous été heureux de rendre hommage. La population du village, trop longtemps généreuse et clémente, veut aujourd'hui faire cesser une situation qui va s'aggravant tous les jours. Fatiguée des sorties inexcusables et continuelles de M. le Curé, elle demande avec énergie son déplacement immédiat. Le calme des esprits que chacun désire vivement ne pourra être ramené qu'à ce prix. La pétition établie dans ce but sera jointe à la présente délibération et à celle du 28 mars 1897. Le Conseil municipal, avec le plus profond respect et la plus inébranlable fermeté, adresse à Monseigneur l'Evêque de Montpellier une nouvelle prière. Il demande à nouveau le déplacement de M. le Curé C.... Il peut affirmer que ce déplacement est désiré par la très grande majorité de la population et il attend avec confiance une décision très prochaine. »

Le 15 août 1898 (jour de fête, où la messe avait probablement permis au curé de prêcher sa propre cause), le Conseil délibéra encore sur l'affaire C... : « La porte du presbytère ayant été souillée d'ordures repoussantes (...), M. le Curé (...) a trouvé bon de fatiguer ses auditeurs en les entretenant trop longuement de ce fait dégoûtant. » - « Il a voulu se poser en martyr et appeler sur lui une pitié qu'il ne mérite pas et qu'il attendra vainement. » - M. le Curé a déclaré n'avoir maltraité l'oreille d'aucun enfant. Malheureusement pour lui, le fait d'avoir (...) détaché assez profondément à un jeune enfant le pavillon de l'oreille droite est de notoriété publique. » - « M. le Curé a parlé d'une pétition faite contre lui. Cette pétition, beaucoup trop douce, existe et sera suivie d'une deuxième si la première n'est pas entendue. » - « La commune de La Vacquerie a toujours fait preuve d'un saint respect pour les choses religieuses et c'est de tout temps que MM. Les curés ont été traités avec tous les égards dus non seulement à leur sacerdoce mais aussi à leur personne. Il a fallu un curé autoritaire, brutal, méchant et sans dignité pour soulever un village ordinairement des plus tranquilles et exaspérer une population d'un esprit calme et tolérant. Ce n'est pas à La Vacquerie que M. C... peut maintenant solliciter un certificat de bonne conduite. »

## Réparations de l'église et du presbytère, aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles

Source :  
Archives, mairie

1808 : Le 8 mai, le Conseil municipal délibère sur les réparations à faire à l'église : la tribune est écroulée depuis quelques années ; l'église n'est pas assez grande pour recevoir les fidèles ; les poutres du toit du clocher sont pourries, et menacent de laisser tomber la cloche et la voûte de l'église ; l'horloge ne fonctionne plus depuis plusieurs années (« *Le lieu étant habité par des voituriers commerçants qui sont obligés de partir et d'arriver la nuit et dans toutes les saisons, ils ont besoin de savoir l'heure du départ et de l'arrivée* ») ; le presbytère menace ruine et attend réfection du toit, du plancher, des portes, des fenêtres « *et autres objets* » afin que le desservant puisse y habiter.

Source :  
ADH, 2 O 317

1824 : Le 2 décembre 1824, le Conseil de fabrique (gérant les biens de la paroisse), « ... *considérant que l'autel de l'église de La Vacquerie est entièrement pourri à cause de la grande humidité qui y règne au point que les rats en font leur asile ; considérant que la fabrique ne peut y pourvoir vu le déficit de sa recette ; arrête à l'unanimité des voix : Art. 1<sup>er</sup> : il sera fait un autel en marbre dans notre église afin que les fonctions du saint ministère puissent s'y exercer décentement ; - Art. 2 : le Conseil municipal est prié de venir au secours de la fabrique pour l'érection dudit autel.* » - Signé : Fulcrand (curé), Villa (maire), Bec (président), Jean Tédénat (secrétaire), Augustin Pons (trésorier), Rouquet et Henry (membres).

1828 : Réparations au presbytère.

1843-1848 : Réparations au presbytère.

1848 : Projet de réparation à faire au clocher : « pour cause de vétusté et de délabrement complet à l'église de La Vacquerie » - « le clocher à démolir menace ruine et pourrait, par sa chute, [causer] la perte presque totale de l'église. » (Délib. cons. mun., 3 juillet 1848).

1850 : Projet de réparations au presbytère.

5 février 1854 : Projet de réparation à faire au clocher, « pour cause de vétusté et de délabrement complet de l'église. » - « Nous avons en conséquence fait descendre la cloche et enlever la toiture du clocher qui menaçait ruine et pouvait entraîner, par sa chute, la partie presque totale de l'église et, par suite, de grands malheurs. » - « ... Reconnaisant encore

que l'église est trop peu vaste pour la population et que, par la réparation et reconstruction projetées, elle sera agrandie. » - Plan et devis par Combes, architecte de la Ville de Lodève. (Délib. cons. mun.).

1855- 1862 : Travaux de construction du clocher de l'église, Réparations à l'église et au presbytère, conservation de la porte d'entrée.

Le « métré » désigne les travaux suivants : déblais de l'emplacement du clocher (...), fondations du clocher (...), partie de voûte à refaire à la place du clocher ; « voûte de la citerne sous le clocher » (3,40 m<sup>2</sup> de voûte en tuf provenant de démolition), béton de la citerne (...), enduit à trois couches de mortier de la voûte de la partie des murs de l'église. - Le projet est dressé par Combes, architecte à Lodève, le 16 février 1855 ; adopté par le maire le 7 mars 1855 ; approuvé par le préfet le 25 octobre 1855.

Selon la décision du Conseil municipal (délib. 14 juin 1855) : 1°) La porte d'entrée du clocher sera conservée dans sa position actuelle qui permet un accès facile pour les fidèles. Cette modification [= reconstruction du clocher] n'empêchera pas de conserver l'entrée projetée, qui servira pour la communication du presbytère à l'église et pour une deuxième sortie dans le cas d'une grande affluence des fidèles. - 2°) Les fonts sacrés seront placés entre la porte au-dessous du clocher et celle de l'escalier de la tribune. - 3°) Le confessionnal sera mis à la place des fonts sacrés. - 4°) L'arc doubleau qui sera établi à l'emplacement de l'ancien clocher devra avoir la même ouverture que l'arc doubleau qui vient à suite. - 5°) La pente de la toiture de l'escalier de la tribune devra être dans la même élévation que celle de la nef.

1855-1862 : Travaux de construction du clocher, réparations à l'église et au presbytère.

1856, 23 mars : Achat d'une horloge et d'une cloche. Devis de Cure, horloger à Montpellier. (Délib. cons. mun.). Le 13 juillet 1856 : Demande d'un secours pour achat de l'horloge (cf. 23 mars). (Délib. cons. mun.).

1860 : Réparations au presbytère.

Projet de 1859, « dans le but d'empêcher l'invasion des eaux pluviales » et de « rendre l'habitation plus digne et plus commode. » Les travaux portent sur la démolition du petit bâtiment situé dans la cour et servant de cuisine ; le mur supportant la terrasse ; les nouvelles ouvertures, encadrement en « grès de Soubès » ; l'escalier extérieur « en pierre de taille du pays » (10 marches) ; le plâtre, la couverture, la menuiserie, la serrurerie, la peinture, les vitres.

Le 24 mai 1860, l'architecte lodévois F. Combes certifie « que les travaux faisant l'objet du métré supplémentaire, exécutés à l'église de La Vacquerie, s'élevant à la somme de 848,04 F, ont été faits en même temps que ceux de l'adjudication, qu'ils sont relatifs à un béton qu'il a fallu faire dans les fondations du clocher, au déplacement et au remplacement de la cloche, à divers travaux de plâtrerie et menuiserie qui ont été nécessités par la pose de l'horloge et en la reconstruction de la fermeture de la porte d'entrée de l'église, que l'administration municipale a désiré faire refaire ; que ce métré a été fourni par nous à M. le Maire de La Vacquerie, en même temps que celui relatif aux travaux de l'adjudication et approuvé par M. le Préfet, le 15 février 1859 ; et que si M. le Maire ne l'a présenté qu'après la liquidation de l'entreprise, ce n'a été, nous pensons, que pour pouvoir faire toucher plus promptement à l'entrepreneur Rigal le solde de son adjudication ; la commune étant obligée d'attendre qu'elle fût autorisée à aliéner les biens communaux pour être en position de faire face à la dépense du montant des travaux supplémentaires. » (ADH, 2 O 317 art. 7 ; ex 8).

1899 : Le 25 juin, le Conseil municipal délibère sur un projet d'agrandissement de la sacristie « en pratiquant une brèche dans le mur principal et en en faisant construire un autre à l'extrémité des deux piliers situés en dehors de cet édifice, de façon à pouvoir utiliser l'espace compris entre ces deux colonnes. » (Délib. cons. mun.).

1909 : Suite à la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905), attribution à la commune de la propriété des édifices religieux et des meubles les garnissant, 28 octobre 1909.

### **Lettre du maire au sous-préfet, le 27 février 1907**

En application de la loi de 1905, l'offre d'un contrat de location du presbytère fut faite au curé desservant, M. Sicard, « par voie du garde champêtre », au début de l'année 1907 - « Le garde champêtre étant revenu de sa mission et ayant déclaré que M. Sicard, desservant, n'a[vait] voulu rien entendre et qu'il a[vait] même refusé de signer, le Conseil (...) décid[a], conformément à la loi, d'enjoindre à M. le Curé d'avoir à quitter le presbytère dans un délai de quinze jours. » (Délib. cons. mun., 3 février 1907).

Une lettre du maire au sous-préfet, le 27 février 1907, relate la suite des événements. – « Monsieur le curé de La Vacquerie, après avoir pris connaissance du texte du bail à passer entre lui et la commune, a cru devoir aller le soumettre à son évêque. Il est revenu de Montpellier et nous fait observer qu'il n'accepte pas dans le modèle du bail l'expression "ancien desservant de La Vacquerie" et de lui substituer ce texte-ci : "Sicard Auguste curé nommé par Monseigneur l'évêque de Montpellier pour desservir la paroisse de La Vacquerie". Nous vous serions

reconnaisants, Monsieur le Sous-préfet, de nous dire si nous pouvons accepter cette modification. Il n'y a là peut-être que querelle de mots. Attendons votre avis pour faire le nécessaire. M. le curé réclame en outre que la commune lui fasse des réparations aux latrines. Le Conseil a été d'avis à la majorité de ne louer que pour 18 mois. Y a-t-il inconvénient ? A l'unanimité, on a voté une somme de dix francs pour le monument J. Ferry à Paris. J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Sous-préfet, votre tout dévoué. A La Vacquerie, le 27 février 1907. Le maire. »

Le sous-préfet répondit : « Il n'existe pas de modèle imposé pour la passation des baux à loyer des presbytères. Ces actes seront acceptés quelle qu'en soit leur forme, pourvu qu'ils ne contiennent aucune disposition entachée d'illégalité. » (16 mars 1907).

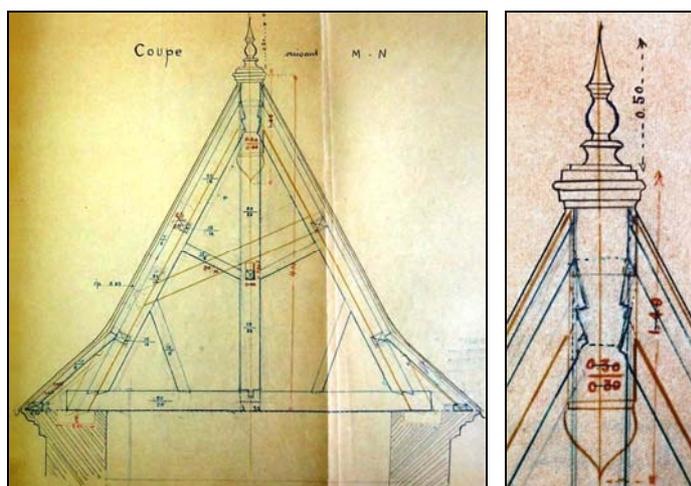
### Le contrat de location

Le 24 février 1907, le Conseil municipal enregistra l'acceptation du curé Sicard pour louer le presbytère à 100 francs. Le prix sera le même en 1921, lors de la signature du bail de trois ans avec Albert Mirabel, desservant ; ainsi qu'en 1924, puis en 1930 avec l'abbé Tournier. (Délib. cons. mun.).

Le contrat décrit l'édifice en ces termes : « Immeuble dit ancien presbytère, propriété communale avec ses dépendances, savoir : rez-de-chaussée, cave et bûcher ; 1<sup>er</sup> étage : cuisine et salle à manger avec terrasse attenante, deux chambres avec alcôve ; 2<sup>e</sup> étage : deux chambres et grenier ; jardinet entre le presbytère et l'église. »

Archives municipales.

1910-1913 : Réparations de la flèche du clocher de l'église.  
Réparations de la toiture du presbytère. Acquisition d'une horloge et installation dans le clocher de l'église.



Dessin du 10 juin 1910, par Mallet.

Devis du 10 juin 1910 : « ... On n'emploiera que des bois neufs en sapin du nord, parfaitement équarris, bien droits, sans aubier, nœuds vicieux ou autres défauts, assemblés et chevillés avec soin.



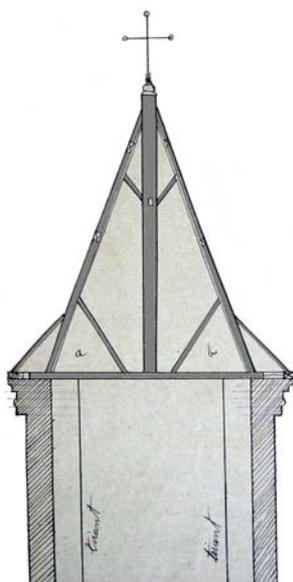
Deux des trois éléments en terre cuite vernissée (rouge, vert), supportant la girouette métallique du clocher, déposés en 2007 pour restauration de l'ensemble (atelier du potier, Grand'rue).

*Les assemblages seront exécutés à la scie et au ciseau de manière que les pièces de bois s'emboîtent les uns dans les autres avec la plus exacte précision.*

*Les planches, très jointives, auront de 0,10 à 0,20 cm de largeur et 32 mm d'épaisseur.*

*On utilisera, pour la toiture, les ardoises provenant de la démolition ; la pose aura lieu par rangées bien régulières en prenant toutes les précautions utiles pour les clous sur la volige. La fourniture des clous est comprise dans le prix du m<sup>2</sup> de toiture.*

*La partie supérieure de la flèche, au-dessous du poinçon, sera recouverte avec du zinc n°14 dont on se servira également pour confectionner les couvre-joints des arêtiers qui mesureront 0,50 environ de développement (...) etc. »*



Dans sa séance du 27 septembre 1910, la Commission technique de la Préfecture rectifia le projet, en ces termes :  
« ... Les deux écharpes 20/10 destinées à relier les arbalétriers ne constituent pas un lieu assez solide entre ces pièces. Il sera préférable de les supprimer et de les remplacer par une enrayure a-b située au bas de la flèche, réunissant les pieds des arbalétriers et reliée au poinçon qui devra descendre jusqu'à cette enrayure. Cette enrayure sera elle-même reliée par quatre tirants au plancher inférieur du clocher. Deux cours de pannes reposant sur les arbalétriers serviront à supporter les chevrons de la toiture. Avec cette disposition beaucoup plus rigide que celle projetée, on pourra diminuer beaucoup les dimensions prévues pour les bois et la dépense ne sera pas sensiblement augmentée. »

Décompte définitif des travaux, le 20 mars 1912, comprenant : « *démolition de l'ancienne flèche et mise en dépôt des ardoises et autres matériaux ; charpente (...); pose et cloutage des ardoises, recouvrement en zinc n°14 ; réparation à l'escalier du clocher (...); remaniement de la toiture de l'église. »*

1911 : Le 19 octobre, soumission Léon Raspaud pour « réfection de la flèche de l'église et exécution de quelques remaniements à la toiture d'après le projet approuvé le 18 novembre 1910 par M. le Préfet. » (Délib. cons. mun.).

1912 : le 24 mars 1912, après le procès verbal de réception provisoire des travaux sur la toiture de l'église (cf. 19 octobre 1911), un supplément de dépense est voté pour la « réfection de la flèche. » (Délib. cons. mun.).

1912 : Le 14 août, le Conseil municipal décide d'acheter une nouvelle horloge (l'ancienne « ne marche plus bien »). (Délib. cons. mun.).



Devis de Prost, le 5 août 1912, pour la fourniture d'une horloge à l'église de La Vacquerie (ADH, 2 O 317 art. 7 ; ex-8).

1926-1929 : Réparations à l'église et au presbytère (dessins 25 avril 1926).

Lettre du Sous-préfet au maire, le 18 janvier 1926 : « J'ai soumis à l'approbation le bail souscrit par M. Maille Gaston, desservant à La Vacquerie, en vue de la location, au prix annuel de 100 fr de l'ancien presbytère communal, pour une période de 4 ans. – Par sa dépêche du 16 janvier courant, M. le Préfet [vous prie] d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'augmenter le prix du loyer qui est demeuré le même depuis 1920, et qui ne correspond plus à la valeur actuelle. »

Projet du 23 avril 1926, mémoire de l'architecte. – « De construction ancienne, l'église de La Vacquerie, exposée au mauvais temps est dans un état général qui laisse à désirer : les enduits extérieurs notamment n'existent plus et les pluies qui s'infiltrent ainsi dans les murs provoquent de l'humidité qui détériore l'intérieur de la construction. – Le Conseil Municipal, désireux de remédier à cet état de choses préjudiciable aux intérêts de la population, nous a chargé de dresser le présent projet qui a pour objet principal la réfection des enduits extérieurs des murs de l'église, et accessoirement nous y avons joint diverses menues réparations consistant en : réfection partielle de la bordure de la toiture de l'église, démolition partielle d'un angle saillant, réfection des enduits extérieurs de l'escalier conduisant à la tribune, réfection partielle du parquet de la tribune, blanchiment de l'intérieur de l'église et réfection d'un plafond au presbytère. »

Le devis correspondant détaille les travaux consistant, « 1°) à démolir le clocher parce qu'il menace ruine et le reconstruire dans la cour du presbytère afin de donner plus d'espace à l'église qui, en l'état, se trouve trop petite pour recevoir les fidèles ; 2°) raccorder la voûte de l'église ainsi que le pavé dans la partie occupée par le clocher ; 3°) démolir les deux rangs de tribune qui en l'état vont, du mur de face, reposer contre le clocher, et en construire une qui occupera toute la largeur de l'église ainsi qu'on la voit figurer sur le plan.

« Le clocher existant sera démoli par l'entrepreneur ; tous les matériaux en provenant lui appartiendront à la charge pour lui d'en effectuer à ses frais la démolition et d'en transporter les décombres en provenant aux endroits qui lui seront désignés par l'autorité locale.

« Toute la pierre de taille sera arrachée avec soin par l'entrepreneur, elle sera retaillée par lui et employée aux encoignures du clocher et aux diverses portes, croisées, indiquées dans le devis ou aux divers endroits qui pourront être désignés par l'architecte à l'entrepreneur lors de l'exécution.

« Le caillou provenant des démolitions sera purgé des anciens mortiers avant d'être employé.

« La pierre de taille neuve proviendra des carrières de Formis près Soubès, sans défaut ; sera proprement taillée sur le parement et faces et posée sur une couche de chaux sans écornure.

« La maçonnerie sera faite à chaux et sable, le mortier sera composé de deux parties [de] chaux grasse bien coulée et trois [de] sable bien lavé et non terreux provenant des meilleures rives des environs de La Vacquerie.

« Le bois pour les fermes et poutres sera en sapin des Alpes sans défaut et travaillé sur toutes ses faces.

« Les tuiles pour la toiture proviendront des tuileries de Lodève, seront bien cuites et droites, et devront se couvrir de douze centimètres au moins.

« Les carreaux de brique pour le carrelage proviendront également des tuileries de Lodève, seront bien cuits et droits et posés sur une bonne couche de mortier.

« Les planches pour la toiture et plancher de la tribune seront en bois sapin de montagne, bonne qualité [3 cm épaisseur] ; celles du couvert seront jointées, blanchies et fixées sur les pannes<sup>2</sup> avec des clous n°50 et celles de la tribune seront blanchies des deux côtés, assemblées à tenon et languette, et fixées sur les pannes avec des pointes de 8 cm de longueur.

« L'escalier de la tribune et du clocher seront faits avec des marchons en chêne de 12 cm largeur et 6 cm épaisseur bien bâtis avec plâtre, le dernier des marchons sera pavé avec des carreaux de brique, le dessus de l'escalier sera fermé avec des bois noyés en peuplier et le tout enduit avec plâtre ; dans l'intérieur de chaque marche se trouvera un soliveau<sup>3</sup> de 10 cm en carré qui prendra dans le mur du clocher et viendra jusqu'à la tête de la marche.

« Les fermetures des portes et croisées seront faites en bois, chêne et châtaigniers sauvages, 5 cm d'épaisseur, parfaitement sain d'assemblage avec montants, traverses, [ponceaux], et d'après les détails fournis par l'architecte à l'entrepreneur.

« Les faîtes ou arêtières de la toiture seront recouverts avec des tuiles creuses noyées dans le mortier.

« La rampe de tribune existante sera ajustée et placée à la nouvelle tribune.

« En un mot, tous les ouvrages de quelle nature qu'ils soient seront traités selon les meilleures règles de l'art, et solidité, et selon les formes et dimensions tracées par l'architecte ou l'entrepreneur. »

---

<sup>2</sup> Pièce de bois posée horizontalement sur la charpente d'un comble pour porter les chevrons. (Litré).

<sup>3</sup> Petite solive, pièce de charpente qui soutient les planchers, et qui porte sur les murs ou sur les poutres. (Litré).

## La pratique religieuse

Témoignage de Jo Durand  
14 août 2007

*« Dans les années 50, la pratique religieuse était encore très forte. Il y avait des processions religieuses, avec des repositoires. Le mois de mai était célébré comme le mois de Marie.*

*« Je pense que la pratique religieuse a rapidement diminué en même temps que le nombre d'habitants, dans les années 60, au moment de l'exode rural. Les fêtes ont alors regroupé plusieurs villages, comme les pèlerinages de Saint-Genès et de Parlatges. Je crois que Parlatges, c'est le 8 septembre. Saint-Genès, ce doit être en août. Et la procession de la Saint-Fulcran, à Lodève. Il y avait aussi le pèlerinage de Notre-Dame du Suc, au-dessus de Brissac : je sais que des gens y allaient à pied. Sinon, un car faisait le ramassage pour y aller. C'était dans les années 60.*

*« Il faut dire que, dans ces années-là, à Saint-Genès, il y avait un curé qui aimait organiser les fêtes. Il avait l'art des manifestations, avec un décorum terrible. Il faisait venir des fanfares de la plaine. Il était convivial : comme la Saint-Genès correspondait à l'ouverture de la chasse, les chasseurs venaient, le curé bénissait les chasseurs, le gibier, tout le monde. C'était sympa. On mangeait tous ensemble, autour de la chapelle, chacun ayant apporté son panier. Cette fête existe encore, mais elle est bien moins importante. Autrefois, elle prenait toute la journée, jusqu'après les vêpres.*

*« Le fait religieux était très important. Les gens qui n'allaient pas à l'église étaient rares. Mais les pratiques religieuses continuaient hors de l'église : par exemple, on mettait des rameaux bénis jusque dans les bergeries. Ou bien, quand il tonnait, on allumait un cierge béni... »*

Témoignage de Christiane Milhau  
31 juillet 2007

*« Le dernier curé qui a logé au presbytère, c'était Monsieur Bénaben. Un curé assez remarquable, intelligent, qui s'occupait aussi d'art. Je sais qu'il avait fait rénover la fresque que nous avons à l'église. <sup>4</sup>*

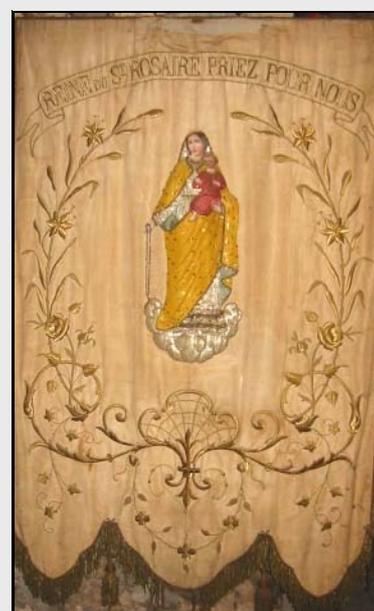
---

<sup>4</sup> Fresque de Persicolt (1827), rénovée et signée par le peintre lodévois Charles Bessière en 1949.

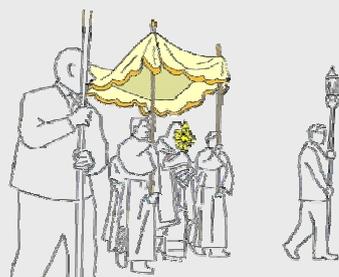
« Etant jeunes, nous ne manquions pas le pèlerinage à Parlatges. Soit on prenait le pique-nique et on descendait à pied à travers la forêt, soit à bicyclette par la route. Nous allions aussi beaucoup au pèlerinage de Saint-Genès, le dernier dimanche d'août. Ça n'a pas changé : à Parlatges, il y a du monde, mais à Saint-Genès, c'est la foule. Les familles de Saint-Michel, surtout, sont très attachées à Saint-Genès. C'est la fête du saint, bien sûr, mais je crois qu'il y a des retrouvailles entre les familles.

« Par contre, nous n'allions pas tellement vers Saint-Guilhem, et par le chemin de Saint-Martin, on ne voyait passer aucun pèlerin. »

### La bannière de la Vierge



« J'ai trouvé cette bannière dans une armoire, enroulée dans des journaux. Je n'ai pas le souvenir de l'avoir vue lors des grandes processions. Elle est très lourde. La procession, c'était la croix, c'était le dais porté par quatre personnes, sous lequel marchait le prêtre avec le Saint-Sacrement. » (Ch. M.).



Dais brodé (détail), utilisé pendant les processions.

*« Il y avait plusieurs processions pendant l'année : pour la Fête Dieu, pour les Rogations... Sur le bord des chemins, les croix étaient beaucoup mieux entretenues que maintenant.*

*« Maintenant, c'est difficile. Je crois que les personnes âgées n'étant plus là, il y a une coupure avec l'église. Il y a trois villages où quelques gens pratiquent encore : Le Caylar, où viennent aussi quelques Aveyronnais, Les Rives, et Saint-Michel. Chaque dimanche, il y a une messe dans un de ces villages. Mais ici, à La Vacquerie, les gens ne pratiquent plus. Donc, ça n'intéresse pas les prêtres. Quand il y a des obsèques, ils viennent, mais il faut que tout soit prêt à l'église, et ils ne vont plus au cimetière. Pour ce 15 août [2007], il y aura quand même une messe, parce qu'il y a un prêtre âgé qui vient chaque année se reposer au presbytère du Caylar. Et je crois qu'il va venir. C'est comme ça qu'il y aura une messe. Et comme c'est la foire, il y aura du monde. Chaque année il y a du monde. Et puis il y a une famille qui vient en vacances, à côté de chez moi, ce sont des gens qui sont musiciens, pratiquants, et qui animent la messe. Il y a même des enfants, qui jouent du violon, enfin il y a une messe très animée. Ça attire un peu la population. Mais c'est tout. Alors l'église de La Vacquerie... De temps en temps on me demande la clef pour y faire un concert. Je la donne : au moins que l'église s'ouvre pour un concert !... »*



Les entrées de l'église. - A gauche : entrée par le jardin, au nord (fond de la nef, axe central).  
A droite : entrée par la Grand'rue, à l'ouest (sous la tribune).

## Les cimetières de La Vacquerie

### L'ancien cimetière

Un cimetière fut créé en même temps que l'église, peu après 1248 (« *cum cimiterio* » ; IB f° 109 D, B, R). Le plan cadastral de 1834 (et celui de 1930, parcelle n°154) désigne l'ancien cimetière au sud-ouest de l'église, séparé de celle-ci par la traversée du village et quelques maisons. En 1631, l'évêque Plantavit décrit le cimetière « hors du lieu, sans clôture, et auquel on enterre indifféremment catholiques et huguenots par un grand abus lequel cessera désormais par les inhibitions et défenses que nous faisons. »<sup>5</sup> En 1659, Harlay verra le cimetière non clos.<sup>6</sup> En 1734, Souillac le situera « à quarante pas de l'église », déplorant les murailles fort basses, bâties à pierre sèche, menaçant ruine, et la porte ne fermant pas à clef.<sup>7</sup>



*L'ancien cimetière, aménagé en jardin public.*

<sup>5</sup> Visite pastorale, ADH, G 4436 (2 Mi 209, R1). - Concernant les huguenots, dont la présence à La Vacquerie se trouve ici attestée, Plantavit de la Pause ordonna « qu'il leur soit baillé pour cimetière particulier le morceau de terre qui est derrière l'hôpital, joignant celui de l'hôpital. »

<sup>6</sup> Visite pastorale, ADH, G 1061 (2 Mi 206, R1).

<sup>7</sup> Visite pastorale, ADH, G 1062 (2 Mi 207, B1-26).

## Le nouveau cimetière

Source :  
ADH, 2 O 317 art. 13

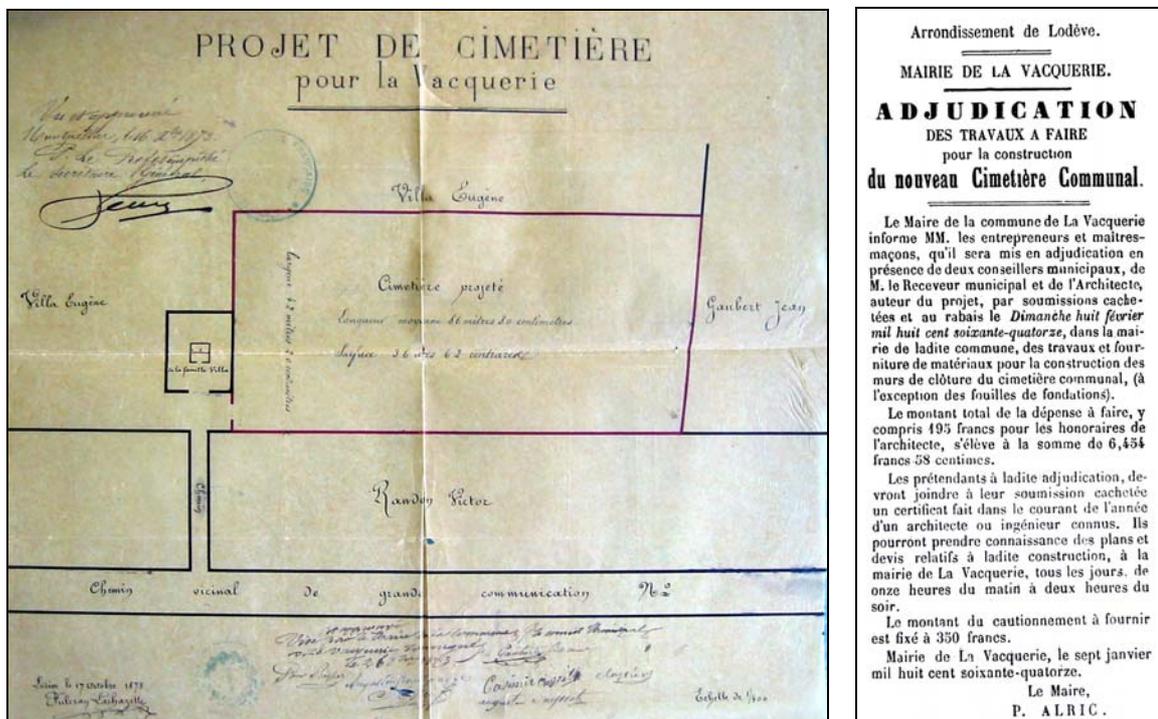
Délibération du Conseil municipal, le 18 février 1873 :

« ... Depuis longtemps la question du changement du cimetière est agitée, attendu que celui existant n'est espacé des maisons que par un étroit chemin ; que la moitié de sa superficie forme un monticule et n'a pas 50 cm de profondeur ; que l'autre moitié est, par suite, de beaucoup insuffisante ; qu'enfin, en creusant, et par suite de cette insuffisance, il arrive que le cercueil voisin est mis à découvert. »

### Terrains proposés

B 271	Le Champ des Douzettes	Pierre Baldeyrou	Les Faisses
B 272	La Pourquoiade	Philippe Henry	Les Roquets
B 273	La Pourquoiade	François Raynal	Les Roquets
B 275	Le Grand Champ	François Tédénat	Les Roquets
G 012	Le Champ de la Comtesse	Eugène Villa	Comberoujol

Le terrain du « Champ de la Comtesse » fut choisi par le Conseil municipal, le 13 mai 1873. Le plan de son aménagement, dressé par Fulcran Lachazette, à Lodève, le 17 octobre 1873, fut adopté en mairie le 26 octobre 1873 (Prosper Pons, maire), et approuvé en préfecture le 16 décembre 1873.



Plan d'aménagement du nouveau cimetière (17 octobre 1873 ; ADH), et publication de l'adjudication dans la presse locale (L'Echo de Lodève, 7 janvier 1874).

## L'église Saint-Martin-de-Castries

Source :  
Alzieu, 1998

L'église Saint-Martin est citée pour la première fois dans une donation de Louis le Pieux, en 807, à saint Guilhem, en faveur du monastère de Gellone (Cartulaire, p. 210).

Plus tard, en 1146 (bulle du pape Eugène III)<sup>1</sup>, 1153 (accord avec l'évêque de Lodève), 1206 (reconnaissance par les seigneurs de Montpeyroux), 1252 (liste synodale), 1331 (description du diocèse de Lodève).

### Descriptions de l'église aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles

Source :  
ADH, série G

Jean de Plantavit de la Pause en 1631, Roger de Harlay en 1659, Jean-Georges de Souillac en 1734 et 1740, évêques de Lodève, ont pu faire, au cours de visites pastorales, les observations suivantes concernant l'église paroissiale de Saint-Martin-de-Castries.

PLANTAVIT, 1631 : « Paroisse champêtre scise entre S. Guillem et la Vacarie... unie au cabiscolat de S. Guillem de toute ancienneté qui a toujours été servie par prêtres locataires. L'Eglise est découverte tout à fait sans fenestres sans portes et sans ornemens sans fonts baptismales (...). Sera ordonné que le prieur fera construire de neuf une petite eglise proche du chasteau de S. Martin pour la comodité des habitans et la sureté des ornemens de icelle attandeu les ruines de l'ancienne église et la trop grande distance dicelle. »

HARLAY, 1659 : Eglise Saint-Martin : « L'église est bien voûtée. » - « Il n'y a point de cloche. » - « Le prieuré est annexé à l'abbaye de Saint-Guilhem. » - « Les métairies de Friousse [Faïssas], d'Argiron [Azirou ?], le Mas Tournaux [Tourraux], les Lavaignes [Lavagnes] et le Mas Pourdou [Lapourdous, ruines] dépendent de ladite paroisse. »

---

<sup>1</sup> G. Alzieu : « Faut-il attribuer à l'empereur Louis-le-Pieux la donation de ce territoire et de son église, comme le dit la charte 249 du cartulaire datée de 807 ? Il est bien difficile de se prononcer, quand on sait que tous les documents des 9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> siècles du cartulaire ont été réécrits au 11<sup>e</sup> siècle. » (1998).

SOUILLAC, 1735 : « Petite église voûtée. La voûte du sanctuaire a besoin de crépir, et celle de la dite église a aussi besoin de crépir et de fermer les fentes qui sont au dedans et au dehors. Fenêtre au fond de l'église sans vitre. » - Maître autel de bois peint, un tableau de bois peint enchâssé dans un cadre de bois peint, représentant un Christ au milieu de St Martin et de la Ste Vierge. - « Le derrière de l'autel sert de sacristie. Il y a un cabinet qui sert pour tenir les ornements et une table pour s'habiller. - Clocher : Néant. - Cloche : Néant.

SOUILLAC, 1740 : « La voûte du sanctuaire a besoin de crépir et celle de la nef de l'église ; il y a des fentes au-dedans et au-dehors. La fenêtre au fond de l'église est sans vitre. » - « Maître autel : de bois peint. Un tableau de bois enchâssé dans un cadre de bois peint, représentant un Christ au milieu de la Sainte Vierge et de Saint Martin ; en état. » - Sacristie : « le derrière de l'autel sert de sacristie ; il y a un cabinet qui sert pour tenir les ornements et au prêtre pour s'habiller. » - « Balustre de pierre, sans porte. » - Réparations : « L'église et la balustre ont besoin de réparation. » - Pas de clocher, ni de cloche.

### Le cimetière

PLANTAVIT, 1631 : « Un cimetière sans clôture. »

HARLAY, 1659 : « Le cimetière est joignant l'église, non fermé. »

SOUILLAC, 1735 : Sans muraille

SOUILLAC, 1740 : « Il n'y a point de murailles. »

En 1866, Vinas publia que « dans » l'église de Saint-Martin-de-Castries avaient été inhumés « plusieurs membres de l'ancienne famille des *de Vissec-Latude*, seigneurs de Saint-Martin, de Fontès et du Mas d'Agamas. »<sup>2</sup>

### La maison claustrale

PLANTAVIT, 1631 : « Une maison claustrale toute par terre. »

HARLAY, 1659 : « Il y avait autrefois, joignant l'église, une maison claustrale, qui est à présent toute ruinée. »

SOUILLAC, 1735 : néant.

---

<sup>2</sup> « Assises de la Narbonnaise occidentale, tenues à Lodève le 3 décembre 1866 » ; Impr. Grillières, Lodève.

### Le déclin de la paroisse

Dès 1700, les habitants du hameau des Lavagnes se plaignent du mauvais état des chemins qui les relie à leur église paroissiale de Saint-Martin-de-Castries, au diocèse de Lodève. Pour cette raison les Lavagnes sont provisoirement rattachées à la paroisse de Saint-Barthélémy, à Saint-Guilhem.

En 1723, les Lavagnes sont renvoyées à la paroisse de Saint-Martin, selon les limites fixées en 1287. Les habitants de La Pourdoux se joignent alors à ceux des Lavagnes pour adresser une protestation à l'évêque de Lodève. Celui-ci décide de les placer désormais dans la paroisse de Saint-Laurent de Saint-Guilhem.<sup>3</sup>

Lorsque le territoire de Saint-Martin-de-Castries est érigé en commune, en 1790, il compte encore une cinquantaine d'habitants (son record sera de 62 habitants, en 1806). Mais l'église, tombant en ruine, ne compte désormais que par l'utilité de sa citerne.



Dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, une carte IGN/Le Caylar/Feuille XXVI-42/1 :50000 (sd), indique : « Eglise à Citerne, Ruine. »



### Un chantier de fouille archéologique

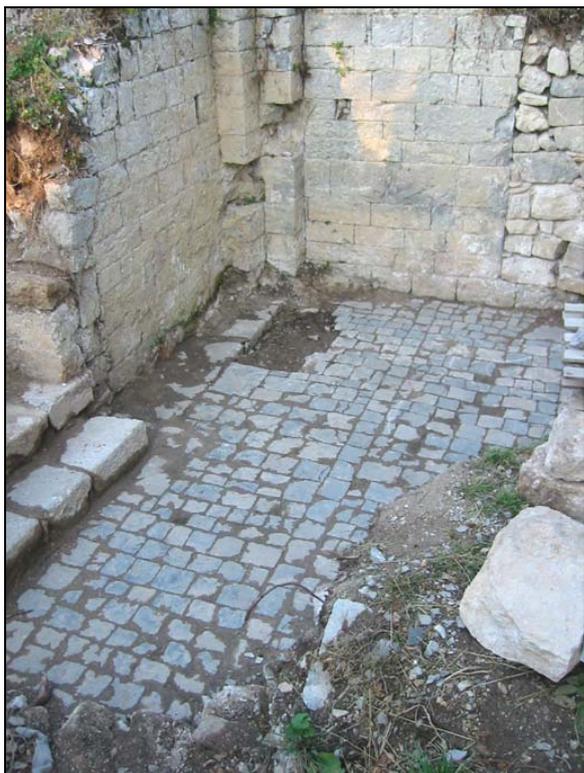
De 2003 à 2005, une fouille archéologique, entreprise à l'initiative de la Communauté de communes du Lodévois-Larzac<sup>4</sup>, sous la responsabilité d'Agnès Bergeret (INRAP), a révélé la richesse du site (dont la chronologie remonte au 9<sup>e</sup> siècle). Une consolidation des vestiges a été effectuée sous la direction de Frédéric Fiore, architecte du patrimoine. Ces deux réalisations ont fait l'objet de rapports détaillés (voir bibliographie).

τ Vestiges de l'église St-Martin, vus du sud.

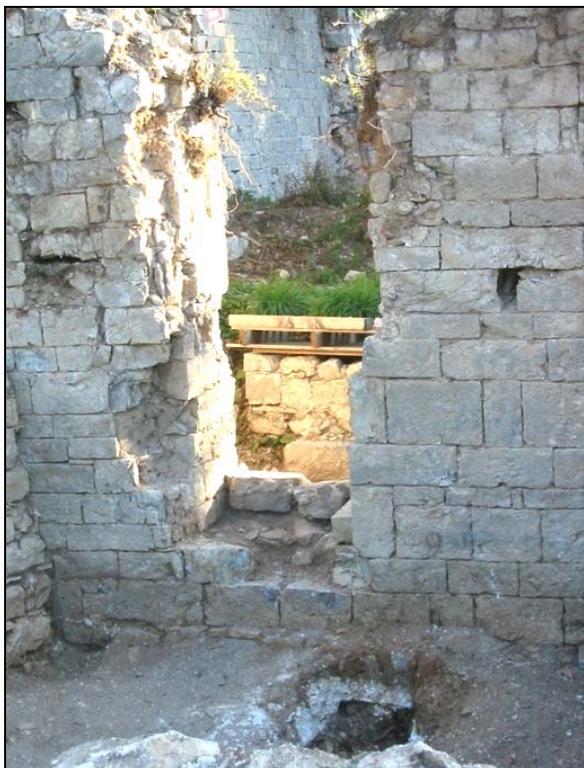
<sup>3</sup> Voir : E. Appolis, « La juridiction spirituelle de Saint-Guilhem-le-Désert, 1284-1784 (in : Annales du Midi, Toulouse, 2<sup>e</sup> trimestre 1953 ; p. 162).

<sup>4</sup> Avec l'aide du Service régional de l'archéologie, du Conseil général de l'Hérault, de la Région Languedoc-Roussillon.

## Eglise Saint-Martin-de-Castries



A gauche : vue partielle du sol de l'église, près des marches de l'entrée sud.  
A droite : vue générale de la nef et du chœur, pendant les fouilles.

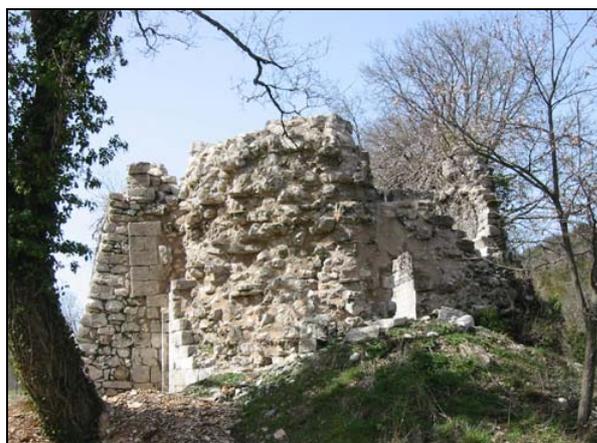


Porte ouest, au fond de la nef, avant et après les travaux (avec réplique de la fontaine baptismale).

**Eglise Saint-Martin-de-Castries**



*Vue intérieure du chœur : la baie, avant et après les travaux.*



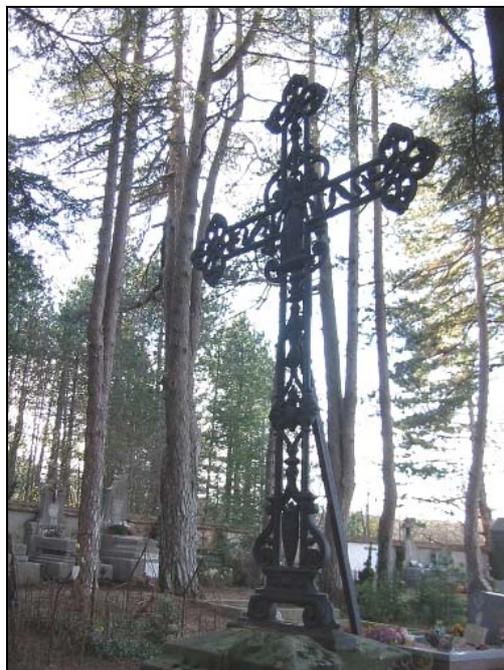
*Vue du chevet : avant et après les travaux.*



*Vue d'ensemble, avant et après les travaux.*

## Les croix

### Croix de cimetière



Dès l'ouverture du cimetière nouveau, en 1874, la municipalité s'employa à commander une croix, édicule traditionnellement indispensable dans les cimetières chrétiens. Le devis de ce travail, établi le 16 août 1874, stipulait : « Au centre du cimetière, il faudra élever un piédestal surmonté d'une croix en pierre. » La croix qui a été placée est de confection industrielle, en fonte de fer.

### Croix de chemin

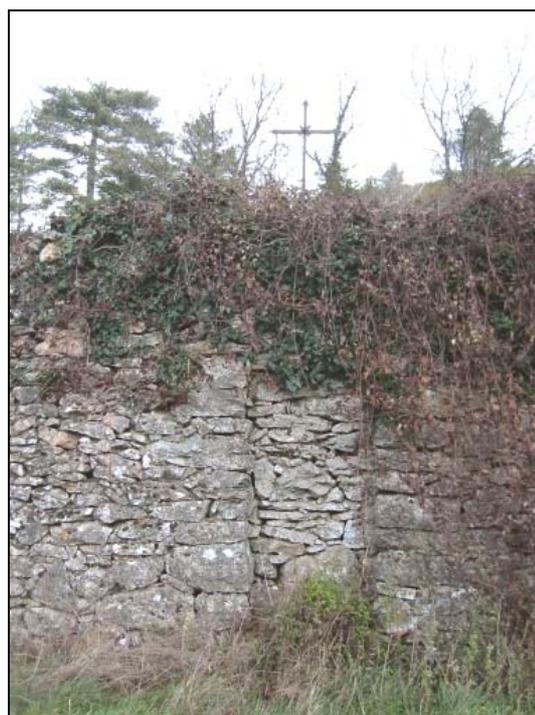
*Croix d'entrée de village, chemin de Saint-Michel  
(en pierre, à l'angle d'une ancienne parcelle agricole).*



*Croix des Faïsses, chemin de Saint-Michel.  
(en fer forgé, à l'angle d'une parcelle agricole)*

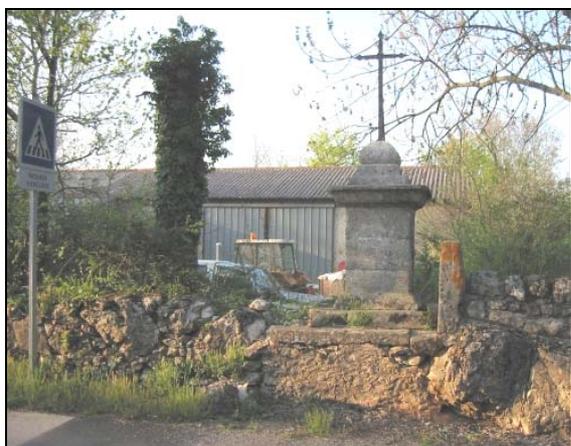


*Croix de la laiterie, chemin de la Trivalle  
(en fer forgé, sur un mur de soutènement)*





*Croix des Rocquets, chemin du Mas de Bedos.  
(en fer forgé, socle mouluré, sur un rocher et mur de clôture).*



## La croix de la Place

Croix de mission, en fonte de fer (peinte), érigée en 1870. Le socle, de plan carré, à emmarchement, porte sur chacune de ses quatre faces une plaque de marbre avec inscription : 1. PIO PAPA IX REGNANTE OMNIUM LAVACQUERIE INCOLARUM STUDIO CRUX ERECTA FUIT 1870. – 2. O CRUX AVE SPES UNICA IN HAC TRIUMPHI GLORIA PIIS ADAUGE GRATIAM REISQUE DELE CRIMINA. – 3. CONCILII VATICANI MEMORIA NEC NON ET IN FORMA JUBILEI INDULGENTIAE A S. P. CONCESSAE ANNO DOMINI MDCCCLXIX. – 4. STAT CRUX DUM VOLVITUR ORBIS – MOERENTIUM SALUS. LUCTANTIUM DECUS. SCELLESTORUM METUS. IMPIORUM ORCUS.



## Croix commémorative

(en pierre et ciment, chemin de Saint-Michel, sur mur de clôture)



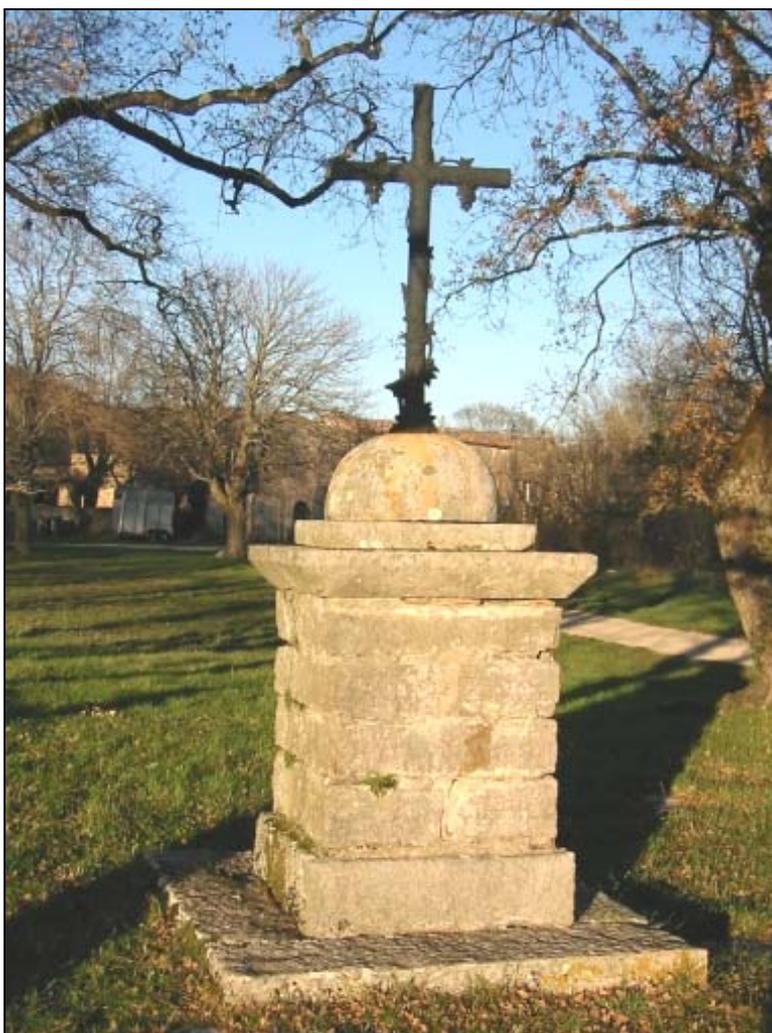
### La croix de Saint-Martin-de-Castries

(en fonte de fer, socle mouluré, grille d'entourage, à une croisée de chemins)



### La croix de Ferrussac

(fonte de fer, socle mouluré, aux abords de la ferme).



## Une statue de la Vierge

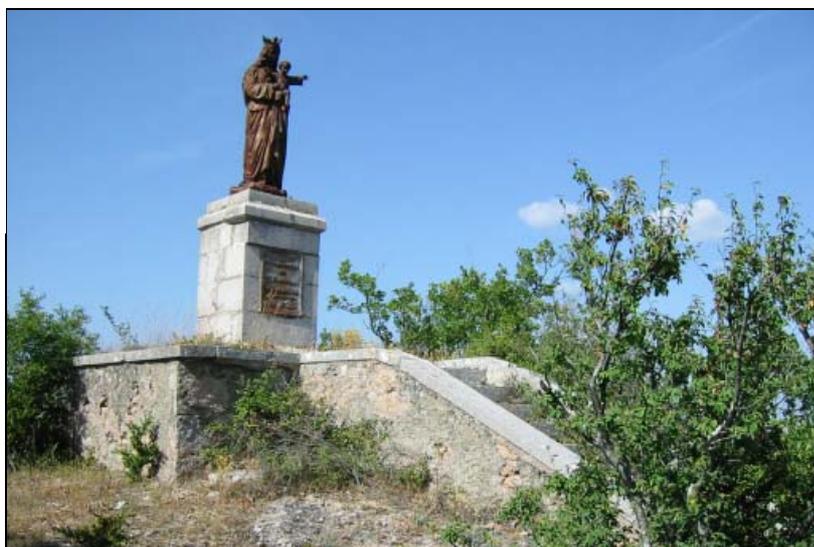
Statue en fonte de fer, provenant des fonderies de Tusey (Meuse), érigée en 1875, en mémoire de Madame J. Jourdan, née Maistre.

Ce monument est indiqué sur la carte IGN, au sommet d'une colline dont l'altitude est de 622 m.



*Madame Serieys, au Mas de Jourdes, témoinne (2007) :*

« Quand mon beau-père a acheté le Mas de Jourdes, Monsieur Jourdan a dit : « *Maintenant, je comprends qu'il faudrait démonter cette Vierge...* » Mon beau-père lui a dit : « *Mais ça ne me gêne pas, au contraire. Vous pouvez la laisser là où elle est, on ne la brisera pas.* » Il y en a qui y viennent chaque année, de La Vacquerie, comme ça, un peu en pèlerinage. Ils l'appellent la Vierge noire, parce qu'elle est en métal de couleur sombre. »



# 3<sup>ème</sup> partie

## Les lieux et leur histoire

## Les lieux et leur histoire

Peuplé depuis la préhistoire, le territoire de La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries présente aujourd'hui, groupées en village ou dispersées en fermes et hameaux, de « vieilles » habitations qui ne datent généralement que d'une époque moderne (non antérieure au 17<sup>e</sup> siècle). Il ne reste des maisons médiévales - dont l'archéologie pourrait, certes, retrouver quelques fondations – que l'essentiel témoignage des actes de vente ou donation, en particulier ceux qui ont été réunis dans le *Cartulaire de Gellone*, précieux registre constamment relu par les chercheurs (Thomas, Combarous, Hamlin, Richard, etc.).

Textes d'archives, cartes, observations de terrain, nous permettent de dresser la liste suivante, situant les constructions rurales (logis, bergeries, caves...). L'on y trouvera forcément quelques noms à mettre en relation avec les tènements énumérés par la géographie, comme avec les édifices réputés plus remarquables, tels que châteaux et églises ornant l'histoire locale.

### Des habitants dispersés

Les anciens habitants du plateau témoignent de la vie rurale d'autrefois (« *On travaillait tout le temps* »), lorsque les travaux agricoles maintenaient les familles et les « brassiers » (ouvriers agricoles) dans de nombreux écarts.

« *Avant 1900, cinquante personnes vivaient à Saint-Martin d'Azirou, un domaine qui faisait 1.700 hectares. Ils labouraient, ils faisaient les céréales... On m'a souvent dit que pour faire un seul sillon, avec la paire de bœufs, il fallait une demi journée. En bas, un champ faisait plus de 100 hectares. C'était immense, dur à travailler, et ça n'allait pas vite. A l'époque, il fallait donc une main d'œuvre conséquente.* » - (Témoignage de Maurice Requi, 7 juillet 2007).

« *Le dimanche, les gens des fermes venaient à La Vacquerie ; et le dimanche soir, après les vêpres, nous allions à pied raccompagner nos amis jusqu'à leur ferme. A La Vernède [commune de Saint-Michel], nous y allions plutôt à bicyclette. Presque tous les dimanches, il y avait le raccompagnement d'une ferme. Ils venaient passer le dimanche avec nous : la messe le matin, le repas de midi, et l'après-midi jusqu'aux vêpres. C'étaient nos seules promenades.* » - (Témoignage de Christiane Milhau, 31 juillet 2007).



## Azirou

La section E du cadastre (1834) est dite de « Lazirou ».<sup>1</sup>  
« Bergerie d'Azirou », selon carte IGN. « Ferme », selon Thomas (1865). »

« Puech-d'Azirou, montagne, commune de Montpeyroux. Elle sépare cette commune de celle de la Vacquerie. – Cassini et la carte du diocèse de Lodève l'indiquent par la ferme *Azirou*. – La carte récemment levée par les agents voyers appelle mal cette montagne *Rocque-Marque*. – Le *Rocque-Marque* est une excroissance, une dent de rocher qui s'élève sur le flanc d'une montagne, et dont l'ombre marque l'heure à la campagne. » – [E. Thomas; 1865]

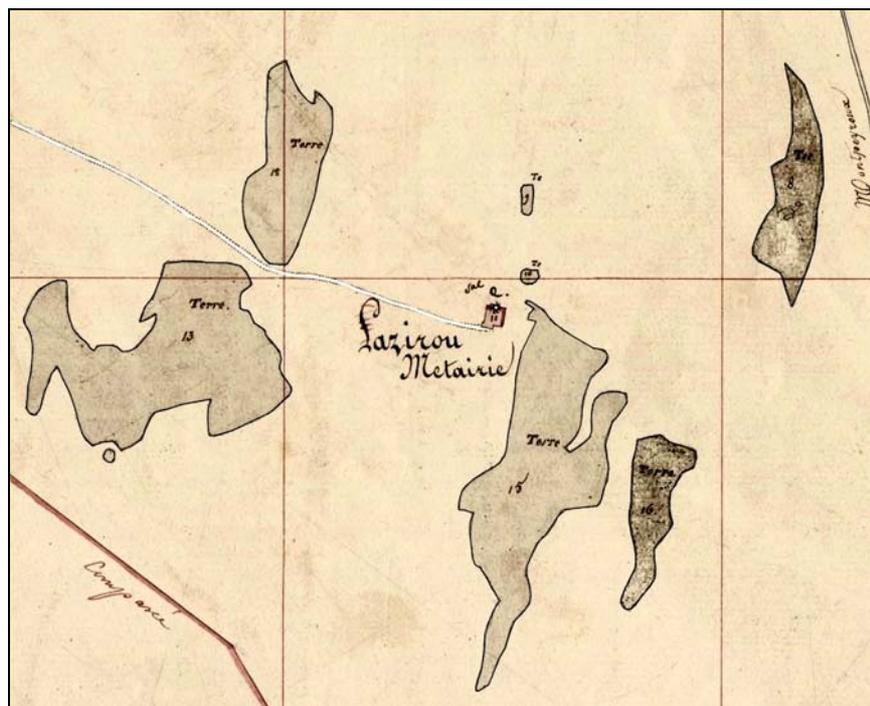
On trouve, aux dates suivantes, dans le *Cartulaire de Gellone* (Combarrous, 1979) :

Après 1140 : Ricardi d'**Aszisoni** (= d'Azirou). (p. 450).

Vers 1140 : **Asison** ou **Asinone** (= Azirou) ; **Croso Longeno** (= plaine d'Azirou). (pp. 413-418).

1210 : « et balsemas de **Azizo**... » : baumes, ou caves à fromages (p. 143).

1213 : R. de **Azizo** (= d'Azirou). (p. 495).



**Azirou, sur le plan cadastral de 1834 (ADH).** – Les terres labourées forment des îlots au milieu de la garrigue, autour de la métairie.

## Bayssière (la -)

La section F du cadastre (1834) est dite de la Bayssière.

<sup>1</sup> La matrice cadastrale indique qu'en 1834, toute la section dite de « Lazirou » [sic] appartenait à « Madame la Comtesse Visseq », résidant à Montpellier.

On a aussi écrit : Les Bayssières.  
En occitan, *vaissièra* signifie coudraie, lieu où poussent les noisetiers.

**Bedos** Voir : Mas de Bedos.

**Bellas (Bellac, Bellat)** Voir : Mas de Bellas

### Bergerie de l'Hôpital

« A la sortie de La Vacquerie, un lieu est encore dénommé l'hôpital. Il serait le sixième depuis l'arrivée sur le Larzac par la côte des pèlerins, avant d'emprunter l'escalade de la montagne de la Séranne vers Saint-Guilhem. » (G. Milhau, 1969 ; p. 95).

Cet édifice, ruiné, dénommé « bergerie », ne figure pas sur le plan cadastral de 1834.

Quelques sources plus anciennes attestent néanmoins qu'il existait, à La Vacquerie, un hôpital en bordure du chemin principal, et que cet hôpital jouissait de revenus provenant de parcelles agricoles.

**Cimetière**  
L'évêque Plantavit de La Pause, mécontent de voir que le cimetière de La Vacquerie recevait ensemble les défunts catholiques et protestants, ordonna pour les huguenots, en 1631, « qu'il leur soit baillé pour cimetière particulier le morceau de terre qui est derrière l'hôpital, joignant celui de l'hôpital. » (ADH, 2 Mi 209).

La relation de la visite pastorale de l'évêque de Lodève, en 1631, mentionne un hôpital en ces termes : « L'hôpital est ruiné, n'y ayant en icelui qu'une seule voûte de nul usage, n'ayant de rente qu'un champ joignant le dit hôpital (...) au tènement appelé le bois de l'hôpital, à la terre de la Tribale (sic). »<sup>2</sup>

En 1659, une autre visite pastorale permettra de citer encore « la maison dudit hôpital, qui est hors le lieu, consist[ant] en une seule salle sans cheminée et sans meubles. »<sup>3</sup>

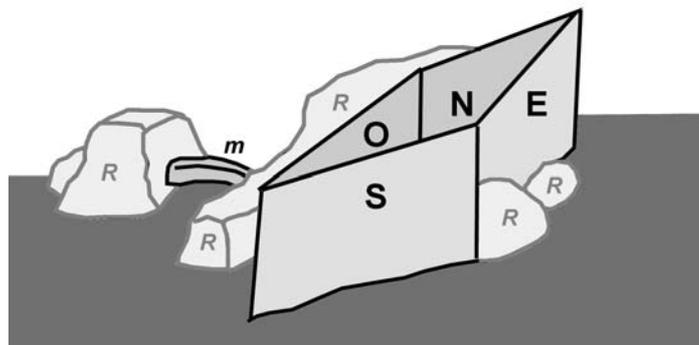


Schéma de la « bergerie de l'Hôpital ». - R = rocher ; m = vestiges d'un mur ? ; N, E, S, O = élévations nord, est, sud, ouest.

<sup>2</sup> Visite pastorale de Plantavit de La Pause, 1631 ; copie par Lugagne (1873), Archives départementales de l'Hérault, G.4436 (2 Mi 209).

<sup>3</sup> Visite pastorale de Plantavit de La Pause, 1631 ; copie par Lugagne (1873), Archives départementales de l'Hérault, G.4436 (2 Mi 209).

Entre la « voûte » de « l'hôpital ruiné », signalée en 1631, et la « maison » de 1659, se place peut-être la construction de l'édifice dont on trouve aujourd'hui les restes.



*Intérieur : angle sud-est.*



*Intérieur : mur sud.*



*Intérieur : entrée à l'ouest.*



*Intérieur : mur ouest.*



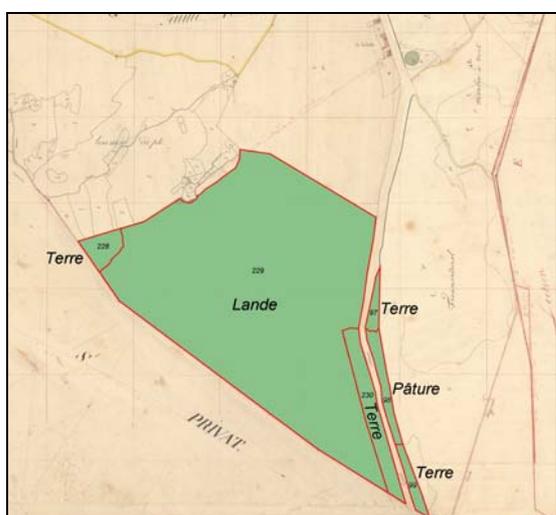
*Intérieur : mur nord.*



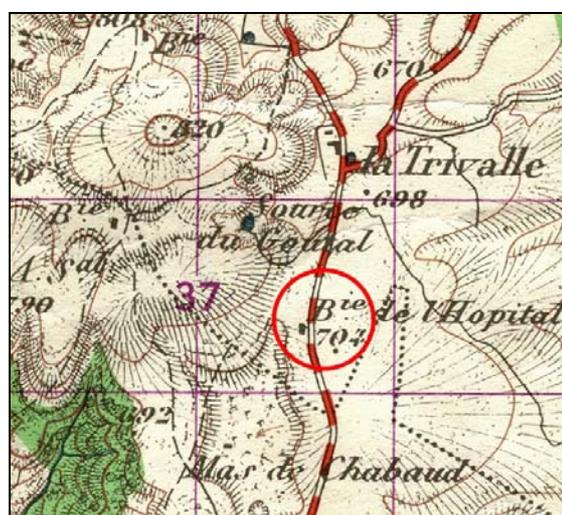
*Intérieur : angle nord-est.*

### Les hospitaliers de Saint-Jean, à La Vacquerie

« Vers 1153-1154, Gellone inféoda à l'ordre des hospitaliers de St Jean de Jérusalem ses biens de Vaxeria (La Vacquerie) moyennant un cens annuel de 12 sous melgoriens payables à l'épiphanie et l'obligation des moines soldats de l'Hôpital de construire 5 maisons dotées chacune d'un jardin d'une sétérée. Par ailleurs cette mise en valeur de terres en friches permettait aux hospitaliers d'être exonérée du quart de la dîme, ainsi que d'obtenir une servitude de passage et un droit de pâture à la manse de Villaret alors inexploitée (cf. P. Tisset). Les ruines de la bergerie dite de l'Hôpital sont situées à 1 km de la Trivalle et contrôlaient par le Pas de l'Aze (de l'âne) un chemin venant du Lodévois par les Salces et doublant la voie romaine par les crêtes. » - (Christian Pioch, « La septimanie carolingienne et les abbayes bénédictines d'Aniane et de Gellone »).



Parcelles situées au sud-ouest de La Trivalle, appartenant à l'Hôpital de La Vacquerie, selon le cadastre de 1834 (ADH). – Terre et pâture au Fromentairol (F : 97, 98, 99), terre et lande au Plo (G : 228, 229, 230).



Localisation de la Bergerie de l'Hôpital sur une carte d'Etat-Major (IGN).

Le « bois de l'Hôpital, à la terre de la Tribale », désigné en 1631, semble être devenu, au siècle suivant, l'ensemble figurant sur le cadastre de 1834 comme propriété de l'Hôpital, composé de lande, de petites terres et de pâture.

Il est à noter qu'à l'entrée sud du village de La Vacquerie, sur la parcelle F 58, une « pièce de terre », non bâtie, « attenante au village », était dite « L'Hôpital. ».<sup>4</sup>



<sup>4</sup> Registre des délibérations du conseil municipal, 27 septembre 1847 (2 O 317 art. 10 ; ex 9).

### **Bergerie de Tédénat**

Bergerie indiquée sous ce nom sur la carte IGN (et itinéraires de randonnée). Ne figurait pas sur le plan cadastral de 1834.

Tédénat : nom de famille. – François Tédénat (1815-1897), dont le père était voiturier (1790-1821), fut médecin à Montpellier et maire de La Vacquerie.

### **Brésilliers (les -)**

« Brézilié » ou « brezilhé » sur le compoix de 1633. - Tènement situé dans la section F du cadastre (1834), dite de la Bayssière.

L'origine de ce nom pourrait être l'occitan « bresièr », signifiant : brisure de pierres. L'abondance d'éboulis calcaires peut laisser supposer qu'une ancienne exploitation aurait existé à cet endroit pour fabriquer de la chaux (par cuisson et broyage du calcaire).

Les restes d'un moulin sont visibles sur ce tènement : voir au chapitre « Fours et moulins ».

### **Cabane (la -)**

Voir : Aven de Vitalis.

### **Camp del Roube**

Nom occitan que l'on pourrait traduire par: « champ du chêne » (rouvre).

### **Canaguier**

Voir : Jasse de Canaguier.

### **Castelas (le -)**

De l'occitan : « castelàs » (castèl = château, et suffixe –às). – « Désigne souvent des ruines », selon Ollier (Miralhet, n°19).

### **Castries**

Voir : Saint-Martin de Castries.

### **Caylus**

Voir : Mas de Caylus.

### **Château (le -)**

Tènement situé dans la section G du cadastre (1834), dite de Combe Roujal.

Sur le *château*, voir le chapitre : « Seigneurs et seigneuries. »

### **Combe de Nègre Boeuf**

« Du gaulois *cumba* : vallon [du bœuf noir]. Mais nègre est peut-être une altération de *néga* (de l'occitan *negar* : noyer, inonder), qui a donné de nombreux toponymes (*néga-cats, nègue-fèdes, nègue-vaques...*), qui désignent des lieux où l'eau reste longtemps après les pluies. » (Ollier, *Miralhet*, n°19).

### **Combe des Morts**

Citée par Ollier (*Miralhet*, n°19).

### **Combe Maury**

Tènement situé dans la section G du cadastre (1834), dite de Combe Roujal.

### **Combe Roujal**

La section G du cadastre (1834) est dite de Combe Roujal.

Nom occitan, à traduire par : vallon rougeâtre (une allusion à la couleur de la terre ; Ollier, *Miralhet*, n°19).

Le devois de Combe Roujal, appartenant à la communauté de La Vacquerie, mesure 142 hectares. (Appolis, 1951, p. 198).

### **Conques (les -)**

Tènement situé dans la section B du cadastre (1834), dite des Huttes.

L'occitan *conca* désigne une conque, un bassin de fontaine. Ici : un creux de vallon (Ollier, *Miralhet*, n°19).

### **Coste Caude**

Tènement situé dans la section A du cadastre (1834), dite de Sablières.

« Versant sud d'une colline. Directement de l'occitan *cósta cauda* : côte abritée. » (Ollier, *Miralhet*, n°19).

### **Coste Rouse**

« Coste, dans le sens de versant d'une colline. Rouse fait sans doute référence à la couleur. » (Ollier, *Miralhet*, n°19).

**Costes (les -)**

Tènement situé dans la section B du cadastre (1834), dite des Huttes.

**Cournerasses (les -)**

Vers 1140, « Cumbas longas », ou les Cournerasses, près d'Azirou, selon G. Combarous (Cartulaire de Gellone, pp. 413-418).

**Croisette (la -)**

Tènement situé dans la section G du cadastre (1834), dite de Combe Roujal.

**Engoutine (d' -)**

Tènement situé dans la section G du cadastre (1834), dite de Combe Roujal.

**Escalade (l' -)**

Tènement situé dans la section G du cadastre (1834), dite de Combe Roujal.

L'occitan *escalada* signifie : montée.

**Esquirole (l'-)**

1070 c. : donation de biens situés à Navacelle, par Airadus (cf. Mansus Airoldi, Mas Airoux, Mauroux, ancien nom du Mas de Caylus) ; cosignée par S. Bernardus **Yschiolus** (= l'Esquirole, près de Ferrussac). (Cartulaire de Gellone, p. 110 ; Combarous)

1109 : « ... in presentia Petri **Eschirol...** » (= l'Esquirole, près de Ferrussac). (Cartulaire de Gellone, p. 158 ; Combarous)

**Faïsses (les -)**

Tènement situé dans la section B dite des Huttes, et dans la section G dite de Combe Roujal (cadastre, 1834).

« *Faïssa*, en occitan, désigne une bande de terre soutenue par un mur en pierre sèche. Les *faïsses* transforment, ainsi, une pente en terrasses. » (Ollier, *Miralhet*, n°29).

**Ferrussac**

Ferme située dans la section C dite de Ferrussac (cadastre de 1834).

« En 1627, Thomas de Bonsy, évêque et seigneur de Béziers, abbé commendataire de St-Guilhem, déclare tenir noblement le fief de Ferrussac, avec ses terres labouratives à semer, bois de chênes, herbages, garrigues et autres terres, tant cultes que incultes en dépendant. – Ferrussac est alors une belle propriété monastique, qui passera ensuite dans la mense conventuelle, apportant aux moines des céréales, des viandes, des laines et des fromages en abondance, ainsi que du fumier (pour les jardins et les oliveraies de St-Guilhem) et du bois d'œuvre (chêne), avec : 201 cannes de bâtiments divers et une cour de 80 cannes, le tout estimé pour la valeur de 1566 livres (soit plus de 3,5 fois les bâtiments de St-Martin et Azirou, estimés un peu plus de 438 livres) ; 2780 sétérées de terres, dont 211 de champs et hermes, et 2569 de bois, garrigues et pâturages. » (Pioch, 2006 ; p. 145).

En 1834, toute la section de Ferrussac (686 ares) appartenait à Lacas Scevola, fabricant de draps à Lodève. La parcelle la plus grande de cette section (C, 18), en garrigue, mesurait 217 ares.

814 : *Ferroussat* (cart. Aniane 20 ; E. Thomas; 1865)

1120 : *Ferruciacum*, dans la donation de cette métairie faite par l'abbé de St-Sauveur de Lodève aux moines de Saint-Guillem (G. christ. VI, inst. C. 276; E. Thomas; 1865)

1122 : *Ferruciacum* (cart. Gell. 60 ; E. Thomas; 1865)

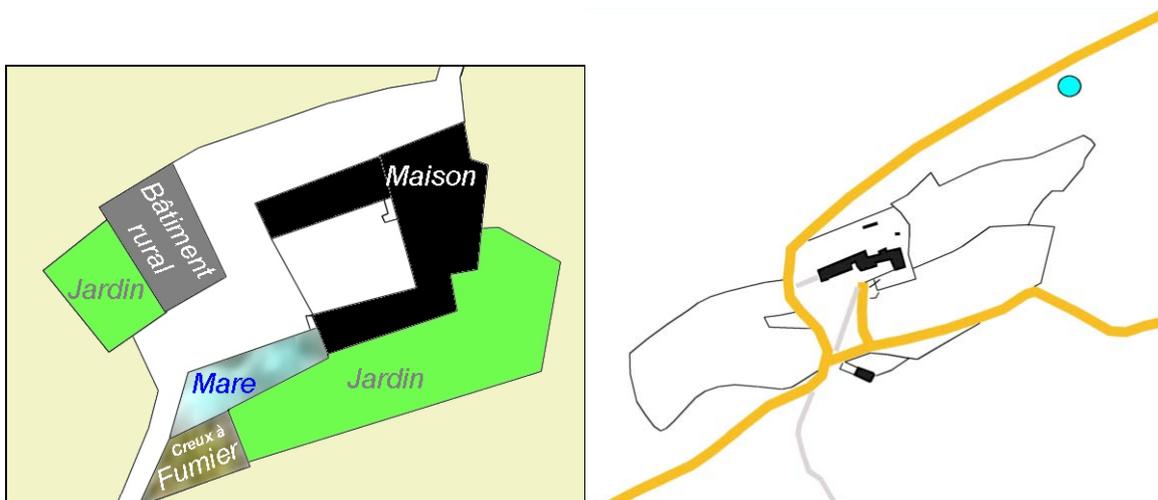
1194 : *Ferussacum* (Livre noir, 310 ; E. Thomas; 1865)

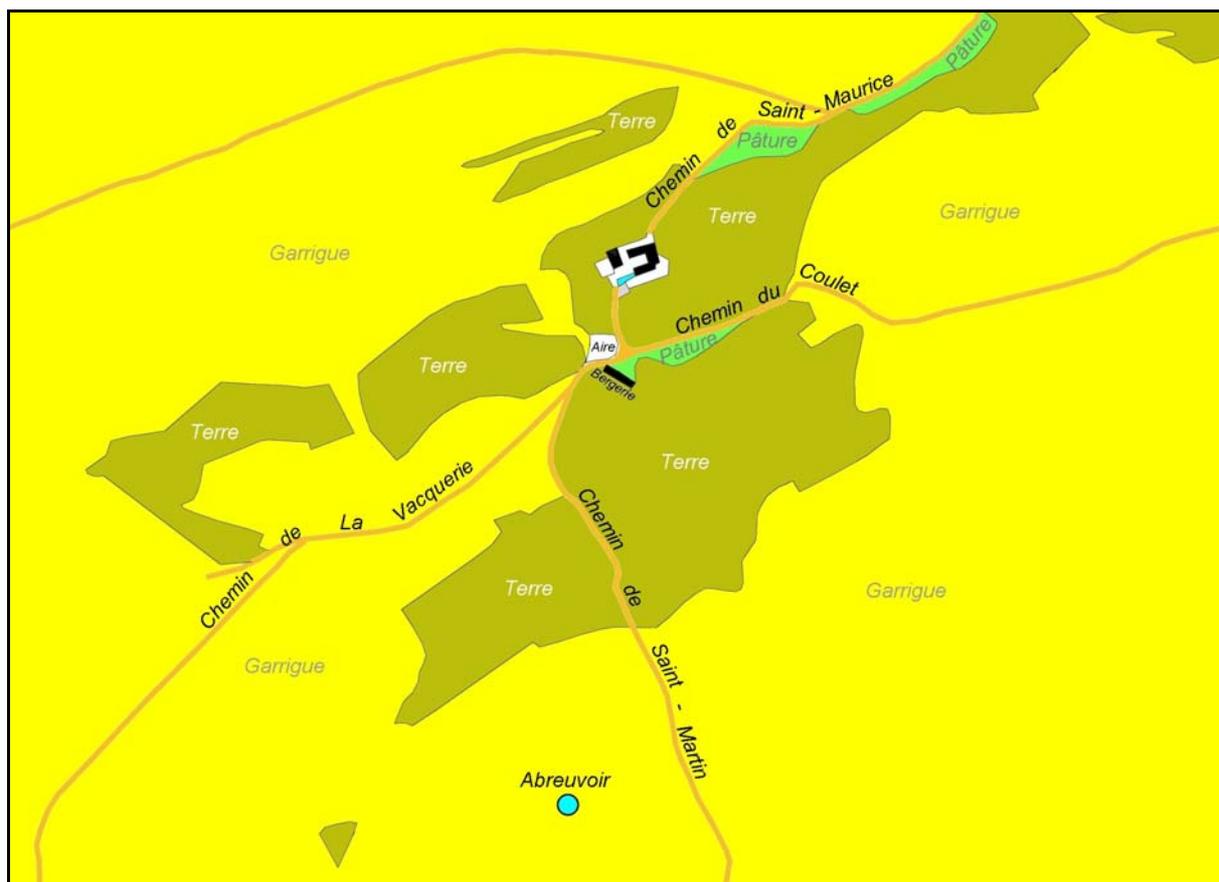
1174 : *Ferrofinctum* (ch. de l'abb. du Vignogoul ; E. Thomas; 1865)

1120 : « in parrochia Sancti Martini de Gastrias, solutio et guirpicio ex Benedicto de **Ferruciaco**. » (*Cartulaire de Gellone*, p. 180 ; Combarrous)

1213 : **Ferrussac** (*Cartulaire de Gellone*, p. 495 ; Combarrous)

1774 : « **Garrussac** » (selon Ollier, *Miralhet*, n°19)





**Plan de situation de Ferrussac, selon le cadastre de 1834.** – La ferme, entourée de rares pâtures, de terres labourables dispersées, et de plus vastes zones de garrigue, est au point de rencontre de quatre chemins : Saint-Martin, La Vacquerie, Saint-Maurice, Le Coulet (rejoignant le chemin de Montpeyroux). La route départementale D 130 emprunte, aujourd'hui, le tracé de l'ancien « chemin de Saint-Maurice » pour atteindre le Coulet (par la plaine du Coulet).

### **Figuières**

Voir : Mas de Figuières.

### **Fourches (les -)**

On trouve, dans le *Cartulaire de Gellone*, vers 1140, la mention de « Forcaz », désignant « l'emplacement des fourches patibulaires du baillage de St-Martin-de-Castries » (Combarous).

### **Froumenteiral**

Tènement situé dans la section F dite de la Bayssière (cadastre, 1834).

### **Goutal (source du -)**

« Le mot occitan *gotal* désigne une gouttière, une rigole d'écoulement. » (Ollier, *Miralhet*, n°29).

Voir le chapitre sur l'eau.

## Grésières (les -)

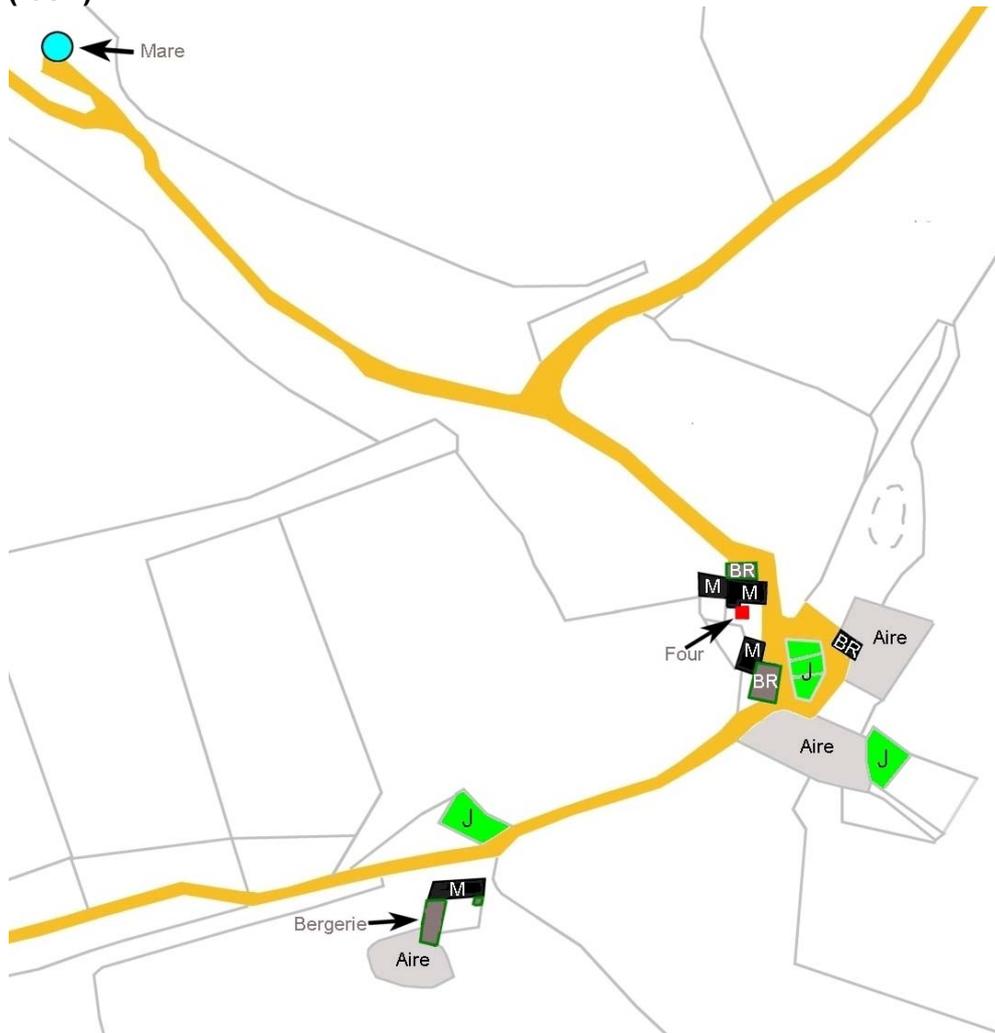
Tènement situé dans la section B dite des Huttes (cadastre, 1834).

« La Grézière, au 17<sup>e</sup> siècle. De gres : terrain pierreux. » (Ollier, *Miralhet*, n°29).

## Hôpital

Voir : Bergerie de l'Hôpital.

## Huttes (les -)



**Plan des Huttes, selon le cadastre de 1834.** – Le hameau comptait quatre logis (dont trois maisons groupées), autant de bâtiments agricoles dont une bergerie, jardins (J, dont un divisé en trois petites parcelles), trois aires (où étaient rassemblées les récoltes), un four à pain, et une mare.

Section B dite des Huttes (cadastre de 1834).

1070 c. : donation de manse et terre aux Utes ; « ... et in eo loco quem appellant **Utas** (= les Utes), unam fasiam de terra, de vertice montis usque in strata publica, ubi Rainardus visus est manere... » - Tènement des Renardières (le Mas de Raynal figure sur le Compoix de 1750). (*Cartulaire de Gellone*, p. 54 ; Combarrous)

1098 (2 novembre) : reconnaissance, par Pons de Madières ;  
« ... excepto a **Las Utas** et a La Felguaria... » - « ...  
exceptis **Utis**, et Felgariam... » (Les Utes, et Mas de  
Figuère). (*Cartulaire de Gellone*, p. 192 ;  
Combarnous)

1140 c. : **Utas** (= les Utes). (*Cartulaire de Gellone*, pp. 413-  
418 ; Combarnous)

1162 : « sed illi casei, qui sunt de **Utas**... » (*Cartulaire de  
Gellone*, p. 420 ; Combarnous)

### **Jasse de Canaguièr (la -)**

En occitan, *jassa* désigne une bergerie située en pleine  
campagne.

La Jasse de Canaguièr est ruinée.

Ollier suppose que Canaguièr était un nom de famille  
(*Miralhet*, n°19).

### **Jourdes**

Voir : Mas de Jourdes.

### **Laïgège**

Tènement situé dans la section G dite de Combe Roujal  
(cadastre, 1834).

*Aigua* signifiant l'eau en occitan, ce nom devait désigner  
un lieu humide. – « Combarnous identifie ce lieu avec un  
*Laitica* que l'on trouve en 1140 dans le cartulaire de  
Gellone. » (Ollier, *Miralhet*, n°29).

### **Lavagne (la -)**

Tènement situé dans la section F dite de la Bayssièrre  
(cadastre, 1834).

### **Mare des Poètes**

L'origine de cette appellation ne semble pas avoir été  
trouvée. Puits se disant *potz* en occitan, on pourrait songer à  
la proximité d'un puits.

### **Mas de Bedos (le -)**

« Ferme, commune de Parlatges », selon Thomas (1865).  
- Une partie du Mas de Bedos appartient à la commune de  
Saint-Pierre-de-la-Fage (et autrefois à la commune de  
Parlatges), une autre partie appartient à la commune de La  
Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries.

On trouve, dans la Visite pastorale de l'évêque de  
Lodève, en 1631 : « *Se plaint, le dit vicaire, de l'usurpation  
que le vicaire de Parlatges fait depuis quelque temps du mas*

de Bedos qui [est] de toute ancienneté de la paroisse ou de celle des Salces de laquelle la sienne a été en partie démembrée. »

« Attesté dès le 17<sup>e</sup> siècle, certainement un nom de famille à partir de l'occitan *bedòs* : bègue. » (Ollier, *Miralhet*, n°19).

### Les Villa(r), du Mas de Bedos

Source :  
Pioch, 2006, pp. 63-64

La famille Villa, ou Villar, fut présente à La Vacquerie dès le Moyen Age. Mention est faite, en 1459, d'un « mas de Villar », lorsque Jean Villar prête reconnaissance au camérier de Saint-Guilhem pour une pièce de terre à Combe Rolland. En 1588, le prieuré de Saint-Martin-de-Castries est affermé pour un an à Pierre Villar. En 1608, François Villar, archer, bayle de La Vacquerie, vend un mulet gris avec son bât à un muletier de Saint-Guilhem. En 1663, Jean Villar prête reconnaissance pour le Mas de Rouquet et ses dépendances, et autres biens à La Vacquerie. En 1689, André Villar, « bourgeois », dispose du Prat del Bayle, à La Vacquerie. Jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle, les Villar exerceront la fonction de viguier de La Vacquerie, pour le compte de l'abbaye de Saint-Guilhem.

Au Mas de Bedos, la maison dont l'entrée porte la date de 1722 appartient à la famille Villa(r) jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, avec une propriété d'environ 250 hectares. Ici naquit François Villa (1722-1794), qui s'installa à La Vacquerie, « rue du Cap de ville », pour y exercer le métier de voiturier<sup>5</sup>. Son fils (1765-1839) développa le négoce jusqu'à s'établir à Millau peu avant 1800, où il fonda une banque. Son successeur, Achille Villa<sup>6</sup>, devint maire de Millau. L'un de ses descendants (famille Bardoux), sera Valéry Giscard d'Estaing, président de la République (1974-1981).

En 1846, François Raymond Villa avait été maire de La Vacquerie.

### Mas de Bellas

« Mas de Vellas au 17<sup>e</sup> siècle ; certainement un nom de famille. » (Ollier, *Miralhet*, n°19).

Orthographié « Bellas » sur carte IGN-Le Caylar-Feuille XXVI-42-1 :50000 (sd, 1<sup>ère</sup> moitié 20<sup>e</sup> s.), et « Bellat » sur carte IGN-2642-ET-TOP.25-1 :25000 (1995).

<sup>5</sup> Emile Milhau a publié que ce François Villa, « de son vivant maître des postes », « eut l'honneur d'être enterré dans l'ancienne église de la Vacquerie » (*Les combattants de l'ombre à La Vacquerie* ; Lacour, Nîmes ; 1999).

<sup>6</sup> Pour une plus ample information, on consultera le site de J. M. Quidet : <http://quidet.fr/genealogie/histoirevilla/villa1.html>



Situation du « Mas de Bellas, ruines », sur une carte d'Etat-Major (IGN-Le Caylar-Feuille XXVI-42-1 :50000).

### Mas de Caylus / Mauroux

Ruines situées dans la section B, dite des Huttes (cadastre de 1834)

- 1070 c. : donation de biens situés à Navacelle, par **Airadus** (cf. Mansus Airoidi, Mas Airoux, Mauroux, ancien nom du Mas de Caylus); cosignée par S. Bernardus Yschiolus (= l'Esquirole, près de Ferrussac). (*Cartulaire de Gellone*, p. 110 ; Combarnous)
- 1093 : « Raimondus **Airradi** » : du Mas Airoux ou Mauroux (*Cartulaire de Gellone*, p. 177 ; Combarnous)
- 1140 a. : **Airadus** (= du Mas Airoux, Mauroux). (*Cartulaire de Gellone*, p. 344 ; Combarnous)
- 1140 c. : in manso **Airaldi** (= Mas Airoux ou Mauroux) (*Cartulaire de Gellone*, pp. 413-418 ; Combarnous)
- 1140 c. : in appendaria de **Podio Muriosi** (= puech, dit puits de Mauroux). (*Cartulaire de Gellone*, pp. 413-418 ; Combarnous)

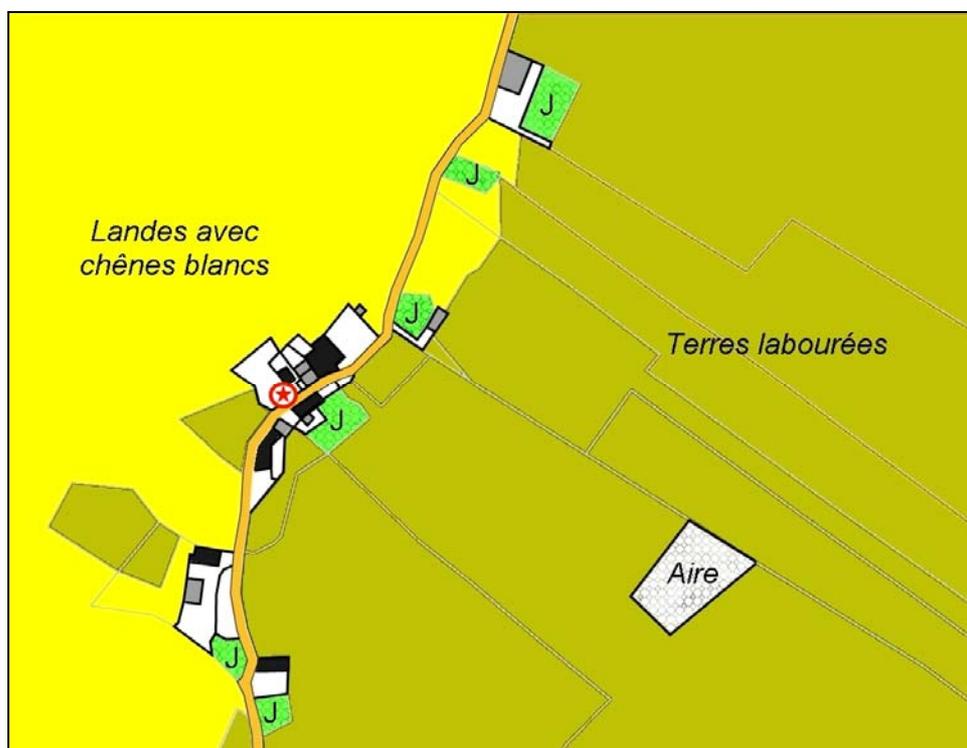
### Mas de Figuières

« Ferme » (Thomas, 1865), située dans la section A dite de Sablières (cadastre de 1834).

« Nom du bas-latin *fillicaria*, qui veut dire fougère. » (Ollier, Miralhet n°19).

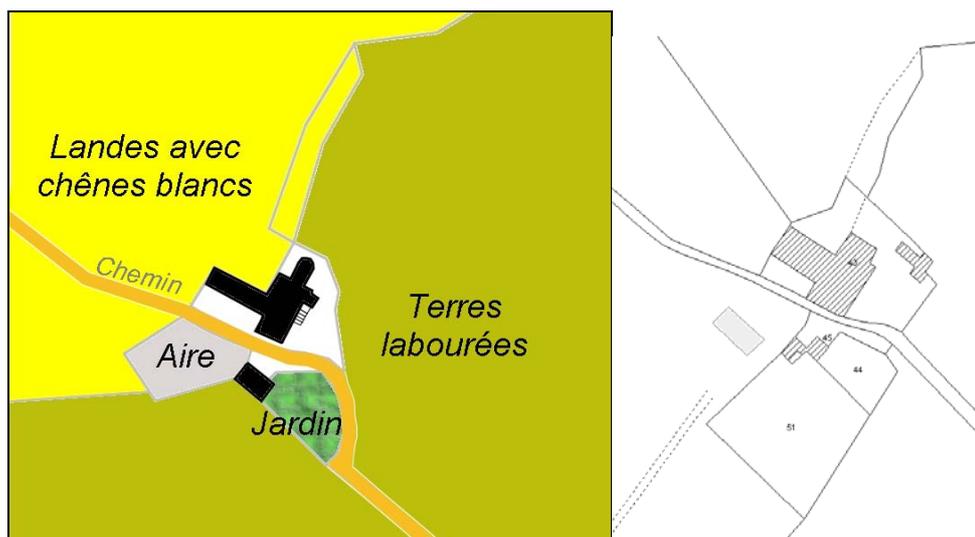
- 1098 (2 novembre) : reconnaissance, par Pons de Madières ; « ... excepto a Las Utas et a **La Felguaria**... » - « ... exceptis Utis, et **Felgariam**... » (Les Utes, et Mas de Figuière). (*Cartulaire de Gellone*, p. 192 ; Combarnous)
- 1110 : *Ficherias*; cart. Gell. 67 v° – [E. Thomas; 1865]
- 1134: *Figueira*; ibid. 178 – [E. Thomas; 1865]
- 1156: *De Figueriis*; ibid. 201 v° – [E. Thomas; 1865]
- 1154: *Eccl. S. Fidis de Ficheras*; bulle d'Adrien IV ; ch. de l'abbaye d'Aniane – [E. Thomas; 1865]

1154 : *De Ficheiras*; cart. Aniane 35 v° – [E. Thomas; 1865]  
1181: *De Figariis*; Ibid. 46 v° – [E. Thomas; 1865]



**Le Mas de Figuières, selon le cadastre de 1834.** – Situation des landes (ouest), des terres (est), de l'aire au milieu des terres, des jardins (J), des maisons (en noir), des bâtiments ruraux (en gris), des cours (en blanc), du four à pain (étoile), et du chemin de La Vacquerie (sud) aux Besses (nord).

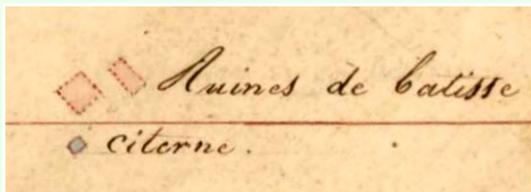
### Mas de Jourdes



**Plans du Mas de Jourdes.** – A gauche : état de la construction selon le cadastre de 1834 (ADH) ; à droite, extrait du cadastre 2003 (DGI). La comparaison des deux plans permet de dater la suppression ou l'ajout de certaines parties du bâti.

« Ferme » (Thomas, 1865), située dans la section A dite de Sablières (cadastre de 1834).

Gaston Combarnous a rattaché au Mas de Jourdes un certain Jordanus, mentionné en 1213 : « *Ego, **Jordanus** de Colnas* », et à propos d'une alberge, « *quod habebam in manso de Lascumbas, quod habuistis a **Jordano** de Counas, in parrochia Sancti Mauricii...* » (Cartulaire de Gellone, p. 495 et 487).



« Ruines de bâtisse » avec citerne, figurées sur le plan cadastral de 1834, entre le Mas de Jourdes et le Mas de Bellas, dans une parcelle de lande appartenant au Mas de Jourdes (section A, n°68).

*Témoignage de Mme Serieys,  
au Mas de Jourdes (2 août 2007)*

« Mon beau-père a acheté le Mas de Jourdes en 1936. Albert Derdevet m'a dit que c'était, soi-disant, une des plus anciennes villas gallo-romaines (...). Et c'est vrai qu'il y a un mur qui fait peut-être quatre mètres d'épaisseur. La bâtisse a été construite à partir de ça.

*Combien de personnes vivaient au Mas de Jourdes, au temps de la ferme ?*

« Quand je me suis mariée, il y avait mon beau-père, il y avait Jules, et il y avait un ou deux bergers. Parce qu'il n'y avait pas de clôture. L'un gardait les brebis, l'autre gardait les brebis de renouvellement, et Jules aidait aux travaux.

En 57, mon beau-père a acheté son premier tracteur. Avant, il y avait les chevaux, alors il fallait davantage de personnel, c'est sûr.

L'été, mon beau-père trouvait un ou deux saisonniers. Il allait à l'hôpital de Lodève chercher un ou deux vieux bergers, pour trois mois. C'étaient des gens du coin, plus ou moins, qui passaient l'hiver à l'hospice. Il y en avait un qui s'appelait Bonnefoi, il avait fait toutes les fermes du coin. C'était assez difficile de trouver du personnel, mais enfin il en fallait un peu.

*Quelles étaient les dates importantes, dans une année ?*

« Oh, c'était immuable. Il y avait l'agnelage, la traite, le fourrage... Ça s'enchaînait.

*Quelles sont les parties agricoles de la maison ?*

« La bergerie est sous la maison [c'est-à-dire au rez-de-chaussée]. Il y avait là un troupeau d'environ deux cents brebis, à l'époque. Ils donnaient le lait à Roquefort. Derrière la maison, il y avait les paillers, et le ramonetage pour les ouvriers. Le hangar a été construit en dernier.

*Existait-il une aire de dépiquage ?*

« Oui, c'était derrière, devant le hangar. Maintenant, on y gare les voitures. A côté, il y avait une petite construction où on mettait les « poules ».

*Y avait-il un four à pain ?*

« Oui, dans une petite construction, sur le côté, en arrivant.

*Aujourd'hui, sur les pâtures, les vaches semblent avoir remplacé les brebis...*

« Oui. Il y a moins de troupeaux, alors automatiquement il fallait bien faire quelque chose avec les terres. Les vaches, je pense que c'est plus facile que le troupeau. En 2000, il avait un troupeau. Et puis, l'année d'après... C'est vrai qu'avec les vaches, on est moins esclave. Maintenant on les met dehors, elles vèlent dehors. Tandis que les brebis, il faut les rentrer : l'agnelage, je vous dis pas !... Les brebis, c'est beaucoup plus de travail. Surtout les brebis de traite. Pendant six mois, matin et soir...

*Savez-vous comment a été faite cette coloration rose, sur le crépi de la maison ?*

« Cet enduit a dû être fait en 36 ou 37, par le maçon Aussel, de Saint-Saturnin. Il était connu, à l'époque. Il avait dit : « Je vous ferai un beige rosé. » Mes beaux-parents habitaient Montpellier, et quand ils sont revenus, ils ont vu que c'était vraiment rose vif. »

### Paul Dardé à Costa Caouda



*Ebauche d'homme primitif.*



*Pierres pour le socle du monument Quinton.*

« En 1927, le sculpteur travailla à Costa Caouda, sur le bord du chemin D 152, au moment où il préparait le monument Quinton et d'autres œuvres. Pour ce monument (destiné à Chaumes-en-Brie), il ébaucha huit pierres qui devaient servir de socles à des statues de Gaulois. Ces pierres, longtemps abandonnées sur le site, ont été rassemblées au Mas de Jourdes.

« Un jour, ce qu'on appelait la « pétète » de Dardé est tombée. Je crois que c'était, à l'époque, Georges Rousset qui l'avait dit à mon mari : « Tu sais, on a tombé cette pierre. » Entre temps, Madame Dardé me téléphone : « Il paraît que ce qu'avait commencé mon mari est tombé. On pourrait prendre cette pierre à Lodève... » J'ai dit : « Faites comme vous voulez. Si vous pensez que ça peut aller à Lodève... Mais je ne vois pas ce que ça peut faire dans un musée. Autant là, dans la nature, c'est pas mal, autant dans un musée... » - « Bon, alors je vais la faire remonter, et elle restera là où elle a été ébauchée. » C'est comme ça qu'elle est restée là. » - (Mme Serieys, 2 août 2007).

### Mas de la Matte

- 1140 c. : in mansum de **Matas** (= la Matte, à St-Martin-de-Castries). (*Cartulaire de Gellone*, pp. 413-418 ; Combarnous).
- 1272 : « en donnant à cens la moitié du **mas de la Matte** (...), l'abbé de Saint-Guilhem se réserve *les chênes, à cause des glands, dont il pourra faire nourrir ses pourceaux avec ceux du dit mas.* » (Appolis, 1951 ; p. 450).
- 1689 : « chemin tendant de la **Lavaigne de la Matte** au mas et terroir des Pluviels. » (Pioch, 2006 ; p. 64).

### Mas de Raynal

- 1070 c. : donation de manse et terre aux Utes ; « ... et in eo loco quem appellam Utas (= les Utes), unam fasiam de terra, de vertice montis usque in strata publica, ubi **Rainardus** visus est manere... » - Tènement des Renardières (le Mas de Raynal figure sur le Compoix de 1750). (*Cartulaire de Gellone*, p. 54 ; Combarnous)
- 1140 c. : in manso **Rainaldi** (« le Mas de Raynal, à La Vacquerie ; cf. compoix de 1750 », selon G. Combarnous) (*Cartulaire de Gellone*, pp. 413-418 ; Combarnous)
- 1232 : « super manso sive super apenaria, qui vel que vocatur **Rainaudeiras**... » (= les Renardières, Mas de Raynal sur compoix de 1750). (*Cartulaire de Gellone*, p. 501 ou 502 ; Combarnous)

### Mas de Soulages (*disparu*)

Section B dite des Huttes (cadastre de 1834)

« Vient de l'occitan *solatge* : dépôt, sédiment, vase. – Ce nom est porté par une vallée avec plusieurs mares et des grottes sur ses versants. Ces grottes étaient aménagées pour la conservation et l'affinage d'un fromage de brebis

semblable au Roquefort. Mentionnés souvent dans les redevances féodales, ces fromages justifient le sens de « sorte de redevance » que possédait le mot *solatge*, en ancien occitan [*Cartulaire de Gellone*, vers 1140]. » (Ollier, *Miralhet*, n°29).

1070 c. : donation de manse et terre aux Utes : « ... mansum unum in comitatu Lutovensi, in terminium de villa quam vocant **Soladgue** (= Soulage)... » (*Cartulaire de Gellone*, p. 54 ; Combarnous)

1107 : Don, par l'épouse d'Oddon Colobrinus ; en présence de « Guilelmi Bernardi de **Solagge**. » (= de Soulage). (*Cartulaire de Gellone*, p. 161 ; Combarnous)

1116 : « Stephani de **Solatgue** » (= Soulage). (*Cartulaire de Gellone*, p. 352 ; Combarnous)

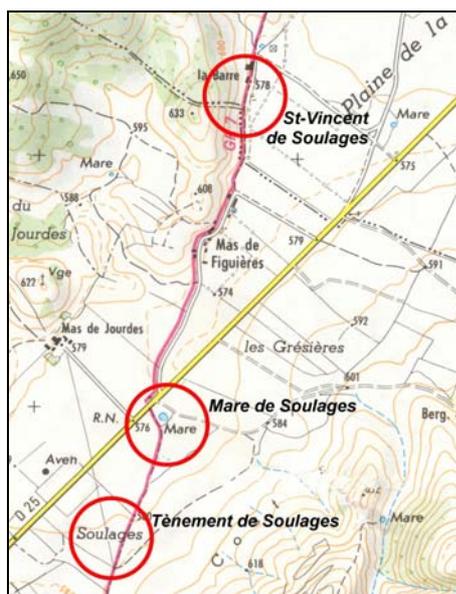
1140 a. : don par Bernard Roger, d'un manse « in villa que vocant **Solaticos** » (= Soulage). (*Cartulaire de Gellone*, p. 190 ; Combarnous)

1162 : « Et in villa de **Solatico**, habet cellerarius quinque porcous. » (*Cartulaire de Gellone*, p. 420 ; Combarnous)

1140 c. : in apendaria Geraldi **Lauterii** (près de Soulage, à La Vacquerie, selon G. Combarnous). (*Cartulaire de Gellone*, pp. 413-418 ; Combarnous)

1140 c. : in manso **Solatico** (= Soulage) (*Cartulaire de Gellone*, pp. 413-418 ; Combarnous)

1140 c. : « de Jurata (à Rogues) quatuor caseos de **Solatico**, Guiraldus Pontii de Cossellan (à Rogues) duos caseos, de Lasteiras (ou Lauteira), « in **Solatico** » (à Soulages) tres caseos, de manso de Lavanna (les Lavagnes) tres caseos de **Solatico**... »



Situation de St-Vincent de Soulages (chapelle ruinée), la mare de Soulages et le tènement de Soulages, sur une carte IGN (2642 ET TOP 25).

(*Cartulaire de Gellone*, pp. 413-418 ; commentaire de G. Combarnous : « Redevances en fromages à la façon de Soulage; fabriqués dans la grotte des Utes, voisine de Soulage, et qui étaient certainement semblables au Roquefort. Le nom de la Villa « Solatico » est conservé par le tènement de Soulages à La Vacquerie, et la « mare de Soulages ». St-Vincent de Soulages montre encore ses fondations à La Barre. »).

**Matte (la -)** Voir : Mas de la Matte.

**Mauroux** Voir : Mas de Caylus.

**Montsaloux**

Section A dite de Sablières (cadastre de 1834).

Selon Frank Hamlin, « Salou » aurait été un nom de famille. Ollier donne que le radical « sal » désigne une pente à éboulis (*Miralhet*, n°19).



Plan de Montsaloux, selon le cadastre de 1834 (ADH).

**Moulin à vent**

Section F dite de la Bayssière (cadastre de 1834)

**Pied de la Chaux (le -)**

Pourrait être le « plo de la Chaux » indiqué par Combarnous à partir d'une mention dans le *Cartulaire de Gellone* (pp. 413-418). : « *in medio mansi de Calz* », vers 1140.

**Pioch (le -)**

Section B dite des Huttes (cadastre de 1834).  
Nom occitan, signifiant colline.

### Pioch de Fraïsse

L'occitan *fraïsse* signifie : frêne. C'est aussi un nom de famille. (Ollier, *Miralhet*, n°29).

### Pioch de Launet

*Launet* : nom de famille, ou altération d'un autre mot. (Ollier, *Miralhet*, n°29).

### Pioch de la Boffia (le -)

L'occitan *boffia* signifie : grotte. En français : la colline de la grotte. (Ollier, *Miralhet*, n°29).

### Pioch de Roquebrune

Colline sur laquelle se trouve un rocher peu ensoleillé ? (Ollier, *Miralhet* n°29).

### Pioch Marti

1114 : « in terminio dez **Pogeth**, quos tenuit **Martinus** de la Lauteria » (= Pioch Marti, ou Peyre plantade, près du Viala). (*Cartulaire de Gellone*, p. 190 ; Combarous)

### Plo (le -)

Section G dite de Combe Roujal (cadastre de 1834).  
Voir aussi : Pioch ou Plo de la Chaux.

### Pluviels (les -)

Section B dite des Huttes (cadastre de 1834).

1077-1099 : don, par Bernardus et Pontius Aranfredi ; « ... predium nostrum, quod vocatur **Pleveinz** » (= les Pluviels). (*Cartulaire de Gellone*, p. 186 ; Combarous)

1232 ; « super manso de **Pleviels** (= les Pluviels). (*Cartulaire de Gellone*, p. 501 ou 502 ; Combarous)

1140 c. : **Pleviz** (= les Pluviels). (*Cartulaire de Gellone*, pp. 413-418 ; Combarous)

### Pous Combes

Voir : Puits de la Combe.

### Puech Agut

1111 : « Bertrandi de **Monte Agud** » (= Puech Agut). (*Cartulaire de Gellone*, p. 234 ; Combarous)

- 1140 a. : Bernardus de **Monte Acuto** (= de Puech Agut). (*Cartulaire de Gellone*, p. 479 ; Combarnous)  
1213 : **Montis Acuti** (= Puech Agut) (*Cartulaire de Gellone*, p. 495 ; Combarnous)  
1175 : G. de **Monte Acuto** (= Puech Agut). (*Cartulaire de Gellone*, p. 478 ; Combarnous)  
1140 c. : in **Podio Acuto** (= Puech Agut). (*Cartulaire de Gellone*, pp. 413-418 ; Combarnous)

### Puits de la Combe

- Section G dite de Combe Roujal (cadastre de 1834).  
« Pous Combes » désignait, au 13<sup>e</sup> siècle, le lieu de La Vacquerie.
- 1210 : **Poscombes** (= Puits de la Combe, près de La Vacquerie) (*Cartulaire de Gellone*, p. 143 ; Combarnous)  
1205 : **Pouscumbes** (= Puits de la Combe, près de La Vacquerie). (*Cartulaire de Gellone*, p. 484 ; Combarnous)  
1162 : « de **Pozcumbeis**... » (*Cartulaire de Gellone*, p. 420 ; Combarnous)  
1140 c. : in villa **Putei Combes** (= Puits de la Combe, près de La Vacquerie). (*Cartulaire de Gellone*, pp. 413-418 ; Combarnous)  
1248 : « a Domina Dulcia totam villam de **Pouscombes** alias de Vacaria » (l'évêque Guilhem de Cazouls fait acheter la villa de Pouscombes ou La Vacquerie). (IB f° 109 D, B, R ; Alzieu).

### Raynal

Voir : Mas de Raynal.

### Renardières (les -)

Section B dite des Huttes (cadastre de 1834)

### Roc des Agrunellasses

Rocher près duquel poussaient des prunelles sauvages (l'occitan *agrena* signifie prunelle ; Ollier, *Miralhet*, n°29).

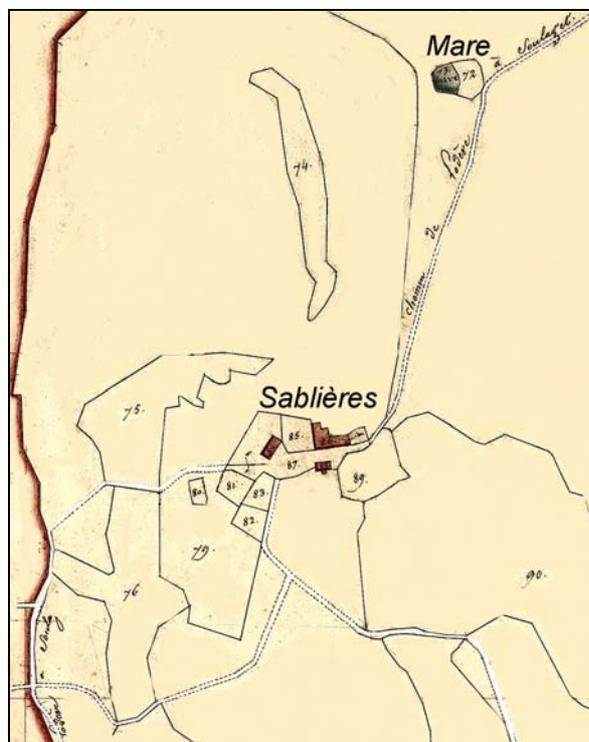
### Rocquets (les -)

Section A dite de Sablières, et section B dite des Huttes (cadastre de 1834)  
Étymologiquement : les petits rochers.

## Sablères

Section A dite de Sablières (cadastre de 1834).

« *Mansum de Sablieris* en 1287, *Sablères* en 1774. De l'occitan *sablièra* : carrière de sable. » (Ollier, *Miralhet*, n°19).



Plan de Sablières au 19<sup>e</sup> siècle (cadastre de 1834 ; ADH).

## Saint-Martin (église et château)

Section D dite de Saint-Martin (cadastre de 1834).<sup>7</sup>

« Paroisse champêtre, sise entre Saint-Guilhem et la Vacarie [sic] (...), unie au cabiscolat de Saint-Guilhem de toute ancienneté, » selon la visite pastorale de Plantavit de la Pause, en 1631.



Une carte d'Etat-Major (IGN, Le Caylar/Feuille XXVI-42/1 :50000, s. d., 1<sup>ère</sup> moitié 20<sup>e</sup> s.), indique : « Château de St-Martin. »

<sup>7</sup> En 1834, toute la section de St-Martin appartenait à « Madame la Comtesse Visseq », résidant à Montpellier (Matrice cadastrale ; Mairie de La Vacquerie).

Ancienne ferme fortifiée, Saint-Martin conserve deux tours cylindriques dans une construction agrandie, appelée généralement « le château » (lié au toponyme de Castries).

Le territoire attaché à cet édifice, comprenant l'ancienne église paroissiale de Saint-Martin, fut érigée en commune à la Révolution, avant d'être réuni à la commune de La Vacquerie, en 1832.

- 804-806: *Castrias cum ecclesia S. Martini* : cart. Gell. 3 ; Mabill. Ann. II, 718 ; G. christ. VI, instr. c. 265 – [E. Thomas; 1865]
- 807-808 : *Gastrias vulgare autem Castra pastura cum eccl. S. Mart.* ; arch. Gell. Act. SS. Bened. Sec. IV, part I, 90; ch. de l'abb. de St-Guilhem; cart. Gell. 91 – [E. Thomas; 1865]
- 807 c.: testament de Juliofredus, abbé ; « ... alium villarem quem vocant Castrias cum ecclesiam **sancti Martini** et quantum ad ipsam ecclesiam pertinet... » (*Cartulaire de Gellone*, p. 5 ; Combarous).
- 807 (28 décembre) : don ; « ... et in pago jam dicto Lutovense, locum qui dicitur Gastrias, vulgare autem castra, pastura ad peccora eorum alenda, cum ecclesia **Sancti Martini**, cum terminis et adjacenciis suis, cum omni integritate ad diversos usus eorum... » (*Cartulaire de Gellone*, p. 210 ; Combarous).
- 822 : *Gastrias vulgare autem Castra pastura cum eccl. S. Mart.*; H. L. I., pr. c. 59 ; Act. SS. ibid. 223 – [E. Thomas; 1865]
- 853 et vidim. 1314 : *Gastrias vulgare autem Castra pastura cum eccl. S. Mart.*; cart. Aniane H. L. loc. cit. 100 – [E. Thomas; 1865]
- 1093 : paroisse St-Martin de **Gastrias** (*Cartulaire de Gellone*, p. 177 ; Combarous).
- 1107 : don, en présence de « Petri Guilelmi, vicarii de **Gastrias**. » (= de Castries) ; (*Cartulaire de Gellone* ; Combarous)..; *Cartulaire de Gellone* (Combarous)
- 1120 : « in parrochia **Sancti Martini de Gastrias**, solutio et guirpicio ex Benedicto de **Ferruciaco**. » (*Cartulaire de Gellone*, p. 180 ; Combarous).
- 1122 ; *Gastrias vulgare autem Castra pastura cum eccl. S. Mart.*; cart. Gell. 60 – [E. Thomas; 1865]
- 1123 : *Fiscus*; bulle de Calixte II; ch. de l'abbaye de St-Guilhem – [E. Thomas; 1865]
- 1140 c. : **Castrias**; (*Cartulaire de Gellone* ; Combarous).
- 1140 c. : **Martaiolas** (= « Doit concerner les anciennes tombes à 1,5 km au NE de St-Martin-de-Castries, au lieu-dit St-Nizier (?) ; Vieux plan. », selon G. Combarous). (*Cartulaire de Gellone*).

- 1140 c. : in apendaria de **Bertrandeiras** (à St-Martin-de-Castries) ; (*Cartulaire de Gellone* ; Combarnous).
- 1140 c. : **Armadengues** et **Grimaldeiras**, qui mansus unus est (à St-Martin-de-Castries). (*Cartulaire de Gellone*, p. 413-418 ; Combarnous).
- 1153 : ecclesiam **Sancti Martini** de Gastrias (*Cartulaire de Gellone*, p. 428 ; Combarnous).
- 1162 : Raimundum de **Castriis** (*Cartulaire de Gellone*, p. 442 ; Combarnous). (p. 442).
- 1162 : « Hic est census cellerarii monasterii Sancti Guilelmi (...). De bajulia de **Castris** debet habere cellerarius monasterii tres solidos de obliis, et inter agnos, et vaccivos, et multones viginti duos, et tres porcos, et quatuor spatulas ; et in bajulia ista, in unaquaque cabana quatuor caseos exceptis de Exita, que non dat nisi tres ; sed illi casei, qui sunt de Utas, de Pozcumbeis, et de Faiszat, sunt de bajulo... » (*Cartulaire de Gellone*, p. 420 ; Combarnous).
- 1206 : **Sancti Martini** de Castriis (*Cartulaire de Gellone*, p. 485 ; Combarnous).
- 1210 : « in toto terminio **Fontis Sancti Martini**, et decimam **Sancti Martini de Guastriis...** » : la fontaine de Saint-Martin, etc. (*Cartulaire de Gellone*, p. 143 ; Combarnous).
- 1217 : parrochia **Sancti Martini** de Gastriis (*Cartulaire de Gellone*, p. 504 ; Combarnous).
- 1625 : *Saint-Martin de Castres*; pouillé – [E. Thomas; 1865]
- 1649 : *Saint-Martin de Castres*; pouillé – [E. Thomas; 1865]
- 1688 : *Saint-Martin de Castres*; lettres du grand sceau – [E. Thomas; 1865]
- 1760 : *Saint-Martin cure*; pouillé – [E. Thomas; 1865]

Sur l'église de Saint-Martin : voir le chapitre « Les églises ».

## Saint-Martin et l'abbaye de Saint-Guilhem

Source :  
Pioch, 2002

Dans leur étude sur le hameau des Lavagnes<sup>8</sup>, Christian et Emile Pioch reprennent notamment les informations fournies par le *Cartulaire de Gellone* pour expliquer les liens qui existaient entre l'église de Saint-Martin et l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert, jusqu'à l'annexion, peu avant la Révolution, de Saint-Martin par l'évêché de Lodève.

---

<sup>8</sup> Christian et Emile Pioch, « *Les Lavagnes ; vol. 1 (de la préhistoire à 1836) : le monde perdu des masages de l'abbaye de St-Guilhem* » ; Cahiers d'études anianaises et gellonnaises, n°3 ; Ch. Pioch ; Carcassonne, 2002.

« Le château [de St-Martin-d'Azirou], antique *castrum* (d'où le nom de Castries), constituait depuis le début du 9<sup>e</sup> siècle, avec son église, une dépendance, *fisum* (péage et centre de collecte de l'impôt), baillage et prieuré, de l'abbaye de Gellone [= Saint-Guilhem]. Ils étaient tous deux situés non loin du carrefour de l'antique voie du Rouergue reliant le col du Farriol à la mare de la Trivalle et à La Vacquerie (alors *Pozcumbeis*, le puits de la Combe), avec l'antique voie reliant Lodève au Vigan, via les Salces, le col dit pas de l'Ase (col de l'Ane), la mare de la Trivalle », puis le Coulet, les Natges, Madières.

Les redevances féodales de Saint-Martin-de-Castries sont ainsi énumérées dans le *Cartulaire de Gellone* (doc. 499, p. 413 et p. 418) :

« De bajulia de Castrias (de la baylie de St-Martin-de-Castries) : le cellérier doit avoir 3 sous d'oublies (soit 36 deniers) ; 22 des agneaux, brebis ou moutons (du troupeau) ; 3 porcs, 4 épauls (sans doute de porc). Chaque cabane fromagère doit par ailleurs 4 fromages, à l'exception d'Exita (le Tourreau, à St-Guilhem), qui n'en doit que 3, mais ces fromages, qui sont des Utas (grotte fromagère à la Vacquerie), de Pozcumbeis (le puits de la Combe, aujourd'hui La Vacquerie), et de Faiszat (les Faïssas à St-Guilhem, sont du bayle. - En dehors des fromages, ces redevances dues au cellérier semblent par contre collectives, à charge pour les redevables de se répartir leur propre quote-part. »

Au 13<sup>e</sup> siècle, les abbés de Gellone se voient confirmés, par arbitrages, leurs droits féodaux sur les Lavagnes, Tourreau, les Faïssas. - Le hameau des Lavagnes et deux écarts, Faïssas et Tourreau, étaient rattachés « à la paroisse caussenarde St-Martin-de-Castries. Les habitants de ces trois écarts devaient donc gravir les flancs de la montagne pour gagner ensuite le causse du Larzac et leur lieu de culte (4 km seulement à vol d'oiseau mais en devant franchir des cols situés à plus de 700 m d'altitude). (p. 82).

En 1631, l'évêque de Lodève (Plantavit de la Pause) constate l'état de désuétude de l'église St-Martin-de-Castries, avec son cimetière non clos.

A partir de 1700 (selon Vinas), les habitants des masages des Lavagnes, de Tourreau et de Lapourdoux, paroissiens de Saint-Martin-de-Castries (dont l'église est ruinée), sont administrés par la paroisse St-Barthélémy, à St-Guilhem. En 1723, St-Barthélémy tombant en ruine, le relais est pris par le curé de St-Laurent, toujours au bourg de St-Guilhem où, avec l'accord du monastère, les paroissiens de ces écarts

prennent l'habitude de célébrer le culte dans l'église abbatiale (p. 82).

En février 1781, Mgr de Fumel (1717-1790), évêque de Lodève et comte de Montbrun, est également nommé abbé de St-Guilhem. Pour accroître les bénéfices de sa charge diocésaine et les privilèges de l'autorité épiscopale, Fumel fait supprimer la juridiction de St-Martin-de-Castries possédée par les abbés de St-Guilhem depuis le 13<sup>e</sup> siècle.

**Les « biens nobles », à Saint-Martin-de-Castries**

*En 1627, Frère Antoine de La Valette, camérier, certifie qu'il possède un fief noble sis en la paroisse de St-Martin-de-Castries et dont il retire la rente annuelle de 200 setiers de grains (100 de froment, 40 de cossegail et 60 de paumouille, avoine et légumes). (Pioch, 2006 ; p. 145).*

Source :  
ADH, L 4856

En 1790, la municipalité de Saint-Martin-de-Castries fit l'objet d'un recensement des « biens cy-devant privilégiés », pour l'établissement d'un « rôle de supplément des impositions royales » de l'année en cours. Ce relevé, certifié véritable le 20 octobre 1790 par Pons, maire de Saint-Martin-de-Castries, et « mis en recouvrement par le colecteur de la municipalité » selon l'arrêté du directoire du district de Lodève, le 6 novembre 1890, énumérait les propriétaires suivants :

Propriétaires	Section	Articles de propriété	Evaluation des revenus	Totaux
VISSEC Pierre <i>Décoré de la Croix de Saint Louis</i> <i>Demeurant à Saint-Martin</i>	A	1	2 Livres	
		2	3 L	
		3	1 L 10 sols	
		4	1 L 13 s	
		5	1 L 3 s	
		6	10 L	
		7	1400 L	
		8	662 L	2091 L 6 s
REINIER André Guillaume <i>Capitaine d'infanterie</i>	A	9	7 L	
		10	1 L 13 s	
		11	1068 L	
		12	370 L 12 s	1447 L 5 s
BARBEIRAC	A	13	99 L 7 s	99 L 7 s
LA NATION	A	14	7 L 6 s	7 L 6 s

## Soulages

Voir : Mas de Soulages (*disparu*).

## Tédénat

Voir : Bergerie de Tédénat.

## Traverses de Vallière (les -)

Section F dite de la Bayssière (cadastre de 1834).

## Trivalle (la -)

Autrefois orthographié « Tribale » (Plantavit ; Cassini).

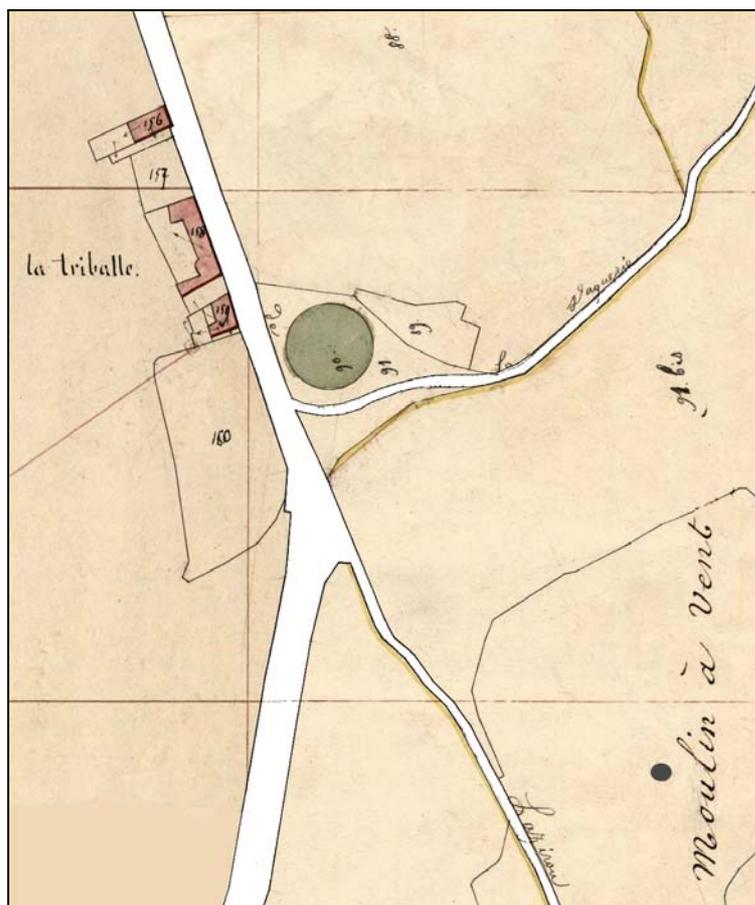
« Le verbe TREVALER, dans le sens aller vers la vallée, c'est-à-dire descendre, a donné les lieux-dits LA TRIBALE tandis que le verbe TRESCOLER, passer le col, a donné les lieux-dits TRESCOL. » - (Pierre A. Clément : « Les Chemins à travers les âges », 1989 ; p. 21).

« Peut-être par l'occitan *triviols*, endroit où trois chemins forment un carrefour. – La Trivalle s'est appelée *manso Rocholano* vers 1060 (...). Connue dans les textes anciens à cause de sa mare, appelée alors *lacus francigenus*. » (Ollier, *Miralhet*, n°19).

### Projet de plantation de bodules (bornes) à la Trivalle, au 19<sup>e</sup> siècle

En 1849 (15 ans après l'édition du plan cadastral), le propriétaire de La Trivalle protesta en ces termes contre l'empiètement des biens communaux sur ses terres :

« Monsieur le Maire, Je désirerais, pour faire cesser les empiètements continuels qui se font chez moi, faire planter des bodules à ma terre de la Trivalle, afin d'avoir des bornes sûres qui me séparent des biens communaux de La Vacquerie. Veuillez obtenir l'autorisation de Monsieur le Préfet afin que nous puissions procéder à cette opération. Je crois devoir vous prévenir que j'ai choisi M. Reynes du Caylar pour expert. (...). Henry de Juvenel. » - 2 O 317 art 10 (ex 11).



Plan de La Trivalle, avec sa mare circulaire et, au sud-est, un moulin à vent (voir chapitre : « Moulins et fours »). – Extrait du cadastre de 1834 (ADH).

« Triballe (...). Nous avons vu dans un ancien manuscrit (*Hist. des abbés de Saint-Guillem*, appartenant à M. de Laurès, de Gignac), que cette métairie fut vendue en 1591 par le camérier de l'abbaye afin de payer la taxe à laquelle elle avait été imposée par le roi. » – [E. Thomas; 1865].

### Les Bourboujas à la Trivalle

Dans le compoix diocésain du Lodévois, réalisé en 1623-1633, les biens des capitaines Jean et Raymond Bourboujas sont localisés à l'extrémité du terroir de La Vacquerie, et à la limite de celui de Saint-Martin-de-Castries. Une borne, ou bodulle, marquant la limite entre ces deux terroirs, se trouve « plantée au coin d'un champ du capitaine Jean Bourboujas, laquelle est d'envers marin [le dos au sud] et à soixante huit cannes [environ 186 m] du moulin à vent du capitaine Raymond Bouboujas. » (Pioch, 2006 ; p. 65).

En 1659, le mas de la Trivalle, jadis mas de Coms, est vendu par Jean de Bourboujas à Jean de Granoulhet, sieur de Sablières. (Pioch, 2006 ; p. 65).

1060-1108 : don, par Ugo ; « ... in ipso **Lacco Francigeno** unum ortum habens in longitudine decem dextros, in latitudine decem et in predicto loco beneficium, quod habeo ex manso **Rocholano**, donamus... » (= La Trivalle). (*Cartulaire de Gellone*, p. 185 ; Combarous).

1077-1099 : don, par Petrus Bernardi ; « ... et pro filio meo dono unum mansum in terminio **Francigeni laccus**, que vocant **Ruqulam**... » (= la Trivalle). (*Cartulaire de Gellone*, p. 182 ; Combarous).

1077-1099 : don, par « Petrus Gaucelmi, filius ex castro, que vocant Due Virgines » (château des Deux Vierges, près de St-Saturnin-de-Lucian) ; « ... cedimus (...) nostrum prediolum (...) ; vulgo autem dicitur istud prediolum **laccus Francigenus** (...) ; dono terram (...) ; ortum (...) cedimus (...), mansum namque vocant **Rocheta** ; istum prediolum totum et integrum donamus... » (= la Trivalle, donnée pour la construction d'une église dans le pré de la Trivalle. Selon G. Combarous, « la date indiquée, 1077-1099, doit être ramenée à 1077 puisque l'église existe en 1078. »). (*Cartulaire de Gellone*, p. 183 ; Combarous).

1210 : **Lacu Fransesco** (= à la Trivalle) (*Cartulaire de Gellone*, p. 143 ; Combarous).

1140 c. : in manso **Roco**, que est in terminio **Lasci Francigeni** (= la Trivalle). (*Cartulaire de Gellone*, p. 413-418 ; Combarous).

Le livre de raison de Jean de la Treille (1485-1546) nous apprend qu'à cause des chaleurs extraordinaires de l'année 1524, l'évêque René du Puy se retira à la Tribale. C'est en ce lieu que le mardi 4 juillet 1524 ce prélat expira. Il fut enseveli le 5, sous un orage épouvantable. D'après Plantavit de la Pause, René du Puy serait mort dans son palais, à Lodève. – (*Histoire de la famille de La Treille* ; manuscrit inédit ; page 19).

### Usclade (l' -)

- 807 c. : testament de Juliofredus, abbé ; «... villarem quem vocant **Exita** (= tènement de l'Usclade)... » (*Cartulaire de Gellone*, p. 5 ; Combarrous).
- 1093 : « Ermengaud de **Exida** » : de l'Usclade). (*Cartulaire de Gellone*, p. 177 ; Combarrous).
- 1140 c. : **Excita** (= « l'Usclade, toujours mentionné dans le baillage de St-Martin-de-Castries », G. C.). (*Cartulaire de Gellone*, p. 413-418 ; Combarrous).
- 1162 : « ... in unaquaque cabana quatuor caseos exceptis de **Exita**, que non dat nisi tres... » (*Cartulaire de Gellone*, p. 420 ; Combarrous).

### Vacquerie (la -)

Aux 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> siècles, le lieu s'appelait « Putei Combes » (CG, c. 1140), « Pozcumbeis » (CG, 1162) ou « Pouscumbeis » (CG, 1205), nom que l'on peut traduire par : le puits de la vallée. Une famille portait aussi ce nom : vers 1240, Douce de Pons Combes était l'épouse de Béranger de Tornes.<sup>9</sup>

Situé à 800 mètres de La Vacquerie, le « Puits de la Combe » existe toujours. C'est une source à partir de laquelle fut posée, en 1892, une canalisation pour alimenter le village en eau potable.<sup>10</sup>

Le nom de Vacquerie apparut au 13<sup>e</sup> siècle : « villam de Pouscombes alias de Vacaria » (IB f° 109 D, B, R), par le fait qu'un élevage de vaches aurait fixé ici sa zone de pacage, au profit de l'abbaye de Saint-Guilhem.

---

<sup>9</sup> Béranger de Tornes fit reconnaissance, en 1240, pour sa part de justice à Soubès et à Pons Combes (La Vacquerie). – Francis Moreau, « *Soubès en Languedoc* », Impr. des Beaux-Arts, Soubès, 1991 ; p. 41).

<sup>10</sup> Voir délibération du Conseil municipal, 24 janvier 1892.



Une maison de la Grand'rue présente une pierre grossièrement sculptée figurant une tête de bovidé, que l'on prendrait volontiers comme emblème pour La Vacquerie, mais dont l'origine et la signification restent inconnues : s'agit-il d'une ancienne enseigne de boucherie ?<sup>11</sup> D'un élément de décor provenant d'un autre édifice ? – Au 20<sup>e</sup> siècle, un blason de la commune a été inventé à l'effigie d'une vache, avec une crosse épiscopale indiquant l'appartenance au diocèse de Lodève (à moins que ce ne soit la crosse de l'abbé de Saint-Guilhem), et deux croix symbolisant les deux anciennes paroisses de Notre-Dame de La Vacquerie et Saint-Martin de Castries.

806: **Villa Variatis**; cart. Gell.; Mabill. Ann. II, 718 – [E. Thomas; 1865].

1210: **Poscombes**; cart. Gell. 61 – [E. Thomas; 1865]

1240-1248 **Vaccaria**; Plant. chr. praes. Lod. 152 – [E. Thomas; 1865].

1248 : L'évêque de Lodève achète à **Dulcia de Pous-Combes** le village de *Pouscombes, ou Vacaria* (« *a Domina Dulcia totam villam de Pouscombes alias de Vacaria* » ; IB f<sup>o</sup> 109 D, B, R) ; Plant. chr. praes. Lod. 174 – [E. Thomas; 1865].

1250 : *Villa*; Plant. chr. praes. Lod. 175 – [E. Thomas; 1865].

1518 : *La Vacquerie, prieuré*; pouillé – [E. Thomas; 1865].

1625 : *La Vaquarié*; pouillé – [E. Thomas; 1865].

1649 : *La Vaccarye*; pouillé – [E. Thomas; 1865].

1760 : *Cure de Vacquerie*; pouillé – [E. Thomas; 1865].

>19<sup>e</sup> s. : *La Vacquarié*; tabl. des anciens diocèses.

>18<sup>e</sup> s. : *La Vaquerie*; carte du diocèse de Lodève ; carte de Cassini – [E. Thomas; 1865].

## Vallière (les Traverses de -)

Voir : Traverses de Vallière (les -)

<sup>11</sup> « A cet endroit, il y avait une personne qui tuait des cabris. Quand on avait un animal à tuer, on le lui portait. Est-ce que c'était l'emblème d'une boucherie ? Quelqu'un m'a dit que c'était une tête de vache qui rappelait le nom de La Vacquerie. Je n'ai jamais su si c'était la bonne explication. » (Témoignage de Christiane Milhau, 31 juillet 2007).

## Vialaret

Section A dite de Sablières (cadastre de 1834).

L'occitan *viala* signifiant domaine, le Vialaret aurait désigné un petit domaine [à ne pas confondre avec le latin *villa*]. (Ollier, *Miralhet*, n°29).

## Vinas (le -)

Section B dite des Huttes (cadastre de 1834).

« *Lou Vinas, al Vinas* au compoix de 1643. (...). Le vin produit dans cette région, où la vigne est aujourd'hui absente, devait être de bien piètre qualité. » (Ollier, *Miralhet*, n°29).

## **4<sup>ème</sup> partie**

**La commune**

**Le Roi, la République, l'Empereur**

**Le bureau de bienfaisance**

**Les terrains communaux**

**Le champ de tir**

**L'entretien des chemins vicinaux**

**Un brigadier cantonnier, vers 1900**

**L'école**

**Les questions de l'eau**

**Témoignages sur l'eau**

## La commune

### Les consuls, sous l'Ancien Régime

Source :  
Appolis, 1951

La Vacquerie possédait trois consuls. (p. 151).

Lorsque la communauté ne disposait pas de maison commune, les assemblées pouvaient avoir lieu sur la place publique. Les archives communales étaient enfermées dans un coffre, dont chacun des deux premiers consuls possédait une clé, comme l'atteste un document de 1720. (p. 166).

### La place publique

Avant la location d'un local pour y établir la « maison commune », et plus tard la construction d'une mairie (1886), le lieu indiqué pour toute convocation de la population (outre l'église, incontestablement dominante depuis le moyen âge) était marqué par un arbre, au centre de la place principale d'un village. C'est pour officialiser à peu de frais cette tradition, importante pour l'organisation des intérêts publics, que Sully préconisa la plantation, dans chaque localité, d'un arbre.

### L'orme de Sully, objet du patrimoine

*Reconnus aujourd'hui comme éléments identitaires d'un patrimoine communal, témoins d'une histoire locale, les vieux arbres se distinguaient autrefois par leur fonction politique, religieuse, conviviale ou décorative. Certains marquaient une place de pouvoir, d'autre un lieu de prière, d'autre encore un coin de repos : on trouve, par exemple, un cèdre près d'un château, un micocoulier devant une église, un cyprès à côté d'une tombe.*

*Sous d'antiques arbres « à palabres », les affaires de la collectivité étaient discutées, et la justice rendue. Cette tradition fut encouragée par Sully. Nommé surintendant des Finances en 1598 (chargé aussi d'autres missions sur les armées et sur les voies de communication, qu'il assumera jusqu'à la mort de Henri IV, en 1610), il s'employa à restaurer le budget et à constituer un trésor royal, notamment par une plus grande rigueur sur la perception des impôts.*

*Les arbres (ormes, tilleuls, chênes, etc.) dont on dit qu'ils ont été « plantés par Sully », servaient, dit-on, de point de convocation pour tous ceux qui devaient rendre compte, à une époque où n'existait pas encore, dans les villages, de mairie.*

*Les authentiques « arbres de Sully » ont donc été plantés dans la première décennie du 17<sup>e</sup> siècle. Si certains ont pu succéder à de plus anciens « arbres de justice » médiévaux,*

*d'autres ont été suivis par les « arbres de la liberté » des époques révolutionnaire et républicaine.*



*L'orme et la croix, sur la Place.  
Détail d'une carte postale (avant 1914 ; Froment, Lodève).*

### **Un « monument remarquable » : l'ormeau, en 1835**

On trouve, dans un arrêté de police municipale de 1835, la liste des agressions dont était victime l'orme de La Vacquerie, justifiant des mesures de protection.

*« L'ormeau de la place est, par sa beauté et ancienneté, un monument remarquable digne d'être conservé. En entreposant dessous un combustible quelconque, dont les mal intentionnés pourraient abuser, non seulement on commet un encombrement de la voie publique mais on prive tout le monde de son agréable ombrage. Les coups de fusil lui sont nuisibles à cause des meurtrissures qu'ils occasionnent aux branches, outre que leur explosion inattendue frappe d'épouvante la plupart des habitants, ce qui, dans bien des cas, peut amener des querelles et même des rixes... »*

## Délimitation du territoire de la commune, en 1832

« LA VACQUERIE-ET-SAINT-MARTIN-DE-CASTRIES, canton de Lodève. – La Vacquerie et Saint-Martin-de-Castries furent originellement deux communes distinctes dans le canton de Montpeyroux ; à la suppression de ce canton par arrêté des consuls du 3 brumaire an X, elles furent ajoutées au canton de Lodève. Finalement, elles ont été réunies en 1832 pour ne former qu'une seule commune. » (E. Thomas, 1865).

« Le territoire de la communauté de La Vacquerie, auquel a été jointe la région de la métairie de Sablières, a formé une commune distincte de 1790 à 1832. Il en a été de même du territoire de la communauté de Saint-Martin-de-Castries. En 1832, ces terroirs ont été réunis sous la dénomination de commune de La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries. » (Appolis, 1951 ; p. 147).

Source : Archives,  
Mairie de La Vacquerie

Un Procès verbal de délimitation du territoire de la commune de La Vacquerie fut dressé le 10 mars 1832 par Géret, géomètre délimitateur, Villa étant maire de La Vacquerie, Joseph Poujol étant maire de Saint-Martin-de-Castries.

L'un des intérêts de ce texte est de faire apparaître que le tracé de délimitation prenait comme repères, sur le terrain, des éléments naturels tels que « rocher », « pierre assez grosse », « buisson »... ou culturels, tels que « tas de pierres », « borne plantée », « quillot », « caselle », « trace de division ou muraille », « angle de maison ».

### Le territoire de La Vacquerie

Article 1. - Limites avec la commune de Saint-Maurice :  
... et après avoir laissé dans Saint-Maurice les sieurs Villa Jean de la Vacquerie, Villa Jean dit Poète, Barral Pierre, Villa poète, Saulières Calixte, Poujols Jacques et Pierre frères, Poujols Pierre, Barbeyrac Charles Marius, Roux Fulcrand, Raunier Jacques, arrivés à la pâture de M. Lacas pour son

domaine de Ferrussac, séparé dudit Raunier par les rochers de Coste Rouge.

Article 2. - Limites avec la commune de Saint-Martin-de-Castries :

Partant de l'angle sud de la pâture de Jean Raunier, nous avons reconnu, d'après l'indication de MM. Les maires et indicateurs de la Vacquerie et de Saint-Martin-de-Castries, que la ligne de démarcation entre ces deux communes suit la chaîne de rochers de Coste rouge penchant vers Saint-Martin en dessus de laquelle sont les pâtures Jean Raunier et Antoine Villa, passe sur une grosse pierre, suit une trace de division à mi-côte de la montagne de Coste Rouge, où commence la propriété de M. Villa maire dans la Vacquerie, arrive à une borne sur le penchant de cette montagne, passe sur une autre borne, se continue par des quillots ou caselles sur le plateau de la montagne des Estournels, après lesquels est une grosse borne dite des hutes, se détourne vers l'ouest vers une grosse caselle, s'arrête dans cette direction à une plus petite à 20 m de la grosse, et par une autre caselle arrive à la combe ravassière, qu'elle suit jusqu'à celle de Manevial à la jonction desquelles est une borne ; la limite remonte cette dernière combe jusqu'à la direction d'une ligne droite passant sur un premier quillot, établi à 15 m de la combe, et sur un autre placé après le chemin de Navacelle qu'elle traverse, par cette ligne elle arrive au Mas Roumaz, passe sur un autre quillot, sur une borne plantée sur le même serre, traverse la combe de puech fals, se dirige sur une première borne et de celle-ci sur une seconde borne de puech fals<sup>1</sup>, laissant le sommet de cette montagne dans la Vacquerie, et de cette borne parvient à celle plantée au col de renaudières auprès du chemin de la Vacquerie au Coulet, où finit la propriété de M. Villa ; de ce point la limite laissant à droite la pâture communale de la Vacquerie, traverse ce chemin, passe sur la borne de la Valsière, se continue par des quillots ou caselles, par une trace de division en dessous des défrichements, par les trois rochers ainsi appelés, encore par une trace de division, traverse un ravin, passe sur un tas de pierres ou buissons et puis sur des quillots ou caselles ou trace de division, coupant le chemin de la Trivale à Ferrussac, et parvient à un plus grand quillot où finit la pâture communale de la Vacquerie et commence la propriété de M. Beaulieu par son domaine de la Trivale. De ce quillot elle aboutit à une triple borne formant la séparation des trois

---

<sup>1</sup> A titre d'exemple, voici la même délimitation relevée à la même date pour le compte de la commune de Saint-Martin-de-Castries : « ... une borne au penchnat du Puech fals puis sur une autre borne au même tènement, laissant à gauche le sommet de ce puech, traverse la combe de ce nom, s'appuie sur la borne plantée sur le serre Roumat et par trois quilles arrive à la Combe de Monneviol après avoir traversé le chemin de Navacelle entre le second et le troisième quillot. Ce dernier placé à 15 m dudit ruisseau, qu'elle suit jusqu'à la rencontre de Combe ravassière où se trouve une borne... »

domaines Ferrussac, Saint-Martin et la Trivale jusque là à gauche, a toujours été la propriété de M. Lacas pour son domaine de Ferrussac. Suivant alors la séparation de la propriété de M. Beaulieu pour son domaine de la Trivale à droite, de celle de M. Saint-Martin à gauche, la limite suit d'abord une trace de division, passe sur une borne, se continue entre M. de Saint-Martin et M. pas [ ? ] de B[e]aulieu en traversant le chemin de la Trivale à Saint-Martin et se dirige vers le sud sur un quillot [pour] traverser le chemin de la Trivale à Saint-Guilhem, elle va se terminer au tènement de Fourmi Terral [sic] sur le bord d'un chemin de service vis-à-vis la terre, la dite Fourmi Terral appartenant à M. Beaulieu. Parvenu à cet endroit, il a été reconnu que ce point séparait à l'ouest le territoire de la Vacquerie de ceux de Saint-Martin-de-Castries et de Saint-Privat.

Article 3. - Limites avec la commune de Saint-Privat (...).

Article 4. - Limites avec la commune de Parlatges (...).

Article 5. - Limites avec la commune de Saint-Michel (...).

### **Le territoire de Saint-Martin-de-Castries**

La délimitation du territoire de la commune de Saint-Martin-de-Castries fit, à la même date, l'objet d'un relevé similaire.

Par décision du 27 avril 1832, la commune de Saint-Martin-de-Castries fut réunie à celle de La Vacquerie. De ce fait, à partir de cette date, La Vacquerie se retrouva en voisinage immédiat avec les communes de Saint-Guilhem-le-Désert et Montpeyroux.

### **L'union des deux communes, en 1832**

« A La Vacquerie, on ne voulait pas. On disait : « *Là-bas, ils sont pauvres, c'est loin, le garde champêtre de La Vacquerie est déjà débordé...* » On ne tenait pas du tout à prendre Saint-Martin. C'est le Sous-Préfet qui, d'autorité, a imposé la fusion. » (Témoignage de Maurice Requi, 7 juillet 2007).

## Le Roi, la République, l'Empereur

Source :

Registres des délibérations  
du Conseil municipal

### Dépêche de Paris, le 10 juin 1832

*(feuille, manuscrit sur recto, avec cachet de la sous-préfecture de Lodève ; le contenu évoque les combats qui opposaient, en Vendée, royalistes et républicains).*

« Dépêche télégraphique.

Paris, le 10 juin 1832 à 11 heures du matin.

Tout est parfaitement tranquille à Paris ; le Roi passe en revue les Gardes Nationales du Département de la Seine et toutes les troupes de ligne. Tout va bien.

10 juin à 6 heures du soir.

La revue touche à sa fin ; jamais plus d'enthousiasme n'avait éclaté sur les pas du Roi, jamais aussi la tranquillité de Paris n'a paru mieux assurée.

Le Gouvernement a de bonnes nouvelles de l'Ouest, la Houssaie a été pris.

Un château, dans lequel un grand nombre de chefs s'étaient retirés, près Clisson, a été incendié au milieu de la plus vive résistance. Tout y a été tué ou brûlé ; on ne connaît pas encore tous les noms.

Montpellier, le 11 juin 1932.

Pour copie conforme, le préfet de l'Hérault, signé R. Rolland.

Pour copie conforme, le sous-préfet de Lodève, E. Brun. »

### L'avènement du Second Empire

**7 janvier 1852** : Délibération relative à la distribution de secours aux indigents à l'occasion de la grande mission que le peuple français vient de conférer au Président de la République.

**11 avril 1852** : Délibération relative à l'acquisition du buste de S. A. le Prince Président de la République.

*Séance à 13 h.* – « M. le maire propose au conseil de placer le buste de S. A. le Prince Président de la République dans la salle de la mairie. A ce sujet, il demande d'imputer le prix de ce buste sur le crédit alloué au budget municipal pour dépenses imprévues. Le crédit ne s'élevant qu'à la somme de 15 francs, il invite le conseil à voter la somme nécessaire pour compléter cette dépense. »

**8 octobre 1852** : Délibération relative à la distribution de secours aux indigents à l'occasion de la fête séculaire de la patronne de la France et celle du chef de l'Etat.  
– « M. le maire donne lecture au conseil municipal de

la circulaire sus énoncée et expose ensuite que la réunion a pour but de voter une somme de 70 francs pour faire une distribution extraordinaire de secours aux indigents et d'organiser dans la commune des réjouissances publiques [« ou illuminations »] à l'occasion de la fête séculaire de la patronne de la France et celle du chef de l'Etat. »

**23 mars 1856** : Adresse d'obéissance à Sa Majesté Napoléon III, Empereur des Français, à l'occasion de la naissance du Prince impérial (« pour votre dynastie, un gage de durée »).

**24 septembre 1857** : Le Conseil municipal adresse ses respects à Sa Majesté l'Empereur des Français, qui vient d'être victime d'un attentat.

### La guerre de 1870

**11 septembre 1870** : « Un corps de volontaires, sous le nom de francs tireurs, s'organise en ce moment dans l'Hérault ; la ville de Marseillan, dans un élan patriotique, a déjà alloué une somme de 3000 francs pour l'entretien de ce corps. » - Le Conseil municipal vote la somme de 440 francs au Comité départemental de défense nationale.

**2 octobre 1870** : « Les gardes nationaux ayant déjà nommé leurs chefs et s'occupant actuellement au maniement des armes avec leurs fusils de chasse, attendent avec impatience leur armement et leur équipement pour se préparer d'une manière active à la défense de la patrie. Considérant qu'un assez grand nombre de gardes nationaux n'a pas les moyens de s'habiller et de s'équiper à ses frais, et que la commune a à sa disposition des ressources pour y pourvoir partiellement, le Conseil municipal est d'avis à l'unanimité que la somme de 1000 francs (...) soit affectée à l'armement, à l'équipement et à l'habillement de la compagnie de la garde nationale de la commune de La Vacquerie. »

**10 novembre 1870** : Le Conseil municipal vote la somme de 1847,46 francs « pour l'habillement, l'équipement et la solde des gardes nationaux mobilisés ; plus une somme de 200 francs pour l'armement de dix gardes nationaux mobilisés. »

### A la veille de la Grande Guerre

**1<sup>er</sup> mai 1913** : « Le Conseil, à l'unanimité, émet le vœu suivant : - Conscient de la gravité de l'heure présente ; - Profondément touché de la sympathie que viennent de témoigner à la France les Membres

**Le drapeau**  
Achat d'un drapeau  
en 1925, selon le  
vœu du Conseil  
municipal du 15 juin  
1924.

de la Confédération suisse, sans distinction de partis ; le Conseil, faisant également abstraction de toutes questions de partis, demande au représentant de la circonscription de vouloir bien assister, le 11 mai prochain, à la conférence de Berne. »

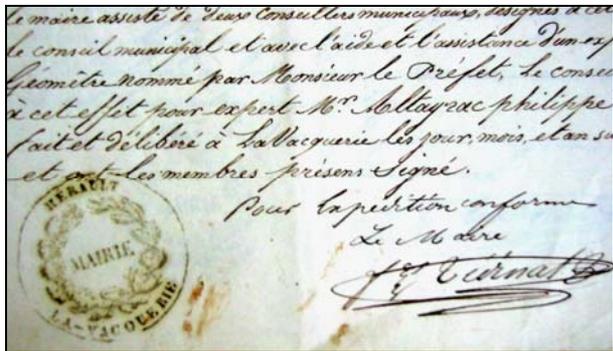
### L'Occupation

Vote de 2000 francs aux prisonniers de guerre (en référence à la circulaire préfectorale du 15 octobre 1942).

### Les sceaux de la commune, aux 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles



Cachet de la commune, 1824  
(couronne et fleurs de lys) – ADH, 2 O 317 (10).



A gauche : Cachet de la commune (lauriers), utilisé dans la décennie de 1840 – ADH, 2 O 317 (10).



A droite : En 1893, le cachet est encore celui des lauriers – ADH, 2 O 317 (6).



Cachet 1899 : Portrait allégorique de la République, assise.  
– ADH, 2 O 317 (6).

## Inventaire des archives de la commune, en 1840

*3 octobre 1840 : Inventaire des archives de la commune de Lavacquerie [sic], reçu par M. Joseph Poujol, maire de ladite commune, de son prédécesseur Etienne Baldeyrou. Savoir :*

- 1 – Les budgets de l’an II à 1840, et les comtes administratifs qui les accompagnent.
- 2 – Le registre des soumissions des usurpations communales et les pièces qui s’y rattachent depuis le 27 février 1823 au 21 mars même année.
- 3 – Le procès verbal des experts qui ont arpenté les défrichements, ainsi que leur plan, consigné sur une grande feuille.
- 4 – Les études des redevances depuis 1830 à 1840 inclusivement.
- 5 – Un paquet relatif à la garde nationale de la commune.
- 6 – Un registre tenu par les anciens curés, en très mauvais état et décousu, depuis 1706 à 1792. Contenant les actes des naissances, mariages et décès.
- 7 – Les registres de l’état civil de la commune depuis 1793 à 1840, et le registre des publications de mariage de cette dernière année, et les tables décennales qui les accompagnent et qui y sont attachées.
- 8 – Une liasse contenant les tableaux de recensement depuis les années 1816 à 1839 inclusivement.
- 9 – Cinq petits cahiers de délibérations du Conseil municipal, plus un autre ; en tout, non compris celui qui est relié, six.
- 10 – La matrice cadastrale des contributions directes.
- 11 – Trois matrices générales depuis les années 1833 à 1841 inclusivement.
- 12 – Etat des sections de propriétés non bâties et bâties depuis la lettre A jusqu’à H, relié, en très bon état.
- 13 – Un registre des délibérations du Conseil municipal, relié et en bon état, formé en vertu de l’art. 28 de la loi du 18 juillet 1834 sur l’administration municipale.
- 14 – Un paquet contenant sept actes de notoriété, homologués par le tribunal civil et appartenant à plusieurs personnes.
- 15 – Une liasse de pièces relatives à la transaction de Bastide de St-Maurice, envers la commune [et se composant de] cinq.
- 16 – Une liasse de pièces relatives aux élections municipales.
- 17 – Huit baux à ferme des biens communaux.
- 18 – Les pièces relatives au pavage des rues de la commune.
- 19 – Le procès verbal de délimitation de la commune de Lavacquerie [sic], avec les communes ou hameaux environnants, signé par le géomètre en chef du département, ainsi que l’ordonnance royale en date du 8 avril 1832 relative à la réunion de la commune de St-Martin-de-Castries à celle de La Vacquerie, ainsi que la lettre d’envoi à M. le Sous-Préfet sur ladite du 17 août 1832.

- 20 – Le recensement de la population de la commune, effectué le 8 juillet 1836.
- 21 – Un paquet de listes électorales et du jury, et particulièrement celle de 1841.
- 22 – Un paquet contenant des jugements et homologations et des pièces relatives à des réparations faites au presbytère et à l'église de la commune.
- 23 – Un paquet contenant des mandements des contributions directes et des anciens budgets.
- 24 – Un paquet contenant des extraits de naissances, décès et autres pièces diverses.
- 25 – Instruction du 30 novembre 1823 pour les receveurs municipaux. Instructions des préfecture et sous-préfecture.
- 26 – Paquet contenant les devis estimatifs des réparations faites à l'église en 1819 et 1820.
- 27 – Registre contenant délivrance des passeports avec les talons de l'an 9 de la République.
- 28 – Autre registre de l'an 12 de la République, contenant délivrance des passeports et lesdits passeports y étant annexés.
- 29 – Ancien état des sections depuis la lettre A jusqu'à la lettre H.
- 30 – Livre des mutations de propriétés, tenu en conséquence des articles 33, 35 et 36 de la loi du 3 frimaire an 7.
- 31 – Un paquet contenant 3 anciennes matrices générales des contributions directes et quelques anciens états de section.
- 32 – Un petit paquet contenant d'anciennes lettres ou correspondances.
- 33 – L'ancien compoix, en très mauvais état.
- 34 – Anciennes circulaires préfectorales, en liasses.
- 35 – Une liasse de correspondances de l'année 1817.
- 36 – Sept liasses de correspondances des années 1831, 1832, 1833, 1834, 1835, 1836, 1837, 1838, 1839, et celles de l'année courante 1840.
- 37 – Deux arrêtés du maire, approuvés par Mr. Le Préfet, l'un pour les défenses de construire sur les chemins ruraux sans autorisation préalable ; et l'autre pour le maintien de la police de la commune.
- 38 – Registre des nouveaux passeports, ensemble les talons qui restent déposés à la mairie depuis le n°1 jusqu'au n°38 inclusivement.
- 39 – Dix passeports nouvellement déposés à la mairie.
- 40 – Mouvement général pour les contributions foncière, personnelle, mobilière, et des portes et fenêtres de 1840, envoyé par M. le Sous-Préfet.
- 40 bis – Les recueils des actes administratifs de la préfecture, ou mémorial des actes de la préfecture depuis les années 1815 jusqu'à l'année 1840 inclusivement et contenus en vingt-trois volumes brochés et deux volumes non brochés.

- 41 – Quatre vingt neuf volumes brochés du Bulletin des lois, et trois volumes non brochés ; en tout, 92, et jusqu'à l'année 1840.
- 42 – 1 tableau des individus qui par leur profession sont susceptibles d'être soumis à la vérification des poids et mesures.
- 43 – Registre des notifications faites à domicile des lettres de mise en activité.
- 44 – Deux états de répartition pour la distribution d'une somme de 600 francs accordée à la commune.
- 45 – Six annuaires du département, depuis les années 1835 à 1840 inclusivement.
- 46 – Trois volumes non brochés des journaux officiels des gardes nationales de France.
- 47 – Deux volumes : Journaux de commerce.
- 48 – Le plan cadastral de la commune, en bon état.
- 49 – Trois fleurs de lys de fer.
- 50 – Les nouveaux poids et mesures, contenant neuf parties, savoir : les 2 myriagrammes, 1 myria, 5 kilogrammes, 2 kg, 1 kg, 5 hecto, 2 hecto, 1 hecto, 5 décagrammes.
- 51 – Les anciens poids et mesures, contenant aussi neuf parties, savoir : les 4 lieues, 2, 1 ; 8 onces, 4 onces, 2 onces, 1 once, ½ once et ¼ d'once.
- 52 – Douze chaises pour la mairie.
- 53 – Une grande table, presque neuve.
- 54 – Un cabinet pour le dépôt des archives de la mairie.
- 55 – La Charte constitutionnelle encadrée.
- 56 – Deux écharpes tricolores.
- 57 – Le sceau de la mairie.
- 58 – La caisse du tambour pour la publication des actes de la mairie.

#### Bureau de bienfaisance

- 1 – Un registre des délibérations du bureau depuis l'année 1835 à 1840.
- 2 – Un bail à ferme des biens ruraux passé par M. Maurel, notaire à Lodève.
- 3 – 18 budgets au chapitre additionnel, jusqu'à l'année 1840.
- 4 – 5 comptes administratifs, jusqu'à l'année courante 1840.
- 5 – 7 états de situation du receveur du dit établissement.
- 6 – Vente moyennant indemnité perpétuelle faite pour l'hôpital de La Vacquerie en faveur de Germain, cordier.
- 7 – Acte d'accord contenant constitution de vente, entre les [...] du bureau et Fulcrand Villa, du mas de Bedos.
- 8 - Baux à ferme sous seing privé.
- 9 - Lettre annonçant la nomination des membres du bureau.

#### Mairie de Saint-Martin-de-Castries : Archives

- 1 – Les registres de l'état civil, depuis l'an 11 de la République jusqu'à l'année 1832.

- 2 – Les budgets, de l'an 9 à 1832.
- 3 – Les comptes d'ordre qui accompagnent les budgets.
- 4 - Deux matrices générales pour la formation des [...] contributions directes depuis les années 1826 à 1831 inclusivement ; et une autre matrice générale, que cela fait trois depuis 1831 jusqu'à 1835.
- 5 – Un compte de gestion [...].
- 6 – Divers tableaux de recensement.
- 7 – Quelques bulletins des lois.

Ainsi arrêté le présent inventaire des archives et autres registres de la mairie, dont le sieur Joseph Pujol, maire de cette commune déclare recevoir de son prédécesseur. Etienne Baldeyrou. Le susdit inventaire dressé en double original, dont l'un est transcrit sur le présent registre des délibérations du Conseil municipal et qui reste déposé à la mairie, et l'autre remis au dit sieur Baldeyrou pour la décharge de ce dernier, et ont signé (...).



*Carte postale du premier quart du 20<sup>e</sup> siècle, représentant la mairie de 1882 entre les grilles des deux cours du groupe scolaire (cour des garçons à gauche, cour des filles à gauche).*

### **Les absences des conseillers municipaux**

Les registres de délibérations du Conseil municipal conservent aussi les procès verbaux de non comparution des conseillers. Voici le relevé des dates de ces absences. :

**3 octobre 1840**

Installation du maire, Joseph Poujol (fermier à Saint-Martin-de-Castries) ; François Minhonnac, adjoint. – « Le conseil municipal, quoique légalement convoqué, ne s'est pas rendu », à l'exception de quatre conseillers. Poujol prête néanmoins le serment : « Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume. »

**9 février 1841** : Procès verbal de non comparution du conseil municipal.

**4 mai 1841**

**12 mai 1841**

**9 août 1841**

**17 août 1841**

**8 mai 1842**

**14 mai 1842** : idem. – « *Aucun de ces messieurs n'a donné le motif qui les empêchait de se rendre au conseil.* »

**9 août 1842**

**16 août 1842**

**24 septembre 1842** : idem. - **1<sup>er</sup> octobre 1842** : idem. - **8 octobre 1842** : idem. – Après trois convocations infructueuses sur trois semaines, les décisions peuvent être adoptées malgré les absences.

**4 novembre 1842**

**13 novembre 1842**

**8 janvier 1843**

**9 mai 1843**

**16 mai 1843**

**1<sup>er</sup> octobre 1843**

**8 octobre 1843**

**5 novembre 1843**

**21 novembre 1843**

**28 novembre 1843**

**4 janvier 1843**

**11 janvier 1844**

**21 mars 1844**

**5 mai 1844**

**12 mai 1844**

**13 octobre 1844**

**20 octobre 1844**

**27 octobre 1844**

**4 mai 1845 11 mai 1845**

**5 mai 1846**

**2 septembre 1846**

**27 novembre et 10 décembre 1853**

**4, 11 et 18 juin 1854**

**1<sup>er</sup>, 8 et 16 août 1854**

**12 et 19 novembre 1854**

**7 décembre 1854**

***Présence des notaires***

*24 décembre 1854 : Affectation du local de la mairie aux notaires qui, « faute d'un local convenable, sont dans l'usage de procéder à des ventes pour adjudication publique dans les auberges ou cabarets des communes rurales. »*

**26 octobre 1862**

**10 janvier, 10, 18 et 27 février 1864**

**11, 20 et 29 mai 1865**

**7 et 14 août 1892**

**6 et 13 novembre 1892**

**11 et 16 février 1893**

## Le bureau de bienfaisance

Source :

Registres des délibérations  
du Conseil municipal

### 1<sup>er</sup> Registre des délibérations du Bureau de bienfaisance de La Vacquerie.

*Comptes rendus des séances du 6 janvier 1844 (incluant les comptes de 1843) à 16 décembre 1933. Ce volume contient de nombreuses feuilles volantes (courriers).*

Le Bureau de bienfaisance est tenu par une « commission administrative » dont les membres prêtent serment (« Je jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président » - 1852), selon l'article 14 de la Constitution. Les comptes de ce bureau sont attachés aux finances de la commune, conformément à la loi du 18 juillet 1837.

Le Bureau a pour but l'assistance aux indigents, malades, veuves, vieillards, infirmes, femmes en couches, etc. Elle offre « pain, viande, comestibles ». Elle transmet au conseil municipal, pour avis favorable, la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite. Etc.

1844 : Cahier des charges pour l'adjudication de la ferme des biens ruraux appartenant au bureau de bienfaisance de la commune de la Vacquerie, consistant en champs et pacages situés à la Vacquerie, de contenance de 46 hectares 76 centiares, inscrits sur la matrice cadastrale sous le n°78 et confrontant les propriétés de Mme Veuve de Beaulieu et la commune de St-Privat.

### 2<sup>e</sup> Registre des délibérations de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance.

*Registre tenu en exécution de l'article 57 de la loi du 5 avril 1884.*

*Comptes rendus des séances du 24 février 1934 au 19 septembre 1963. A cette date la rédaction s'interrompt, laissant les pages 85 à 200 vierges.*

### **Lettre du 11 juillet 1911**

Le Sous-Préfet de Lodève, à Monsieur le Maire de La Vacquerie : « M. le Préfet me fait remarquer, par une dépêche du 10 juillet courant, qu'aux termes de l'article 10 de la loi du 7 frimaire an V, sur l'organisation et le fonctionnement des Bureaux de Bienfaisance, les secours doivent être généralement distribués en nature. Or, tant aux chapitres additionnels aux budgets de 1911, qu'au budget primitif de 1912, il n'a été inscrit en dépense que des secours

en argent. Je vous prie de bien vouloir inviter la Commission administrative de cet établissement à répartir en secours en nature, pain, viande, linge et habillement, etc., les crédits affectés à des ressources en argent. Il reste, bien entendu que le prélèvement de la somme de 500 francs qui a été voté pour être employé en achat de rentes sur l'Etat doit rester en dehors de la répartition. Une délibération spéciale, qui nous sera adressée, en double, avec l'avis du Conseil municipal, devra être prise pour le crédit inscrit aux chapitres additionnels au budget de 1911 et pour celui inscrit au budget primitif de 1912. »

## **Règlement du Bureau de Bienfaisance**

*3<sup>e</sup> Division - Bureau de Bienfaisance – Commissions administratives – Règlement intérieur*

### Titre I – Administration

Art. 1<sup>er</sup> – La commission administrative s'assemble à jour fixe, une fois par trimestre, le premier dimanche de janvier, avril, juillet, octobre, à deux heures du soir et toutes les fois que la demande serait faite au Président par quatre membres. Elle pourra être convoquée extraordinairement par le maire.

Art. 2 – La Commission se réunit de droit, savoir : le premier dimanche du mois de janvier et le premier dimanche du mois de décembre. – 1<sup>o</sup>) Dans la réunion du premier dimanche du mois de janvier, la Commission désigne pour toute l'année un vice-président chargé de suppléer, en cas d'absence, le maire président né. Copie de cette délibération est transmise immédiatement à M. le Préfet. Dans la même séance, il est désigné un ordonnateur chargé de la signature de tous les mandats à délivrer pour l'acquittement des dépenses. Le vice-président et l'ordonnateur peuvent toujours être réélus. La délibération n'est valable qu'autant que quatre membres ont pris part au vote. Il sera tenu un registre des délibérations, lequel sera coté et paraphé par M. le Maire, président, ou par le vice-président de la commission administrative. – 2<sup>o</sup>) Dans la réunion du premier dimanche du mois de décembre, la Commission dresse, en l'absence du membre sortant, une liste de candidats pour son remplacement. Cette liste est dressée au scrutin secret. La délibération n'est valable qu'autant que quatre membres ont pris part au vote. Il sera tenu un registre des délibérations, lequel sera coté et paraphé par le maire président ou par le vice-président de la Commission administrative.

### Titre II – Mode d'admission aux secours

Art. 3 – La Commission tiendra un registre matricule où seront inscrits tous les indigents assistés. Ce livre sera divisé en trois parties. La première, pour les indigents secourus annuellement. La deuxième pour les indigents secourus

temporairement. La troisième pour les indigents secourus accidentellement.

Art. 4 – La liste des indigents sera dressée par la commission administrative, d'après les renseignements fournis par le rôle des contributions et ceux recueillis directement sur le degré d'indigence de chacun de ceux qui auraient demandé leur inscription. Elle sera révisée au moins deux fois l'an, en octobre et en avril (liste d'hiver, liste d'été). Pourront y être ajoutés, à toute époque, ceux qu'aurait frappés un malheur imprévu (mort du chef de famille), accident, chômage prolongé. Sera également prononcée à toute époque la radiation de ceux qui cesseraient d'avoir les mêmes titres à la charité publique ou qui abuseraient du secours accordé.

Art. 5 – La liste générale sera divisée en trois catégories : secours annuels (vieillards ou infirmes incapables de travail, etc.); secours temporaires accordés pendant l'hiver seulement ; secours accidentels (mort du chef de famille, maladie, chômage prolongé, etc.).

#### Titre III – Distribution des secours.

Art. 6 - Les secours seront principalement distribués en nature (aliments, médicaments, comestibles, lingerie). Dans le cas exceptionnel d'une allocation de secours en argent, la remise en sera faite par le receveur sur mandat signé de l'ordonnateur, les administrateurs ne pouvant sous aucun prétexte toucher personnellement aucun fonds, ni payer aucune dépense administrative d'après les circonstances de fait soumises à son appréciation.

Art. 7 – Nul indigent ne recevra de secours annuel s'il ne justifie d'une résidence pendant un an, au moins, dans la commune, s'il n'envoie ses enfants à l'école ou s'il refuse de les faire vacciner.

#### Titre IV – Comptabilité

Art. 8 – Dans la séance ordinaire du deuxième trimestre, l'ordonnateur rendra son compte administratif, auquel sera joint un compte moral faisant connaître le nombre des indigents secourus, le total des secours distribués, le nombre des indigents non secourus faute de ressources, les causes qui ont influé sur l'augmentation ou la diminution des recettes. Une copie de ce compte moral sera adressée au Préfet ou au Sous-Préfet. Le receveur présente son compte de gestion annuelle dans la même séance, conformément aux règlements sur la comptabilité des communes et des établissements de bienfaisance.

Art. 9 – Le budget des recettes et des dépenses sera arrêté chaque année en temps utile, pour être soumis au conseil municipal dans la session de mai. Délibéré par nous, membres du bureau de bienfaisance, le 6 juin 1912.



pour l'année courante n'a donné que d'excellents résultats, autorise M. le Maire à prendre pour l'année 1902 un arrêté conforme à celui de 1901. [Décision similaire le 12 novembre 1902].

**28 décembre 1902** : Fixation du mode de jouissance des terrains communaux cultivés.

Terrains de 1<sup>ère</sup> classe, le Goutal compris : 8 francs par 25 ares.

Terrains de 2<sup>ème</sup> classe : 3 francs par 25 ares.

Terrains de 3<sup>ème</sup> classe : 2 francs par 25 ares.

**8 mars 1903** : Bail verbal amiable pour la location des défriches communales ou « biens communaux qui peuvent être défrichés », pour l'année 1903 :

Terrains de 1<sup>ère</sup> classe, le Goutal compris : 12 francs par 25 ares.

Terrains de 2<sup>ème</sup> classe : 4 francs par 25 ares.

Terrains de 3<sup>ème</sup> classe : 2 francs par 25 ares.

**8 novembre 1903** : Maintien du morcellement des herbages communaux en 4 lots :

1<sup>er</sup> lot : les Renardières : 15 francs.

2<sup>ème</sup> lot : la Bayssière : 150 francs.

3<sup>ème</sup> lot : la Trivalle et le Puits de la Combe : 40 francs.

4<sup>ème</sup> lot : le Plo ou Combe Roujal : 150 francs.

**1<sup>er</sup> juin 1913** : « Tous les contribuables de la commune qui s'opposent à la vente des terrains communaux à l'administration des Eaux et Forêts sont invités à s'inscrire sur le registre déposé à cet effet à la mairie, de 4 h à 7 h du soir, jusqu'au dimanche 8 juin 1913 (dernier délai midi). » - (Document rangé dans le Registre des délibérations du Conseil municipal ouvert en 1895).

**1913** : « Dossier M<sup>elle</sup> Tédenat. » – Deux lettres d'Amélie Tédenat et deux réponses du maire, sur le droit de lignerage joui par les habitants dans les terrains communaux vendus le 30 mars 1815 ; intention de Melle Tédenat de racheter ce droit. - (Documents rangés dans le Registre des délibérations du Conseil municipal ouvert en 1895).

**5 janvier 1926** : Bail à ferme des herbages communaux : Les Renardières (40 Fr.), Les Bayssières (350 Fr.), La Trivalle et le Puits de la Combe (80 Fr.), Le Plô ou Combe Roujal (300 Fr.). Bail à ferme des biens ruraux du bureau de bienfaisance. Bail du presbytère.

## Le champ de tir

Source :  
Registres des délibérations  
du Conseil municipal

Le 10 décembre 1893 fut signée une entente entre l'autorité militaire, le Conseil municipal et les propriétaires des terrains du champ de tir à longue portée de la garnison de Lodève.

« L'autorité militaire est représentée à la séance par M. le Chef de bataillon Marmier, chef du Génie à Montpellier. Les propriétaires y sont eux-mêmes représentés par M. Baldeyrou Joseph, fermier à Saint-Martin-d'Azirou, délégué de Mme Annat, et par M. Derdevet, fermier à La Trivalle, délégué de M. Chauchard. M. le Maire donne la parole à M. le Commandant Marmier. Celui-ci rappelle qu'à la date du 5 septembre 1883 fut passée entre M. Tédénat, maire, et le Lt-Colonel Barisien, alors chef du Génie, une convention provisoire et il établit que le Conseil municipal, comme les propriétaires, avaient absolument le droit de dénoncer cette convention qui n'était purement que provisoire. M. le Commandant Marmier déclare que l'autorité militaire demande le maintien de l'article 7 de la convention. Il pose ensuite la question suivante :

*« MM. Les propriétaires consentent-ils à ce que leurs terrains soient mis, une fois par an et pendant huit jours, à la disposition de troupes qui viendront y effectuer des tirs, moyennant une indemnité à débattre soit avec la commune pour les dommages d'ordre général, soit avec l'Etat pour les dommages causés par la présence des troupes ?*

« Sur la réponse affirmative des représentants des propriétaires, il les prie de bien vouloir formuler une demande. M. Baldeyrou, représentant de Mme Annat, demande une allocation annuelle de 1500 francs. M. Derdevet, représentant de M. Chauchard, demande une allocation annuelle de 600 francs. M. le Chef de bataillon Marmier prend note de ces chiffres et se retire après avoir assuré les propriétaires qu'il notifiera leurs demandes dans son rapport. »

## Un brigadier cantonnier, vers 1900

Source :  
Registres des délibérations  
du Conseil municipal

### La maison du cantonnier, au Col du Vent

25 juin 1899 : « M. le Maire a exposé au Conseil que depuis quelques temps, il recevait des plaintes de la part d'un certain nombre de contribuables et de conseillers municipaux, tendant à faire mettre d'office à la retraite le Sieur Thomas Henri, brigadier cantonnier, âgé de ... ans [sic], qui, vu son âge déjà très avancé, ne peut plus faire son service, et qu'il serait urgent de le remplacer par un plus jeune. - Il invite en conséquence cette assemblée à prendre telles mesures qu'elle jugera convenable pour démontrer, sans haine ni vengeance, à l'autorité compétente, la justesse des réclamations de la population. - Le Conseil (...) est d'avis que, sans vouloir porter atteinte à la personne de ce brigadier cantonnier, il y avait cependant intérêt, pour la commune, à faire mettre à la retraite un fonctionnaire qui, vu son âge, ne peut plus faire convenablement son service et qui, de plus, ayant sous sa surveillance son petit-fils, le nommé Compan Henri, cantonnier auxiliaire au Col du Vent, cet agent n'a plus l'autorité nécessaire envers son subordonné qui habite à La Vacquerie, au lieu de fixer sa résidence au Col du Vent où ont toujours habité ses prédécesseurs depuis la construction de la maisonnette qui s'y trouve en parfait état d'entretien et qui, partant, est obligé de parcourir tous les jours de 8 à 10 kilomètres pour aller ou revenir à son travail. - Que le chemin de Grande Communication n°7 de La Vacquerie à Lagamas devrait être constamment en bon état d'entretien puisque la plus grande industrie de la commune se pratique par ce chemin ; que les denrées de la montagne, fourrages et autres, viennent s'acheter sur place par les habitants de la plaine, et qu'il y a dès lors tout intérêt pour les communes de ne rien négliger pour rendre les communications très praticables afin de ne pas détourner l'industrie sur un autre point. - Par ces motifs, cette assemblée, par six voix contre une, demande énergiquement à l'autorité supérieure la mise à la retraite du Brigadier cantonnier Thomas Henri, pour mettre à sa place un agent plus jeune, plus énergique, et plus capable d'entretenir et de surveiller le chemin de Grande Communication n°7. Demande, en outre, que le cantonnier auxiliaire Compan Henri réside au Col du Vent où se trouve son cantonnement. »

### Le garde champêtre au Mas de Chabaud

**22 mai 1904** : Les propriétés du Mas de Chabaud et du lieu dit Bartas des Cos que possède M<sup>me</sup> Annat dans la commune de Saint-Privat, n'ayant pas la surveillance d'un garde champêtre à Saint-Privat, sont « journallement ravagées par les bergers des environs qui sont sûrs de l'impunité. » - Le garde champêtre de La Vacquerie, Adolphe Laffon, est autorisé à être garde particulier de M<sup>me</sup> Veuve Annat, « puisque ces propriétés sont sur l'itinéraire actuel du garde », sur la limite du territoire communal.

## « Donner du travail aux ouvriers... »

« Il y a lieu de veiller à assurer du travail, cet hiver,  
à la classe ouvrière... »

Source :  
Registres des délibérations  
du Conseil municipal

**[1883]**

« M. le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de veiller à assurer du travail cet hiver à la classe ouvrière, avec d'autant plus de raison que les besoins seront nombreux par suite du manque de la récolte des fourrages et de la perte en grande partie de la récolte des pommes de terre qui sont atteintes de la maladie ; qu'il est à présumer que par suite de ces motifs, les propriétaires ne pourront pas donner beaucoup de travail aux ouvriers et que, par suite de ce manque de travail, la misère sera plus grande. – M. le Maire expose en conséquence qu'il y a lieu de demander à M. le Préfet que la somme de 1.000 francs, qui figure au budget des chemins vicinaux pour travaux à faire sur le chemin n°8 élargissement, et provenant de l'emprunt que la commune a fait à la Caisse des chemins vicinaux, que ladite somme de mille francs soit employée en régie sur ledit chemin. – Les motifs qui militent pour l'emploi de ces mille francs en régie sont : 1°) que les propriétaires ont accepté l'estimation faite du terrain nécessaire à l'élargissement du chemin dans l'idée sous la condition qu'ils feraient eux-mêmes les travaux de construction des murs de clôture et fourniraient eux-mêmes les pierres sous une préalable indemnité pour cette reconstruction des murs. Les prix des terrains ne sont pas exagérés et ne sont autres que le prix de vente journalier. – 2°) Qu'ils pourraient enlever les terres provenant tant des fondations des murs que du terrain abandonné pour engraisser la partie défectueuse de leur propriété, sous la condition bien entendue de remplacer les terres enlevées par des graviers de remblai. – 3°) Que si quelques propriétaires, tout en se réservant les terres en dessus mentionnées dans le paragraphes 2, ont mis à la charge de l'administration la reconstruction des murs, soit en clôture soit de soutènement, ils n'en ont pas moins pris l'engagement, écrit dans leur promesse de vente, de fournir sur place, sans indemnité, les pierres qui manqueraient pour la reconstruction des murs. – 4°) Que le prix de façon pour reconstruire les murs est le même, soit que le propriétaire les reconstruise ou que l'administration les donne à prix fait à des maçons ad hoc, maçons à pierres sèches ; que ces prix ne sont pas trop

élevés, et sont inférieurs même à ceux qui sont payés généralement sur les chemins vicinaux. - 5°) Que cette manière d'opérer en régie est une espèce d'adjudication ou de traité de l'administration avec les propriétaires individuellement, traité qui fait que les propriétaires font des concessions parce qu'ils font les travaux en hiver où leur champ est laissé en jachère. - 6°) Que ce mode d'opérer a pour avantage, tout en défendant les intérêts de la commune, de simplifier les relations de l'administration municipale et celles de M. l'agent voyer avec les propriétaires qui n'ont qu'à se conformer à l'alignement donné, et n'ont pas de réclamation à soulever pour indemnité de récolte, réclamations, généralement exagérées par les propriétaires. - 7°) Que l'indemnité pour terrain cédé et pour reconstruction des murs n'est payé qu'après l'achèvement des travaux. » - En attente de l'autorisation préfectorale.

### **28 septembre 1884**

« Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de veiller à assurer du travail cet hiver à la classe ouvrière, avec d'autant plus de raison que les besoins seront nombreux car il est à présumer que les propriétaires ne pourront pas donner beaucoup de travail aux ouvriers et que par suite de ce manque de travail la misère sera plus grande. M. le Maire expose en conséquence qu'il y a lieu à demander à M. le Préfet qu'une somme de 2000 francs provenant de l'emprunt que la commune a fait à la caisse des chemins vicinaux, soit employée en régie sur le chemin n°8 de La Vacquerie à St-Maurice pour élargir ledit chemin. (...) »

## L'école

### L'école, avant la construction du groupe scolaire

Vers 1735, l'enseignement scolaire était donné par un maître et une maîtresse, rétribués par la communauté. (Appolis, 1951 ; p. 167).

Source :  
Registres des délibérations  
du Conseil municipal

**3 février 1839** : Délibération sur l'acquisition ou la construction d'une maison d'école.

**24 mars 1839** : Rejet d'un plan de construction d'école.

**22 septembre 1846** : « La pénurie qui existe dans les recherches annuelles des locaux devant servir à [la maison d'école] met la commune dans la nécessité indispensable d'obtenir une maison d'école en toute propriété. » - Projet de construction « à un emplacement situé dans l'enceinte du village, appelé vulgairement *l'oustal nou*. » (cf. 10 novembre 1860)

**10 janvier 1847** : Devis d'un architecte de Lodève pour construction de la maison d'école : 5.892,02 francs. Un concours est demandé à l'administration supérieure.

**8 février 1847** : Plans et devis estimatif de la maison d'école.

**23 septembre 1858** : Procès verbal d'installation de Mademoiselle Villar, institutrice publique. – « Mademoiselle Villar s'est levée et a prononcé le serment suivant : "Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur." En conséquence, nous l'avons installée comme institutrice publique de la commune de La Vacquerie. »

**16 novembre 1876** : « Construction des maisons d'école pour les garçons et filles, et logements de l'instituteur et de l'institutrice. » - « La commune (...) a de tout temps loué les locaux qu'elle a pu se procurer, toujours dans de mauvaises conditions, pour le logement de l'instituteur et de l'institutrice, et la salle d'école de garçons et de filles. »

Source :  
ADH, 2 O 317 art. 6

Votes du Conseil municipal de septembre 1879 et février 1880 : « Dans ces deux derniers votes, alors qu'il s'agissait de subvenir aux moyens de réaliser la construction des écoles, en votant l'imposition nécessaire, toutes les passions se sont soulevées, et les intéressés n'ont pas craint de faire 50 km et plus pour venir voter contre le projet (...). L'intérêt privé pour quelques uns (les propriétaires des locaux affermés pour les écoles), l'intérêt politique pour d'autres, triompha. Devant un parti pris systématique, il ne reste plus, Monsieur le Sous-Préfet, qu'à user des moyens que la loi sur la construction des écoles fournit, et cela dans les plus brefs délais possibles. La population de La Vacquerie acceptera sans murmurer une imposition d'office, et serait vivement contrariée de la fermeture des écoles. » - François Tédénat, maire.

Rapport du 28 juillet 1881 sur l'école de la Vacquerie, par l'inspecteur Thibaut, adressé à l'inspecteur d'Académie de Montpellier.

« ... La salle de classe des garçons, qui reçoit une quarantaine d'élèves, offre 36 m<sup>2</sup>. Elle ne prend le jour que par une fenêtre, c'est dire qu'elle est mal éclairée. J'ajoute qu'elle est, aussi, peu aérée. Les appartements destinés à l'instituteur laissent à désirer à tous points de vue : l'eau suinte à travers quelques murs.

« La salle de classe des filles, qui compte plus de 50 élèves, a 6,90 x 4,45 m, soit 30 m<sup>2</sup>. Les élèves sont donc peu à l'aise. Ici, encore, une seule fenêtre, peu de jour, sans facilité pour renouveler l'air. Ce qui aggrave la situation, c'est que des brebis occupent le rez-de-chaussée ; les émanations remplissent le premier étage et rendent le séjour insupportable. La chambre à coucher de l'institutrice et de sa famille, contiguë à la classe, est privée d'ouverture extérieure. Seule une lucarne, pratiquée à la cloison, permet d'y envoyer l'air de la classe, imprégné des fortes odeurs du troupeau voisin.

« Est-il possible, Monsieur l'Inspecteur, de tolérer plus longtemps une situation si fâcheuse ? Non. La santé des maîtres et celle des élèves se trouvent compromises dans ce milieu malsain, et, si jamais imposition d'office fut justifiée, c'est bien celle-ci.

« Mais avant de recourir à cette mesure de rigueur, ne pourrait-il pas être fait une nouvelle tentative ? Le Conseil municipal a été renouvelé récemment ; s'associerait-il aux errements de l'ancien, et ne serait-il pas bon de le consulter à ce sujet ? Si, au lieu de lui imposer d'avance un terrain et un prix, on le mettait en demeure d'exprimer des vues, il y aurait peut-être moyen d'arriver à une solution pacifique... »

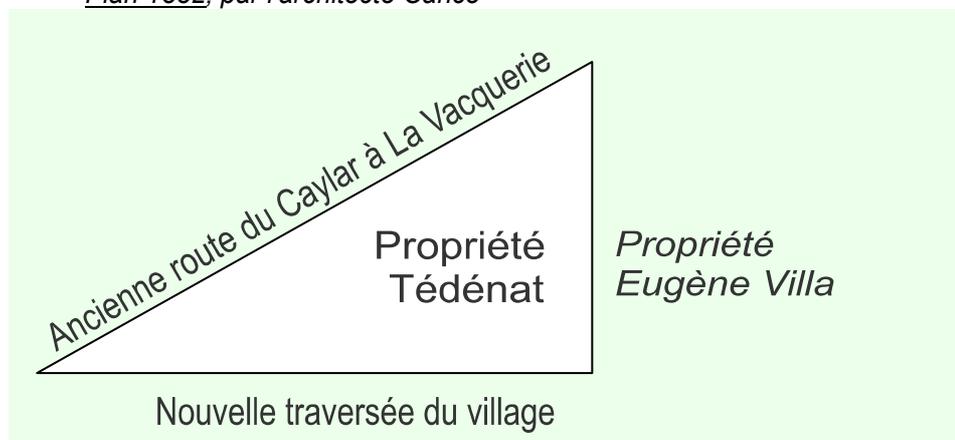
Séance du Conseil municipal, 18 août 1881 : « Un projet avait été demandé à l'architecte. Mais il ne fut pas possible d'y donner suite, en raison du mauvais vouloir des plus forts imposés qui ont refusé le vote des centimes nécessaires pour faciliter un emprunt à la Caisse des écoles et l'obtention d'un secours sur les fonds du Département et de l'Etat. »

### La création d'un groupe scolaire

**11 juin 1882**, Acte de vente. – La Commune, représentée par Prosper Pons fils, adjoint, achète une parcelle de terrain, n°50, section H, pour y construire un groupe scolaire. Le vendeur est François Tédénat (maire), qui avait acquis cette parcelle en 1867 à Sérieys, lui-même la tenant de par son mariage avec la fille Jaoul (le père Jaoul l'avait achetée à Scévola Lacas en 1840 ou 1841).

Adjudication : Jean Fraise fils, Antoine Gal, Louis Clapier, Lucien Bouissac (celui-ci étant l'adjudicataire choisi le 11 juin 1882, grâce à sa proposition de plus fort rabais).

*Plan 1882, par l'architecte Cance*



### Protestation de l'instituteur, en 1886

Un procès verbal de réception définitive du groupe scolaire fut signé le 16 octobre 1886 par Cance, architecte. En réalité, l'occupation des locaux était effective depuis 1883.

Le 13 février 1886, l'inspecteur d'Académie eut à donner son appréciation sur les motifs d'une protestation, expédiée par la voie hiérarchique, de l'instituteur des garçons, mécontent de ses locaux.

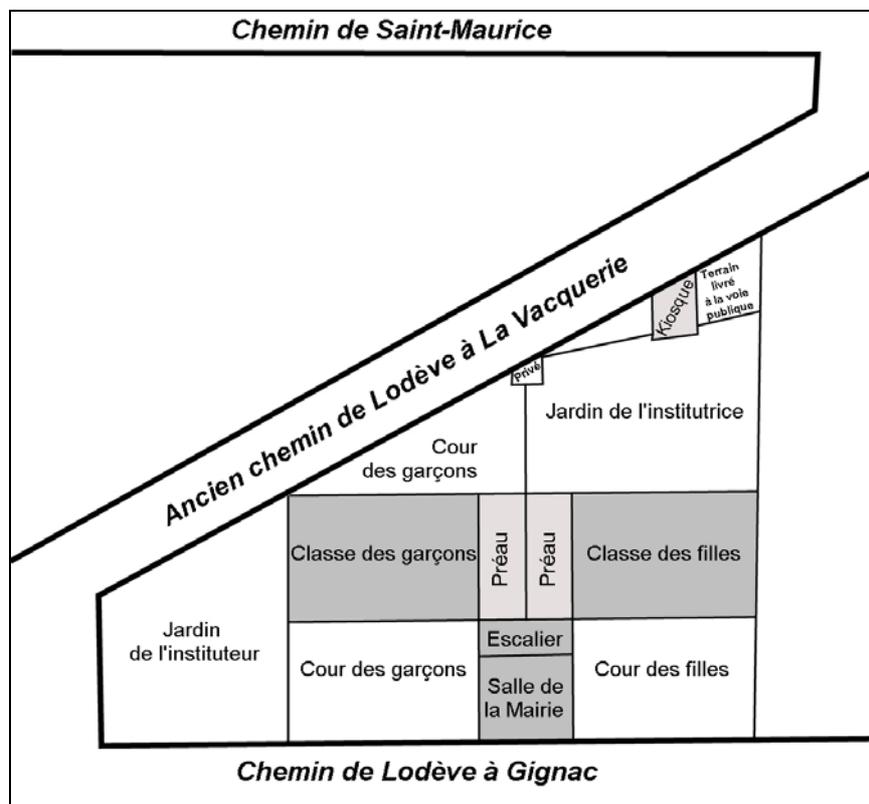
L'inspecteur adressa au Préfet la lettre suivante : « J'ai l'honneur de vous informer, en vous retournant la pétition ci-jointe, que la Commune de La Vacquerie possède un groupe scolaire dans lequel l'école publique des garçons et l'école publique des filles sont installées depuis 1883. – D'après les plans, la partie aujourd'hui occupée par les garçons devait servir pour l'école de filles et réciproquement. Mais le bâtiment terminé, l'administration municipale reconnut qu'il était préférable de donner aux filles la partie destinée aux garçons parce que cette partie était mieux exposée, d'un accès plus facile et par suite plus convenable pour les jeunes filles dont la santé est généralement plus délicate que celle des garçons. Cette répartition des locaux avait en outre l'avantage de rendre moins isolée l'habitation de l'institutrice. – M. R... ne protesta pas. M. l'Inspecteur primaire croit même qu'il préféra l'école où il se trouve parce que le jardin est plus grand. Ce maître ne serait donc pas fondé à se plaindre aujourd'hui du local qu'il occupe. Du reste, M. l'Inspecteur primaire me fait savoir que le service scolaire peut se faire très régulièrement et n'est pour rien dans la pétition de M. R.... – J'estime en conséquence, qu'il n'y a pas lieu de tenir compte de la réclamation ci-jointe. »

Réclamation de l'instituteur, le 23 janvier 1886, au Préfet :

« Je suis obligé de venir protester contre les changements qu'on a fait subir au bâtiment scolaire de la commune de La Vacquerie. Depuis deux ans et demi que je l'habite, j'ai eu le temps d'apprécier les inconvénients des cours par devant le bâtiment, et d'ailleurs M. le Ministre de l'Instruction Publique n'avait-il pas renvoyé le dossier pour ce seul motif ? – Pour n'en citer qu'un, je dirai que la cour des garçons est entièrement ouverte au Nord (c'est rude, dans le Larzac), qu'elle mesure 7 m sur 6 m au lieu de 14 m sur 11 m qu'elle avait environ, et abritée contre le vent du nord par un mur de 3 m de haut de tous les côtés. – Elle est sans lieux et sans préau, tandis qu'elle aurait tout à portée comme le porte le plan. – Conséquences : Les enfants n'ont ni préau, ni lieux. Au lieu d'étudier les leçons dans le préau avant la classe, ils arrivent tard en classe et de bon droit je ne puis pas exiger qu'ils viennent se geler au vent du nord, en sortant de leur lit, le matin. Il en résulte une grande perte de temps pour les élèves. Les leçons seraient sues, tandis qu'elles ne le sont pas. – J'ai donc l'honneur de demander à Monsieur le Préfet : 1°) de vouloir me fixer un jour et une heure pour l'entretenir des nombreux inconvénients qu'il y a pour l'instituteur d'occuper le local des filles et de faire la cour où elle est actuellement avec les enfants malades et infirmes qui fréquentent son école ; 2°) Ou bien de saisir le Conseil municipal de la question pour en délibérer ; 3°) Ou bien de faire exécuter les plans approuvés (...). – Nota : J'avais

demandé plus tôt le local affecté aux garçons, mais j'ai préféré attendre le changement de l'institutrice. Elle est partie le 21 pour Montpeyroux. J'ai fait la demande à M. le Maire il y a huit jours. »

### Evolution et suppression de l'école des filles



Le groupe scolaire, d'après un plan de novembre 1898  
ADH, 2 O 317 art. 9

**4 novembre 1896** : Plainte contre Menvielle, instituteur, pour manque de réserve, etc.

**8 août 1897** : Demande d'un secours au Conseil général, pour réparation à faire au groupe scolaire.

**22 janvier 1899** : Demande d'un secours au Conseil général, pour réparer la toiture du groupe scolaire. Projet de remplacement des tuiles de Marseille, peu résistantes à l'action des fortes gelées, par « des tuiles de Saint-Jean-de-Fos, qui sont plus résistantes aux intempéries de l'hiver. »

**13 février 1910** : Demande d'un secours au Conseil général, pour crépissage du groupe scolaire : remplacement du crépi à la chaux grasse (laissant les locaux très humides, froids et malsains) par un crépissage à la chaux hydraulique.

**6 août 1922** : Protestation du Conseil municipal contre le projet de suppression de l'école des filles, c'est-à-dire la réduction du « groupe scolaire » à une seule classe, mixte. – Le Conseil, « considérant que les écoles communales de La Vacquerie ont été fréquentées avec une assiduité exemplaire par 26 élèves durant l'année scolaire 1921-1922 ; - Considérant que les écoles publiques de La Vacquerie souffrent, du fait de la guerre, d'une crise d'effectifs, comme d'ailleurs toutes les écoles françaises ; - Considérant que la moyenne des naissances, pour les années comprises entre 1915 et 1920, est de 2 alors que le nombre des naissances pour 1920 et 1921 est de 13 ; - Considérant que 9 enfants, appartenant à la même famille et habitant une ferme distante de 3 km du chef-lieu, reçoivent l'instruction à domicile parce que trop jeunes encore pour effectuer quotidiennement le trajet, et sont susceptibles de fréquenter très prochainement les dites écoles ; - Considérant d'après ces dernières raisons qu'un accroissement très sensible de l'effectif se produira très certainement vers 1924 ou 1925 alors que le besoin d'une deuxième classe se fera plus que jamais sentir ; - Considérant en outre le danger que peut présenter, pour l'école laïque, la création d'une classe mixte aussi chargée que le sera celle de La Vacquerie, et que l'idée d'une création d'une école libre apparaît à beaucoup comme parfaitement réalisable ; - Considérant d'autre part les sacrifices que se sont toujours imposés les Assemblées municipales qui se sont succédées depuis les lois de 1882 pour l'école laïque à l'œuvre toujours plus féconde ; - Considérant qu'actuellement encore les instituteurs de la commune ne sollicitent jamais en vain le concours pécuniaire de la présente assemblée et que celle-ci s'efforcera de doter les classes du matériel d'enseignement le plus moderne ; - Considérant qu'en dépit des nécessités financières de l'heure présente, la suppression des fonctionnaires de l'enseignement s'impose moins que toute autre ; - Considérant, en outre, que le maintien de certaines classes du département semble moins justifié que celui de l'école des filles de La Vacquerie ; - Considérant qu'à l'heure où l'exode des populations rurales vers les villes présente les plus grands dangers, il ne convient pas de sacrifier l'instruction des enfants des villages au profit des petits citadins ; - Pour toutes ces raisons, proteste avec la dernière énergie contre l'exécution de la mesure projetée. »

**Novembre 1923** : Les locaux de l'école des filles, « devenus disponibles », seront « mis en location (...) dans l'avenir. »

**28 décembre 1924** : Le maire, Raymond Milhau, demande « avec une inébranlable fermeté », le rétablissement de l'école des filles (cf. novembre 1923).

## La classe mixte et la fermeture de l'école

*Témoignage  
de Christiane Milhau,  
31 juillet 2007).*

« J'ai passé mon certificat d'études à La Vacquerie [1944]. Nous étions quarante élèves. C'était une école mixte. Auparavant il y avait eu deux écoles séparées, des garçons et des filles, mais je ne les ai pas connues.

« On a eu une institutrice qui s'appelait Mademoiselle Laurès, une femme extraordinaire. Elle est restée assez longtemps. Elle avait un logement au-dessus de l'école, où ses parents habitaient avec elle. Je pense que tous les enfants qui ont vécu leur scolarité avec cette personne, à La Vacquerie, ils avaient tous le certificat d'études, ils savaient bien écrire et bien lire. Elle avait une quarantaine d'élèves, avec un CP où on entrait à 5 ans pour apprendre à lire et à écrire, jusqu'au certificat d'études. Ça, je ne sais pas si on peut le revoir. Mademoiselle Laurès, c'est une personne qui est restée dans la mémoire de tous ceux qui l'ont connue. « A la fin, elle a été nommée directrice à Gignac, et ici ça n'a plus été la même chose, parce que les instituteurs ne restaient qu'un an et ils partaient. Au fur et à mesure, chacun se plaignait de l'éloignement par rapport à la ville, demandait un meilleur logement, etc.

« Après la fermeture de l'école [années 1960], l'unique salle de classe a été convertie en salle des fêtes. A côté, dans l'autre bâtiment fermé par une grille, il y avait une autre salle qui avait été autrefois l'école des filles, transformée ensuite en bureau de poste, et maintenant en gîte communal.

« La cour de notre école n'a pas changé, sauf l'ouverture à l'arrière, qui n'existait pas. »

## Les questions de l'eau

Source :

Registres des délibérations  
du Conseil municipal

**8 mai 1808 :** « La lavagne et les puits communs sont en très mauvais état. N'ayant pas de fontaine, la moindre sécheresse qu'il fasse, la commune est privée d'eau, tant pour les citoyens que pour les cabaux [troupeaux de moutons]<sup>2</sup> et gros bétail qui meurent de soif et sont obligés de les mener boire loin, ce qui cause très souvent la perte des cabaux [moutons] qui périssent par la force de la chaleur en les conduisant à l'abreuvoir. » - Le maire demande un devis estimatif pour les travaux à faire.

**8 février 1847 :** Classement du chemin vicinal du Goutal.  
« La commune, dont les habitants se servent journellement des eaux des mares dites du Goutal, propose le classement par la voie du Goutal, vu surtout que c'est la ligne directe pour arriver dans la commune de St-Privat. »

**28 mars 1850 :** Projet de réparation de la citerne de l'Oustal neuf. - « L'an mil huit cent cinquante et le vingt huit mars, à quatre heures de l'après midi, le conseil municipal de la commune de La Vacquerie s'est réuni à la salle de la mairie sur la convocation faite par Mr le maire en vertu de l'autorisation de Monsieur le sous Préfet, à l'effet de s'occuper de la réparation à faire à une citerne communale située sur l'emplacement de l'oustal neuf.

« Etaient présents : Mr Tédénat François, maire président, MMrs Segaliny Antoine Laurent, Clapié Jean, Tédénat Noë, Gineste Augustin, Henry Jean Joseph, Migairou Jean, Jaoul Antoine, Raunier Jean, conseillers municipaux.

« Mr le Maire expose au conseil que les habitants de la commune de La Vacquerie manquent souvent d'eau potable, par suite de la sécheresse de l'été ; que ce fait est souvent arrivé et notamment pendant l'été de 1848 et 1849.

---

<sup>2</sup> Les cabaux sont toutes sortes de biens meubles attachés à une propriété immobilière. Ici, ce mot désigne certainement les troupeaux de moutons.

*« Il expose encore qu'il a fait examiner par un homme de l'art la citerne mentionnée, laquelle est encore en bon état, très vaste (6,25 m de longueur sur 4,25 m de large). Que cette citerne, eu égard à sa profondeur, serait, une fois réparée, d'une grande importance pour la commune puisqu'elle fournirait un réservoir d'eau d'environ 150 mètres cubes. Il pense, d'après le devis de l'expert, que pour obtenir ce résultat la dépense doit s'élever à une somme d'environ cent quarante francs.*

*« Le conseil, adoptant les dires de son président reconnaissant l'urgence de cette réparation et l'immense avantage qu'elle doit procurer à la commune, et surtout à la classe peu aisée qui est souvent exposée à boire des eaux insalubres ; est d'avis, à l'unanimité, qu'il y a lieu de voter un crédit d'une somme de cent quarante francs pour être employé à cette réparation. Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé. »*

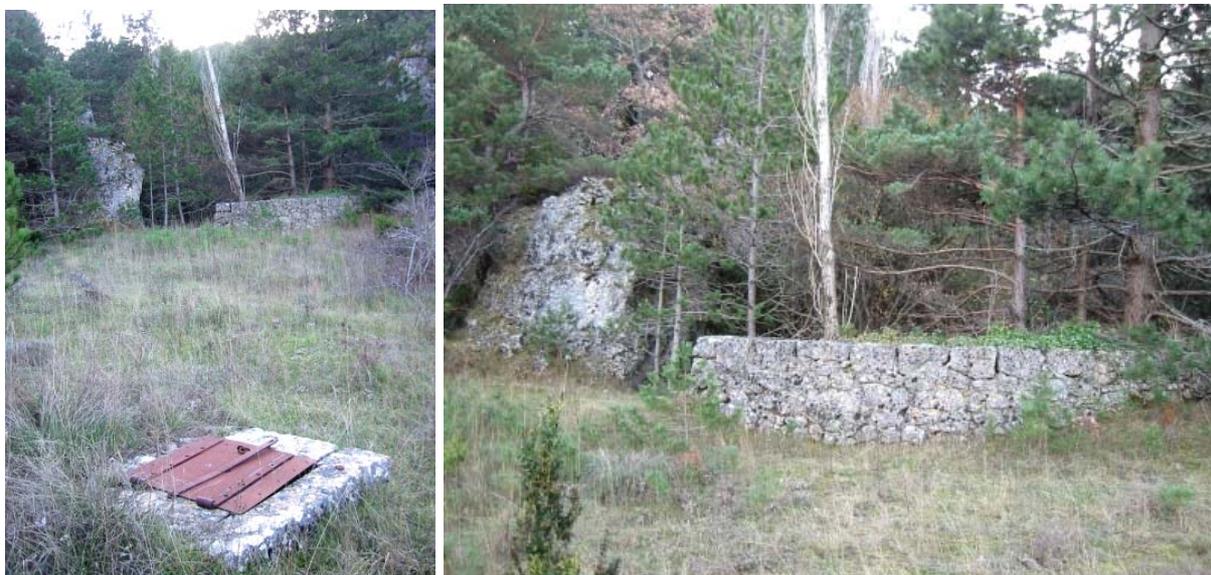
**1887** : Projet de construction d'un bassin pour essayer de capter les eaux du Gouttal et de la fontaine dite de Saint-Martin (voir plus loin : 21 octobre 1894).

### **La recherche d'une source, en 1891**

**17 mai 1891** : M. Chardon, de Nîmes, ayant « une grande renommée pour la renommée pour la recherche des sources », a indiqué « un point précis où à une profondeur de 8 m on trouvera une source devant fournir amplement l'eau nécessaire au village de La Vacquerie. » Cette source se trouve « dans d'excellentes conditions, à 800 m du village et à 4 m environ au-dessus du niveau du village, » [au Puits de la Combe]. Le maire propose de faire effectuer le travail de fouille aux ouvriers nécessaires de la commune, pour leur « faire gagner la vie » et « atténuer la misère. »

**10 juin 1891** : Les recherches d'une source, au Puits de la Combe, impose un « puits à forer à une profondeur de 4 m, qu'il s'agit encore de le descendre de 4 m », selon les indications de Chardon (voir mai 1891). - « *Aujourd'hui les travaux deviennent plus difficiles à cause de la profondeur qu'a le puits. Il faut maintenant un tas d'outils tels que poutres, treuil, etc., etc., que la commune ne possède pas. M. le Maire dit que pour les quatre mètres à forer, il trouve un entrepreneur ou*

tâcheron qui s'en chargerait à un prix qui lui paraît convenable (600 f pour les quatre mètres), et il propose de traiter avec ce tâcheron, homme sérieux et offrant de bonnes garanties pour l'exécution du travail à faire. Le Conseil est d'avis d'accepter les propositions du tâcheron (...). »



Le Puits de la Combe.

**13 septembre 1891 :** « Le puits creusé pour la recherche de la source devant alimenter le village de La Vacquerie a été creusé par le sieur Sauvagnac, tâcheron, jusqu'à 15 mètres. Aucun résultat n'ayant été obtenu, M. Chardon a été appelé. Rendu sur les lieux, il a persisté à soutenir que la source existe et qu'il n'a fait erreur que quant à la profondeur. M. le Maire expose au Conseil qu'il (...) ne pouvait pas exposer sa commune à de nouveaux mécomptes, que sa commune n'était pas riche et que pour continuer les travaux, soit de creusement, soit de sondage, il serait bien aise que M. Chardon lui donnât des garanties. - « Ma conviction est formelle, » a répondu M. Chardon, « la source existe, et je m'offre à faire les sondages à mes frais, sauf remboursement après réussite. » - M. le Maire dit qu'il a accepté les propositions de M. Chardon. [Ce dernier a alors dit] qu'il était urgent de faire au puits creusé un revêtement intérieur au moyen de chaux hydraulique au-dessus de la partie qui est creusée dans le rocher, c'est-à-dire depuis le point où le puits a été réduit dans ses dimensions jusques au niveau supérieur du mur qui entoure l'ancien puits, c'est-à-dire que le mur à construire aura une hauteur de 9 mètres, et mettra à l'abri de tout danger, contre les éboulements, les gens qui travailleront dans le puits. Le mur à construire aura à sa base une épaisseur de 0,40 m et 0,50 m dans les

cinq mètres supérieurs (...). Le mur à construire aura environ 50 m<sup>3</sup>, qui seront confectionnés à forfait par M. Sauvagnac, entrepreneur du creusement de puits, moyennant la somme de 450 francs. »

**24 janvier 1892 :** « M. le Maire expose au Conseil que la question de l'eau, pour les usages domestiques, a toujours préoccupé l'administration municipale ; qu'il est constant que trente familles du village manquent de citerne, et sont obligées de solliciter soit le don gratuit de l'eau, soit de payer une prime pour aller puiser de l'eau dans telle ou telle citerne ; que les citernes plus ou moins bien tenues fournissent une eau plus ou moins bonne et hygiénique ; qu'en un mot, l'alimentation de l'eau est une nécessité impérieuse et atteint surtout les familles pauvres ; qu'il résulte des études faites, des plans et de la canalisation, dressés par M. Bouissac, que la source, dite du puits de la Combe, est suffisamment abondante pour alimenter le village de La Vacquerie ; que la distance de la source au village n'est que de 800 mètres ; que la déclivité du terrain, du puits de la Combe au village de La Vacquerie, est continue, mais qu'il y aura quelques difficultés pour la pose des premières conduites qui devront être établies à une certaine profondeur, ce qui augmente la dépense. – J'ai, en conséquence, l'honneur de soumettre à votre acceptation le projet d'établissement d'une conduite d'eau destinée à alimenter les habitants du village. Le projet, tel qu'il est conçu, comporte la dérivation des eaux du puits de la Combe par un simple mur en maçonnerie. Ainsi captée, ces eaux pénètrent dans une conduite en fonte qui les mène dans un regard. De ce regard part une conduite en fonte qui (après avoir traversé plusieurs regards destinés à faire connaître, en cas de fuite d'eau, sur quelle section le tuyautage peut nécessiter des réparations) amène les eaux dans un réservoir. Ce réservoir servira à emmagasiner le débit de la source pendant la nuit et pendant les intermittences du service du jour. Il peut contenir 90 m<sup>3</sup> environ. [A] ce réservoir est adapté le tuyau de départ des eaux pour l'alimentation des trois bornes fontaines qui, en principe, seraient à jet continu. Le tuyau du trop plein du réservoir débouchera dans le regard d'où une conduite en poterie amènera les eaux dans un abreuvoir qui sera placé au bas du village. Les travaux à exécuter, comprenant en outre les honoraires de l'architecte et les frais de recherches pour capter les eaux, s'élèvent à 12. 500 francs ; les indemnités de terrain à 1.575,67 francs. Les travaux pour captation

*des eaux nécessitent de fortes dépenses : il faudra en effet faire de grandes failles dans le rocher, et creuser des puits afin d'augmenter le volume d'eau débité par le puits de la Combe (...). Le Conseil, ouï l'exposé ci-dessus, est d'avis, à l'unanimité moins une voix (celle de M. Milhaud Paulin), qu'il y a lieu d'adopter le projet (...). »*

**21 août 1892 :** Virement de fonds à Emile Rougier, hydrologue à Périgueux, pour les travaux suivants :

5 août 1887	Déplacement	50
6 et 7 août 1887	Etude pour recherches d'une source d'eau pour alimenter le village ; deux journées à 50 f l'une	100
	<i>Sous-total = 100 francs</i>	
	Intérêts de cette somme pendant quatre années à 5%	30
	Total	180

**12 novembre 1893 :** « M. le Maire expose au Conseil que, depuis six ans, la question de l'eau n'a pas cessé de préoccuper l'administration municipale. Il rappelle que plusieurs projets ont été successivement élaborés et approuvés par le Conseil ; que les propositions de divers emprunts et d'impositions extraordinaires pour les amortir ont été votées ; qu'enfin les eaux du Goutal et du Puits de la Combe ont été analysées et reconnues potables. M. le Maire expose ensuite qu'il y a lieu de s'occuper sérieusement d'une question aussi importante et demande au Conseil s'il est d'avis de poursuivre la réalisation d'un projet de conduite des eaux du Goutal et du Puits de la Combe dans le village de La Vacquerie. Le Conseil municipal, reconnaissant l'incontestable utilité de la canalisation des eaux de source dont dispose la commune pour les amener dans le village, est d'avis, à l'unanimité, de donner suite à ce projet. »

**21 octobre 1894 :** Prosper Pons, maire, reprend le projet de canalisation des eaux « de la source du Goutal, celles dites de la fontaine Saint-Martin et celles qui alimentent le puits de la Combe » dans un rapport bien long, mais qui vaut autant pour les informations qu'il contient que pour sa tournure politique, sans doute caractéristique du climat local de l'époque, autour de l'eau.

#### **Mémoire technique**

*« La source du Goutal fournit un débit de 8 litres par minute, celle de Saint-Martin 4,5 litres, et le puits de la Combe 5,5 litres, soit un total de 18 litres par minute. [...] »*

*Le maire « fait part au Conseil des résultats de l'enquête ouverte les 2, 3 et 4 septembre dernier, en vue de la déclaration d'utilité publique du projet d'établissement d'une conduite d'eau à La Vacquerie. Sur 82 déclarations reçues, 81 sont favorables au projet. Une seule lui est ouvertement hostile : c'est la*

« Le village de La Vacquerie est situé sur un plateau à 700 m d'altitude environ, faisant partie de la grande formation jurassique composée de puissants massifs de calcaires et de dolomies dont la stratification discordante a créé, dans les profondeurs du sol, des cavernes insondables. Le plateau du Larzac, dans son ensemble, peut être considéré comme un filtre gigantesque, absorbant toutes les averses qui se produisent dans cette région ; les eaux manquent, pour ainsi dire, à la surface car elles sont entraînées dans l'intérieur de la masse rocheuse par les fissures et les crevasses qui la sillonnent dans tous les sens ; elles descendent peu à peu jusqu'aux assises plus compactes qui supportent le plateau, au pourtour et au pied duquel elles s'écoulent à l'état de sources qui apportent leur contingent à des rivières coulant dans des ravines profondes, à parois escarpées, tracées par l'action érosive des eaux dans les parties les moins résistantes du massif

« Il est donc rare, par suite, que les eaux émergent à l'état de sources sur la surface ou dans les petites ondulations du plateau, et quand ce cas se présente, une municipalité qui se montre soucieuse des intérêts communaux doit poursuivre l'œuvre éminemment philanthropique qui consiste à mettre une eau pure, fraîche et limpide à la portée de tous et particulièrement des pauvres et des ouvriers. Quand le débit de la source n'est pas considérable, des réservoirs peuvent être créés et l'eau peut s'y emmagasiner pendant la nuit, ainsi que pendant le jour pendant les intermittences du service des

déclaration écrite de M. Tédénat François (...). – M. Tédénat trouve le débit des eaux insuffisant, son maximum ne pouvant, dit-il, s'élever qu'à 4.968 litres, et il affirme qu'il faudra réduire d'un quart la quantité de celle que l'on recueillera pour les besoins des troupeaux paissant dans les environs. – Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le maximum donné plus haut a été, est et sera encore notablement surpassé, et qu'aucun engagement n'oblige la commune à réserver une certaine quantité d'eau pour les besoins des propriétaires ou fermiers dont les terrains sont limitrophes du terrain communal. Quoi qu'il en soit, la mare qui existe sera agrandie et aménagée de manière à recevoir et à conserver le superflu des eaux. De cette manière, les troupeaux seront mieux assurés d'avoir de l'eau en tout temps et en quantité suffisante. – M. Tédénat affirme d'ailleurs que "depuis 80 ans, toutes les administrations communales qui se sont succédées à La Vacquerie ont examiné la question de l'eau, mais elles ont renoncé à poursuivre l'établissement de fontaines, parce que l'eau faisait défaut." – Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare qu'il est notoire qu'aucune administration, avant 1887, ne s'est occupée de cette question et n'a eu l'idée d'utiliser l'eau provenant des suintements qui se produisaient dans les terrains marécageux du Gouttal. Ce n'est qu'en 1887 que ces suintements ont éveillé l'attention et que l'on a songé à construire un bassin et des tuyaux pour essayer de capter les eaux. Les sources du Gouttal et celle dite Fontaine de Saint-Martin ont alors été circonscrites et l'eau qui s'infiltrait inutilement dans le sol a pu être recueillie. De là à utiliser cette eau que l'on avait reconnue excellente, il n'y avait qu'un pas. La privation d'eau que la sécheresse a si souvent imposée aux habitants du village de La Vacquerie, et le désir unanime de la population de voir des eaux de source de première qualité conduites dans le village, ont obligé la municipalité à faire appel aux vues d'hommes compétents pour voir s'il y avait lieu d'élaborer un projet. Les rapports ayant été favorables, les plans et devis de ce projet ont été dressés et l'exécution allait en être poursuivie lorsqu'il fut abandonné par l'administration qui succéda, peu de temps après, à celle qui avait déjà tant fait pour assurer le bien-être du pays. Cette dernière, aujourd'hui redevenue l'élue du suffrage universel, a eu à cœur d'examiner de nouveau le projet qu'elle avait conçu et, obéissant aux volontés du pays, en a poursuivi avec ardeur la réalisation. C'est ce projet que M. Tédénat, dans sa

fontaines à jet discontinu  
[...]

« Dans le village de La Vacquerie comme dans toutes les autres communes éparpillées sur le plateau, beaucoup de propriétaires ont à leur disposition l'eau pluviale recueillie dans des citernes, mais il faut constater que cette eau n'est pas agréable à boire : c'est, en somme, une eau douce qui rend de grands services pour les usages domestiques et pour la cuisson des légumes mais [...] elle peut se corrompre après avoir entraîné les poussières et les matières organiques qui se sont déposées sur les toitures. »

déclaration, appelle "une arme électorale". – Le Conseil municipal, à l'unanimité, proteste énergiquement contre une atteinte semblable faite à sa dignité. Ce n'est pas lui seul qui veut donner suite au projet. La population toute entière, à part de bien rares exceptions, vient de lui confirmer ses vœux. Les résultats éloquentes de l'enquête ont affirmé la volonté du pays. L'administration municipale, pénétrée de ses devoirs, n'y faillira pas. - "Le menu peuple," dit M. Tédenat, "qui n'a pas de citerne, veut des fontaines." Aujourd'hui, tout le monde désire l'eau de source, qui doit remplacer, pour l'alimentation, l'eau viciée des citernes. Les contribuables de la commune, depuis le plus petit jusqu'à celui qui paie annuellement plus de 2.000 francs d'impôts directs, viennent de le montrer par leur adhésion, formellement exprimée ou simplement tacite. – M. Tédenat affirme en outre que des savants, des hydrologues, des officiers du génie voire même M. le Professeur de Rouville, ont déclaré que les sources du Gouttal sont insignifiantes. Intrinsèquement, cela est possible, mais relativement au nombre d'habitants que la canalisation doit desservir (480 au maximum, et non 600 comme le déclare M. Tédenat), leur débit est largement suffisant pour assurer de l'eau en tout temps à la population du village. – Le Conseil municipal s'étonne d'ailleurs que M. Tédenat parle, dans sa déclaration, "des fouilles qui ont été pratiquées et du puits qui a été creusé au point indiqué par un manieur de la baguette de coudrier." M. Tédenat a omis sans doute d'ajouter que, dans son mysticisme, il a lui-même patronné un individu porteur de chapelets, de croix, de médailles et d'une baguette divinatoire, qui prétendait trouver l'endroit où l'eau jaillirait après creusement. Sur les indications fournies par ce chevalier d'industrie d'un nouveau genre, M. Tédenat, alors maire, fit creuser le puits dont il parle, pour lequel une somme de 2000 francs a été par lui inutilement dépensée. L'administration actuelle ne cherche pas l'eau où elle ne se trouve pas, et encore moins avec l'aide de rbdomanciens : elle se contente des sources connues, notoirement intarissables et suffisantes, qui se trouvent dans les terrains communaux. – "La dépense prochaine," ajoute M. Tédenat, "mettra pendant trente ans au moins la misère dans le pays." L'annuité d'amortissement du capital emprunté est de 1.059 francs et la commune paie annuellement plus de 10.000 francs d'impôts directs. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. (...) Il est certain que le pays ne sera point ruiné, mais que sa richesse augmentera nécessairement. – Pour

*terminer, le Conseil municipal, reconnaissant que M. Tédénat a fait, comme administrateur, de bien bonnes choses, surtout au point de vue de l'élargissement et de l'amélioration des chemins, n'aurait pas pris la présente délibération, par égard pour son grand âge et les services qu'il a rendus au pays, s'il n'y avait été contraint par l'administration supérieure. Obligé de se prononcer ouvertement, il n'hésite pas à affirmer que la déclaration de M. Tédénat, systématiquement opposé à un projet dont il n'a pas eu l'inspiration, lui paraît être purement fantaisiste et de parti pris. »*

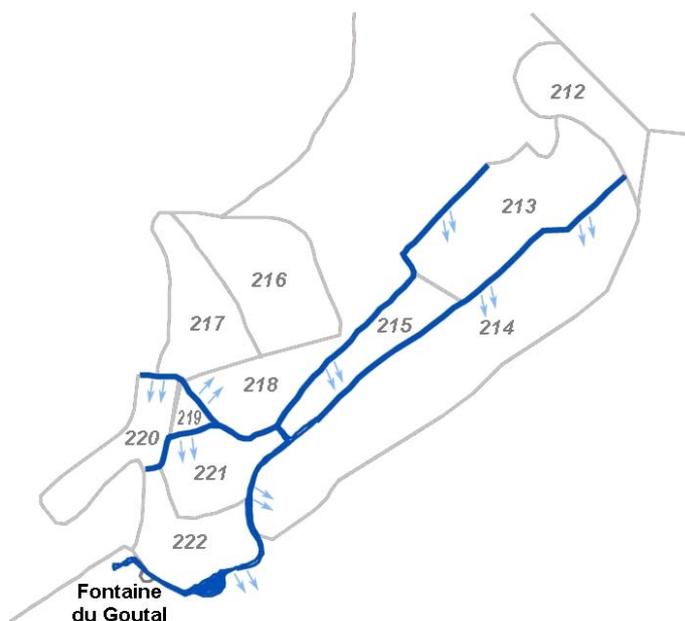
**10 mars 1895** : Remboursement de l'emprunt contracté pour l'établissement d'une conduite d'eau [en poterie].

**12 août 1895** : Remplacement de la conduite en poterie, prévue dans le projet d'adduction d'eau, par une conduite en fonte. Déplacement des deux bornes fontaines prévues dans le projet d'adduction d'eau.

**15 janvier 1896** : Décompte définitif des travaux d'adduction d'eau. Paiement de la chaux supplémentaire employée à la construction du bassin réservoir. Surveillance des travaux d'établissement de la conduite d'eau par le garde champêtre.



*Le bassin du Goutal.*



*Schéma de l'écoulement des eaux formant la fontaine du Goutal, selon le plan cadastral de 1834.*

**26 avril 1896** : Dépenses occasionnées par l'inauguration des fontaines.

Pons, aubergiste à La Vacquerie : banquet de 25 personnes.

Raunier, cafetier à La Vacquerie : consommations.

Marty, distillateur à Béziers : vins fins.

Martin, à Montpellier : location de drapeaux et oriflammes.

Aubeleau, cordier à Lodève : fourniture de cordes et ficelles pour les guirlandes.

Jullian, à Lodève : fourniture de pièces d'illumination et d'artifice.

**4 novembre 1896** : Comptes pour « l'établissement de regards et de ventouses sur le parcours de la conduite d'eau et pour le raccordement du grand bassin du Goutal avec cette conduite. Ces réparations, faites en vue d'empêcher l'emmagasinement de l'air dans les parties élevées et de permettre à volonté le lavage des tuyaux, ont donné les meilleurs résultats. »

### Projet de fontaine monumentale

**3 juillet 1898** : Projet de construction d'une fontaine monumentale, sur la place du village, « à l'emplacement qu'occupe la croix », celle-ci devant être transportée « à la placette située derrière l'église [à l'est de l'abside], à l'embranchement des deux principales rues du village et en dehors de celles-ci. Le Conseil se réserve toutefois d'adopter, s'il y a lieu, pour la croix, tout autre emplacement qui lui paraîtrait préférable. » Vote d'une somme de 1.300 francs.

**28 mai 1899** : Projet de construction d'une fontaine monumentale et translation de la croix de mission  
Demande de plans d'architecte. – « *Considérant que les bornes fontaines qui alimentent l'agglomération du village sont à jets intermittents, qu'aucune canalisation n'a été prévue pour recevoir l'excédent des eaux, qu'il s'en suit qu'en hiver et par les grands froids qui sévissent dans nos pays de montagne les eaux se congèlent dans les fontaines qui ne fonctionnent dès lors que difficilement ; que les eaux qui se répandent dans les rues forment des amas de glace rendant ainsi la circulation très difficile et souvent dangereuse ; - Qu'au contraire, une fontaine à jets continus placée au centre du village, avec canalisation pour les eaux inutiles, ayant le versoir dans l'abreuvoir situé au fond du village, aura pour effet immédiat de rétablir en hiver*

*la circulation dans les rues en procurant une eau très abondante pour satisfaire à tous les besoins des habitants ; - Que cependant il existe sur l'emplacement propice une croix de mission qu'il conviendra de déplacer, mais que la municipalité ne désire d'aucune façon contrarier les idées religieuses de la population en provoquant sa translation sur un autre point du village ; - Qu'après mûres et sérieuses réflexions le Conseil estime que l'emplacement le plus décent et le mieux approprié pour édifier ce monument serait tout désigné sur la petite place située à l'entrée du village et à la jonction des deux principales routes ; - Que cependant cette translation ne serait mise à exécution qu'après avoir consulté la population par voie d'enquête administrative ; - Par ces motifs, cette assemblée décide en principe la construction d'une fontaine monumentale à jets continus sur la place publique ainsi que la translation de la croix de mission. »*

**9 juillet 1899 :** (Prosper Pons, maire). – Examen des plans, devis et cahier des charges dressés le 8 juillet 1899 par Bouissac, architecte, pour la construction d'une fontaine monumentale à ériger sur la place publique. Approbation, et inscription des ressources sur les budgets additionnels de 1899 : 1.600 francs pour la fontaine, et 200 francs pour la translation de la croix de mission.

**18 octobre 1899 :** Ajournement du projet de construction de la fontaine monumentale et de la translation de la croix.

**18 octobre 1899 :** Etablissement d'une conduite en fonte, depuis la place jusqu'à l'abreuvoir. – Le maire expose que le projet de construction de la fontaine monumentale comprend « l'établissement d'une conduite en fonte, de la place à l'abreuvoir, ou pour mieux dire de la fontaine monumentale à l'abreuvoir, permettant de conduire à l'abreuvoir l'excédent des eaux d'alimentation. L'établissement de cette conduite répond à un besoin d'une nécessité immédiate (...). Le maire expose au Conseil qu'une borne à jet continu, avec canalisation, remplirait le même effet que la fontaine monumentale. Il fait observer en outre que la conduite projetée peut être reliée à la borne fontaine existante située à 2 ou 3 mètres seulement de l'emplacement projeté de la fontaine monumentale, comme elle aurait été reliée à la fontaine monumentale elle-même, cette borne fontaine à jet intermittent pouvant, sans dépense aucune, être transformée en

*borne fontaine à jet continu.* » La somme de 1.600 francs, ainsi disponible, sera en partie « affectée aux réparations urgentes que nécessite le bassin du Goutal » (280 francs), et à « l'établissement d'une conduite en fonte de la place à l'abreuvoir » (370 francs). »

**17 décembre 1899** : Etablissement d'une grille autour du bassin du Goutal (Clapier, serrurier).

**11 décembre 1904** : Traité de gré à gré pour la construction du bassin réservoir communal (Louis Clapier fils, entrepreneur à La Vacquerie).

**12 novembre 1905** : Demande d'adjudication pour le projet de bassin réservoir [cette adjudication sera ouverte le 14 janvier 1906 ; les travaux de terrassement commenceront en mai 1906].

**18 décembre 1906** : Réception des travaux d'installation du bassin réservoir.

**28 juin 1925** : Achat d'une borne fontaine pour « la partie basse du village, qui en est totalement dépourvue. » Demande d'aide financière.

**28 janvier 1926** : Devis d'achat et installation d'une borne fontaine, par Eugène Fraïsse, ferblantier à Lodève.

**22 juin 1927** : Demande d'une subvention du Pari-Mutuel pour la construction d'un réservoir au Goutal. – « ... Ce bassin compléterait la canalisation déjà établie et contiendrait la quantité d'eau indispensable pour satisfaire aux besoins généraux en alimentation (...). Le Conseil (...), considérant que depuis plusieurs années le manque d'eau se fait cruellement sentir pendant les mois de sécheresse ; considérant que la commune possède au lieu dit Le Goutal une source dont les eaux sont très saines ; considérant que le seul moyen pratique, pour faire face à tous les besoins de l'année, est la construction d'un autre bassin contenant l'eau nécessaire pour une distribution régulière pendant les mois d'été ; attendu que l'amélioration recherchée sera réalisée par la construction d'un réservoir de 400 m<sup>3</sup> environ ; pour ces motifs, décide à l'unanimité d'approuver les diverses pièces qui lui sont soumises ; et pour subvenir à la dépense, sollicite une subvention sur les fonds du Pari-Mutuel ; et décide que l'insuffisance de ressources sera comblée au moyen d'un emprunt et d'une imposition extraordinaire... »

**8 juillet 1828** : Le Conseil municipal s'engage à effectuer les travaux supplémentaires sur l'alimentation en eau (cimentage et réfection des enduits, révision des regards et des réfection complète de deux portes, construction de deux petits bassins ou couvercles de protection en tôle, périmètres de protection) prévus dans le rapport du géologue Blayac, afin d'améliorer et de protéger les quatre captages suivants : fontaine St-Martin (17 m de clôture), fontaine Thomas (28 m de clôture), fontaine Raunier (16 m de clôture), Goutal (grille avec porte). Nettoyage des abords et de l'intérieur.

**10 avril 1930** : Construction d'un nouveau bassin réservoir.  
Demande d'emprunt.

**10 mai 1936** : Paiement de la construction d'un abreuvoir au bout du village et de la réparation du mur du boulodrome (avec la fourniture de gravillon pour le boulodrome).

.....

**[1967]** : La commune pourra améliorer la desserte en eau, en intégrant le SIVOM du Larzac. Les écarts sont alimenté : le Mas de Jourdes, en 1976 (Témoignage oral).

## Témoignages sur l'eau

### Les sources

« Il y a la fameuse source du Goutal, un site superbe. L'eau venait du Goutal pour alimenter La Vacquerie. L'été, ça devait fournir 50 litres par jour, peut-être pas. Ma femme me raconte qu'il y avait un fontainier, le garde, qui donnait la flotte à chaque maison, dans la journée. C'était une demi cruche. Et pas question que les gosses tournent la manivelle.

« Mais ce qu'ils avaient fait était remarquable. Entre le Goutal et La Vacquerie, il fallait passer à la Trivalle où le dénivelé, par rapport à la source, doit être de 3 cm, donc c'était limite. Ensuite ils ont construit des bassins, avec un trop plein à chaque bassin qui alimentait le bassin suivant. Maintenant, il est interdit de stocker l'eau. Ils buvaient l'eau qui avait séjourné dans ces bassins depuis des mois. Ils ne laissaient rien perdre. Mais c'était très bien foutu, parce que la pente n'y est pas. Ils avaient bien travaillé.

« A l'époque, on a essayé d'utiliser toute l'eau que ce Goutal pouvait produire. Il y avait une autre source au Puits de la Combe, plus près du village. On arrivait à faire face, en grande partie. Mais l'été, il ne coule rien, là-haut. »

(Maurice Requi, 7 juillet 2007).



La source du Goutal ; carte postale ancienne (avant 1914)

## Les mares

« L'eau, il fallait la charrier. Il y a bien une mare là-bas, une autre là, mais au mois de juillet il n'y avait presque plus d'eau, alors il fallait en charrier avec une tonne, à Saint-Maurice.

« La mare appartient à la propriété [du Mas de Jourdes]. On en a une dans les Huttes, une autre sur la Vacquerie, une jolie petite mare en argile avec des arbres autour. On en avait une à la Combe des Morts, là-haut, qu'on a échangée, donc on ne l'a plus. On en a une autre au marronnier. Une autre dans l'enclos. Il y en avait quatre ou cinq : la mare des Poètes, la mare des Huttes, la mare de la Combe des Morts, la mare des Châtaigniers, et la mare de l'Enclos.

« Aux Huttes, la mare est enclavée dans les terres, elle n'est pas sur un chemin. Elle est au milieu de la garrigue.

« La mare du bord de la route appartient à commune de La Vacquerie : c'est la mare de Soulages. »

(Mme Serieys, 2 août 2007).



La mare de Soulages et la mare des Huttes.



*Mare de La Vacquerie.*



*Mare de Soulages.*



*Mare de Ferrussac.*



*Mare de La Trivalle.*

## Les puits et les pompes

« Dans les jardins, il y avait des puits : on montait l'eau avec un seau, ou avec une pompe. »

(Christiane Milhau, 31 juillet 2007).

« Beaucoup de gens disent qu'après avoir asséché leur citerne, quand elle ne leur sert plus à rien, bien qu'ils aient supprimé les canalisations descendant des toitures, ils constatent toujours une arrivée d'eau, sans doute par infiltration. Les citernes faisaient un peu puits. »

(Jo Durand, 14 août 2007).



Grand bassin ou puits protégé par un mur, sur le chemin de la mare.



A gauche : pompe métallique installée au-dessus d'un puits, près de la mare de La Vacquerie. – A droite : pompe identique au Mas de Bedos. Les vaches de ce lieu, élevées pour la fabrication de fromages, venaient boire à ce puits. En actionnant la roue, on faisait monter l'eau par des godets en caoutchouc, pour remplir deux bassins en pierre, appelés piles, qui servaient d'abreuvoirs.

## Les citernes

« Dans les maisons, il y avait des citernes, alimentées par l'eau de pluie tombée sur les toits. On tirait l'eau avec une pompe à main. C'est une eau qu'on devait boire, mais il y a longtemps. »

(Christiane Milhau, 31 juillet 2007).

- *N'y avait-il pas des risques d'épidémies ?*
- Bien sûr. C'était comme partout. Ma grand-mère est morte de la typhoïde. Elle est enterrée à Saint-Pierre.
- *Vous pensez que c'est à cause de l'eau des puits ?*
- Ah oui, oui. »

(Maurice Requi, 7 juillet 2007).

« C'étaient des bassins alimentés par l'eau de pluie qui tombait sur les toits, et qui était récupérée par une canalisation. Presque chaque maison a sa citerne, ou une citerne pour plusieurs maisons. Entre héritiers, le droit de l'eau restait important. Je connais une maison où la citerne sert à trois familles différentes, avec un accès par l'extérieur des habitations. »

(Jo Durand, 14 août 2007).



*Alimentation d'une citerne souterraine par le collectage des eaux de pluie, au « Château » de La Vacquerie.*



*Bassin alimenté par des rangées de tuiles disposées sur une pente.*

## Fontaines et abreuvoirs

« Il y avait un abreuvoir... Il existe encore, mais maintenant on y met des fleurs... - Il y avait aussi des auges, creusées dans des blocs de pierre, où on pouvait mettre de l'eau pour le cheval, devant la porte d'une écurie. »

(Christiane Milhau, 31 juillet 2007).



*La fontaine du Quai, à l'entrée sud du village.*



*Borne fontaine sur la Place.*

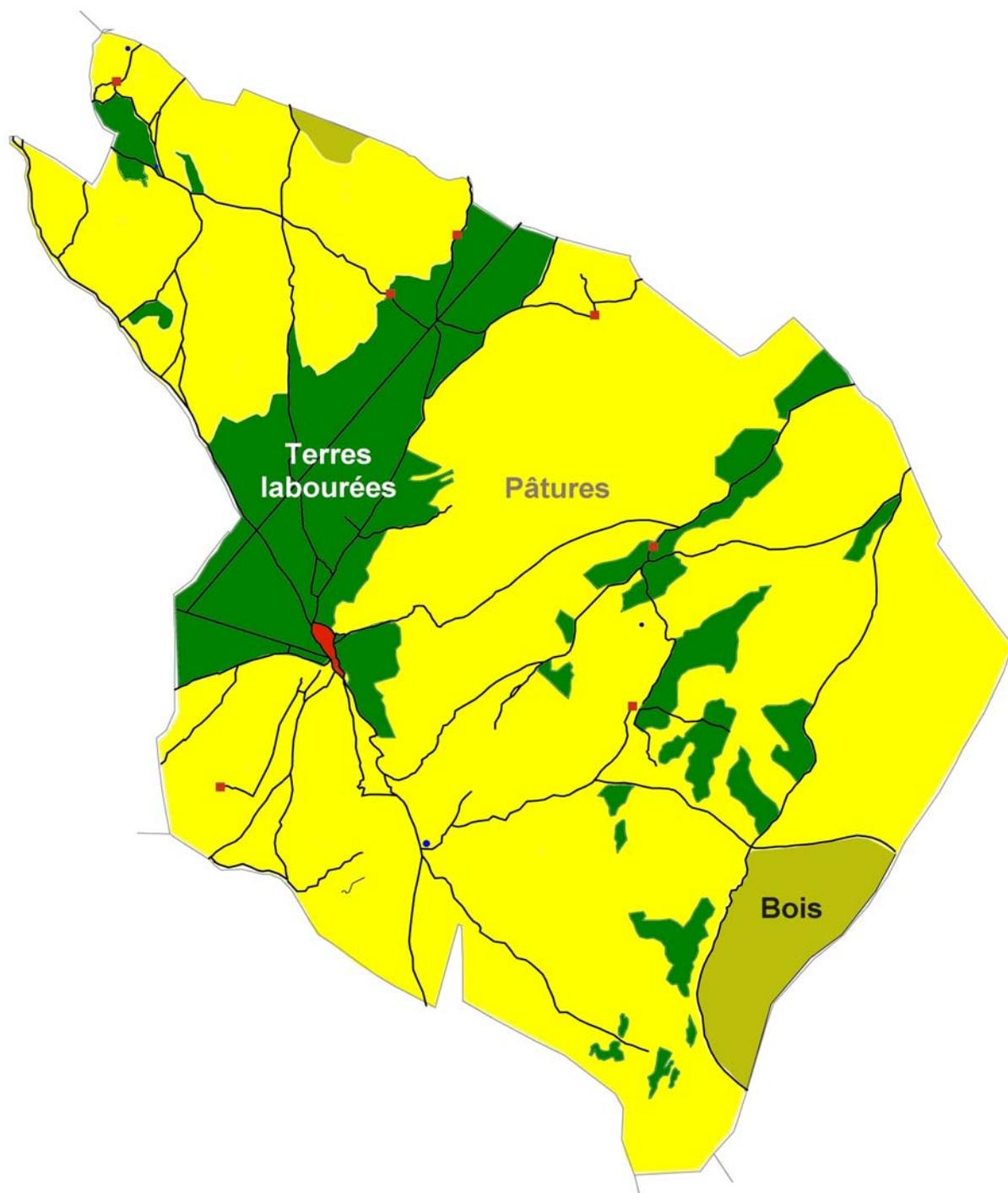
# 5<sup>ème</sup> partie

**Les activités agricoles**

**Les fours à chaux**

**Les moulins à vent**

## Les activités agricoles



Répartition des terres labourées, des pâtures et des bois, sur le territoire communal de La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries, selon le plan cadastral de 1834.

## Images de la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle



*Un troupeau au champ du Merle (vers le Mas de Bedos), conduit par Paulin Milhau, qui avait été fermier à La Prade.*



*Robert et Christiane Milhau, sur un boeuf. Leur père tient l'attelage.*



*Les boeufs Marcou et Capitou, conduits par Pierre Garric.*

### L'élevage des brebis

Les troupeaux de brebis, qui pâturaient sur de vastes zones rocailleuses impropres à la culture, fournissaient des revenus de diverses manières : laine, viande, lait, fumier.

*« Il y avait des troupeaux à Saint-Martin, à Sablières, au Mas de Bedos... A Saint-Martin, il y avait plus de mille brebis. Ce troupeau-là, je l'ai connu, dans les années 1960. »  
(M. Requi).*

Sous l'Ancien Régime, des usages en nature (versés au seigneur par le tenancier qui jouissait de la propriété effective d'une terre), étaient souvent stipulés en fromages, lorsque le tenancier élevait des brebis (Appolis, 1951 ; p. 99).

Le fromage était de type « Roquefort », mais toute sa fabrication s'accomplissait à La Vacquerie, où plusieurs grottes pouvaient être utilisées pour son affinage. Au Moyen Age, ce fromage était dit « de Solatico », c'est-à-dire de Soulages, du nom d'un ancien mas qui devait se trouver à peu de distance au nord de La Vacquerie.

### Le trafic des laines, au 18<sup>e</sup> siècle

Les fabricants de draps (Lodève, Clermont, Villeneuve) achètent généralement les laines qui leur sont nécessaires, quelques mois avant la tonte, en donnant des arrhes à ceux qui se font forts de les leur fournir. - Selon un mémoire de 1727, sur le commerce prohibé de laines aux revendeurs (qui font monter les prix), « trois habitants de La Vacquerie en revendent 3.400 » toisons par an, et dans cette localité, « d'autres en achètent beaucoup. » (Appolis, 1951 ; p. 460). Par une ordonnance de 1729, La Vacquerie est l'un des lieux qui doivent travailler pour Villeneuve exclusivement (pour contenir la concurrence de Clermont) – (Appolis, 1951 ; p. 540).

### Volaille et gibier, au 18<sup>e</sup> siècle

« Une coutume, assez généralement suivie dans le diocèse, veut que tous les ans, en plus des redevances stipulées dans le bail, le fermier remette au propriétaire quelques pièces de volaille ou de gibier. On les appelle les *gouzailles*, et d'habitude il en est question dans l'acte. Par exemple, le 21 septembre 1738, en donnant à ferme son domaine de La Trivalle, dans le terroir de La Vacquerie, Pierre de Granouillet exige quatre dindons par an. » (Appolis, 1951 ; p. 382).

### L'absence de culture maraîchère

Le 19 novembre 1942, en réponse à une circulaire préfectorale, le Conseil municipal « estime que la commune de La Vacquerie ne se prête pas à la culture maraîchère intercommunale. Le manque d'eau en est la principale cause. » (Délib. cons. mun.).

### La distillerie de lavande et aspic

A la sortie de La Vacquerie par le chemin de Saint-Michel, la maison Vialla possédait une distillerie de « lavande et aspic », en activité autour de 1930 (comme l'indique l'Annuaire de l'Hérault de cette année-là). Des cueilleurs locaux vendaient leur cueillette à cette entreprise. Emile Milhau, dans son livre, localise les champs de lavandes sur les tènements du Bresillos et de La Paro (p. 107).

### Une ferme, vers le milieu du 20<sup>e</sup> siècle

Entretien avec  
Madame Serieys,  
2 août 2007.

- *Quelles étaient les cultures, au Mas de Jourdes ?*

Un peu de fourrage, un peu de grains. Aujourd'hui on parle de blé, mais avant c'était plutôt de l'avoine ou de l'orge, pour les bêtes. C'était mieux que le blé.

Il y a une cinquantaine d'années, mon beau-père gardait ce côté-ci pour le troupeau, et l'autre côté était loué à un transhumant. Pendant quand même pas mal d'années. Il y a une vingtaine d'années, il y avait encore un transhumant.

Les transhumants venaient d'en bas. Il y avait les Saltel qui venaient de Montbazin, Saleri qui venait du Rouet, à côté de Saint-Martin-de-Londres. De Montbazin, ils montaient par la drailhe de La Vacquerie, et du Rouet, comme ils louaient en même temps Ferrussac, ils montaient peut-être par la Séranne. Ils restaient de juin à octobre, à peu près.

- *Y avait-il des arbres fruitiers ?*

Oh, pas grand-chose, à part de vieux pruniers en mauvais état. Mais pour faire prendre les arbres, ici... Dans l'allée, j'ai essayé d'en planter, mais... Alors maintenant, quand je trouve des petits érables à l'abri, ceux-là j'arrive à les faire prendre. Mais c'est pas facile, ici.

- *Des châtaigniers ?*

On en a deux, là-haut, mais les châtaignes sont petites. Je ne les ramasse pas.

- *Pour les donner aux animaux ?*

Non, même pas.

- *Eleviez-vous un cochon ?*

Oui, deux ou trois. On en tuait un, on en vendait un autre... Oui, chaque année on saignait un cochon. C'est vrai que, là aussi, ça faisait un événement. Enfin, c'était du travail, hein !...

- *Pour les travaux des champs, quelles bêtes aviez-vous ?*

Il y avait des bœufs et des chevaux. En 57, il y avait encore un ou deux chevaux, mais après il y a eu le tracteur. Là, je me rappelle, une fois, il y avait Joseph Fabrègues de Saint-Maurice, je l'avais vu à Lodève, il y a peut-être cinq ans ou plus, il me disait : « Vous verrez, un jour ou l'autre, on reviendra aux chevaux. » Et je me rends compte que des fois, on voit des émissions où les gens travaillent avec des chevaux. Le dernier cheval, je crois qu'on l'avait vendu à quelqu'un de Saint-Etienne qui faisait le maquignon. Mon mari, il en pleurait de faire partir ce cheval. Mon Dieu ! Je le vois. Je crois qu'il s'appelait Papillon, ce cheval.

On a eu aussi des bœufs. Voyez ce truc : on appelle ça un congre. Je me rappelle, une année, il y avait un maréchal qui habitait à La Vacquerie après avoir vendu La Vernède, il venait ferrer les bœufs ici. Alors on mettait le joug, on attachait le bœuf (il y avait des attaches), et comme ça on le ferrait facilement. Des congres, il n'y en a pas partout. Les gens du Mas de Figuières ou de La Barre venaient ferrer les bœufs ici.



*Le congre du Mas de Jourdes, structure métallique pour attacher les bœufs à ferrer.*

*Ailleurs, une pareille installation peut porter le nom de « travail ».*

**- La moisson, comment se faisait-elle ?**

La machine venait de Pézenas, je crois. C'était un nommé Planchand qui venait, à l'époque. Il arrivait dans le coin, alors il disait : « Je commence là... » On se déplaçait pour se tenir au courant : c'était avant le téléphone. Et on s'entraidait. Il y avait des gens d'un peu partout, de La Vacquerie, des fermes, de La Barre, de Saint-Pierre. Au fur et à mesure, ceux qui avaient été aidés allaient aider les autres. Ils allaient à La Vernède, aussi. Ils allaient aider le maréchal, là-haut.

Ici, je me rappelle, on était bien vingt cinq, parce qu'il fallait des gens pour la batteuse, pour charrier le grain. De là, ils le montaient au ramonetage... C'était vraiment pénible.

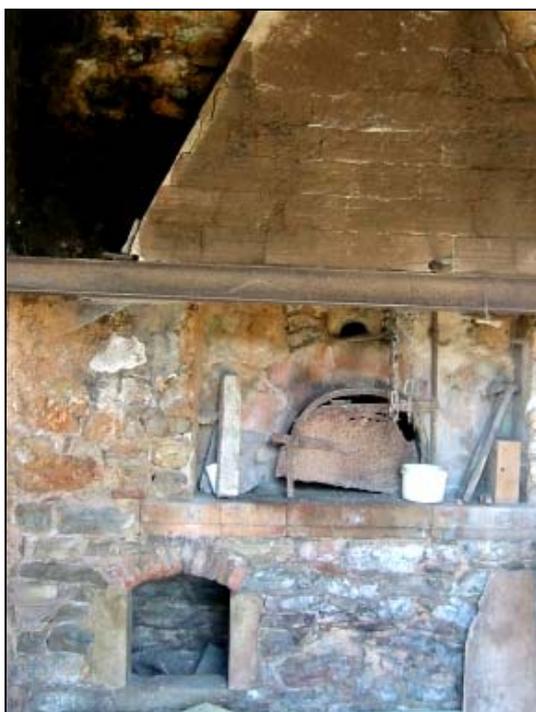
Et on faisait le gerbier dans le hangar. Mais à Saint-Pierre, je sais qu'il le faisait dans l'aire. C'était mon oncle qui montait ces gerbiers. C'était bien fait, ça. Il le mettait pour pas que, s'il pleuvait, ça mouille les gerbes.

On a fait les gerbiers jusqu'en 58 ou 59. Après, à la place de la moissonneuse, il y a eu la machine qui faisait dans le champ carrément. A ce moment-là, on n'avait pas besoin de faucher, de faire les gerbes, de les ramasser, de les mettre en gerbière : ça se faisait directement sur le champ. Les machines ont changé.

Le travail durait un ou deux jours. Ça allait quand même assez vite. Mais c'est vrai que c'était du boulot ça.

La journée commençait tôt. Je ne sais pas s'il faisait une pause dans la matinée, mais sans doute qu'ils buvaient surtout, parce qu'en général il faisait chaud... Le repas était à midi, puis ils reprenaient, et le soir ils soupaient... On racontait qu'un de ces jeunes, qui travaillait à la batteuse, disait : « Oh, mais moi j'ai bon appétit.. » Ils avaient bien mangé, bien mangé, et comme il y avait un poulet de reste, il a dit : « Donnez-moi le poulet. » Il avait mangé le poulet !... Ils avaient bon appétit.

C'était essentiellement de la viande. Ici, je sais que mon beau-père mettait des gigots. Tout le monde appréciait, parce que ce n'était peut-être pas partout comme ça. Mais c'étaient de bons repas, quand même.



*Four (à gauche) et puits (à droite), au Mas de Jourdes.*

- *Y avait-il, ici, des spécialités culinaires ?*

Je ne pense pas qu'il y avait une spécialité quelconque. Avant, on faisait davantage de ragoûts. Maintenant, on en fait beaucoup moins. On faisait toujours la soupe avec un bout de cochon, des os de cochon [*retirés de la découpe, ces os gardant encore un peu de viande étaient appelés « coustillous »*].... Il n'y avait pas, quand même, des trucs comme dans l'Aveyron...

Le poisson, on n'en mangeait pas souvent, ici. On mangeait de la morue, quand même. De la morue séchée. Les épiciers en portaient.

La vie a bien changé. Moi je me rappelle, l'hiver, il y avait tellement de neige que pour avoir le pain et tout, c'était pas facile. Je me rappelle qu'on allait le chercher au fond de l'allée, il pouvait pas venir, il passait que sur la route. Et même je me rappelle que quand il n'y avait pas de chasse neige, les gens de Saint-Maurice allaient le chercher au fond de la côte de Saint-Pierre. Je vous parle des années 55, peut-être. C'était rude : ils faisaient la trace, l'un derrière l'autre, ou avec un cheval...

Alors maintenant, tous ces nouveaux venus qui arrivent où tout est installé, ils ont tout, ils veulent tout. Nous, on en a bavé des vertes et des pas mûres : pas d'eau, pas d'électricité...



*Le Mas de Jourdes, vu de l'ouest.*

- *Comment se passait la collecte du lait de brebis ?*

On amenait le lait à la laiterie de La Vacquerie, puis ils le prenaient à Roquefort. Peut-être jusqu'en 55, ils l'amenaient à La Vacquerie. Mon mari allait porter le lait de la traite tous les jours, à la laiterie de La Vacquerie, avec un âne ou un

cheval. Le lait était dans des bidons. A l'époque ils étaient en fer : qu'est-ce qu'ils étaient lourds !... Dans les derniers temps, ils étaient en aluminium.

Mais il y avait le ramasseur qui le prenait, à l'époque. Je pense que le ramasseur était Charles Fabrègues, de Saint-Maurice. Il avait une camionnette. Il l'a fait longtemps. Puis après ça a été Pons. Il devait passer ici, il faisait le Viala, la Vacquerie... Il ne devait pas y avoir de troupeaux de traite au Mas de Figuières, ni à La Barre (longtemps loués à des transhumants). En troupeaux de laitier, ça devait être à La Vacquerie, parce que Derdevet et Albert Poujol y faisaient la traite, avant d'aller à La Trivalle.



*Troupeau transhumant, traversant le village de La Vacquerie (vers 1990 ? – Photo M. R.).*



*Cabanes en pierre sèche, ou « abris de berger » (Combe Roujal).*



## Les caves à fromages

Pour inscrire la fabrication du fromage des Causses dans la gloire d'une solide tradition, on a coutume de citer le passage de *l'Histoire naturelle* de Pline l'Ancien (23-79), encyclopédie publiée en 77, dans laquelle l'auteur cite, au premier rang des produits honorés par les gastronomes romains, le fromage provenant de l'arrière-pays de Nîmes, c'est-à-dire des régions du Gévaudan et de Lozère (« Lesurae Gabalicoque »). S'appuyant sur cet illustre témoignage, plusieurs hypothèses se retrouvent en concurrence.

### Quels fromages ?

Peut-être Pline parlait-il de l'ancêtre du fromage des Causses au lait de brebis, « à pâte persillée » (caillé et saupoudré de pain moisi), dont Charlemagne fit, dit-on, à son tour son régal, et pour lequel les habitants de Roquefort obtinrent l'exclusivité de l'affinage dès 1411 (sous Charles VI), laquelle fut confirmée en 1666 (au Parlement de Toulouse), et constamment réaffirmée, jusqu'à l'établissement de l'appellation d'origine, en 1925.<sup>1</sup>

Ou bien s'agissait-il d'un fromage au lait de chèvre, comme le Pélardon des Cévennes... A moins que ce ne fût un fromage au lait de vache, de type Cantal...

### Quels lieux et quelles époques ?

Selon Gaston Combarous, le fromage indiqué par Pline l'Ancien était celui des « cabanes » (ou huttes), c'est-à-dire des cavités dans lesquelles s'effectuait traditionnellement l'affinage, sur toute la région des Causses. Les départements actuels de la Lozère, l'Archèche, l'Aveyron, le Gard, l'Hérault, sont concernés par les mentions de redevances versées en fromages, au Moyen Age, selon les actes consignés au bénéfice de l'abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert.<sup>2</sup>

Combarous observe que, dans ces textes médiévaux, il est parfois spécifié fromages *de Solatico* (de Soulages) : trois fromages *de Solatico* sont demandés à Saint-Félix de

---

<sup>1</sup> Les caves caussenardes autres que celles de Roquefort, empêchées d'utiliser abusivement l'appellation « de Roquefort » par la loi du 26 juillet 1925, bien que capables de produire un fromage de même type, ont été qualifiées de « caves bâtarde ».

<sup>2</sup> Gaston Combarous, « Index des noms de lieux et de personnes dans le Cartulaire de Gellone (804-1236) » ; imp. A. Chalaguiet, Clermont l'Hérault ; 1975.

Rogues (1077), quatre aux Lavagnes et quatre à la Jurade près de Rogues (vers 1140). Cela intéresse particulièrement La Vacquerie, puisque l'appellation « de Solatico » correspondait aux fromages préparés « à la façon de Soulages », comparable à « la façon de Roquefort ».

Au 19<sup>e</sup> siècle, l'industrie fromagère continuait d'entretenir le réseau de collecte du lait, et mettait en relation différentes caves, parfois réunies. Dans les années 1870, des accords furent signés entre la « Société des caves réunies de Roquefort » et les caves de Cénomes (Aveyron), Peyrelade à Fondamente (Aveyron), Baumevieille à Rivière-sur-Tarn (Aveyron), Pégairolles-de-l'Escalette (Hérault), Les Gardies (Gard).

### Relations entre les caves de La Vacquerie, Roquefort et Pégairolles-de-l'Escalette.

Par manque de documents historiques, la production de fromages de La Vacquerie reste difficile à suivre, à travers le temps. On ne la distingue un peu mieux que pendant son dernier siècle d'existence, jusqu'en 1925, date de la loi qui mit fin à toutes les concurrences dont souffrait Roquefort.

Voici, concernant le 19<sup>e</sup> siècle, les données essentielles.

Si l'on en croit une publicité de 1879, les « Caves réunies de La Vacquerie et Pégairolles-de-l'Escalette » auraient été une « maison fondée depuis 1817 ». Mais rien ne nous donne à voir la localisation, ni la capacité de l'établissement d'origine. Cette industrie semble avoir appartenu, sur plusieurs générations, à la famille Alric, dont un membre fut directeur de la « Société anonyme de propriétaires de Roquefort ».

La première véritable documentation publiée sur les Alric n'est pas antérieure à 1865 : il s'agit du procès que leur fit la « Société des caves réunies de Roquefort », non pas d'avoir utilisé l'appellation Roquefort (qui était encore employée librement à cette époque), mais d'avoir frauduleusement imité la marque de cette Société sur des fromages produits à La Vacquerie, dans la cave de Combe Roujal.

Pendant les années 1880, Henri Alric fils continua d'affiner ses « fromages de Roquefort » aux caves réunies de La Vacquerie et Pégairolles-de-l'Escalette. Dans cette dernière localité, la cave appartient ensuite aux frères Solier, qui se présentaient à leur tour comme producteurs de « Bleus des Causses » à La Vacquerie, et propriétaires d'une cave à Roquefort, avant de créer, vers 1922, une nouvelle marque de fromage du Larzac : « Toujours meilleur. »<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> Avec des appellations multiples, les fromages de Pégairolles-de-l'Escalette continueront d'être produits jusque vers le milieu du 20<sup>e</sup> siècle. En 1931, la cave de Pégairolles exploitait 30 tonnes de fromages

## Les caves bâtardes

Lorsqu'il créa sa cave de Sablières, en 1876, Eugène Villa avait clairement l'intention d'y produire des fromages « de Roquefort ». Trois ans plus tard, il n'hésita pas à faire paraître une publicité dénonçant que « beaucoup de personnes pensent à tort qu'on ne peut fabriquer de bons fromages de ce nom qu'à Roquefort même. » Villa s'employait à « détruire cette erreur », puisque les bonnes conditions de production de ce fromage ne tenaient d'une part qu'aux « excellents herbages du magnifique plateau du Larzac », d'autre part à « la disposition naturelle des caves » d'affinage. Ce point de vue, technique, n'était alors pas contesté : l'industrie du Roquefort fonctionnait même jusqu'en Corse (où partaient travailler des ouvrières aveyronnaises, comme nous l'ont indiqué des témoignages portant sur le premier quart du 20<sup>e</sup> siècle). Villa pouvait donc se permettre d'affirmer que sa cave produisait, à La Vacquerie, de vrais fromages de Roquefort dans « une usine des plus importantes et pouvant défier toute concurrence. »

Cette situation prit définitivement fin avec la loi du 26 juillet 1925, qui réservait le droit d'appellation au seul village de Roquefort. Bénéficiaire de la première appellation d'origine fromagère jamais créée (AOC), le Roquefort est encore aujourd'hui « le fromage le plus protégé de France » ([www.univers-fromages.com](http://www.univers-fromages.com)).

Les autres caves, étant tenues pour « bâtardes »<sup>4</sup>, eurent alors à faire face à de graves difficultés de réadaptation commerciale, après avoir profité d'un renom complaisamment partagé. La suprématie de Roquefort renforça, sur un grand territoire, le réseau des collecteurs de lait. Les producteurs isolés qui ne réussirent pas à imposer leur production de « Bleus des Causses » furent, à plus ou moins long terme, condamnés à disparaître.

## La cave de Sablières

Un aven situé à 400 m au nord de la ferme de Sablières a été aménagé, vers 1876, en cave à fromages. Sur son ouverture a été construit le bâtiment de la fromagerie (augmenté ensuite d'édifices annexes). Un escalier en bois, soutenu par des arcs maçonnés en pierre, permettait l'accès aux niveaux souterrains, sur une profondeur de 30 mètres<sup>5</sup>

---

<sup>4</sup> M. Labbé, J.-P. Serres, « L'épopée des caves bâtardes : du Roquefort au Bleu des Causses » ; chez les auteurs, Saint-Affrique, 1999 (pp. 311-312).

<sup>5</sup> Selon les plans publiés par M. Labbé et J.-P. Serres, dans leur ouvrage « L'épopée des caves bâtardes : du Roquefort au Bleu des Causses » (Saint-Affrique, 1999), l'aven de Sablières présente un premier palier à – 23 m, où était aménagée la cave d'affinage. La cavité se prolonge vers l'est avec un creux de -34 m.

(un treuil électrique a remplacé cette installation). Une cheminée artificielle assurait l'aération de la cave où étaient entreposés, dans des travées, les fromages en cours d'affinage.

Extrait d'une publicité parue en 1879 dans l'*Album des Grandes Industries*.

FROMAGES DE ROQUEFORT  
**CAVES DE SABLIERES-LAVACQUERIE**  
(HÉRAULT, FRANCE)  
M. EUGÈNE VILLA, PROPRIÉTAIRE

« Le fromage de Roquefort doit son excellente qualité à la disposition naturelle des Caves dans lesquelles on le dépose pour son affinage, et aussi aux succulents herbages du magnifique plateau du Larzac, situé au nord de l'Hérault et au sud de l'Aveyron. Beaucoup de personnes pensent à tort qu'on ne peut fabriquer de bons fromages de ce nom qu'à Roquefort même : il est important de détruire cette erreur généralement accréditée. Dans le principe, le plateau seul du Larzac produisait cette qualité et on le déposait dans les grottes du village de Roquefort, de là son nom. Plus tard les propriétaires de troupeaux des vallons environnants en ont fabriqué aussi dans un rayon de quinze lieues autour de Roquefort et, à cause de l'éloignement de cette localité, ont fait construire des caves. M. Eugène Villa possédait dans sa propriété de Sablières, au centre des plus grands domaines du plateau, une grotte immense, très curieuse sous le rapport géologique où il affine, depuis trois ans, avec beaucoup de succès, une grande quantité de Roquefort. La fraîcheur des caves (4 degrés centigrades au-dessus de zéro), ses courants d'air glacial, le bon aménagement de ses dix étages souterrains avec un ascenseur qui économise beaucoup de main d'œuvre, en font une usine des plus importantes et qui peut défier toute concurrence. »

Recevant du lait collecté sur les communes de La Vacquerie, Saint-Maurice, Saint-Michel, la cave de Sablières revendiqua d'abord clairement sa capacité à produire des « fromages de Roquefort » défiant « toute concurrence », comme l'exprimait sa publicité en 1879. Une médaille d'or lui fut décernée au concours général agricole de Montpellier, en 1885.

Après 1900, la cave est devenue « syndicale de Sablières », dans le Syndicat de Laitiers des Causses du Larzac (loi du 21 mars 1884). Produisant des « fromages qualité supérieure pur lait de brebis », sans utilisation du nom de Roquefort, elle emporte les 1<sup>ers</sup> Prix en exposant à Paris et à Aix en 1903, puis encore à Paris en 1904.

A partir de 1914, elle limita son activité à l'affinage. Après la loi du 26 juillet 1925, votée pour garantir à Roquefort l'exclusivité de son fromage, la cave de Sablières ferma définitivement ses portes.

## La cave Vitalis

Dans la Combe Roujal, un aven fut aménagé en cave d'affinage. Le puits naturel qui s'ouvrait à la verticale fut mis sous abri pour empêcher le ruissellement des eaux de pluie et servir seulement de cheminée d'aération, tandis qu'une entrée fut percée quelques mètres plus bas, sur le flanc de la montagne. Autour de cette entrée fut construit un atelier pour recevoir les fromages à affiner.

Les derniers vestiges de cette installation ont été décrits par Christophe Gauchon, en 1996 : « La grotte elle-même, sur les quarante premiers mètres, a été complètement transformée par l'édification de trois constructions comptant au total 79 piliers hauts de 6 mètres. Ces étagères, superposées sur quatre niveaux, offraient une surface d'affinage proche de 700 m<sup>2</sup>. Des toits de fines lauzes couvraient le tout. L'ensemble présente aujourd'hui une allure assez fantomatique, le secteur central étant ruiné, alors que, de part et d'autre, les colonnes sont encore debout. » - La salle, en pente vers le fond, a été aplanie et deux escaliers rattrapent la dénivellation. Deux citernes collectent l'eau suintant le long des parois.<sup>6</sup>



Possédée jusqu'en 1882 par Monsieur de Gissac, propriétaire à Nant<sup>7</sup>, cette cave aurait fait partie, dès la fin des années 1870, des « Caves réunies de La Vacquerie et Pégairolles-de-l'Escalette »<sup>8</sup>, exploitées par la Maison Alric, « fondée en 1817 ».

<sup>6</sup> M. Labbé, J.-P. Serres, « L'épopée des caves bâtardes : du Roquefort au Bleu des Causses » (Saint-Affrique, 1999).

<sup>7</sup> Parcelle 39 bis de la section G, Combe Roujal, selon la matrice cadastrale ; 1882 (Mairie de La Vacquerie).

<sup>8</sup> Selon une publicité parue dans l'*Album des grandes industries*, en 1879. – Cf. M. Labbé, J.-P. Serres, « L'épopée des caves bâtardes : du Roquefort au Bleu des Causses » (Saint-Affrique, 1999).

Sa production de « fromages de Roquefort » avait été distinguée par des médailles d'argent en 1868 (Montpellier), 1869 (Aix), 1875 (Avignon), 1877 (Montpellier), et des médailles d'or en 1870 (Perpignan), 1872 (Montpellier), 1873 (Toulon), 1876 (Carcassonne).

En 1865, Henri Alric fils fut condamné par la Cour d'Aix à payer la somme de 500 francs pour avoir apposé une imitation frauduleuse de la marque « Société » sur les fromages affinés à La Vacquerie, dans le but de faire croire aux acheteurs que les produits provenaient de la Société des caves réunies de Roquefort.

En 1873, le même Alric signa, comme d'autres exploitants de caves de l'Aveyron, de l'Hérault ou du Gard, un accord sur les prix et les quantités de fromages achetés aux avec la Société des caves réunies de Roquefort (représentée par Etienne Coupiac).

*Les fromages étaient fabriqués partout où le lait fourni par les nombreux élevages de brebis le permettait. Ils étaient ensuite achetés par les exploitants de caves, pour leur affinage en milieu souterrain dans des grottes et avens correctement aérés.*

*Une lettre de 1882 nous renseigne sur l'entente que l'exploitant de cave, Henri Alric fils, avait passée avec l'un de ses fournisseurs de fromages, Pierre Lugagne, de Vasplongues : « Conformément à nos accords, je vous maintiens le prix de 70 les 50 kg, plus 1 kg de rebarbe par 100 kg de fromages et votre provision salée gratis, seulement, cette offre que je vous ai faite est pour le fromage rendu à Lodève et je ne veux pas avoir à payer encore les frais de transport de la Barraque à Lodève et pour cela, vous aurez à vous entendre avec Mazel qui vous le prendra volontiers et sera raisonnable pour le montant du transport jusqu'à Lodève. Conformément à vos désirs, je vous remettrai un acompte dans le courant de l'été. Quant au pain moisi, vous en avez chez [... ?], où le domestique en a apporté lundi, mais il arrivera après votre départ. »<sup>9</sup>*

Dans les dernières années du 19<sup>e</sup> siècle, la cave fait partie du domaine agricole constitué par la famille Vitalis, par ailleurs propriétaires d'usines textiles à Lodève : Etienne Vitalis (négociant à Lodève), sa veuve, Paul Vitalis (capitaine au 122<sup>e</sup> de Ligne), Vincent Vitalis (fabricant de draps à Lodève).<sup>10</sup> Labbé et Serres, dans leur étude<sup>11</sup>, donnent quant à eux le nom de Hubert Vitalis, comme « concessionnaire de

<sup>9</sup> Lettre du 12 avril 1882, communiquée par le Club de spéléologie de Lodève aux auteurs de l'ouvrage « L'épopée des caves bâtarde » (cf. référence ci-dessus).

<sup>10</sup> Matrice cadastrale, Mairie de La Vacquerie.

<sup>11</sup> M. Labbé, J.-P. Serres, « L'épopée des caves bâtarde : du Roquefort au Bleu des Causses » ; chez les auteurs, Saint-Affrique, 1999 (pp. 311-312).

la cave », et mentionne aussi Alexandre Vitalis, qui possédait l'ancien prieuré Saint-Michel de Grandmont, près de Lodève, sur les terres duquel il pratiquait notamment l'élevage des brebis laitières du Larzac. Dans un article paru en 1880, Alexandre Vitalis indiquait que l'alimentation des brebis au tourteau de coton augmentait la production laitière de 34%.<sup>12</sup>

L'année 1889 fut marquée par la visite de la cave par le géographe lodévois Joseph Vallot (illustre géographe, fondateur de l'observatoire du Mont-Blanc) et son épouse, guidés par Hubert Vitalis et son frère Etienne (celui-ci étant, comme Vallot, membre du Club alpin), accompagnés d'amis et de quelques habitants de La Vacquerie.<sup>13</sup> A ce moment-là, les visiteurs pouvaient voir ici « trois étages de constructions souterraines dont les rayons étaient chargés de 5.000 fromages de Roquefort. »<sup>14</sup>

L'exploitation cessa probablement aux alentours de 1900. D'après Emile Marre, dans un ouvrage sur le Roquefort, la fromagerie n'était plus en activité en 1906.

Les Vitalis ont laissé leur nom à la cave, puisque celle-ci figure maintenant sur les cartes sous la dénomination de « cave Vitalis ». Ils en gardèrent la propriété jusque dans les années 1930, époque de la transmission au docteur Jean-François Dermenghem.

Les bâtiments, depuis longtemps abandonnés, sont aujourd'hui totalement ruinés. Les pans de murs qui subsistent laissent encore deviner l'importance de cette structure économique, mais il ne reste rien des anciens aménagements intérieurs. La cave a néanmoins pu révéler des vestiges de son installation, permettant à Christophe Gauchon d'en dresser le plan, en 1996 (voir ci-après). Quant à l'aven, pour lui-même, il continue d'attirer l'attention des spéléologues ; et quelques photographies, le représentant, sont visibles sur l'internet.



*Vestiges des édifices construits devant l'entrée de la cave dite Vitalis.*

<sup>12</sup> A. Vitalis, « La brebis laitière du Larzac », article publié dans le *Journal d'agriculture pratique*, n°48, 25 novembre 1880 (pp. 739 et suiv.).

<sup>13</sup> Les Vitalis et Vallot étaient accompagnés ce jour-là par Randon, Brun, Coste, et trois ou quatre villageois de La Vacquerie, dont l'un était menuisier. Cette visite fit l'objet d'un compte rendu publié par Mme Gabrielle Vallot dans « Grottes et abîmes », l'Annuaire du Club alpin français (tome XVI, pp. 146-169).

<sup>14</sup> Ibid.



1



2



3



4



5



6

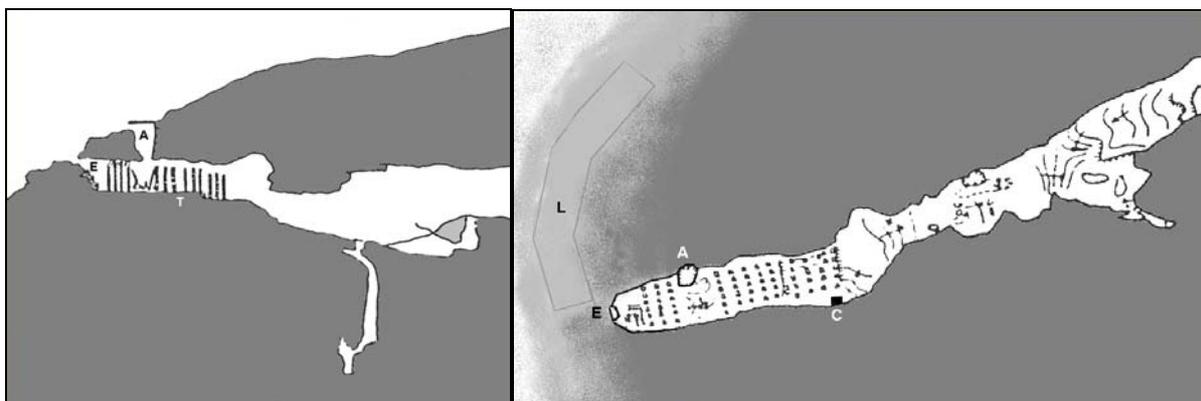
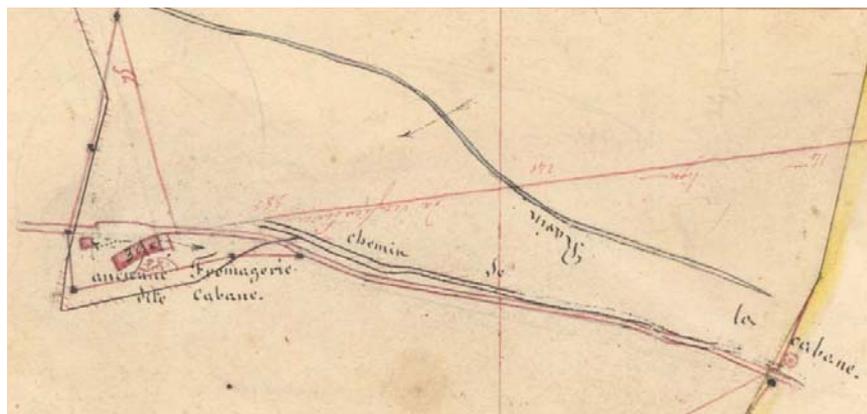


7



8

1, 2, 3 : Grand édifice ruiné de la laiterie (pierre, brique, enduit), avec entrée charretière sur l'élévation est. – 4 : Edifice ancien (pierre), près de l'entrée de la cave. 5 : Entrée de la cave (en partie obstruée). – 6 : Restes de l'aménagement intérieur de la cave (vus de l'entrée). – 7 : Orifice naturel de l'aven, abrité par une construction voûtée. – 8 : Ouverture dans le talus, en contrebas (mur de soutènement).



Coupe et plan de la cave Vivalis (d'après les dessins de la grotte par Daniel Caumont ; extraits d'une étude dactylographiée, rééditée en août 1991).

A : orifice naturel de l'aven, abrité par une construction voûtée.

C : citernes.

E : entrée artificielle et escalier d'accès de la cave.

L : laiterie ; réception du lait de brebis, fabrique des fromages.

T : travées supportant les fromages à affiner, et probablement aussi les fromages frais avant salage (dans des faisselles dont on retrouve sur place des débris).

### La destruction d'un des plus beaux fleurons du Larzac

Après publication d'une étude très documentée, intitulée « L'aven grotte de la cave de Vivalis » (1972), Daniel Caumont regretta la désobstruction du site, en 1968, et son exploration. Dès 1969, une porte avait été placée et des pancartes apposées, par souci de préservation, mais inutilement.

« Le pillage dont cette grotte est aujourd'hui victime est inadmissible et insoutenable. Des cohortes de promeneurs sans scrupules, et qui ne sont pas toujours des néophytes, hélas, ont réduit et continuent à réduire à néant ce site remarquable (...). Aujourd'hui, il ne reste rien de cette grotte. Et quant nous disons rien, c'est rien pour ceux qui ont foulé en premier ses galeries : draperies cassées et maculées, concrétions sectionnées, excentriques d'aragonite pillées, nénuphars de calcite brisés, baguettes et festons de gours cassés, mondmilch lacéré, fleurs de gypse pillées, tas de carbures, sans compter les déchets alimentaires qui se putréfient et autres excréments (...). Voilà ce dont nous sommes, en fait, responsable en tant qu'inventeur... et à l'époque dirigeant de club. Nous avons honte d'avoir un jour livré un des plus beaux fleurons du Larzac à la destruction (...). Il faut aujourd'hui prendre des mesures radicales de protection définitive : il faut fermer la cave de Vivalis. C'est le meilleur des hommages que nous pourrions rendre à ce patrimoine souffrant, auquel il faut restituer de toute urgence sa sérénité. » - Lettre de Daniel Caumont à Mme G. D., 20 août 1992 (A. Mallet, Aven grotte de la cave Vivalis, 1992).

## La cave des Huttes

Au pied du Puech Agut, à proximité du hameau ruiné des Huttes, une grotte ouverte au nord-ouest a été utilisée comme « cabane à fromages » dès le Moyen Age, si l'on en juge par un document du 12<sup>e</sup> siècle, contenu dans le *Cartulaire de Gellone*. Il est alors question d'une redevance à payer en fromages « de Utas ». <sup>15</sup>

Des observations sur ce site ont été publiées par Joseph Giry, qui y visita sept salles en 1934<sup>16</sup>, par Philippe Galant et Christophe Gauchon (1997)<sup>17</sup>, par Maurice Labbé et Jean-Pierre Serres (1999)<sup>18</sup>.

En septembre 2001, Pierre-Marie Bertrand effectua à son tour une visite, qui lui permit de donner le compte-rendu suivant : « L'entrée de la grotte est caractérisée par un joli porche, d'environ 5 mètres de haut pour 7 de large, dont la voûte laisse apparaître des traces récentes d'éboulement et représente un danger. On accède directement dans une salle en pente de dimensions respectables, avec une trentaine de mètres de longueur, une largeur variable de 8 à 20 mètres et une hauteur moyenne de 5 mètres. L'entrée résulte en fait de l'érosion d'une des parois de la salle, due au creusement du thalweg extérieur. De cette salle qui comprend l'essentiel des aménagements, un passage étroit permet d'atteindre une deuxième salle dont les dimensions sont inférieures à la précédente : 12 mètres de long, 3 à 8 mètres de large et 1 à 3 mètres de haut. Sur la gauche on peut remonter une coulée stalagmitique qui conduit dans une salle supérieure de forme ovale. Du fond de la deuxième salle, un autre passage étroit mène à une troisième salle de 12 mètres de long pour 7 de large et d'une hauteur variant de 1 à 5 mètres. Au-delà de cette salle, un passage surbaissé d'environ 4 mètres de long permet d'accéder à la base d'une grande coulée stalagmitique. A partir de cet endroit, le réseau qui était toujours descendant jusqu'alors va remonter sous forme d'un couloir d'une trentaine de mètres de long, séparé en son milieu par une étroiture. Il va se terminer sur une trémie constituée de blocs, située sensiblement à la même hauteur que l'entrée. En fait, il semble que cette cavité soit composée d'un creusement unique, sous la forme d'un couloir, dont la morphologie actuelle résulte de la variabilité des

---

<sup>15</sup> « Dans cette redevance, de chacune de ces cabanes, quatre fromages (...) qui sont des Huttes. » (« In bajulia ista, in unaquaque cabana quatuor caseos exceptis de Exita [tènement de l'Uslade, dans le baillage de St-Martin-de-Castries], que non dat nisi tres ; sed illi casei, qui sunt de Utas, et de Pozcumbeis, et de Faiszat, sunt de bajulo. »). – *Cartulaire de Gellone*, DI, fol. 189, post 1162.

<sup>16</sup> Joseph Giry, « Etudes souterraines », *Spelunca VI*, 1935.

<sup>17</sup> Philippe Galant et Christophe Gauchon, *Bulletin du Comité départemental de spéléologie de l'Hérault*, n°11, 1997.

<sup>18</sup> M. Labbé, J.-P. Serres, « L'épopée des caves bâtarde : du Roquefort au Bleu des Causses » ; chez les auteurs, Saint-Affrique, 1999 (pp. 311-312).

remplissages qui créaient, par accumulation de matériaux, des passages étroits. Néanmoins, la répartition des différents vestiges observés, confirme que l'utilisation de cette cavité a eu lieu dans sa morphologie actuelle. »<sup>19</sup>

Le même auteur a fait un relevé des restes de construction : mur à l'entrée de la grotte, porte extérieure donnant accès à une salle voûtée (arc plein cintre), murs de terrasses dans la grande salle (laquelle possède un bassin naturel, que Labbé et Serres donnent comme « gour très profond d'eau claire, situé sur la gauche et en hauteur »), passage aménagé entre les salles, escalier menant à une surface de stockage. Selon Galant et Gauchon, ce sable dolomitique du fond de la grotte aurait été utilisé pour la confection du mortier utilisé dans ces constructions.

Parmi le mobilier retrouvé, des fragments de vases tournés, des 17<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècles, attestent l'utilisation, dans la grotte, de cruches et de vaisselle. Des fragments non tournés, moins nombreux, pourraient dater d'une période antérieure au 15<sup>e</sup> siècle.

### La cave de la Trivalle

Située à 150 m à l'est de la ferme de la Trivalle, un aven d'une profondeur de 20 m donne accès, par deux entrées, à une « cave de ferme », que M. Labbé et J.-P. Serres décrivent en ces termes : « L'entrée la plus à l'est est partiellement fermée par une voûte. A la verticale de cette voûte se trouvent trois murs perpendiculaires à la paroi et constituant, sans doute, les vestiges des aménagements de la cave. Un quatrième mur semi circulaire entoure l'entrée de l'aven terminal et devait permettre, sur la droite, un cheminement plus facile et moins dangereux que la pente glissante d'origine. La grande salle (18 m x 15 m) où s'élèvent les constructions est très humide, et lors de notre visite, un ruisseau courait au centre et disparaissait dans l'aven. Un courant d'air froid et humide la parcourt, constituant un excellent réfrigérant. - L'utilisation de cette cave ne devait être possible que les mois d'été et encore les années particulièrement sèches, car les bouches de cet aven sont absorbantes et drainent l'eau du plateau situé au-dessus. Le propriétaire nous a confirmé que lors de fortes pluies, l'aven saturé n'absorbait plus et il se formait alors un de ces *aygas* ou lac temporaire, bien connu dans d'autres parties du Larzac. »<sup>20</sup>

---

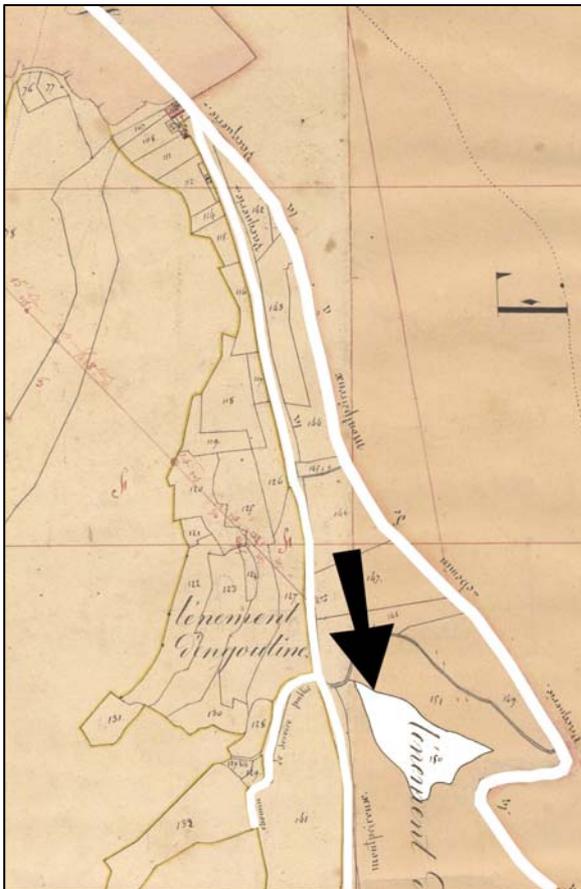
<sup>19</sup> Pierre-Marie Bertrand, « La grotte des Huttes », article publié dans *Lo Miralhet del Platèu*, Bulletin de liaison de l'Office de tourisme du Larzac méridional, n°36, Le Caylar, automne 2001 (pp. 4-7).

<sup>20</sup> M. Labbé, J.-P. Serres, « L'épopée des caves bâtarde : du Roquefort au Bleu des Causses » ; chez les auteurs, Saint-Affrique, 1999 (p. 319).

## Les fours à chaux

Les pierres calcaires ont permis la fabrication de chaux, dans des fours artisanaux, souvent temporaires.

La cuisson se faisait en brûlant du bois vert sous une voûte bâtie avec des cailloux. Ces constructions n'avaient que l'aspect de marmites enfouies dans le sol, d'environ 2 ou 3 mètres de diamètre. Une demi-journée était nécessaire pour chauffer ce réceptacle, et trois jours pour calciner la pierre. Celle-ci, une fois cuite, était écrasée en poudre. D'abord stockée en des lieux parfaitement secs, elle entrait ensuite dans la confection, avec l'eau, de mortiers et enduits. La chaux resta longtemps un produit coûteux, réservé aux édifices riches, et ne se répandit dans les zones non calcaires qu'à partir du 18<sup>e</sup> siècle. Pour un effet prophylactique, la chaux pouvait régulièrement être badigeonnée sur les parois d'une étable ou d'une bergerie.

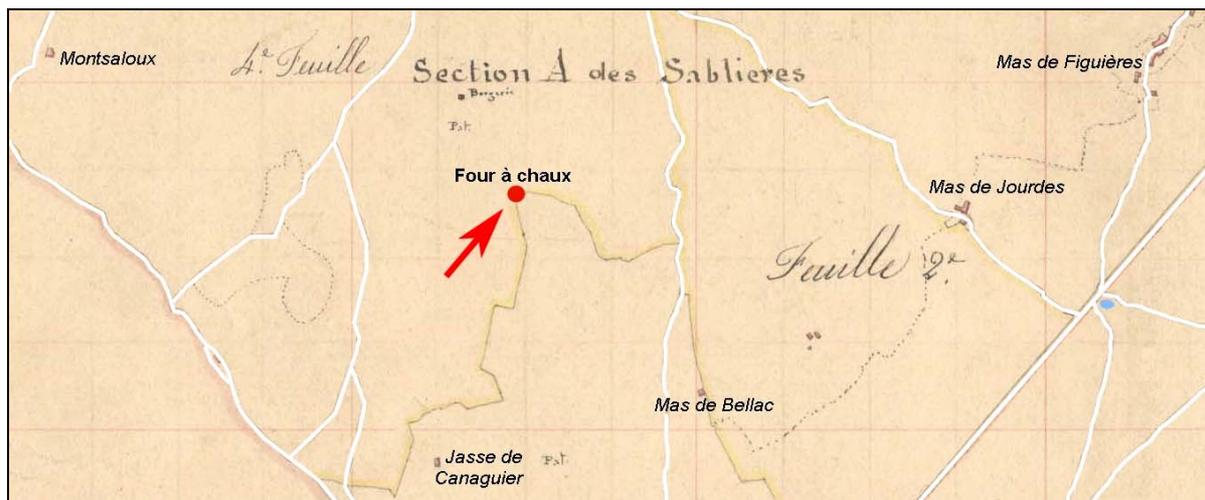


### Le four de Thomas

En février 1869, le maire reçut une demande par laquelle le sieur Thomas Désiré, maçon à La Vacquerie, sollicitait du Sous-préfet l'autorisation de construire un four à chaux permanent sur le n°150 du plan cadastral, section G, à côté du chemin de Grande communication n°9, à cinq mètres de ce chemin et à 500 mètres des premières habitations du village de La Vacquerie.

Le Conseil municipal, « *considérant que le terrain qui servira d'emplacement au four (n°150 du plan) est de nulle valeur, que cet établissement sera avantageux à la localité en procurant la chaux sur place, est d'avis que la demande doit être agréée, et qu'il n'y a pas lieu de demander la moindre indemnité.* » (Délib. cons. mun., 14 février 1869).

## Un four à Costa Caouda



Extrait du plan d'assemblage, cadastre de 1834.

Le plan cadastral de 1834 indique l'existence d'un four à chaux, dans le tènement de Costa Caouda, sur une limite de section, à l'est du Mas de Jourdes.

## Vestiges d'un four, près des Huttes



Au bord du chemin allant à la cave des Huttes, un cercle de pierres d'environ 4 m de diamètre indique les restes d'un ancien four à chaux.

## Les moulins à vent

Alors que, dans les vallées, de nombreux moulins à céréales (et autres, tels que moulins textiles, moulins à plâtre, etc.) tournaient grâce à l'eau des rivières, ceux du Causse étaient construits en forme de tour et munis de grandes ailes pour fonctionner avec le vent. On a recensé une dizaine de moulins de ce type sur le Larzac méridional, dont celui de Saint-Pierre-de-la-Fage, restauré en 2005.

Des deux moulins qui fonctionnaient aux 18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècles à La Vacquerie, il ne subsiste aujourd'hui que la base, de plan circulaire : à l'est du village, sur le tènement des Brésilliers, et au sud de La Trivalle, au sommet d'une colline.

### Le moulin à vent des Brésilliers

*« Le moulin occupe le versant Nord-Ouest d'une petite arête orientée Nord-Sud, au bord d'un ancien chemin qui desservait des terrasses aménagées de part et d'autre.*

*Ces terrasses forment des mini-parcelles à vocation de jardins et d'enclos ceints de murets en pierres sèches.*

*Ces parcelles ont fait l'objet d'une prospection préliminaire, laquelle est restée d'un apport assez limité.*

*En effet, si l'organisation topographique est restituable, il est quasi certain que la réalité pourrait être beaucoup plus complexe.*

*Pour l'heure, de rares éléments renvoient à une fréquentation ou à des épandages modernes et contemporains, mais*

*l'orientation du parcellaire (dans le sens de la pente) peut aussi résulter d'aménagements beaucoup plus anciens (médiévaux, voire antiques). »*

*(S. Prêt, 1995 ; p. 6).*

Bâti en calcaire local, sur une hauteur surplombant le village, le moulin à vent de la Vacquerie figurait sur le cadastre napoléonien. Sa construction date donc, au moins, des années 1800.

Une fouille archéologique, dirigée par Serge Prêt avec les bénévoles du CIELM (1995), a permis d'établir que l'activité de ce moulin cessa dans la dernière décennie du 19<sup>e</sup> siècle. La rénovation des routes semble avoir facilité le transport des récoltes vers des moulins plus éloignés. L'édifice, abandonné, servit alors d'habitat sommaire. Ce vestige a été consolidé dans le cadre de chantiers d'insertion (2002, 2005).

La toiture, le mécanisme et les meules ont disparu. Il reste la tour, avec une porte au nord et une au sud, deux conduits de ventilation au rez-de-chaussée, et une base maçonnée marquant vraisemblablement, à l'intérieur, le départ d'un escalier. A l'étage : une fenêtre ou porte basse, au sud.

L'accès au moulin, relié au chemin de Saint-Martin-de-Castries, est bordé de terrasses autrefois utilisées en petits jardins et enclos pour le bétail, résultant peut-être d'un parcellaire très ancien.



*Le moulin des Brésilliers (en haut, à gauche : avant travaux de conservation).*

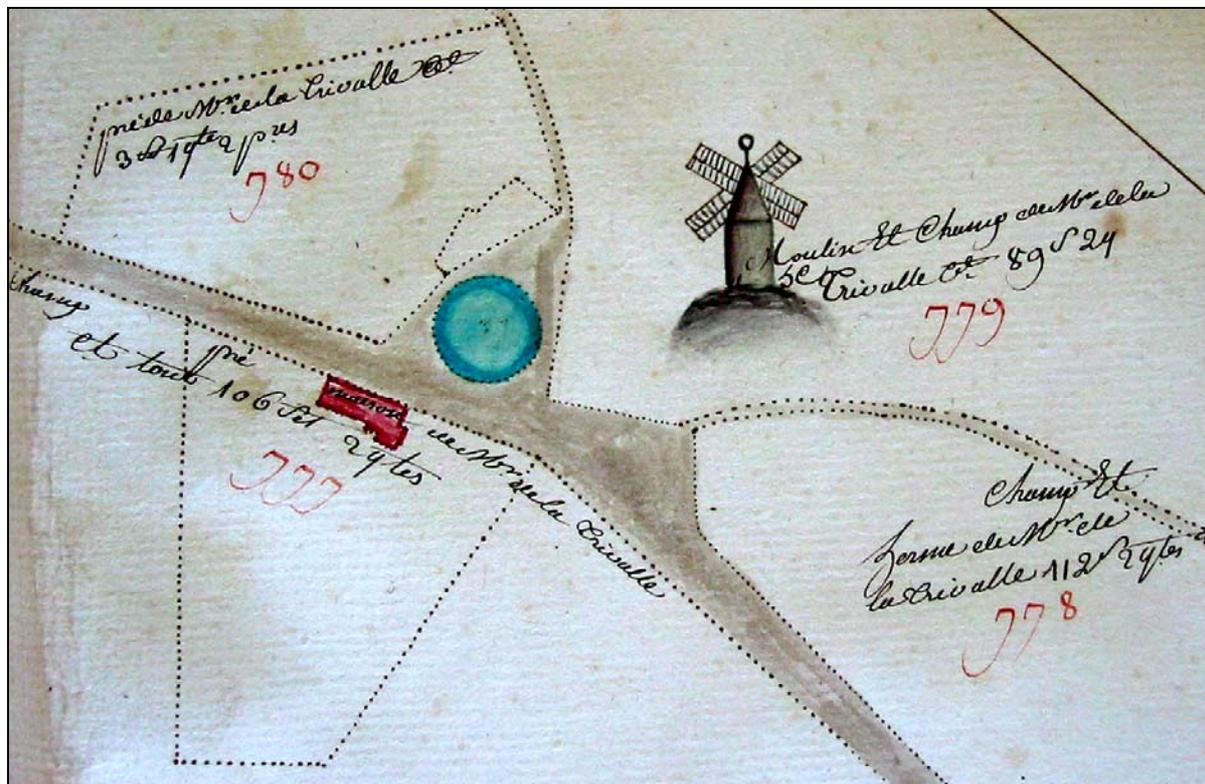


## Le moulin de la Trivalle



Les restes du moulin de La Trivalle.

Ruiné depuis longtemps (photo ci-dessus), ce moulin figurait, dessiné en très bon état, sur le plan terrier de 1784 (photo ci-dessous). Il appartenait alors à « M. de la Trivalle ».



Détail du plan terrier de 1784 (ADH).

## **6<sup>ème</sup> partie**

### **Aspects de rues et maisons du village**

**Le plan du village, en 1834**

**Le stationnement des charrettes**

**La traversée de La Vacquerie**

**Le nom des rues**

**Le pont bascule**

**L'éclairage au village**

**Transports modernes**

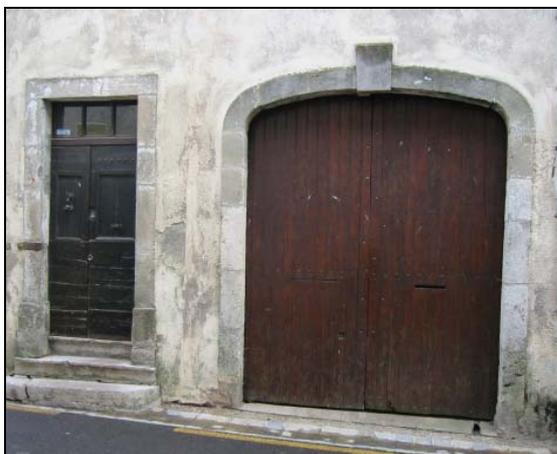
**L'assainissement**

**Le passage de l'eau**

## Aspects de rues et maisons du village

### Maisons à double entrée

Porte donnant sur escalier intérieur conduisant au logis, et porte de rez-de-chaussée. Le rez-de-chaussée sert à l'activité professionnelle : écurie, étable, petite bergerie ; ou remise pour ranger des outils ; ou encore atelier artisanal, boutique commerciale.



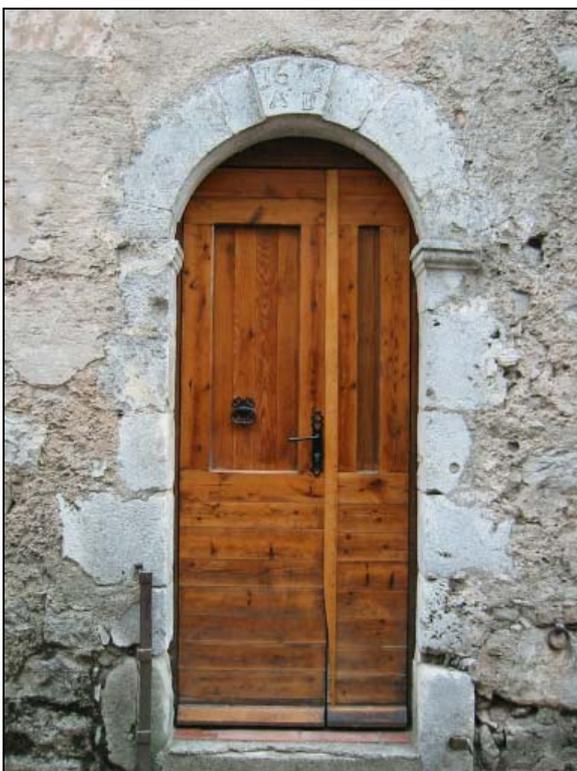


Portes de rez-de-chaussée avec support d'étal (local commercial).



« Café de Paris ». – A gauche : état actuel, à droite : figuration d'un aspect initial.

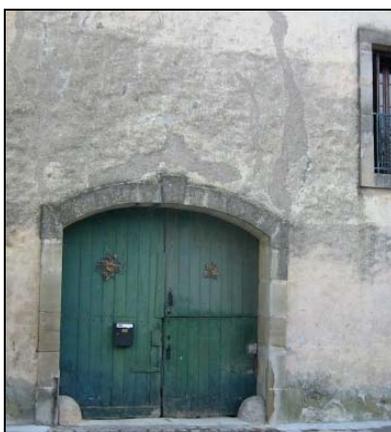
### Portes en arc plein cintre



### Portes à linteau plat

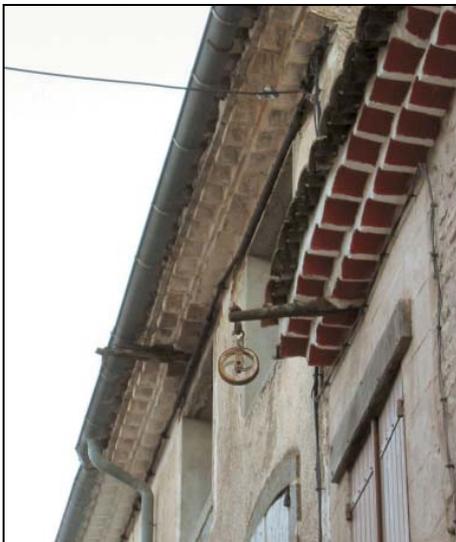


### Portes de remise



### Fenêtres de pailler

Le « pailler » était un plancher dans une remise ou une bergerie, le pailler était le plancher sur lequel ou stockait le fourrage. Dans une maison, le grenier peut servir aussi de pailler (contenant le foin pour des animaux gardés sous le logis, c'est-à-dire au rez-de-chaussée), ou de lieu de stockage des grains et autres récoltes.



## Arches et porches



### Terrasses sur encorbellement



### Génoises



## Alignement de maisons de village : rues et places



*Rue de Saint-Maurice.*



*La Grand'rue, au niveau de la Place.*



La Grand'rue.



*Entrée nord du village.*



*La Place.*

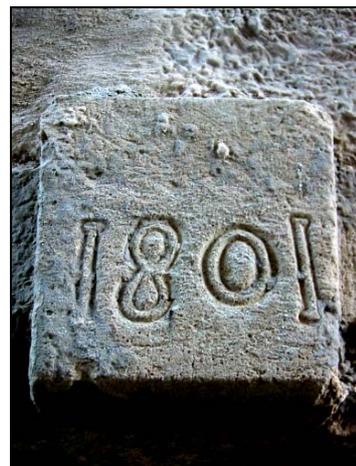


*La Place.*

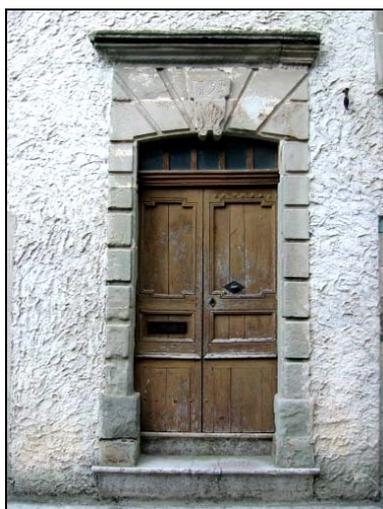


*Limite ouest du village (vue du chemin du château).*

### Dates sur linteau de porte



### Portes monumentales





### Les escaliers extérieurs

Le plan cadastral de 1834 montre l'existence d'une cinquantaine d'escaliers extérieurs. De quelques marches dans la plupart des cas (pour se préserver des inondations), ou parfois accédant jusqu'à l'étage.



### Enduits



## Architectures contemporaines





## Le stationnement des charrettes

Source :

Registres des délibérations  
du Conseil municipal

**1835 :** « ...L'usage de laisser séjourner des charrettes dans les rues et sur les places a plusieurs inconvénients, entre autres ceux de gêner la viabilité publique et d'incommoder les passants marchant sans lanterne par le choc qu'ils éprouvent souvent contre elles ; que des poutres, solives ou autre gros bois, ont un inconvénient pareil ; que les jeunes gens et autres personnes se permettent à toutes les heures de la nuit des tapages dans les rues, soit en chantant... » (Extrait d'un arrêté de police municipale).

**14 mai 1854 :** Le Conseil municipal adresse à l'autorité supérieure une demande de permis de stationnement des charrettes sur le bord du chemin vicinal de grande communication, à l'entrée nord du village. – « Considérant que les habitants, par la nature de leur industrie et la manière de leur exploitation agricole, ne peuvent exercer ce travail qu'à l'aide de charrettes ou tombereaux ; que la plupart des habitants du lieu possèdent ces différents objets et sans aucun moyen de pouvoir les mettre en stationnement ; il n'y aurait qu'un seul emplacement qui offrirait toutes les garanties désirables pour la destination dont il s'agit, ce serait l'avenue du village, du côté de Saint-Pierre-de-la-Fage, sur le bord du chemin vicinal de Grande communication n°9, le long du mur du pré de Jaoul. Cette partie du chemin est assez spacieuse pour ne présenter aucun obstacle dans la libre circulation du chemin. »

**18 novembre 1855 :** Arrêté de police municipale :

1 – Il est fait défense de laisser stationner dans les rues et places du village des charrettes et autres objets pouvant embarrasser la voie publique.

2 – Il est également défendu de déposer sans nécessité des matériaux ou des choses quelconques qui empêchent ou diminuent la liberté ou la sûreté du passage.

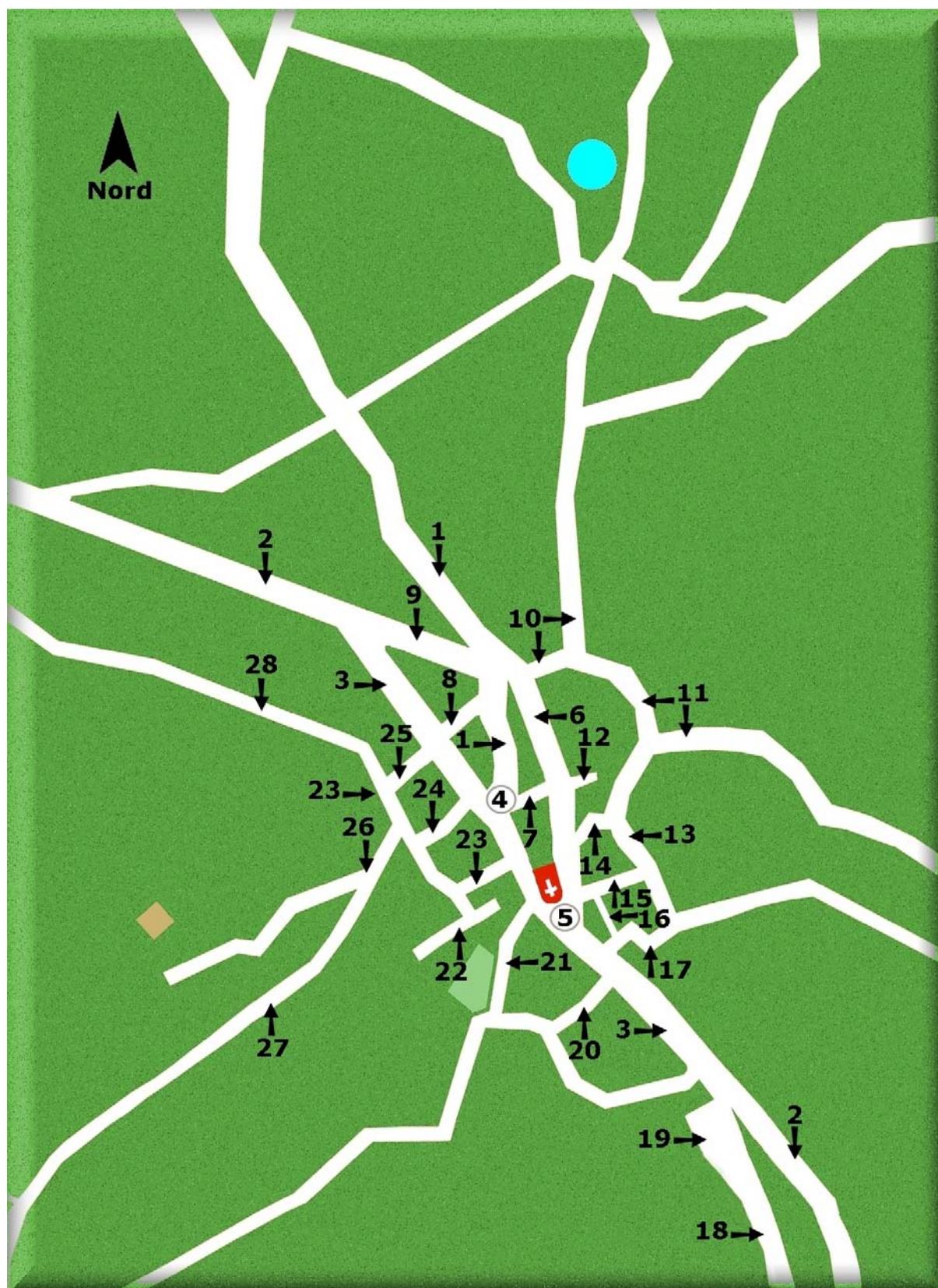
3 – Les charrettes et autres objets mentionnés aux articles précédents qui, par une nécessité absolue, devront rester momentanément sur la voie publique, les possesseurs de ces objets seront tenus de les éclairer pendant toute la durée de la nuit, et par un éclairage suffisant qui puisse mettre obstacle à tout accident.

4 – Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront, par le garde champêtre, dénoncées à l'autorité locale, qui en dressera immédiatement procès verbal.

## Le nom des rues

En 2006, les noms de rues du village de La Vacquerie ont fait l'objet d'un recensement municipal. L'origine de ces noms n'est généralement pas ancienne. Certains noms (rue des Fabre, rue des Fraisse, rue de la Camarerie), indiqués sur le plan terrier de 1784, n'ont plus cours.

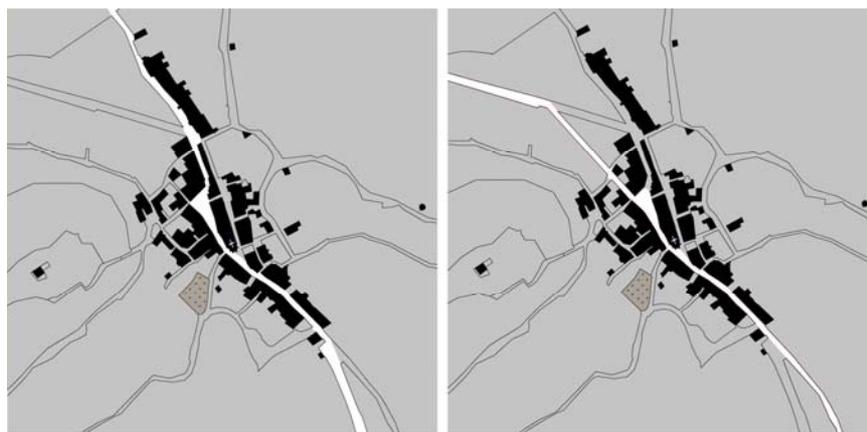
- 1 Chemin départemental n°152 de St-Michel (1938), ou Route de St-Maurice
- 2 Chemin départemental n°9
- 3 Grand rue
- 4 Place publique, dite La Place, ou place de l'Ormeau (2006)
- 5 La Placette
- 6 Rue Saint-Guilhem
- 7 Rue de Borbojas (mal orthographié : « Barbonnais » ?), ou rue Courte (2006)
- 8 Rue de Belamant, ou rue Traversière (2006)
- 9 Rue de la Bascule
- 10 Chemin de la Lavagne (cadastres 1834 et 1938), ou rue de la Mare (2006)
- 11 Chemin du Moulin à vent
- 12 Impasse Gineste, ou de l'Arche (2006)
- 13 Chemin de Mérigou, ou de Marigout (cadastre 1938)
- 14 Rue Haute
- 15 Rue Pavée
- 16 Rue Hector, ou rue Etroite (2006)
- 17 Chemin (1938) ou rue (2006) de Saint-Martin
- 18 Rue de la Digue
- 19 Place Migayrou, ou du Maréchal-ferrant (2006)
- 20 Rue du Porche de Pujol, ou du Porche (2006)
- 21 Ruelle Causse, ou rue de l'Ancien cimetière (2006)
- 22 Rue de la Courougnette
- 23 Rue du Four
- 24 Rue du Petit four
- 25 Rue de la Poste, ou de l'Ancienne poste (2006)
- 26 Chemin du Château, ou Montée du Château
- 27 Chemin de la Cabane (1834), de la Fromagerie (1938), ou Combe Maury
- 28 Ancien chemin de Parlatges (1938)



Plan schématique du village de La Vacquerie. - Les chiffres renvoient au tableau de la page précédente, énumérant le nom des rues. Les cadastres de 1834 et 1938 ont permis de consigner la désignation des principaux chemins. Quelques dénominations de rues ont été fixées par l'usage (18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> ss.). Un tableau de classement de 19 voies communales a été dressé en 2006.

## La traversée de La Vacquerie

Plusieurs décisions administratives, de 1861 à 1926, concernent l'aménagement de la traversée de La Vacquerie par la Grand'rue, et de la rue parallèle Saint-Guilhem. En voici les termes.



Les traversées, ancienne et moderne, du village de La Vacquerie : à gauche, l'ancien chemin venant de Saint-Michel (nord) et allant vers Montpeyroux (sud) ; à droite, le chemin départemental n°9, tracé dans la 2<sup>e</sup> moitié du 19<sup>e</sup> siècle, allant du Caylar (nord-ouest) à Gignac (sud-est).

Source  
Archives municipales

**21 mars 1861** : Approbation préfectorale du plan d'alignement concernant les maisons faisant face à l'élévation ouest de l'église, dans la traversée de La Vacquerie, sur le chemin de grande communication n°9.

**26 novembre 1870** : Le Conseil municipal estime que, sauf à la maison Valette et à l'église, la traversée du village est d'une largeur suffisante (6 m), pour la circulation. Le projet d'élargissement à 7 m, présenté par les agents voyers, ne semble pas réalisable sur toute la longueur de la rue.

### Travaux dans la rue Saint-Guilhem

**13 novembre 1871** : Après l'éboulement d'un mur au bout de la rue St-Guilhem, Philippe Henry doit être « mis à l'alignement que comporte l'ancien plan du village. »

**26 mars 1872** : Rectification d'un plan, rue St-Guilhem. – « Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il existe un plan de village très irrégulier, et qui n'est pas encore approuvé ; il donne connaissance au Conseil du dit plan et lui propose

certaines rectifications nécessaires pour la circulation et la salubrité publique. Il propose au Conseil d'approuver certaines rectifications par lui indiquées. Le Conseil (...) les approuve à l'unanimité. »

**30 juin 1872 :** Le maire de Partlages a été nommé le 16 juin 1872 par le Sous-préfet de Lodève pour enquêter sur l'avis des habitants, à propos de la rectification de la rue St-Guilhem. - « Le Conseil, vu les résultats de l'enquête, vu que l'élargissement d'un mètre sur tout le long du pré des sieurs Henry est suffisant pour la libre circulation, persiste dans sa première délibération en date du 26 mars présente année et ne porte le reculement sur le pré du sieur Jean Henry qu'à un mètre. Il nomme, en conséquence, M. Laporte, expert géomètre à la résidence du Caylar, pour savoir si le sieur Jean Henry a usurpé à la voie publique cette largeur d'un mètre. »

**17 février 1873 :** La rectification étant « défectueuse en ce qu'elle établissait des encoignures », « le conseil, considérant qu'il est en effet indispensable de faciliter la circulation des charrettes et voitures dans la rue St-Guilhem, tout en ménageant autant que possible les intérêts particuliers et en sauvegardant en même temps l'alignement régulier de la rue ; considérant que le point le plus important dans cette rectification se trouve à l'embouchure nord de cette rue ; considérant que sur ce point, les eaux, qui après avoir traversé le village, vont déboucher sur le chemin vicinal, trouvent un obstacle formé par le ravin venant du chemin de la Lavagne ; que les eaux découlant de ce ravin font refluer et arrêtent, comme formant une espèce de barrage, les eaux ayant traversé le village et expose les maisons voisines à des inondations ; que dès lors il convient de donner à cette embouchure de rue une largeur de 6 mètres ; cette largeur aurait aussi pour but de faciliter aux charrettes l'entrée de la rue St-Guilhem. – D'après ces considérants, le Conseil est d'avis d'arrêter comme suit l'alignement projeté. Le point de départ de l'alignement à fixer est déterminé la ligne rouge HF et serait pris d'un côté au point H sur la maison Arnal Alexis et à cinquante centimètres de l'angle actuellement existant de la dite maison Arnal ; pour le dit alignement continuer en ligne droite jusqu'au point F qui forme la division des maisons Villa et Raunier n°125 et 128 du plan. De ce point jusqu'au point E qui forme l'extrémité de l'église, la ligne actuelle serait conservée. Du point H déterminé ci-dessus, il sera pris sur le pré de Henry Philippe formant le n°38 du plan un point D qui se trouvera à 6 mètres du point H et à 5,50 mètres de l'angle actuel de la maison Arnal. De ce point D au point C correspondant à l'angle de division des maisons Baldeyrou Pierre et Henry Jean Joseph n°38 du plan, la ligne rouge

rectificative serait parallèle à la ligne HF. De ce point C au point X l'alignement formera une ligne brisée au moyen de laquelle cette partie de rue aura une largeur de 4,5 mètres. Cette ligne brisée qui sera presque droite à l'œil, les angles qu'elle forme étant peu saillants, sera déterminée par les points O correspondant à l'angle sud-est de la maison de la Veuve Baldeyrou n°140 du plan cadastral. T angle nord-ouest de la maison Boudes n°141 du plan, M angle sud-est de la maison Minhonnac n°149 du plan et X formant l'angle division des maisons Grimal et Valette n°158 et 157 du plan cadastral. »

**28 août 1874 :** Approbation préfectorale du plan d'alignement concernant les maisons faisant face à l'élévation nord de l'église (traversée de La Vacquerie), décidé par la commission des Bâtiments civils le 14 juin 1873, d'après un plan dressé par l'instituteur Gilles, adopté par la mairie de La Vacquerie le 20 juin 1972.

**20 juin 1891 :** « Nous, maire de La Vacquerie, nous sommes transporté dans la maison du Sieur Poujol Félix, propriétaire à La Vacquerie, à l'effet d'examiner si les plaintes qui nous ont été faites sur l'état de dépérissement et de menace de tomber de cette maison étaient fondées. – Examinant la dite maison à l'extérieur, nous avons constaté qu'elle surplombait de la moitié au moins de son épaisseur ; nous étant transporté avec le dit M. Poujol dans l'intérieur au 1<sup>er</sup> étage ainsi qu'au galetas, nous avons constaté que le mur de façade sur la rue Saint-Guilhem était à peu près séparé des poutres et que le plancher de ce galetas était aussi séparé du dit mur de façade. M. Poujol a reconnu avec nous l'état de ce mur, poutres et plancher, et l'imminence du danger que présente cette maison, et que l'intérêt de la sécurité publique veut qu'il soit procédé sans retard à la démolition et à la reconstruction du dit mur de façade. Nous lui avons adjoint de procéder dans le délai de dix jours à la démolition de sa maison, ce qu'il a accepté de faire, ajoutant qu'il considérait le présent comme un arrêté de police pris en vertu de la loi municipale, et il a signé avec nous. »

**11 avril 1926 :** Demande de classement dans le réseau départemental, de la rue urbaine dite Saint-Guilhem.

## Le pont bascule

Installé en 1899, le pont bascule servait à peser les charrettes transportant des productions agricoles, au moment d'une transaction de vente. Le devis de 1898 indiquait : « pont à bascule pour le pesage des charrettes, monté dans un cuvelage en fonte. » Un rapport du 17 décembre 1898 justifiait cette acquisition : « Par suite du commerce considérable du fumier de bergerie et des fourrages, l'installation du pont à bascule est indispensable pour la commune. » (ADH, 2 O 317 art. 9).

Le fournisseur fut Cros, gérant de la Société des Ateliers Méridionaux. Cet équipement communal, placé sous la responsabilité d'un gérant, fonctionna jusque dans les années 1960.

*Source :*  
*Registres de délibérations*  
*du Conseil municipal*

**3 juillet 1898 :** Projet d'installation d'une bascule publique à La Vacquerie, d'une portée de 10.000 kg. Inscription du projet au budget primitif de 1899.

**14 août 1898 :** Projet de construction d'un kiosque en maçonnerie, pour la bascule publique. Demande d'un devis.

**13 novembre 1898 :** Approbation du traité de gré à gré souscrit avec les Ateliers méridionaux pour l'achat d'une bascule publique. Approbation des plans. Vote d'un emprunt et d'une imposition. Frais de transport de la bascule, de la gare de Lodève à La Vacquerie.

**4 décembre 1898 :** Choix de l'emplacement pour la « construction du kiosque destiné à abriter la bascule publique » : « à la jonction des deux principales routes traversant le village et dans une parcelle de terrain dépendant du jardin de l'école publique de filles ». Projet de réfection du mur de clôture de ce jardin.

**22 janvier et 4 mai 1899 :** Délibération sur l'emprunt pour l'acquisition du pont bascule.

**17 décembre 1899 :** Mise à l'adjudication de la ferme de la bascule publique. – « La gérance de la bascule

publique consentie pour M. Pons pour une période de sept mois, du 15 juin au 31 décembre courant, étant sur le point d'expirer, il y a lieu de procéder à l'adjudication de la ferme. » La durée du bail est fixée à trois ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1900.

**12 novembre 1902 :** Fin du bail à ferme de la bascule publique (1900-1902), et renouvellement pour une durée de trois ans.

**18 août 1907 :** Traité avec la Société des Ateliers méridionaux (Montpellier), pour l'échange du vieux pont bascule contre un neuf de 15.000 kg.

**28 novembre 1921 :** Nomination de Joseph Pons à la fonction de « peseur public pour la durée d'une année à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1922, au traitement fixe de 300 francs par an. »

**Tarif des pesées :**

	<i>Ancien tarif</i>	<i>Nouveau tarif</i>
De 0 à 1250 kg	1 F	1,25 F
De 1250 à 2500 kg	1,5 F	1,75 F
Au-dessus de 2500 kg	2 F	2,25 F

« Pour plusieurs pesées à une même voiture, 0,50 franc en plus par pesée. Le carnet à souche et autres fournitures de bureau seront à la charge de la commune. Le peseur public est tenu de dresser un état mensuel des pesées et de verser, en outre, entre les mains du percepteur, le produit des dites pesées après visa du maire. »

## L'éclairage au village

### L'éclairage au gaz

En 1900, le Conseil municipal vote de 850 francs pour l'installation du matériel d'éclairage public, et entretien pendant un an. – « Considérant que le défaut d'éclairage des rues est un danger permanent et peut être la cause de nombreux accidents. Considérant que les arrêtés municipaux sont impuissants à empêcher le stationnement dans les rues des charrettes ou autres véhicules, et que le seul remède à cet état de choses existe dans l'adoption de l'éclairage. » (Délib. cons. mun., 10 juin 1900).

« Le maire expose qu'après l'étude attentive des divers systèmes d'éclairage, aujourd'hui adoptés, il a cru devoir fixer son choix sur le système Roques au gaz hydrocarbure exploité par M. Parpaillon, négociant, rue de Belfort, Bordeaux. » - Selon les renseignements, ce système est « très favorablement accueilli par les populations qui en sont pourvues. » - « M. Parpaillon livrerait à la commune 12 réverbères complets (lanternes en cuivre rouge, verres doubles et consoles en fer forgé), au prix de 40 francs le réverbère complet (...). Les lampes et accessoires de lampes, tels que fonds à coulisse, perches, bagues allumées, mesures à doser le gaz, seraient fournis gratuitement à la commune par M. Parpaillon à titre de prêt à la condition que la maison Parpaillon fournirait pendant trois ans le gaz destiné à les alimenter. Le prix du liquide serait fixé à 0,65 F le litre. » (Délib. cons. mun., 21 octobre 1900).

Depuis 1900, le transport du gaz, nécessaire à l'éclairage public, s'effectue par fûts de Saint-Louis-les-Aygaldes (Bouches-du-Rhône) à La Vacquerie. (Délib. cons. mun., 19 février 1905).

### L'éclairage électrique

Le projet d'un syndicat intercommunal d'électrification prend forme en 1926. – « ... Conformément aux indications fournies par l'ingénieur en chef du Génie rural de Montpellier, les communes de La Vacquerie et Saint-Pierre-de-la-Fage sont actuellement en pourparlers au sujet de l'électrification de leur territoire et de leur réunion au Syndicat intercommunal pour le même objet (...). Le syndicat dont il y a lieu d'envisager la constitution fonctionnera selon les lois, décrets et règlement d'administration publique en vigueur, qu'il aura

pour objet de distribuer l'électricité pour tous usages sur le territoire du syndicat, de défendre les intérêts et les droits des communes adhérentes vis-à-vis de l'exploitant et de tous industriels de l'électricité, de s'assurer tout concours technique ou contentieux, relativement à la question de l'électricité, d'engager et poursuivre tout procès y relatifs ; d'assurer le contrôle de la distribution en conformité de la loi du 15 juin 1906, d'exploiter, affermer ou concéder la distribution de l'énergie électrique, et de prendre à l'égard du concessionnaire ou du régisseur toutes les mesures réservées à l'autorité concédante ; en définitive, de faire toutes opérations autorisées par la loi du 22 mars 1890 modifiée par la loi du 13 novembre 1907 et concernant la production et la distribution publique de l'énergie électrique sur le territoire des communes adhérentes au syndicat. Le Conseil (...) décide de donner l'adhésion de principe de la commune de La Vacquerie au Syndicat intercommunal en formation (...). » (Délib. cons. mun., 31 octobre 1926).

En 1928 est définitivement constitué le Syndicat de communes pour la construction d'un réseau de distribution d'énergie électrique dans la région de Lodève et du Caylar. – La Société du Sud Electrique équipera gratuitement Saint-Maurice. Les communes composant le Syndicat d'électrification sont : Le Caylar, Les Rives, St-Félix, Le Cros, St-Michel, Sorbs, St-Pierre-de-la-Fage, La Vacquerie, Soumont, St-Privat, Usclas, Le Bosc, St-Jean-de-la-Blaquière, Pégairolles-de-l'Escalette, Lauroux, Pujols, Soubès, St-Etienne-de-Gourgas, et Fozières. (Délib. cons. mun., 18 mars et 21 avril 1928).

Les travaux seront réalisés par la Société française d'électrification rurale, qui devra faire en sorte que « la pose des fils électriques dans le village gêne le moins possible le travail des propriétaires qui consiste à élever des balles de fourrage ou de paille dans les greniers des maisons. » (Délib. cons. mun., 25 juillet 1928).

## Transports modernes

### Un projet de voie ferrée, en 1913

En 1913 fut étudié le projet d'une voie ferrée reliant la ligne de Paulhan-Lodève à celle de Béziers-Neussargues.

« Les divers projets étudiés depuis cinquante ans [ont] toujours [été] refusés parce que trop chers pour le peu d'importance des raccordements demandés et des localités desservies. » Le nouveau projet concerne « la ligne Lodève-Millau traversant le Larzac, par La Vacquerie, Le Caylar et La Cavalerie. » - « Considérant que la voie naturelle, faisant communiquer le Plateau central et le Bas-Languedoc, soit passée par le Larzac ; - Que la route nationale n°9 de Paris à Perpignan, d'un trafic si important avant la création des chemins de fer, traversait également le Larzac et reliait Millau à Lodève ; - Que la différence radicale des produits industriels et agricoles des deux régions qui se trouveraient ainsi mises en communication, donnerait à cette ligne une très grande importance d'activité ; - Considérant, en outre, que l'Etat retirerait au point de vue militaire de grands avantages à la création de cette ligne, le Camp du Larzac se trouvant relié le plus directement possible avec les villes de garnison qui y envoient leurs régiments (par exemple : Lodève, Montpellier, Béziers, Perpignan, Narbonne, Agde, Cette, Lunel, Castres, Carcassonne, Rodez, Mende, etc.). ; (...) – Considérant enfin que (...) ces régions sont sans voie ferrée, que c'est pour elles la ruine si on adopte un autre projet (...) ; - Le Conseil décide à l'unanimité qu'il y a lieu de prier Monsieur le Préfet de vouloir bien soumettre à Monsieur le Ministre des Travaux Publics nos doléances et nos vœux, afin qu'une étude de la ligne Lodève-Millau soit faite au plus tôt. » (Délib. cons. mun., 1<sup>er</sup> mai 1913).

### L'autobus

**Les horaires de l'autobus, en 1934 :** « Les usagers de l'autobus départemental Saint-Maurice-Lodève demandent le rétablissement de l'horaire appliqué avant le 8 avril 1934. Le premier départ du matin ne devait être retardé qu'à la condition de l'établissement d'une correspondance à Lodève pour Montpellier et Béziers. Or, la direction de Béziers a été négligée : le service actuel ne permet pas aux habitants du plateau de se rendre à temps aux marchés de Clermont, Pézenas, Béziers, ni de rattraper la correspondance sur Toulouse. Le transport des sacs postaux subit également un retard préjudiciable à l'intérêt général. Le Conseil (...)

demande d'urgence le retour pur et simple à l'ancien horaire, ou l'établissement d'une correspondance pour Béziers le matin, avec organisation postale en rapport. En tout cas, le deuxième départ de St-Maurice aurait lieu comme précédemment à 12 h 50, sans distinction de dimanche.» (Délib. cons. mun., 1<sup>er</sup> juillet 1934).

**Annnonce de l'arrêt de la Saint-Jeantaise, en 1948 :** « M. le Maire informe le Conseil que le car de la Saint-Jeantaise, qui dessert la commune au passage de Saint-Pierre-de-la-Fage, est sur le point de cesser son service très prochainement. » - Le Conseil, « considérant que la Saint-Jeantaise est le seul moyen pratique (vu son service quotidien) pour les administrés de se rendre au chef lieu du département, émet le vœu pour le maintien de la ligne. » (Délib. cons. mun., 3 mars 1948).

## L'assainissement

### Le pavage de la Grand'rue, en 1835

Devis du 18 avril 1835 pour 2000 m<sup>2</sup> de pavés, de l'avenue du chemin de Lodève jusqu'au haut du village. La pose de pavés ayant commencé par l'entrée ouest du village (avenue de Saint-Maurice), le pavage s'arrête « *à la placette, presque à la hauteur de l'église.* » Un devis a été établi pour continuer la traversée du village. – « *Le haut du village réclame impérieusement d'être pavé, vu son état de grande dégradation.* » (Délib. cons. mun., 9 août 1838).

### Le nettoyage des rues

**4 août 1867** : Projet de mise en ferme du balayage des rues et places du village. (Délib. cons. mun., 4 août 1867).

**28 mai 1905** : Le maire demande « *dans l'intérêt des habitants et pour prévenir toute maladie épidémique, de prendre un arrêté de police rurale (...) prescrivant le nettoyage régulier du devant des maisons et le nettoyage des lieux d'infection, trous, etc.* » (Délib. cons. mun., 28 mai 1905).

### La suppression des fosses septiques

Emile Milhau raconte dans son livre (p. 47), que la guerre de 1939 avait notamment empêché la réalisation de « *WC publics qui auraient permis à la population de déverser les seaux hygiéniques. De sorte que les gens se débrouillaient comme ils le pouvaient. On vidait les récipients derrière les haies, ou même dans les écuries.* »

Selon un témoignage oral, « *il paraît que dans le haut du village, une maison aurait une faille, une sorte d'aven dans la maison. Je ne l'ai pas vérifié. Mais je sais qu'à une époque, avant qu'il existe le tout à l'égout, chaque habitation avait commencé par se fabriquer des WC, s'installer une douche, et il suffisait de faire un puisard d'à peu près 1 m<sup>3</sup>, il ne se remplissait jamais : ça rejoignait très vite un réseau souterrain.* » (Jo Durand, 14 août 2007).

Maurice Requi, maire, confirme : « *Le lagunage [en 1988] nous a permis de supprimer toutes les fosses septiques qui handicapaient fortement le village. C'était épouvantable. Les odeurs, c'était affreux. Tout le monde avait une fosse septique, ça ne fonctionnait pas. Alors ce lagunage a été une*

merveille. On nous l'envie, d'ailleurs. » (Entretien du 7 juillet 2007).

## La station de lagunage

En août 1988 fut inaugurée la station de lagunage de La Vacquerie (chemin de Saint-Michel). Maurice Requi, maire, profita de cette occasion pour évoquer d'autres réalisations et problématiques.<sup>1</sup>

*« C'est avec un vif plaisir que nous accueillons aujourd'hui, très amicalement et très simplement, le Président du Conseil général de l'Hérault.*

*« Cette rencontre était nécessaire afin qu'il nous soit possible de lui exprimer les remerciements que nous lui devons pour toute l'aide, tout l'appui qu'il a bien voulu apporter à notre commune et à notre petite région, tout au long de ces dernières années.*

*« Celles-ci ont, en effet, été marquées par des réalisations extrêmement importantes pour la vie des habitants de ce Larzac Sud.*

*« Je ne ferai que les rappeler brièvement. Il s'agit, en premier lieu, de la mise en place d'un réservoir d'adduction d'eau qui, achevé à point nommé, nous a apporté un élément de vie essentiel.*

*« Comment imaginer, à l'heure actuelle, l'existence d'habitations, d'exploitations agricoles, d'activités commerciales, si l'on ne dispose pas de ressources en eau ?*

*« Je me dois de rappeler ici que l'entrée des communes de La Vacquerie, Saint-Pierre-de-la-Fage et Saint-Maurice-Navacelles dans le syndicat du Larzac n'a été possible que grâce à l'esprit de coopération manifesté au sein de cet organisme qui, sous la présidence de Pierre Bouyeron, a d'autres réalisations importantes à son actif.*

*« Pour m'en tenir à l'essentiel, je ne citerai que le service d'enlèvement des ordures ménagères, la collecte du verre, l'organisation des transports scolaires sur Lodève, le déneigement.*

*« Soutenue et encouragée par le Conseil général, cette coopération intercommunale a effacé les frontières des deux cantons de Lodève et du Caylar, et nous souhaitons tous qu'elle se poursuive dans l'avenir avec la même efficacité.*

*« La commune de La Vacquerie appartient, vous le savez, au canton de Lodève.*

---

<sup>1</sup> Ce discours fut prononcé en présence du président du Conseil général, député de l'Hérault (Gérard Saumade), du sous-préfet (Robert Michelin), des conseillers généraux de Lodève et du Caylar (Bernard Alibert et Pierre Bouyeron), et de maires des communes voisines.

« Dans ce cadre, elle bénéficie de l'appui du Conseil général et de son représentant Bernard Alibert, que tout le monde connaît ici.

« L'entretien des chemins, celui des bâtiments communaux, la réfection de la très belle église de La Vacquerie, la construction de gîtes communaux, l'organisation des transports scolaires, autant de tâches qui ont obtenu le soutien de la collectivité départementale, qui nous a également aidés à réaliser diverses acquisitions foncières.

« Il y a quelques jours, nous fêtons ici l'achèvement des travaux de réfection de la salle des fêtes. Pour cela aussi, l'aide du département nous a été précieuse, car elle est venue compléter celle de l'Etat, dont je remercie au passage le représentant.

« Pour cette salle des fêtes, la vétusté des lieux nous a, en effet, amenés à effectuer des travaux plus importants que prévus, et le mariage Etat-Département a été un véritable don du ciel.

« Je me demande d'ailleurs si, sur cette terre caussenarde arpentée par l'homme depuis 10.000 années, le ciel n'est pas avec nous, car, ne l'oublions pas, nous inaugurons aujourd'hui l'achèvement d'un réseau d'assainissement et d'un lagunage.

« Qui aurait pu penser, il y a seulement quelques années, que cette commune si peu importante parviendrait à réaliser cet élément de salubrité indispensable, à la fois pour elle-même mais aussi pour l'environnement ?

« Tout le monde se rappelle, en effet, les nuisances résultant de l'écoulement des fosses septiques et des eaux usées dans les caniveaux.

« Tout le monde sait aussi que le sol du Causse est percé de failles et d'avens, et que la pollution des sources du bas pays est immédiate.

« L'accord du département à la réalisation de ce projet, son soutien financier, nous ont permis de mettre en place, après des années puisqu'il y a eu six tranches, un réseau convenable qui apporte une solution heureuse à ces problèmes de pollution, sans que l'effort demandé à chacun soit trop important.

« Je soulignerai, au passage, que le lagunage mis en place pourrait permettre à La Vacquerie de quintupler sa population et même davantage.

« Cela surviendra-t-il un jour ? Il est difficile aujourd'hui de tirer des plans sur la comète, et le réalisme demeure de rigueur.

« Néanmoins, une réflexion raisonnée permet d'affirmer que le Larzac doit retrouver une place que l'exode rural, survenu après la Grande Guerre, lui a fait perdre.

*« Comment pourrait-on imaginer des métropoles sans arrière-pays ? Comment pourrait-on, demain, se passer des complémentarités que la nature nous offre et qui sont nécessaires à l'épanouissement de l'individu ?*

*« Car l'homme, de plus en plus, souhaite retrouver ses racines ou, parfois, oublier ne fut-ce que l'espace d'un week-end, ses soucis de tous les jours et l'environnement qui en est le cadre.*

*« Nous possédons cet espace immense et merveilleux qui a été heureusement préservé, nous avons le soleil et l'air pur.*

*« Grâce à tout cela, la pauvreté de cette région deviendra un atout dont il convient de prendre conscience.*

*« Il faut, en conséquence, que tout soit mis en œuvre pour maintenir l'agriculture existante dont le rôle n'est plus seulement économique.*

*« L'agriculteur, gardien de l'espace, est une réalité vivante, nécessaire et reconnue.*

*« A l'approche du rendez-vous de 1992, il paraît également nécessaire de mieux équiper nos villages en structures d'accueil qui, grâce au développement du tourisme vert peuvent apporter des revenus de complément à ceux qui ont choisi de vivre au pays.*

*« Dans sa déclaration de politique générale, le premier ministre Michel Rocard invite chaque profession à se mobiliser, à réfléchir dans l'optique de 1992, à dresser la liste des questions qu'elle se pose, afin d'établir le livre blanc de ses espoirs et de ses craintes.*

*« Avec votre accord, Monsieur le Président, nous ne manquerons pas de faire cette même démarche et de vous soumettre, comme nous l'avons toujours fait, les problèmes qui se posent à nous.*

*« Monsieur le Président Gérard Saumade, Monsieur le Sous-Préfet Robert Michelin, vous êtes aujourd'hui aux champs. Je devine que cela vous plaît...*

*« C'est pourquoi je terminerai cette modeste allocution par quelques phrases de Jean Carrière qui, dans L'Épervier de Maheux, écrit de ce Causse qui nous est cher : « Au fond des dolines, des sotchs, le ciel de nuages voyageait dans les mares privées, glaçantes, sous ce vent celtique qui meuglait à travers les Causses comme un troupeau d'aurochs. L'herbe emportait à l'infini les larges foulées de son passage invisible et sonore, et derrière les vitres bleuâtres, les vieilles tendaient le cou pour suivre des yeux l'ombre d'un immense vaisseau traversant les blés qui s'écartaient sur son sillage. »*

*« C'est sur cette note tendre et poétique que je vous invite à lever, pour La Vacquerie, le verre de l'amitié. »*

## **7<sup>ème</sup> partie**

**La population**

**Faits divers, au 19<sup>e</sup> siècle**

**Les professions, au 19<sup>e</sup> siècle**

**Les professions en 1930**

**Le facteur et les P.T.T.**

**Commerçants itinérants, au 20<sup>e</sup> siècle**

**Foires et fêtes**

**Lieux de mémoire**

## La population

### Les recensements

#### Sources :

« *Paroisses et communes de France / Hérault* »

Claude Motte (Editions du CNRS, Paris, 1989)

et INSEE : <http://www.recensement.insee.fr>

Avant 1832, les opérations de recensement traitent séparément la population de La Vacquerie et celle de Saint-Martin-de-Castries (ainsi que le lieu de La Trivalle, en 1761).

	<b>La Vacquerie</b>	<b>St-Martin-de-Castries</b>
1693	92 feux (environ 415 habitants)	3 feux (environ 15 habitants)
1709	91 habitants (environ 410 habitants)	10 feux (environ 45 habitants)
1720	91 feux (environ 410 habitants)	
1761	437 habitants + 13 habitants à La Trivalle	56 habitants
1762	91 feux (environ 410 habitants)	
1774	88 feux (environ 400 habitants)	
1788	604 habitants	
1789	120 feux (environ 540 habitants)	
1792	708 habitants	
An 3	480 habitants	56 habitants
An 5	708 habitants	
An 8	622 habitants	56 habitants
An 11	568 habitants	
1806	659 habitants	62 habitants
1809	684 habitants	
1818	598 habitants	59 habitants
1820	559 habitants	31 habitants
1826	571 habitants	34 habitants
1831	604 habitants	34 habitants

A partir de 1832, date de la réunion de La Vacquerie et Saint-Martin-de-Castries en une seule commune, les recensements de la population n'expriment qu'un seul compte.

1836	743 habitants	
1841	685	
1846	765	+
1851	725	
1856	717	
1861	680	
1866	652	
1872	619	
1876	596	
1881	639	
1886	605	
1891	546	
1896	526	
1901	522	
1906	533	

1911	426	
1921	335	
1926	312	
1931	273	
1936	228	
1946	186	
1954	142	
1962 A	96	
1962 B	102	
1968	109	
1975	81	-
1982	85	
1990	103	
1999	119	

## Faits divers, au 19<sup>e</sup> siècle

Source :  
Registres de délibérations  
du Conseil municipal

De 1838 à 1872, la mairie de La Vacquerie, fonctionnant comme un poste de police, a enregistré un grand nombre de plaintes, déposées généralement par des habitants du lieu contre d'autres, du même lieu. Ces plaintes, consignées dans les registres de délibérations du Conseil municipal, donnent de la commune l'étonnante image d'une zone à risques, de circulation dangereuse et de mauvais voisinage. Le maire, qui tient lieu d'officier de police, se fait remplacer le cas échéant par son adjoint lorsque c'est lui qui porte plainte...

Tableau statistique des plaintes enregistrées en mairie, de 1838 à 1872

1838	<b>5</b>	1847	<b>2</b>	1856	<b>1</b>
1839	<b>1</b>	1848	<b>3</b>	1860	<b>1</b>
1840	<b>4</b>	1849	<b>8</b>	1863	<b>2</b>
1841	<b>1</b>	1850	<b>3</b>	1866	<b>1</b>
1842	<b>1</b>	1851	<b>5</b>	1870	<b>1</b>
1843	<b>5</b>	1852	<b>4</b>	1871	<b>1</b>
1845	<b>1</b>	1854	<b>2</b>	1872	<b>3</b>
1846	<b>1</b>	1855	<b>1</b>		

Dans ce contexte (semble-t-il particulier, comparativement aux communes voisines), le conseil municipal émet le vœu, en 1851, d'ajouter à un projet de reconstruction de four communal, la création d'une prison. – « *La commune [étant] privée d'une prison, en conséquence il serait très utile d'en construire une à petit frais pour servir de maison de détention à tout individu étrange, voyageant sans papiers, ou à toute autre personne susceptible d'arrestation.* »<sup>1</sup>

### 11 mars 1838

#### Rixe autour de pièges à alouettes

François V..., « qui avait des pièges tendus au Planas (...) vit de loin Augustin R... qui lui visitait les pièges et prenait les alouettes qui s'y trouvaient. Le lendemain matin, ayant été de nouveau voir ses pièges, il y vit encore Augustin R... lui enlever une alouette au fond du champ (...). La rixe s'engagea et Augustin R... sauta sur lui et l'égratigna à la

<sup>1</sup> Délibération du Conseil municipal, 11 mai 1851 ; ADH, 2 O 317 (9, ex-10).

figure ; alors V... se défendit comme il put, et en le quittant, Auguste R... lui dit : « *Va, c'est égal, aujourd'hui je n'ai pas pu te bien racler, mais sois tranquille, demain nous nous verrons et s'il n'est pas assez d'un, nous serons deux.* » - Le lendemain (...) vers sept heures du matin, étant encore allé au même champ, V... vit le nommé Jean R... fils, frère d'Augustin, lui dérober des alouettes ; il lui dit de les lui rendre, que c'était son bien (...). Jean R... lui dit : « *Tu as massacré hier mon frère, il faut que je te tue* », et au même instant il lui lança une pierre qui l'atteignit à la figure et qui le renversa. Jean R... ne se tenant pas encore quitte, se jeta sur lui, le meurtrit à coups de pierre et lui mit les pieds sur le ventre. Dans sa chute, V... avait laissé tomber un fusil armé qu'il tenait à la main. Lorsque Jean R... se leva de dessus lui, il prit le fusil et le cassa à la poignée en le frappant fortement contre la terre. Alors arriva le sieur RI... qui tâcha de les mettre d'accord. R... tenant encore l'arme cassée, menaçait d'en assommer V..., mais il ne le fit pas et jeta l'arme à terre ; comme il s'en allait, V... se voyant tout sanglant, releva l'arme et lui tira dessus (« Il fut atteint à la main droite », selon les déclarations de Jean R... fils et Joachim RI..., ce dernier étant « unique témoin »). – V... a ajouté de plus que ce même jour, étant revenu chez lui, il vit venir de loin Augustin R... et son père. Se doutant qu'ils venaient pour l'assailir, il verrouilla sa porte et bien lui en valut, parce qu'il entendit Augustin lui dire : « *Va, brigand, sors, il faut que je te tue.* » Son père alors lui dit : « *Laisse-le, quelqu'autre l'arrangera.* »

## **24 mai 1838**

### Vols d'objets en fer

« Jean V... se plaint pour vol de « trois paires de cordes neuves de chanvre avec des crocs en fer du poids chacun d'un kilogramme environ, à l'aide desquels ses mulets étaient attachés à l'herbe ; que peu de jours après il lui a été volé un soc de charrue aussi en fer du poids de sept kg, lequel soc qui a disparu de son champ dit *grand champ* était marqué sur la queue les initiales de son nom, V. A. ; que postérieurement et vers le milieu de février dernier, il lui a été volé un autre soc aussi en fer, du poids de six kg environ à son champ dit *bois de bac*, avec les deux barres de fer qui le fixait à la charrue, les dites deux barres vulgairement appelées *tendilles*, d'un poids d'un kg environ, ce dernier soc était aussi marqué sur la queue des mêmes initiales V. A. Le dit V... ajoute que tous ces objets seraient encore mieux désignés et plus facilement reconnus par ses domestiques : Antoine M... du Salze, canton d'Alzon, demeurant actuellement au Coulet, mairie de St-Maurice, canton du Caylar, et François B..., son domestique actuel.

« Etienne P... déclare que vers le milieu de janvier dernier, il lui a été volé pendant la nuit une grosse chaîne en fer

appelée étrier de charrette, du poids de six kilogrammes environ, de dessus la charrette qu'il avait entreposée sur le grand chemin, en face de sa maison.

« Joseph Cl... déclare que, vers le milieu de février dernier, il lui a été volé à son champ, dit la *boissière*, un soc de charrue, une paire [de] *tendilles* et un cadenas, tout en fer, le tout du poids de huit kilogrammes environ, observant que ce soc est maintenant sans queue, attendu que le voleur, en le forçant pour l'enlever, avait été obligé de laisser la dite queue dans le bois où elle était fixée. Il a ajouté qu'il a ladite queue du soc chez lui, et qu'au jour depuis cet événement, P..., maréchal de St-Maurice, avait dit chez lui, Cl..., qu'un individu lui avait offert de lui vendre du fer et qu'il n'avait pas voulu l'acheter.

« Etienne H... déclare que vers les fêtes de Noël dernières, il lui a été volé, pendant la nuit, une mécanique de charrette, bois et fer, du poids le fer de vingt trois kilogrammes environ, qu'il avait entreposée dans le passage de la maison dite de Bourboujas.

« Antoine H..., dit Bourboujas, déclare que vers le milieu de février dernier, il lui a été volé un soc de charrue et les *tendilles*, le tout en fer du poids environ de neuf kilogrammes, lequel vol a été commis à son champ dit *le Rouquet*, ajoutant que François M... d'ici, son maréchal, instruit de l'événement, lui avait dit à la même époque que son soc de charrue était à St-Maurice chez le maréchal P..., et que s'il voulait aller le retirer, lui M... lui donnerait un écrit pour ledit P... ; qu'au moment d'y aller, il lui avait demandé cet écrit, mais qu'alors il lui avait répondu que c'était inutile, que B... de St-Maurice le lui ferait rendre.

« Antoine J... déclare que le douze du courant mois de mai, il lui a été volé une grosse chaîne en fer dite étrier de charrette, du poids de cinq kilogrammes environ, pendant la nuit, de dessus sa charrette qui était au grand chemin.

« Etienne R... déclare que vers le milieu de février dernier, il lui a été volé une grosse [ganse ?] en fer du poids de deux kilogrammes environ, ladite [ganse ?] soutenant une claire-voie à son champ, dit grand champ, et que pour l'enlever, on avait démoli le mur dans lequel ladite [ganse ?] était fixée.

« Et ont, tous les susnommés, signé avec nous à l'exception d'Antoine H..., dit Bourboujas, qui de ce requis a déclaré ne le savoir faire ; et nous ont requis de transmettre le plus tôt possible la présente plainte à Mr le procureur du roi, près le tribunal de Lodève, pour être procédé ainsi qu'il appartiendra. »

## 29 octobre 1838

Contravention à une marchande de Montpeyroux pendant la foire, pour infraction des poids et mesures avec « une romaine ancien système. »

### **30 novembre 1838**

#### Tentative nocturne de vol de poules

« Mercredi dernier, 28 du courant, vers les six à sept heures du soir, le sieur François V..., de notre commune, déjà condamné à quelques mois d'emprisonnement par le tribunal correctionnel de Lodève le mois de mars dernier, a été trouvé introduit dans un petit appartement à un petit étage, destiné à loger les poules en haut et les cochons en bas, situé dans un enclos [appartenant à E. P...], et en face de la maison. Les déductions prises en pareilles circonstances nous ont infailliblement portés à conjecturer une tentation de vol nocturne. Après nous être préalablement assurés de l'exactitude des faits, nous avons exigé la comparution des témoins à la mairie, lesquels nous ont textuellement reproduit les déclarations suivantes.

« Art. 1 – Le sieur Jean François P..., âgé de vingt cinq ans, fils du plaignant, déclare que le sieur Cadet J... fils, autre témoin bas nommé, vint dans la maison les informer qu'un individu s'était furtivement introduit dans le susdit appartement, et qu'après le rapport de ce dernier il s'était immédiatement transporté sur le lieu pour découvrir (...) que la porte qui ferme l'appartement n'était qu'à demi ouverte. Se trouvant sans chandelle, il ne voulut point se hasarder à pénétrer dans l'intérieur, [par] crainte de quelque danger ; et par mesure de sûreté, il ferma tout d'un coup la porte, mit le verrou et [partit] prendre de [la] lumière dans sa maison paternelle qui est tout près du dit enclos. Arrivant de nouveau avec sa mère et la chandelle pour y voir, en ouvrant la porte il aperçut, dans le susdit appartement, le dit François V... qui cherchait encore, par un silence inaccoutumé, de se soustraire à la vue de toutes ces perquisitions. P..., apercevant l'individu, ferma de nouveau la porte. L'accusé fit de suite de grands efforts pour s'ouvrir un passage [...], et disait à P... fils, qui tenait la porte fermée : « *Jean, quand tu m'auras retenu assez longtemps, tu me laisseras sortir.* » P... fils répondit : « *Tu ne risques rien, tu es dedans et moi je suis dehors, exposé à la pluie.* » Car ce soir-là, il pleuvait. Ensuite il lui réitéra ces paroles : « *Jean, si tu ne m'ouvres pas de suite, je t'assure que tu t'en repentiras !* » Et après de grands efforts qu'ils firent, et les bonnes grâces de la femme Etienne P..., il sortit.

« Art. 2 – Jean B..., âgé de quarante ans, maréchal ferrant, travaillant chez François M..., adjoint [et son bourgeois ?], ce dernier appelé à se rendre sur le lieu de l'événement, en l'absence du maire. Le dit B... se rendit instantanément sur le lieu, et fut prié par le sieur P... Fils de l'aider à tenir la porte fermée, afin que le prévenu ne pût s'échapper. Il vit également que la sœur de l'accusé, non instruite de l'action,

dit, entendant parler l'individu enfermé : « *Oh, mon Dieu, c'est mon frère !...* »

« Art. 3 – Le sieur Cadet J... fils, âgé de quatorze ans seulement, vit de la fenêtre de sa maison, qui se trouve en face de l'enclos, qu'un individu s'y était introduit, qu'il ne savait pas affirmativement s'il avait sauté le mur ou s'il avait ouvert un portail qui s'y trouve, et dit à son père que quelqu'un était dans la propriété de P.... Son père lui répondit : « *Si c'était quelque malfaiteur qui voulût lui faire quelque chose... Va de suite les en prévenir.* » Il y fut, et ce ne fut que d'après ce rapport que P... fils se mit en mouvement.

« Art. 4 – La veuve [de] Jacques B..., âgée de trente sept ans, déclare que la femme d'Etienne P..., allant de suite trouver l'adjoint, lui dit en la rencontrant : « *Viens avec moi chez M. l'adjoint, car nous avons un voleur dans notre appartement.* » Elles y furent. L'adjoint n'y étant pas, elles revinrent à l'endroit de l'événement. P... fils tenait encore l'accusé enfermé. Elle entendit de nouveau : « *Tu ne risques rien, tu es dedans et moi je suis dehors exposé à la pluie.* »

« De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, à la mairie, le 30 9bre 1838. Le plaignant a déclaré, après avoir donné l'exposition des faits, mentionner dans la plainte que depuis le mois d'août dernier, il lui manquait des poules au nombre de neuf. »

### **1<sup>er</sup> mai 1839**

Plainte pour vol d'un sac de 75 kg de pommes de terre, stationné dans une charrette.

### **12 août 1840**

#### Vol de deux poutres

Nicolas B..., marchand de bois domicilié à La Vacquerie, « ayant été acheteur d'une partie de bois de St-Martin-de-Castries, dépendant de cette commune et appartenant à Madame la comtesse de Vissec, deux poutres équarries, de la longueur de cinq mètres environ, après avoir été coupées avec une hache, lui ont été enlevées en partie dans la journée du deux août dernier. Cette soustraction frauduleuse rend son auteur coupable de vol. »

### **16 août 1840**

#### Agression contre « Le Merle », à Parlatges

François J..., dit le merle, âgé de 27 ans et domicilié dans la commune de Parlatges, apparaissant « la figure ensanglantée », expose que « le même jour, une heure avant la rédaction du présent procès [soit à 15 h], il était à prendre un repas dans la présente commune, chez le nommé Pierre V... [dit débassé ?], aubergiste, et que vers la fin dudit repas, le nommé A... Lucien, domicilié également dans la commune de Parlatges, accompagné de plusieurs autres individus de la

même commune, nommés Joseph A..., frère de ce dernier, Joseph S... fils, dit Garambel, Etienne V... dit Laquais. Après plusieurs vexations qu'il lui adressa directement, [A... dit à J...] que s'il voulait quelque chose de lui, qu'il eut à se présenter, qu'il saurait lui rendre raison. [J...] lui avait répondu qu'à lui seul il donnerait les raisons qu'il pourrait exiger, mais que contre plusieurs qui l'accompagnaient, il était en faiblesse. Après cette réplique, les quatre individus s'étaient emparés de lui, l'avaient foulé aux pieds et accablés de coups.

« Le plaignant nous a apporté à la mairie les habillements dont il été revêtu, consistant en chemise, pantalon et gilet, lesquels étaient tout déchirés et réduits en lambeaux, et se trouvant momentanément déposés à la mairie pour y être soumis, s'il y a lieu, à l'autorité compétente. L'exposant nous a (...) amené quelques témoins à la mairie, qui étaient présents à la scène (...).

« Le sieur François V..., dit boulanger, habitant de cette commune, âgé d'environ 53 ans, agriculteur, a dit que se trouvant dans ladite auberge à prendre aussi un repas avec un autre individu, et que (...) Lucien A... et Joseph A... frères avaient été les premiers à provoquer le dit sieur François J..., que ce dernier leur avait réparti qu'il ne leur avait rien fait, et qu'il ne pouvait leur donner raison parce qu'ils étaient trop nombreux, et qu'à l'instant même les quatre provocateurs (...) s'étaient emparé de ce dernier, l'avaient terrassé (...).

« Le sieur Benoît B..., autre témoin, propriétaire, âgé de 34 ans, domicilié dans la commune de Parlatges, a déclaré que le jour sus indiqué il se promenait dans le village dudit lieu, qu'on lui avait annoncé qu'il y avait une rixe violente dans ladite auberge, qu'il y avait été précipitamment et qu'il y avait aperçu les nommés Lucien A..., Joseph S... et Etienne V..., qui avaient terrassé le dit sieur François J..., et que ce dernier se trouvait sous le poids de ces trois individus, qu'il les avait immédiatement séparés, leur observant [sic] qu'on avait tort de se battre quatre contre un seul, et que d'ailleurs c'était un scandale qu'ils offraient au pays; et qu'après ces considérations, il était parvenu à les éloigner les uns des autres, les exhortant vivement à ne plus y revenir; que le nommé Lucien A... le lui avait promis, mais qu'il avait encore quelque raison à dire au sieur François J..., et que s'étant élancé de nouveau sur ce dernier, l'avait, avec l'accompagnement de ses collègues, terrassé de nouveau.

« Le plaignant nous expose encore que les individus présents à cette scène, et qui peuvent le mieux fournir des enseignements, sont les nommés François S..., garde champêtre de la commune de Parlatges, et avec lequel se trouvait le plaignant à prendre le repas; Jean B... fils, demeurant à la Roque, commune de St-Etienne de Gourgas; François B..., oncle de ce dernier, restant en qualité de

domestique à la Beaume, commune du Caylar ; C... domestique au Mas de Rigal... dépendant de la commune de St-Maurice ; Pierre V..., aubergiste dans la maison duquel la scène a eu lieu, Germain R..., voiturier ; J... dit Roustand, agriculteur ; Jean M..., cordonnier ; ces quatre derniers domiciliés au dit La Vacquerie. »

#### **1<sup>er</sup> octobre 1840**

Plainte de Pierre S..., berger chez V... (avocat et propriétaire), pour vol d'une bête à laine par Guillaume F... père (qui la vendit à Cl..., cordonnier et aubergiste à La Vacquerie).

#### **10 novembre 1840**

##### Agression contre le garde-champêtre

« Au moment où [le garde-champêtre] se disposait à lui souhaiter le bonjour, [V..., du Mas de Bedos, commune de Parlatges], lui a jeté un coup de pierre, l'a renversé et l'a assommé de coups. »

#### **24 août 1841**

Plainte de François T... contre Jean-Pierre V... (dit [débassier]), pour menaces.

#### **9 janvier 1842**

Plainte de Joseph Ri..., « fermier d'une maison qui a un jardin derrière et un cellier », pour vol d'eau de la citerne située dans le cellier. La porte a été fracturée, et « nous avons vu même sur la neige les traces des pieds. ».

7 avril 1843

##### Agression sur la route de Lodève

Plainte de François M... contre Jean-Jacques C..., de Soubès. Ce dernier, cité devant le juge de paix pour payer la somme de 75 frs pour l'achat de tonneaux, partit de Lodève furieux.

« Le dit C... ayant été vaqué à son travail ordinaire qui était, pour le moment, de charrier de la pierre de taille de la mine de la métairie de Formis à la campagne de C..., sachant bien que là il de manquerait pas de rencontrer le dit M..., plaignant. En effet, celui-ci passant sur son cheval, sur les quatre heures de l'après-midi, où ils se rencontreraient environ à une distance de 150 mètres après avoir dépassé la campagne du dit sieur C.... Le dit C..., conduisant comme il a été dit une charrette à un collier chargée de pierre de taille, C... étant hors main et M... du côté opposé à la vue de celui-ci, et sans pouvoir se douter de rien, le dit C... ayant rétrogradé, saisit le dit M... par la jambe gauche, le renversa de cheval, se jeta sur lui d'une main lui serra le cou pour l'empêcher de crier, des genoux lui pressant le ventre et de

l'autre main sortit son couteau qu'il n'ouvrit pourtant pas, mais à l'aide duquel il fit pourtant au dit plaignant plusieurs blessures ou contusions sur diverses parties de son corps, et notamment à l'articulation du quatrième doigt de la main droite, lui disant : « *Brigand, voleur, il faut que je te tue. Et si je ne te tue pas aujourd'hui, tu ne vivras pas huit jours* » L'ayant enfin lâché, etc. »

### **5 juin 1843**

#### Une mère injuriée

Plainte de Francois T..., docteur en médecine, contre G..., dit Pachache, lequel a injurié sa mère, Veuve T..., qui traversait la principale rue du village, « devant une foule de témoins. »

### **19 juin 1843**

#### Arrestation de « Pachache »

Arrestation de G..., dit Pachache, lequel « venait de parcourir toutes les rues du village en proférant à haute voix des injures contre les autorités de la commune. »

« Nous avons dû le faire incarcérer à la mairie, et mettre sous la surveillance du garde champêtre et du sergent de ville, et ce pendant 24 heures (...). Au moment où nous avons fait arrêter le prévenu, nous lui avons demandé pour quel motif il criait de pareilles injures, et il nous répond : « *Pour rien. Je n'ai pas à me plaindre des autorités. Je vous demande excuse, M. le maire, et je n'y reviendrai plus.* »

### **21 août 1843**

Plainte de Jean V... contre S..., dit *Migot*, pour menaces et violences.

### **9 novembre 1843**

Plainte de Germain R..., voiturier à La Vacquerie, contre Casimir M..., maréchal ferrant, pour blessure.

### **6 avril 1845**

#### Vol de couverture

Etienne A..., voiturier, « nous a exposé qu'il y a environ trois mois, une couverture de mulet, qu'il avait dans son écurie, lui avait été soustraite. L'exposant s'étant ensuite livré, pour la découverte de la dite couverture, à toutes les investigations possibles, mais jusqu'aujourd'hui de dimanche étaient restées infructueuses ; ce dernier ajoute que ce jourd'hui, en venant de Montpeyroux avec ses deux mulets chargés de vin, et se trouvant à la compagnie du sieur François V..., également voiturier et domicilié dans la même commune, il avait rencontré le nommé G... Antoine, dit *la peche* [sic], qui pleuvant, portait la susdite couverture qui

primitivement avait été volée à l'exposant. » - Interrogé, G... répond que c'est Jean M... qui lui a donné la couverture.

### **15 septembre 1846**

Plainte de Pierre B... contre Pierre H..., dit la [boule], pour injures et menaces.

### **23 juillet 1847**

#### Dispute sur un champ de sainfoin aux Laudacières

Germain R..., voiturier, domicilié à La Vacquerie, expose : « Ce jour d'hui, en travaillant au labour à une distance assez éloigné d'un champ ou terre labourable, à lui appartenant, et connu sous la dénomination de las Laudacières, il y avait aperçu des bœufs, au nombre de sept, qui paissaient et ravageaient le sainfoin dont ladite terre était ensemencée (...). Etant accouru pour disperser ce nombre de bêtes à cornes, il avait reconnu, en y arrivant, que ces bêtes appartenaient au sieur V... Fulcrand, dit *biouzet*, propriétaire au mas de Bedos, commune de Parlatges. Ils étaient confiés à la garde du nommé Antoine V..., fils du précédent (...). Le dit V..., feignant de faire un léger mouvement, avait sorti de sa poche un couteau (...). Le sieur R..., [l'] ayant instantanément aperçu, lui avait dit vivement : « *Que veux-tu faire de ce couteau ? Si tu ne le fermes de suite et le rentre dans ta poche, je t'assomme d'un coup de bâton* » (bâton que tenait le plaignant). Le dit V... avait de suite renfermé [sic] son couteau, disant qu'il ne l'avait point mis à la main pour en faire usage, mais seulement pour voir s'il ne l'avait pas perdu. »

### **2 mai 1847**

#### Agression près de Ferrussac

« Louis B..., maréchal ferrant, domicilié à St-Maurice (...), nous a exposé que ce jour d'hui, vers les trois heures après midi, en venant de la métairie de St-Martin-de-Castries (...), et passant près de l'endroit dit le Mas de Ferrussac, il avait été assailli de coups de pierres et en reçut notamment plusieurs coups sur la tête, laquelle s'en trouve meurtrie et toute ensanglantée ; et que les meurtriers s'étaient cachés derrière les haies qui se trouvaient à peu de distance. »

### **9 avril 1848**

#### Agression sur la route de Saint-Pierre

« Jeudi dernier, à 6 heures du soir, [R..., des Huttes], revenait de Soubès conduisant sa charrette. Arrivé à la partie du chemin appelé le Bacou, à 500 m environ avant d'arriver à Saint-Pierre, le nommé RG [de La Vacquerie] arrive près de lui, conduisant également une charrette attelée de deux mules. Quand ce dernier eût fait dépasser, à sa charrette, celle du requerrant, il se retourna vers lui en lui disant : « *Il faut que je te sorte les tripes et les foies au soleil. Il faut que*

*nous nous mesurions. Je veux être ton bourreau.* » Alors le dit R..., se méfiant de RG et se tenant sur ses gardes, vit ce dernier lui porter dans le ventre un coup de gros bâton vulgairement appelé [tablette ?]. Le requérant détourne avec la main le coup qui lui est porté, et se baisse dans l'intention de retenir et de s'emparer du bâton dont il était menacé. En ce moment, RG lui saute dessus et le terrasse [...]. RG lui fit diverses égratignures au visage et aux mains ; il le mordit à la main gauche.

« Le requérant se félicite d'avoir eu assez de sang froid et de modération pour ne pas se venger, quoique RG, vaincu, lui dit toujours : *« Il faudra que je te tue. »* R... expose qu'il abandonna RG et se tint toujours sur ses gardes, alors surtout que celui-ci répétait toujours : *« Il faudra nous en voir, aujourd'hui ou un autre jour. »*

### **12 septembre 1848**

#### Vol de 18 ou 20 lapins

François T..., docteur médecin et maire, dépose la plainte suivante, reçue par son adjoint Antoine V....

« La nuit dernière, un malfaiteur ou des malfaiteurs se sont introduits par escalade dans une cour attenante à une petite mesure qu'il possède, située sur une hauteur et distante d'environ trois cents mètres du village ; qu'une fois dans la cour, on avait enfoncé une porte à deux battants, fermée à clef et conduisant dans un rez-de-chaussée servant de lapinière ou garenne. L'exposant nous dit qu'il lui manque 18 ou 20 lapins de différentes grosseurs, parmi lesquels une douzaine ou quinze pesant un kilogramme et demi chacun environ. Il ajoute qu'au nombre des lapins qui lui manquent, se trouvaient trois femelles dont deux nourrissaient chacune une nichée ; lesquelles femelles pesaient chacune environ trois kilogrammes ; qu'au surplus, ces trois femelles portent aux oreilles la marque qui avait été faite pour indiquer l'intention du propriétaire qui voulait les garder pour la reproduction. La marque faite aux oreilles consiste en ce que l'une des oreilles ou toutes les deux sont fendues longitudinalement, soit en ce que le bout de l'oreille a été coupé avec des ciseaux. L'exposant nous remet un petit bâton de coudrier que le malfaiteur ou les malfaiteurs ont laissé dans la garenne. »

### **13 décembre 1848**

Plainte pour injures, déposée par Jean G..., marchand tailleur, et son fils Frédéric, mineur, domiciliés à La Vacquerie ; contre Joseph R... - Frédéric G... faisait du bois dans la garrigue, en toute légalité, lorsqu'il fut accosté par R..., qui l'injuria.

## 27 janvier 1849

### Agression pendant la garde d'un troupeau

Pierre D..., dit *Totoye*, domicilié à La Vacquerie, « expose que le 20 courant il était sur le territoire de la commune de Saint-Michel, occupé à la garde du troupeau de Fulcrand G... de la Vernède, son maître, lorsque le nommé [Antoine M..., dit *Bélangue*, de Saint-Pierre-de-la-Fage] est venu à lui, et d'une voix menaçante lui a demandé : « *Comment arrangerons-nous ceci ? Pourquoi m'as-tu fait manger mon herbe, mon blé et mes lentilles ?* » D... lui répond qu'il est dans l'erreur, qu'il y a plus d'un mois que lui, D..., n'est venu dans ces parages, qu'il ne pourra pas lui prouver ce qu'il avance, qu'il est complètement innocent de ce dont il l'accuse.

« M..., sans autre forme de procès, sans provocation aucune de la part de D..., lui donne des coups de bâton, lui disant : « *Tu la paieras, l'herbe ! Tu croirais t'en tirer avec de bonnes paroles ? Si tu ne m'apportes pas, dans la journée de demain dimanche, quinze francs à Saint-Pierre, je te tuerais, quel que soit l'endroit où je te rencontre. Quand tu seras à garder ton troupeau, tu pourras l'abandonner quand tu me verras venir.* » De vive force, M... a entraîné le plaignant pour mesurer la dimension de ses souliers ou galoches et les comparer à des empreintes qu'il y avait sur le sol que M... prétendait avoir été dévasté par le troupeau de D... . Là, M... continue ses menaces et assène quelques nouveaux coups de bâton à D..., qui protestait toujours de son innocence.

« D... croit dans l'intérêt de [sa] sûreté personnelle devoir adresser cette plainte à qui de droit et demander à la Justice satisfaction pour les mauvais traitements qu'il a reçus de M... Emile C..., fils de Jean C... de la Vernède, a été témoin de la brutalité et des mauvais traitements de M... contre D...

« C... Jean, père, attestera également que D... n'est pour rien dans le dommage dont M... l'accuse d'en être l'auteur. »

## 29 avril 1849

### Menaces près du Goutal

« Hier, 28 courant, vers midi, [Marie B..., épouse Jean V...] allait travailler à une petite terre qu'elle a dans les terrains communaux, au tènement dit du Goutal. Arrivée là, a rencontré [Etienne B..., dit *Chauchar*, habitant de La Vacquerie], lequel l'injurie en la traitant de voleuse et autres qualifications injurieuses ayant rapport à sa réputation de femme, telles que "p...", "b...", etc. Non content de lui adresser des injures, l'exposante ajoute que B... l'a menacée de la pioche et même d'un couteau à manche rouge qu'il tenait à la main, la menaçant de l'éventrer.

« L'exposante nous dit que B... empiétait sur la petite terre en nature de friche dont il a été parlé plus haut, à elle appartenant, et que sans doute B... voulait s'approprier par l'intimidation.

« L'exposante croit devoir, connaissant le caractère emporté et brutal de B..., demander acte de tout ce dessus, dans l'intérêt de sa sûreté personnelle.

« De tout ce-dessus nous avons donné lecture à la femme V..., qui déclare que c'est l'exacte rédaction de ce qui s'est passé.

« Requise de signer, elle a déclaré ne savoir. »

### **29 avril 1849 (suite)**

#### Injures et jets de pierres au Mas de Figuières

« La veuve [Pierre C..., demeurant au Mas de Figuières] expose que [B... fils, dit *Jacquarelles*, berger chez François D..., fermier à la Barre] allant journellement du dit domaine de La Barre à la mare dite de Soulages, abreuver les bestiaux de son maître, et passant pour cela devant la maison de la plaignante ; non content de l'injurier et de la qualifier des mots les plus durs et les plus insultants, lui jette des pierres à la porte ; que lorsqu'elle veut observer et demander les motifs d'une pareille conduite, le dit B... lui lance directement à elle des pierres de plus fort, que même des pierres ont été lancées par le dit B... par la fenêtre jusques au lit dans lequel reposait la plaignante, à toutes les heures de la nuit, à dix, onze heures ; et même plus tard, B... renouvelle ses provocations, ses attaques et ses injures contre l'exposante et menace même de monter chez elle et de la rosser lorsqu'elle invoque le respect qu'on doit à sa personne et à sa maison. La veuve C... ajoute que sa maison est éloignée de toutes les autres maisons du hameau du mas de Figuières, qu'elle est seule dans sa maison, qu'elle n'a personne capable de la protéger si ce n'est un jeune berger et un de ses neveux, âgé chacun d'une vingtaine d'années, elle croit devoir, dans l'intérêt de sa tranquillité et de sa sûreté personnelle, adresser cette plainte à qui de droit, persuadée que l'intervention de l'autorité compétente aura pour but de faire cesser les tracasseries auxquelles elle est en bute. Il lui répugnerait infiniment d'en venir à des moyens de violence pour défendre sa personne et sa maison.

« De tout ce nous avons dressé le présent acte, et que nous avons signé, non la plaignante qui, de ce requise, a déclaré ne savoir. »

### **12 août 1849**

#### Pierres jetées à une poule

Le jour d'hier, onze du courant, à cinq heures du matin, [Joseph R..., ouvrier maçon, domicilié à La Vacquerie] allait travailler chez le sieur [François V..., dit *boulangier* V...], et étant entré dans le pré qui est en face [de] la maison pour prendre quelques matériaux, Madame V... mère était à la fenêtre. Voyant une poule dans son pré, lui avait dit de la chasser ; de la tuer s'il le pouvait ; et [qu'alors] il avait

ramassé deux petites pierres qu'il (...) avaient jetées à la poule, sans avoir l'intention de lui faire le moindre mal, seulement pour la faire sortir du pré. La poule s'étant envolée dans la rue, il était allé à son travail sans penser qu'il avait blessé cette poule. Quelques instants après, il entendait la femme V... qui criait de toute la force de ses poumons : « *Voleur, mauvais sujet, galérien !...* » Et autres qualifications injurieuses, mais sans savoir à qui cela s'adressait. A une heure après midi, retournant à son travail et passant devant la porte du dit V..., la femme de ce dernier sortit alors de la maison comme une furieuse, ramassa des pierres et les lui jeta sans l'atteindre, mais en criant comme le matin : « *Voleur, mauvais sujet, galérien ! Tu as blessé ma poule, il faut que je t'en fasse autant.* » L'exposant, voyant alors que toutes ces injures s'adressaient à lui, s'offrit à lui payer la poule. A cet instant, V... sortit de sa maison et le saisit par le menton, le frappa à coups de poing en lui disant : « *Tu paieras la poule, et tu ne la mangeras pas. Je me vengerai. Il faut que tu partes d'ici.* » L'exposant n'a point cherché à se défendre, malgré tous les mauvais traitements qu'il a reçus de la part de V... et sa femme. Il lui disait toujours qu'il lui paierait sa poule, qu'il ne voulait pas se battre. Malgré les bonnes paroles de l'exposant, V..., par derrière, l'empêcha de continuer à frapper à coups de poing. Voyant qu'il ne pouvait plus l'atteindre du poing, il se servit du pied, en donna plusieurs coups sur la cuisse droite de R... qui était toujours sans défense. L... finit par se rendre maître et a emmené V..., qui criait : « *Tu me le paieras !* » L... Laurent, et Marie G..., femme B..., ont été témoins de la brutalité et des mauvais traitements de V... et sa veuve contre R.... »

## **25 août 1849**

### Jet de pierres au Mas de Figuières

« Vendredi, vers neuf heures du soir, B... Antoine, sur l'ordre que lui avait donné son maître [propriétaire au Mas de Figuières], allait prendre, portant les licols sur son épaule, les montures de son maître, lorsque, chemin faisant, il s'arrêta pour satisfaire un besoin naturel. Pendant cet acte, le jeune B... se voit assailli à coups de pierres venant de vers la maison de la veuve C.... Sur l'observation qu'il fit pour savoir qui lui jetait les pierres et pourquoi il voit que les pierres lui étaient lancées par Germain R..., neveu de la veuve C... et par Aimé, son berger. Il entend aussi la veuve C... dire à ses deux garçons : « *Allez ferme ! Jetez-lui des pierres, à ce vaurien !* » Le jeune B... réclamait sur une pareille agression, lorsqu'il se voit assailli par les deux garçons de la veuve C..., qui lui donneront des coups de poings sur la tête. Il voit aussi la veuve C... venir vers lui lorsque, heureusement, il fut secouru par Alexis, domestique chez le Sieur D..., fermier de La Barre. Voyant qu'ils étaient dérangés dans leurs projets,

Germain R... ou la veuve C... (le plaignant ne sait lequel des deux) lui avait dit : « *C'est égal, je t'aurai.* » Quelques instants après, le jeune B... continuait son chemin pour remplir la commission que lui avait donnée son maître, lorsque après avoir fait environ 200 mètres de chemin, il se voit assailli par Germain R..., désigné plus haut, et par la veuve C..., lesquels le renversent, le frappent avec le poing, lui mettent les genoux sur le ventre et sur la poitrine. Le berger était présent, mais il resta neutre. La veuve C... va même jusqu'à le mordre au ventre, et avait eu la précaution de lui mettre la main au cou pour l'empêcher de crier. Le jeune B..., ne pouvant pas se traîner, est secouru dans ce moment par Alexis ci-dessus nommé, son maître Jacques B..., et le jeune D... fils aîné, de La Barre, commune de St-Maurice. De tout ce-dessus, nous avons donné lecture au plaignant qui déclare que c'est l'exacte rédaction de ce qui s'est passé. Requis de signer, a déclaré ne savoir. »

### **26 août 1849**

#### Jet de pierres au champ de Laze

« Hier, 25 courant, vers neuf heures du soir, [la veuve C..., née Marguerite R..., domiciliée au Mas de Figuières] revenait de Lodève, montée sur sa mule et suivait la route départementale de Lodève au Vigan, lorsque arrivée à un point qui se trouve à peu près à égale distance du chemin de Vissec et de la mare de Soulages, vis-à-vis la terre appelée le *champ de Laze* appartenant à A..., elle rencontre [Adolphe B... et Ferdinand H..., de Laroque]. Le nommé H... lui dit bonsoir, elle lui répondit de même. Alors elle reçoit une pierre qui lui est lancée par B..., lequel sans rien dire lui jeta de nombreuses pierres qui l'atteignirent pour la plupart. La veuve C... fut jetée à terre par sa mule qui lui échappa. Elle se mit à la recherche de sa mule, l'attrapa, et vit en même temps auprès d'elle le dit B... qui continua à lui jeter des pierres. Sur ces entrefaites, la mule lui échappa de nouveau, et alors B... la renversa d'un coup de pierre et l'assaillit à coups de pieds, proférant contre elle des juréments, et la laissa sans connaissance. La veuve C..., ainsi maltraitée par le sieur B..., eut son jupon déchiré et son tablier arraché de sa ceinture. Elle se releva pour s'acheminer vers sa maison, et s'aperçut en se relevant qu'un mouchoir dans lequel elle avait enveloppé quarante francs en pièces de cinq francs manquait de la poche de son tablier. De tout ce dessus nous avons donné lecture à la veuve C..., qui déclare que c'est l'exacte rédaction de ce qui s'est passé. Requis de signer, a dit ne savoir. »

### **21 septembre 1849**

#### Perquisition, après des vols de pommes de terre

« Nous [T...], maire de la commune de La Vacquerie, informé par divers propriétaires que des vols nombreux de pommes de terre étaient commis, avons procédé, accompagné de deux hommes de gendarmerie de la Brigade du Caylar et de plusieurs citoyens que nous avons requis à cet effet, à la perquisition qui pouvait amener la découverte des dits vols. Nous avons découvert : 1°) Dans l'escalier qui conduit au galetas du nommé B... Pierre, dit *Chauchard*, une paillasse contenant environ trois kilogrammes de pommes de terre. 2°) Arrivés dans le galetas, au 2<sup>e</sup> étage de la maison de B..., nous avons trouvé sur le plancher un tas de pommes de terre pesant environ 20 kilogrammes. 3°) Procédant à des nouvelles recherches dans le dit galetas, nous avons trouvé, enfoui et caché par la paille et des *vanes* [= paniers ?], un tas de pommes de terre que nous avons fait transporter à la mairie sans les mêler. Nous avons alors fait comparaître le nommé B..., auquel nous avons donné connaissance de ce qui avait été trouvé chez lui, et nous lui avons demandé comment ces pommes de terre étaient en sa possession. B... répond que mercredi 12 courant, il a acheté sur le marché de Lodève une quarte et demie de pommes de terre, que, quant à l'excédent qu'il peut avoir chez lui, sa femme a été en cueillir à sa terre deux paniers pesant environ 8 à 10 kilogrammes chacun. Nous faisons observer à B..., d'abord, que le mercredi il n'est [sic] pas marché à Lodève, et que, en second lieu, on pèse et on ne mesure pas les pommes de terre. B... persiste dans sa déclaration. Nous faisons remarquer à B... que les pommes de terre saisies chez lui sont de diverses espèces et proviennent des terrains tout à fait différents. Que, en outre, chaque espèce est bien distincte et séparée. Nous lui demandons si après avoir acheté à Lodève il a fait le triage des espèces. B... dit qu'il a acheté à Lodève, il ne peut pas expliquer la présence chez lui des pommes de terre de diverses espèces. Nous témoignons à B... notre surprise de le voir acheter des pommes de terre à Lodève, dans une époque où chacun va en cueillir de celles qu'il a plantées pour les besoins de son ménage. B... répond encore qu'étant à Lodève le jour cité plus haut, il a acheté.

« Pour nous assurer du dire de B... lorsqu'il prétend que sa femme a été à son champ cueillir deux paniers de pommes de terre, nous avons chargé le garde et notre adjoint, qui nous avaient accompagné dans cette perquisition, d'aller de suite au champ où B... avait planté ses pommes de terre, et de s'assurer par un minutieux examen si les pommes de terre avaient été arrachées dans ce champ, et dans quelles proportions. Ces deux fonctionnaires vont remplir leur mission et nous attestent à leur retour qu'il n'y a, dans le champ de B..., rien qui indique que des pommes de terre aient été arrachées ; qu'ils n'ont trouvé ni vide dans le plantier de pommes de terre, ni tiges des pommes de terre sur les bords

du champ, ni dans le champ. Ils ajoutent qu'ils ont vu une seule plante arrachée, la tige flétrie, au pied de laquelle plante se terminaient encore les pommes de terre, ce qui, disent-ils, leur fait supposer qu'un passant curieux a dû l'arracher.

« La femme B..., que nous avons interrogée sur la possession, dans la maison de son mari, des pommes de terre par nous saisies, nous répond que les pommes de terre dans la paillasse sont le reste d'un panier de cinq à six kilogrammes qu'elle a été cueillir à leur champ. Quant aux autres, elle dit que son mari les a apportées. Notre opération de perquisition, commencée à cinq heures et demie, a été terminée à sept heures et demie. De tout ce dessus nous avons dressé le présent procès-verbal pour copie en être transmise avec les pommes de terre saisies comme pièces de conviction à M. le Procureur de la République. »

### **3 décembre 1849**

#### Menaces

Germain R..., « après avoir tenu (...) plusieurs allégations et propos plus faux les uns que les autres [sur Etienne A...], lui a répondu, lorsque [A...] a voulu lui demander le motif de sa conduite à son égard : « *Vous êtes une famille de mauvaise engeance, les A... Et avec toi, la première fois que nous nous rencontrerons, je veux te f... une rincée telle que tu te rappelles de moi toute ta vie. Je te le promets, et je te le tiendrai.* » A... nous dit que, connaissant la brutalité et les mauvais antécédents de R..., qu'il sait s'être porté maintes fois à des voies de fait envers plusieurs individus complètement inoffensifs, il croit devoir, dans l'intérêt de sa sûreté personnelle, donner connaissance au ministère public des propos menaçants de R... à son égard. A... nous cite le sieur Antoine P... et la femme Etienne B..., dit *Cabrit*, comme ayant été témoins des faits qu'il nous rapporte. »

### **30 juin 1850**

#### Arrachage de pommes de terre dans le champ de la Croix

« A trois heures de l'après-midi, le dit jour 30 juin, [Pierre H..., menuisier à La Vacquerie, a planté un carré de pommes de terre] dans le *champ dit de la croix*, appartenant à P... Justin (...). A cinq heures, les nommés P... Prosper et Honoré [l'ont] informé qu'une bonne partie de ses pommes de terre étaient arrachées. Sur l'invitation d'H..., nous nous sommes portés avec lui dans la partie du champ où il a ses pommes de terre, et nous avons reconnu qu'en divers endroits de la plantation, les pommes de terre avaient été arrachées ; que dans un endroit seul près du mur servant de clôture, près de la terre de V... François, dit [*Sabotte ?*], cent pieds de pommes de terre avaient été arrachés, tous se tenant et attendant, qu'en d'autres endroits pareil ravage avait été commis. En résumé, nous avons compté 260 pieds ou plantes

de pommes de terre arrachés. En outre du nombre 260 plantes ci-dessus, 40 ou 50 plantes environ étaient plus ou moins mal traitées et endommagées. H... expose qu'il ne sait à quel motif attribuer le dommage dont il est victime ; que ses pommes de terre étant jeunes et n'ayant poussé aucun tubercule, il ne saurait attribuer ce fait qu'à la malveillance. »

### **12 novembre 1850**

#### Agression dans la côte des Salces

Le dimanche 10 courant, vers 6 h ½ du soir, [Joseph Victor G..., fils de Jean G..., marchand tailleur], vaquant à ses affaires, revenait des Salces. Arrivé au bout de la côte des Salces, au point dit *le Baou de la Treille*, un homme de taille moyenne, vêtu de gris et portant un chapeau à large bord, sorti de derrière un rocher, le saisit par la blouse sans mot dire. Il réussit à se dégager, « en étant quitte pour sa blouse et sa veste déchirées. Alors il crut prudent pour lui de rétrograder vers les Salces, où il se rendit à toutes jambes et où il passa la nuit. » G... suppose que son agresseur l'avait surveillé faisant ses affaires aux Salces, et l'avait ensuite attaqué parce qu'il « le croyait porteur d'espèces métalliques ».

### **25 décembre 1850**

#### Soufflets donnés à un enfant de 4 ans

François A..., tailleur à La Vacquerie, expose « que ce jour mercredi vers 1 h 1/2, un de ses enfants, âgé de 4 ans, nommé Stanislas, était devant la porte du café du sieur H... Pierre, où il se trouvait un grand nombre de sabots étalés devant le dit café, plusieurs enfants, tous en bas âge, s'étant approchés des sabots et les ayant dérangés de leur place, le sieur H..., s'étant aperçu que ces enfants lui dérangeaient ses sabots, sortit et a donné quelques soufflets au petit de l'exposant. »

### **26 janvier 1851**

#### Découverte d'un fusil près de la plâtrière de la côte d'Arboras

Antoine A..., cultivateur à la Pezade, D... et J..., cultivateurs à La Couvertorade, revenant de Montpellier où ils travaillaient depuis environ deux mois chez M. Bouchette, « étant arrivés vers 7 h ½ du soir à moitié de la côte d'Arboras, où se trouve une plâtrière, ils voulurent s'arrêter un instant pour se reposer et boire un coup. L'un d'eux frappa à la porte de la petite habitation qui est attenante à la plâtrière ; il crut entendre une voix mais il ne sait pas si c'est l'écho ou si c'est une personne qui lui aurait répondu. Ils ne virent personne. En se retirant, le sieur D... trouva un fusil double appuyé contre le mur de la maison qui fait face au chemin. Il dit à ses camarades : « *Voici un fusil.* » En même temps qu'il regardait le fusil, il aperçut une espèce de bonnet formant une

espèce de masque. Après l'avoir examiné, ils le laissèrent. Ils pensèrent tous trois que ce fusil devait appartenir à quelque malfaiteur. Ils se décidèrent à le prendre et le remettre au maire de la commune la plus voisine où ils devaient passer. »

**16 avril 1851**

Plainte de T..., contre B... dit *Chauchard*, pour injures et diffamations.

**27 avril 1851**

Plainte de T... contre B... dit *Chauchard*, pour injures et diffamations.

**28 avril 1851**

Plainte de D..., fermier de la Barre, contre B... dit *Chauchard*, pour « sottises et outrages ».

**28 août 1851**

Abus de pouvoir des employés de la régie

Germain R..., cultivateur, « nous a requis de nous transporter devant son domicile à l'effet de procéder à la vérification du liquide contenu dans deux outres chargées sur sa monture. Nous, S... Antoine Laurent, membre de la Légion d'honneur, adjoint à la mairie, obtempérant à sa réquisition, nous sommes transporté devant le dit domicile et, en présence du sieur G... Hippolyte, cultivateur, et Christine G..., femme V... Jean, berger, domiciliés à La Vacquerie, avons fait délier les deux outres qui se trouvaient sur la jument, desquels nous avons tiré de chacun d'eux un verre du liquide qu'il renfermait, que nous avons reconnu véritablement être du vinaigre. »

R... expose que ce même jour, revenant d'Arboras où il avait acheté un hectolitre de vinaigre, et alors qu'il arrivait, vers 5 h du soir, « au bout de la montée de la métairie de la Triballe, près du chemin qui conduit à la cave à fromage », en compagnie d'Antoine J... et Jean V..., propriétaires à La Vacquerie, « là, deux individus s'étaient présentés armés chacun d'un fusil double et porteurs d'un havresac tel qu'en portent les chasseurs, et qu'ils lui avaient demandé à lui, R..., s'il portait son billet ; ce qui lui faisait présumer que c'étaient des chasseurs qui voulaient plaisanter. Mais lui ayant réitéré leur demande, R... lui a répondu qu'il n'avait pas besoin de billet. – « *Et pourquoi me faites-vous cette question ?* » - Ils ont déclaré alors qu'ils étaient employés de la régie. En effet, le sieur J..., dénommé ci-dessus, les a reconnus pour tels à la résidence de Gignac. L'exposant lui a dit : « *Puisqu'il en est ainsi, je vous déclare que j'apporte du vinaigre. Je ne suis pas en contravention. Je vous le ferai goûter.* » - « *Nous allons à La Vacquerie* », ont dit les employés, « *nous ferons route ensemble.* » Arrivés à 600 mètres du village, l'exposant a dit

de nouveau à MM. les employés que s'ils avaient le moindre doute qu'il soit en contravention, il est prêt à leur faire goûter le vinaigre qu'il apporte, que d'ailleurs il ne cherche pas à fuir, à quoi les employés ont répondu qu'ils feraient feu sur lui s'ils fuyait, et qu'ils tireraient aux jambes. R... a répondu qu'il n'y aurait pas le moindre bon sens, que ce serait vouloir mettre la révolution au village, et que sa femme la première, le voyant conduit par les commis de la régie, le croirait en contravention, ce qui pourrait lui occasionner maladie à cause qu'elle nourrit un enfant en bas âge. Malgré toutes ces observations, les commis ont persisté en disant que cela ne pouvait occasionner la moindre chose. Arrivés à La Vacquerie, devant l'auberge du sieur P..., MM. les employés ont saisi la jument de R... par la bride pour la faire entrer dans l'écurie de P..., à quoi l'exposant s'est opposé en leur disant qu'ils pouvaient le conduire chez le buraliste ou devant M. le maire, que là il leur ferait voir qu'il n'était pas en fraude. Les commis s'étant reposés, l'exposant a délié les deux outres dans lesquelles était le vinaigre, pour le leur faire goûter en présence d'une foule de personnes assemblées devant la maison P.... »

### **29 janvier 1852**

#### Agression à la lavagne sèche

« Ce jourd'hui, vers les 2 heures après-midi, [Pierre M..., berger à Saint-Martin] avait conduit le troupeau de moutons confié à sa garde, à la mare vulgairement appelé *Lavagne sèche* pour abreuver le dit troupeau. Arrivé sur le lieu, le nommé Antoine M... [lui aussi berger, demeurant à Saint-Martin], lui avait apparu tout à coup tenant un gros bâton à la main. Il lui avait dit de faire retirer son troupeau, et qu'en même temps il lui avait jeté une pierre d'une telle force qu'il l'avait renversé par terre ; que le voyant dans une pareille position presque sans connaissance, il s'était approché de lui et l'avait assailli à coups de bâton et lui a fait une blessure à la tête d'où le sang a coulé en abondance. »

### **28 mars 1852**

#### Plainte de, contre Germain R..., cultivateur.

« Vers l'heure de midi, faisant sa tournée ordinaire pour la conservation des propriétés confiées à sa garde, en passant dans le chemin qui conduit à la mare, [R..., garde champêtre « décoré des marques distinctives de ses fonctions »] avait rencontré Germain R..., lequel l'avait injurié au sujet de ses fonctions, et fait des menaces en lui disant : « *Tu as fait tort à mes filles, et si le maire n'était pas un mauvais sujet, tu ne porterais pas la plaque. Il faut que je te crève.* » L'exposant lui a répondu : « *Mais j'y serai !* »

### **19 novembre 1852**

#### Dispute au sujet d'un prêt de 40 francs

Antoine H..., cultivateur à La Vacquerie, expose qu'il avait prêté la somme de quarante francs à Jacques T..., lui aussi cultivateur à La Vacquerie. - « Ce dernier dit avoir remis 20 francs à compte et avoir fourni la nourriture pendant douze jours à la femme H... à raison de 6 francs pour les douze journées ; [il l'a aussi] aidé à dépiquer son blé avec trois montures pendant une journée qu'il évalue 4 francs et dix francs (...). T... a cru se libérer de sa dette. L'exposant a déclaré ne pas avoir reçu les 20 francs que le dit T... dit lui avoir donné à compte (...). Là dessus nous les avons renvoyés au lendemain pour pouvoir éclairer cette affaire. En se retirant pour se rendre chacun en leur maison, accompagnés de leur femme, arrivés sur la place, le dit T... a commencé par dire à l'exposant : « *Franc de justice* », l'a aussitôt saisi par le corps, lui a donné des coups de pied, l'a mordu au dessous et à droite du téton droit. Nous avons vu et reconnu l'empreinte de la blessure faite par les dents. La femme T... frappait également à coups de poing et égratignait le plaignant. T... avait une pierre à la main quand les sieurs R... Pierre, garde champêtre, S... Joseph, sergent de la mairie, se trouvaient là pour mettre fin à la rixe, le garde champêtre a enlevé la pierre que tenait T... dans sa main. »

### **20 novembre 1852**

Plainte de Jacques T... contre Antoine H... - Même affaire que celle du 19 novembre. T... précise qu'il a donné à H... « 20 francs en espèces : 4 pièces de 5 francs. »

### **24 août 1854**

#### Un cheval épouvanté par un chien

Antoine P..., ayant l'habitude de conduire, chaque soir, son cheval paître au *champ de la croix*, où il l'attache à un pied par une corde, l'a vu, depuis dix jours, revenir à 8h 30 du soir devant le portail de son écurie, avec une partie de la corde cassée. Etant allé voir au champ comment cela se passait, il a aperçu Philippe A... qui excitait son chien contre le cheval qui, épouvanté, cassa sa corde, tomba, se releva et partit au galop.

### **31 octobre 1854**

#### Obstacle sur la voie publique

Plainte de Xavier R..., cultivateur, contre M..., maréchal ferrant, qui « avait placé une roue de charrette entre la placette et la rue Saint-Guilhem, de manière à restreindre la voie publique où devait passer le dit R... avec sa charrette chargée de bois pour se rendre à son habitation. Ce qui a failli occasionner la perte d'un enfant qui se trouvait à la droite de

la charrette, sans avoir été aperçu par ledit R... qui se trouvait du côté opposé. »

**31 août 1855**

Plainte en calomnie (accusation de vol de gerbes de blé).

**15 août 1856**

Plainte d'André V..., journalier, 34 ans, et sa femme Monique, contre Baptiste C..., marchand de jardinage, pour attentat à la pudeur. C... est accusé d'avoir entraîné la fille V... « dans une embrasure de porte » du magasin. Pauline V..., âgée de 9 ans, était venue acheter un gâteau pour son jeune frère.

**15 juillet 1860**

Vol de deux bouteilles de liqueur chez Ferdinand G..., cafetier.

**18 mars 1863**

Plainte d'Auguste P..., cabaretier, pour vol d'un seau en cuivre.

**8 mai 1863**

Plainte pour voies de fait : agression commise par François S..., cultivateur à La Rouquette (Saint-Privat), contre des femmes qui coupaient du buis dans la propriété de J... (demeurant sur la commune de Saint-Privat).

**14 décembre 1866**

Plainte de la femme d'Adolphe B... contre la femme d'Antoine B..., pour jet de deux pierres (etc.), sur le chemin dit « du château, ou de Combe Maury. »

**13 novembre 1870**

Dispute de femmes. - Plainte d'Alexis A..., cultivateur, contre Antoine B..., qui a frappé la femme A... dans la rue. B... porte également plainte, car la femme A... avait frappé la femme B..., enceinte.

**9 juin 1871**

Plainte d'Henry A... contre Germain G... dit *l'enfant*, suite à la disparition d'une réserve de pommes de terre.

**11 avril 1872**

Dispute de femmes

Plainte d'Emilie A... contre sa sœur Madeleine, et contre sa nièce Justine. – « Le jour d'hui, à une heure et demi environ de l'après-midi, elle montait au château de Monsieur V..., avocat, pour aller ramasser des herbes. En montant, elle s'est trouvée assaillie par sa sœur Madeleine, et par sa nièce. En

redescendant du château, la plaignante dit que sa sœur et sa nièce ont continué les insultes déjà commencées, et les ont même augmentées. La femme A... a cité comme témoins de la dispute C... Alexandre, âgé de 35 ans, lequel dit avoir entendu que les inculpées criaient : « *Madame V..., va te prostituer, va au château, va !... Tu n'en as pas assez avec un homme, il t'en faut trois.* » Le 2<sup>e</sup> témoin, H... Etienne Charles, âgé de 23 ans, maréchal ferrant, dit avoir entendu que les inculpées criaient : « *Tu n'en a pas assez avec un homme, il t'en faut trois.* » Le troisième témoin, la V<sup>ve</sup> R... Jean, épicière, âgé de 55 ans, déclare... » Etc.

### **23 avril 1872**

Suite de la dispute de femmes (11 avril 1872). - Plainte de Madeleine R..., contre Emilie A..., sa sœur.

### **27 octobre 1872**

Plainte de Ferdinand G..., pour la disparition d'un drap de lit.

## **Les battues aux loups, au 19<sup>e</sup> siècle**

« Au matin du 16 Prairial an XI (5 juin 1803), le nord du département est en ébullition. A la demande expresse du sous-préfet de Lodève, les autorités napoléoniennes organisent une gigantesque battue aux loups " *de Saint-Pons jusqu'à Ganges* ". Des milliers d'hommes, et pas moins de 93 communes se mobilisent (...). Au soir du 16 prairial, les chasseurs rentrent la queue basse. « Rien n'a été tué. Seule la commune de Soumont, au-dessus de Lodève, tue un loup solitaire et sauve l'honneur.

« Les battues aux loups apparaissent régulièrement dans les archives de l'Hérault au 19<sup>e</sup> siècle, et le village de la Vacquerie est un lieu souvent cité. Il faut dire que ce terroir d'élevage est plutôt attirant pour un loup (...).

« En 1863 encore, les élus se plaignent que " *les communes de la Vacquerie et Saint-Maurice sont journellement visitées par des loups qui enlèvent même en plein midi les moutons sous les yeux des bergers. 50 à 60 bêtes ont été tuées depuis deux mois. On prétend qu'une louve a été vue d'assez près pour qu'on soit convaincu qu'elle allaite en ce moment.* " Mais ces ravages cessent bientôt, et à la fin de l'hiver, on capture sur la Séranne cinq louveteaux – les derniers loups tués dans le département. A partir de cette date, on ne verra plus guère la queue du loup, mais il fait encore peur. »

*Article de Pierre Salès (La Gazette, Montpellier, janvier 1998 ?).*

*Sources : Article de Michel Scanzi (Société archéologique et historique des hauts cantons, n°18, 1995).*

## Les professions, au 19<sup>e</sup> siècle

Près de trente métiers sont indiqués sur la matrice cadastrale du 19<sup>e</sup> siècle (et début 20<sup>e</sup>), exercés par les habitants de La Vacquerie.

### Les propriétaires

BALDEYRON Etienne; propriétaire au Mas de Jourdes  
BARBEYRAC (de -) Adolphe; Propriétaire à La Vacquerie (résidant à Montpellier)  
BEAULIEU ; propriétaire au Plo ; résidant à Florensac. Ensuite : de JUVENEL et FABRE (Pézenas), puis Victor MARTIN (Lodève)  
BONNET Jean Antoine; propriétaire à Milhau [sic] (1837)  
BRUGARD Hyacinthe; propriétaire à La Vacquerie  
GINESTOUS (de -) Marie-Paul; propriétaire à Saint-Martin d'Azirou ; résidant à Paris.  
GINESTOUS (de -); propriétaire à Saint-Martin d'Azirou ; résidant au Vigan.  
GROS Fulcrand; propriétaire à La Vernède (>1866)  
JEANJEAN Joseph, dit « Farinel »; propriétaire à La Vacquerie (>1841)  
KERGORLAY (de -) Florian; propriétaire à La Vacquerie (résidant à Montpellier, 1896)  
MONTEIL Auguste; propriétaire à La Vacquerie  
PONS Joseph; propriétaire à La Vacquerie  
RAYNAL Emile; propriétaire à La Vacquerie  
RIGAL Jean Joachim; propriétaire à La Vacquerie  
VILLA Fulcrand; propriétaire au Mas de Bedos  
VILLA Jean-Etienne; propriétaire au Mas de Bedos  
VILLA; François + Eugène + Philippe; propriétaires à La Vacquerie  
VISSEC (de -), Mme la Comtesse; propriétaire à Saint-Martin d'Azirou ; résidant à Montpellier.  
VITALIS Etienne; propriétaire de fromagerie. Puis : Veuve VITALIS.

### Les fermiers

BALDEYRON Joseph; fermier à Sablières, puis propriétaire à La Vacquerie  
MONTEIL Antoine; fermier au Mas Audran et à La Vacquerie  
PONS Etienne; fermier à La Prade ; propriétaire à La Vacquerie  
POUJOL Joseph; fermier à Ferrussac  
POUJOL Martin, dit « Marty »; fermier au Mas de Figuières  
POUJOL Léon; fermier chez Tédénat à La Vacquerie (1904)  
VILLA Jacques; fermier à La Vacquerie

### Les cultivateurs

ABRIAL Etienne; cultivateur aux Huttes  
BALDAIROU Fulcran; cultivateur à La Vacquerie  
BALDAIROU Jacques; cultivateur à La Vacquerie  
BALDAIROU Jacques; cultivateur à La Vacquerie

BALDAIROU Jacques; cultivateur au Mas de Figuières  
BALDAYROU Jean; cultivateur à La Vacquerie  
BERGONNIER Jean; cultivateur à La Vacquerie (1868)  
BONNET Henri; cultivateur à La Vacquerie (1866)  
BONNET Jean, dit « Janson »; cultivateur à La Vacquerie  
BOUDON Antoine; cultivateur à La Vacquerie  
BOUDON Etienne; cultivateur à La Vacquerie  
CARBASSE François; cultivateur à La Vacquerie  
COMBES Antoine ; cultivateur au Mas de Figuières  
COMBES Jacques dit « Bittou » ; cultivateur au Mas de Figuières  
COMBES Pierre ; cultivateur au Mas de Figuières  
COUSTES Jean-Baptiste; cultivateur à La Vacquerie  
DURAND Pierre; Agriculteur à La Vacquerie  
FOUQUET Guillaume; cultivateur à La Vacquerie  
GINESTE François; cultivateur à La Vacquerie  
GINESTE Noël; cultivateur à La Vacquerie  
GINESTE Pierre; cultivateur à La Vacquerie  
GROS Antoine, dit « Parisien »; cultivateur à La Vacquerie (>1838)  
GROS Fulcrand, dit « Hippolyte »; cultivateur à La Vacquerie (1855>)  
GROS Fulcrand, dit « La Marmotte »; cultivateur à La Vacquerie (1848)  
GROS Fulcrand, dit « Parrot »; cultivateur à La Vacquerie (1851)  
LAVAGNE Pierre; cultivateur à La Vacquerie  
MAURY Jean; cultivateur à La Vacquerie  
MILLAU Jean; cultivateur à La Vacquerie  
PIOCH Antoine; cultivateur à La Vacquerie  
PORTALES Antoine; cultivateur à La Vacquerie  
RAUNIER Antoine; cultivateur aux Huttes  
RIGAL Antoine; cultivateur à La Vacquerie  
SAGNES Fulcran; cultivateur au Mas de Figuières  
SEGALINY Jean-Baptiste; cultivateur à La Vacquerie  
THOMAS Jacques, père, dit « Recouly »; cultivateur à La Vacquerie  
VERGNES Jean; cultivateur à La Vacquerie  
VIALA André; cultivateur à La Vacquerie  
VIALA François; cultivateur à La Vacquerie  
VIALA Jean-Baptiste, dit « Dragon »; cultivateur à La Vacquerie  
VIALA Joseph; cultivateur à La Vacquerie  
VILLA François, dit « Fadas »; cultivateur à La Vacquerie (>1859)  
VILLA Fulcrand, dit « Canot »; cultivateur à Saint-Maurice  
VILLARET François; cultivateur à La Vacquerie

### **Les bergers**

BALDEYROU François; berger au Mas de Bedos  
BARRAL Paul; berger à La Vacquerie (1889)  
BARRAL Sylvain; berger à La Vacquerie  
BELLY Jean-Baptiste; berger à La Vacquerie  
COULET Etienne ; berger à La Vacquerie  
GAY Henry; berger à La Vacquerie (1869)  
MAURY Etienne; berger à La Vacquerie  
MAZET Augustin; berger à La Vacquerie (1904)

MIGAIROU Jean, dit « Granaille » (père de Damien); berger à La Vacquerie (>1841)  
MIGAIROU Pierre, dit « Biquarel »; berger à La Vacquerie (>1852)  
PAILHES Jean-Pierre; berger à La Vacquerie (>1858)  
POUJOL Basile; berger à La Vacquerie (1887)

[18<sup>e</sup> siècle : « Les bergers se louent à la Saint-Michel (29 septembre). Ils sont nourris. Il couchent avec les bêtes : le 19 avril 1745, à La Vacquerie, l'un d'eux, *bien que dangereusement malade, est sur un monceau de paille dans l'écurie.* » (Appolis, 1951 ; p. 442)].

### Les domestiques

BONNET Pierre; domestique à La Vacquerie  
COSTE Etienne ; domestique à La Vacquerie  
COULET Frédéric fils; domestique à La Canourgue (St-Etienne)  
FRONZES Louis ; domestique à La Vacquerie  
LAUNIERE Jean; domestique à La Vacquerie  
MILHAU Louis; domestique Mas de Jourdes  
VALETTE Justin; domestique à La Vacquerie

### Les négociants<sup>2</sup>

ANNAT Benjamin; négociant au Vigan ; propriétaire à Saint-Martin d'Azirou (1888).  
BEC Pierre; négociant à La Vacquerie (1842)  
GAUBERT Victor; négociant à La Vacquerie  
HENRY Jean-Joseph; négociant à La Vacquerie  
JOURDAN Auguste; négociant à Lodève  
NEGRE Emile (et Etienne, de Castelnau); négociant à Avèze, propriétaires au Mas de Figuières

### Les voituriers

ARSSON Etienne, fils; voiturier à La Vacquerie  
BALIBOUZE Jean Etienne; voiturier à La Vacquerie  
BALIBOUZE Joseph, dit « La Finisse »; voiturier à La Vacquerie  
BARRAL Etienne; voiturier à La Vacquerie (1843)  
BOUDON Jean dit « Boulègue »; voiturier à La Vacquerie  
BOUDON Joseph; voiturier à La Vacquerie  
FAVIER Augustin; voiturier à La Vacquerie (>1871)  
HENRI Pierre, dit « Bourboujasse »; voiturier à La Vacquerie (ancien -)  
HENRY Jean-Antoine; voiturier à La Vacquerie  
JAOUL Jean-Baptiste et Antoine (frères); voituriers à La Vacquerie  
MIGAIROU Jean; voiturier à La Vacquerie  
NOUVEL Jacques; voiturier à La Vacquerie (ancien -)  
RAYNAL Augustin; voiturier à La Vacquerie  
RAYNAL François, dit « Frérou »; voiturier [?] à La Vacquerie  
RAYNAL François, père; voiturier à La Vacquerie  
RAYNAL Germain; voiturier à La Vacquerie (1873>)

---

<sup>2</sup> Il s'agissait sans doute du négoce de fourrages, et surtout d'engrais naturels : le fumier de brebis (le migou) était expédié en grande quantité vers les vignobles du littoral.

RAYNAL Jean, père; voiturier à La Vacquerie (ancien - ; 1842>).  
RAYNAL Jean-Antoine, fils; voiturier à La Vacquerie (1830>)  
RIGAL Pierre; voiturier à La Vacquerie  
SEGONDI Joseph; voiturier à La Vacquerie  
SOULIER Jean; voiturier à La Vacquerie  
VIALA Jean, dit « Débanat »; voiturier à Dourbie (Gard) ; propriétaire à La Vacquerie  
VIDAL Etienne, Honoré; voiturier à La Vacquerie (+ Lagamas)  
VILLA François, dit « La Sabrette »; voiturier à La Vacquerie  
VILLARET Jean; voiturier à La Vacquerie

*[18<sup>e</sup> siècle : « Sur la voie la plus directe de Montpellier en Rouergue et en Auvergne, La Vacquerie – de même que Le Caylar – possède des voituriers assez nombreux. Le 1<sup>er</sup> décembre 1724, l'un d'eux déclare que « son occupation ordinaire est de porter du sel des entrepôts de Montpellier à Espalion en Rouergue ; le 21 novembre 1725, un autre possède quatre mulets à bât, dûment harnachés ; en 1752, un autre est à Anglards, sur la route de Saint-Chély d'Apcher à Saint-Flour, avec trois mulets chargés d'huile de noix. » (Appolis, 1951 ; p. 592)].*

### **Les muletiers**

ARSON Philippe; muletier à La Vacquerie  
ARSON Pierre, Pascal; muletier à Pégairolles

### **Les aubergistes**

COULET Joseph ; aubergiste à La Vacquerie  
LAUNIERE Jean; aubergiste à La Vacquerie

*[18<sup>e</sup> siècle : Mentionnée en 1738 et 1745 : l'hôtellerie de la Trivalle, près de la métairie de ce nom, à un carrefour où plusieurs sentiers muletiers atteignent le Larzac. (Appolis, 1951 ; p. 602)].*

*Un arrêté municipal du **10 novembre 1907 interdit** « l'établissement, dans la commune, d'aucun café, cabaret ou débit de boissons à moins de 100 m des écoles, et à moins de 600 m du cimetière. »*

### **Les cantonniers**

CAVALIER Raymond; cantonnier à La Vacquerie

### **Le garde-champêtre**

BALDY Pierre; garde-champêtre à La Vacquerie

### **Le gendarme**

HENRY Augustin; gendarme à La Vacquerie

### **Les facteurs**

BOUDOU Joseph, fils; facteur à La Vacquerie  
CLAPIER Jules; facteur à La Vacquerie (1903)

### **Les instituteurs**

BEULLAC Pierre; instituteur à La Vacquerie (1854)  
BONNEL Philippe; instituteur à Pérols

### **Les boulangers**

RAUNIER ; boulanger à La Vacquerie  
TEDENAC [sic] Noël; boulanger à La Vacquerie (>1836)  
VIALLA François fils, dit « Boulanger »; boulanger [ ?] à La Vacquerie (1886)  
VIRGILLE Pierre; boulanger à La Vacquerie

### **Les bouchers**

FONTAINE Justin; boucher à La Vacquerie (1906)  
JOURDAN Jean, dit « Roustan »; boucher à La Vacquerie

### **Les épiciers**

GINESTE Henry; épicier (d'abord cordonnier) à La Vacquerie (1908 > 1914).

### **Les maçons**

BEC Antoine; maçon à La Vacquerie  
BEC Jean; maçon à La Vacquerie  
BEC Joseph; maçon à La Vacquerie  
BEC Pierre; maçon à La Vacquerie  
CLAPIER Louis; maçon à La Vacquerie  
VAYSSET Fulcran; maçon à La Vacquerie

### **Les menuisiers**

BAUMES Antoine; menuisier à La Vacquerie (1841)  
HENRY Fulcrand; menuisier à La Vacquerie  
HENRY Pierre; menuisier à La Vacquerie  
LAURENT Auguste; menuisier à La Vacquerie, puis Pégairolles  
LAURENT Marius; menuisier à La Vacquerie

### **Les maréchaux-ferrants**

HENRY Jules; maréchal-ferrant à La Vacquerie  
MINHOUNAC François; maréchal-ferrant à La Vacquerie  
RAUNIER Etienne; maréchal-ferrant à La Vacquerie  
RAUNIER Jean; maréchal-ferrant à La Vacquerie  
RAUNIER Joseph; maréchal-ferrant à La Vacquerie

### **Le charron**

JOURDAN Auguste; charron à La Vacquerie

### **Le serrurier**

CLAPIER Jean; serrurier à La Vacquerie

### **Le tourneur**

VILLA Pierre, dit « de Rose »; tourneur à La Vacquerie (>1842)

***La petite industrie du bois : Au 18<sup>e</sup> siècle, un « tourneur de boules » travaille à La Vacquerie. (Appolis, 1951 ; p. 576).***

### **Les cordonniers**

BALDEYRON Jean; cordonnier à La Vacquerie

BALDEYROU Pierre; cordonnier à La Vacquerie

COULET Lucien; cordonnier à La Vacquerie

GINESTE Augustin; cordonnier à La Vacquerie

GINESTE Henry; cordonnier (puis épicier) à La Vacquerie (1908 > 1914).

MAZET Antoine; cordonnier à La Vacquerie

ROUQUET Barthélémy; cordonnier à La Vacquerie

SOULANES Antoine; cordonnier à La Vacquerie

VIALA Jules; cordonnier à La Vacquerie

VIALA Dieudonné; cordonnier à La Vacquerie (1903)

### **Le cordier**

GERMA Jean; cordier à La Vacquerie

### **Le toilier (fabricant ou vendeur de toile)**

GAUBERT; Jean; toillier [sic] à La Vacquerie (1870)

### **Le tailleur**

CARAYON Jean; tailleur d'habits à La Vacquerie

### **Les modistes**

JAOUL Marie, et SERIEYS Etienne ; modistes à La Vacquerie

### **Le perruquier**

ARSSON Guillaume; perruquier à La Vacquerie

## Les professions en 1930

### Les propriétaires

ANNAT Mme (Veuve -) ; propriétaire à Saint-Martin-d'Azirou  
BARRAL Marcel  
DENDURT Joseph  
JOURDAN ; propriétaire au Mas de Jourde  
KAWALERSKY ; propriétaire à Ferrussac  
MARTIN (Docteur) ; propriétaire à La Trivalle  
MILHAU Louis ; propriétaire au Mas de Figuières  
MILHAU Raymond  
MILHAU Théophile  
POUJOL Joseph  
TEDENAT (Docteur)  
VILLA Julien (Veuve -) ; propriétaire à Sablières  
VILLA Antoine (Veuve -)

### Les marchands de fourrages

*Tous les principaux propriétaires*

### Les marchands de grains et farines

GAY  
POUJOL

### Les marchands d'engrais

BARRAL Marcel  
PASSET  
POUJOL F.  
SERIEYS E.  
VILLA Julien

### L'hôtelier

PONS Emile ; chambres et affenage<sup>3</sup>

### Les cafetiers

BENEZETH  
TERRAL Louis ; Café du Commerce

---

<sup>3</sup> Alimentation des chevaux.

**Les cantonniers**

BELLY  
CAVAILLER ; chef cantonnier  
GINESTE  
HECTOR

**Le garde-champêtre**

BELLY Fr.

**Les facteurs**

BOUSCAT  
PONS

**La receveuse**

CAUCANAS (Mme)

**Le receveur ruraliste**

PASSET A.

**Le gérant du poids public**

PONS

**L'instituteur**

QUILLIE

**Les boulangers-pâtisseries**

GAY  
POUJOL

**Les bouchers**

BALDEYROU  
GROS

**Les épiciers**

BOUSQUET (Veuve -)  
PONS (Veuve -)  
GINESTE (Veuve -)

**La marchande d'huiles et de savons**

BALITRAND (Veuve -)

**Le maçon**

ROUSSET Alexandre

**Le menuisier**

CAUSSE F.

**Le peintre**

CAUSSE F.

**Le charron**

FRONTIN

**Le forgeron**

BENEZECH

**Le serrurier**

CLAPIER Jules

**Le bourrelier**

LAURAS Victor ; bourrelier, vendeur de toiles et bâches, vendeur de journaux

**Le cordonnier**

GINESTE J.

**Les modistes**

COMBES R. ; modes et confections  
JAOUL Marie ; modiste

**Les mercières**

BOUSQUET (Veuve -)  
GINESTE (Veuve -)  
PONS (Veuve -)

**Le coiffeur**

PONS J.

## Le facteur et les P.T.T.

### La demande d'un facteur rural des postes, en 1839

« Il est de fait incontestable que dans notre localité, la stérilité du pays se fait sentir sous l'influence du climat, et met la population qui le compose dans l'impossibilité de se livrer aux travaux agricoles. Le commerce est donc l'unique objet qui puisse seconder notre industrie. Il se trouve assez considérable, et il arrive assez fréquemment que les correspondances commerciales et autres font éprouver des accidents fâcheux aux habitants et au directeur des postes par le renvoi innombrable des lettres arrivées tardivement [à cause] du retard du facteur rural qui ne paraît dans notre commune qu'une fois chaque deux jours. Pour obvier autant que possible à cet inconvénient, il serait bien urgent de solliciter le concours de l'autorité supérieure, pour avoir journallement dans notre dite commune le facteur (...). Des communes circonvoisines, moins considérables en population et en commerce que la susdite, obtiennent le facteur journallement (...). » (Délib. cons. mun., 5 février 1839).

### La tournée des facteurs, vers 1900

En 1892 est demandé un changement de l'heure de départ du courrier de Lodève à La Vacquerie, lequel partirait de Lodève à 10 heures du soir. – « ... Ce changement de départ permettrait aux facteurs de partir du bureau de La Vacquerie deux heures plus tôt, le matin à six heures, ce qui leur permettrait de faire leur service plus facilement, au moyen de ces deux heures en plus. En effet, les facteurs de La Vacquerie partant à huit heures et demie et devant être rendus à trois heures, ayant un parcours d'au moins 35 km [biffé : *ne peuvent qu'être fatigués. M. le Maire expose qu'il y a lieu de demander un second courrier qui partirait de Lodève à l'arrivée du train, neuf heures du matin, et lequel serait fait par le facteur partant de Lodève pour Saint-Etienne-de-Gourgas qui se rencontrerait avec le facteur allant de La Vacquerie à Parlatges, sur un point intermédiaire, soit la filature de l'Archo. Le grand nombre de patentables, qui est de 49, de la commune de La Vacquerie, légitime cette demande d'un second courrier. Cette rencontre serait facile à être combinée et le sus-dit deuxième courrier arriverait à La Vacquerie à une heure de l'après-midi, ce qui permettrait aux correspondances de La Vacquerie de partir à 4 heures par le courrier qui se fait en voiture (...)] à faire dans un délai de*

moins de sept heures par de très mauvais chemins. Qu'il y a lieu d'approuver ce changement d'heure de départ de Lodève. M. le Maire expose qu'au mois de novembre 1891, l'administration des Postes a été saisie d'un projet tendant à doubler les tournées de facteurs qui s'élèvent à 35 km. Arrivés dans cette dernière commune, les lettres et les journaux parviennent le matin à Lodève et arriveraient à midi au bureau de La Vacquerie. Cette combinaison, très importante pour toutes les communes desservies par le bureau de La Vacquerie, ne demanderait qu'une dépense minime, et serait très avantageuse au commerce de La Vacquerie qui compte 49 patentables. Le Conseil municipal adopte et approuve l'exposé fait par M. le Maire et estime qu'il y a lieu de solliciter le concours de l'autorité supérieure. » - « Il a été reconnu par l'administration elle-même qu'un deuxième courrier était nécessaire entre Lodève et La Vacquerie (...). L'administration n'ignore pas [que les] courriers avec voiture coûtent peu, les commissionnaires comptant sur les voyageurs (...). Deux courriers ainsi établis faciliteraient l'usage du chemin de fer à la population du plateau (...). Sans augmenter le nombre des facteurs du bureau de La Vacquerie, le service serait bien fait, et de plus, deux points qui aujourd'hui sont desservis avec peine par le bureau du Caylar, seraient facilement desservis sans augmentation de course par les facteurs du bureau de La Vacquerie, je veux dire les fermes de la Prade et de la Vernède, faisant partie de la commune de Saint-Michel. » (Délib. cons. mun., 20 juin 1892).

Le *Guide de l'Hérault* de l'année 1913 mentionne, à La Vacquerie, le passage du facteur à 6 heures du matin, et à midi.

### **La demande d'un bureau de distribution des lettres**

En 1871, le maire expose au Conseil municipal que « lorsque l'administration des postes créa un bureau de distribution des lettres à St-Pierre-de-la-Fage, pour desservir les communes de Partlages [sic], St-Maurice, St-Privat et la Vacquerie, cette création eut lieu principalement pour donner satisfaction à cette dernière commune, en vue du grand nombre de dépêches expédiées pour cette localité, qui en reçoit autant à elle seule que les trois autres réunies ; que le bureau fut établi à St-Pierre parce que les messageries de Montpellier à Rodez, chargées du service des dépêches, passaient par là ; que depuis bientôt deux mois, la diligence passe par la route directe de Lodève au Caylar par Pégayrolles [sic] ; qu'ainsi le bureau de St-Pierre-de-la-Fage n'a plus sa raison de rester sur ce point, car depuis ce changement de direction du courrier, les communes sont en

retard de 24 heures dans la distribution, ce qui met en souffrance de nombreux intéressés. En conséquence, la Commission municipale de la commune de La Vacquerie émet le vœu et prie instamment l'administration des Postes de faire la translation du bureau de St-Pierre-de-la-Fage à La Vacquerie. » (Délib. cons. mun., 8 février 1871).

La demande fut réitérée en 1875 et 1878, avec les explications suivantes : « Depuis quelques années, par suite de la rectification de cette même route n°9 par l'Escalette, l'entrepreneur du service des dépêches entre Lodève et Millau fait desservir le bureau de poste de St-Pierre de-la-Fage par un facteur de relais, qui part du Caylar et revient le soir sur ce même lieu du Caylar ; La Vacquerie est la commune la plus considérable de la circonscription du bureau de poste de St-Pierre-de-la-Fage, surtout au point de vue commercial et industriel, attendu qu'il y existe deux caves de fromages de Roquefort, plusieurs magasins d'épicerie, de tissus, de vins, un bureau de recette, buraliste, etc., etc. (...) Par suite des neiges qui recouvrent le plateau du Larzac que traverse la route de St-Pierre-de-la-Fage au Caylar, l'administration des Postes s'est vue obligée de faire desservir le bureau de St-Pierre-de-la-Fage par le bureau de Lodève. – Dans son parcours journalier, le facteur de relais entre St-Pierre-de-la-Fage et le Caylar voyage de 8 h du soir à 5 h du matin sur un plateau sauvage tout exposé au mauvais temps, suivant une route qui ne traverse aucune localité, ne rencontrant même aucun voyageur, tandis que de la Vacquerie à Lodève, la route à partir de St-Pierre-de-la-Fage descend dans la vallée de Parlatges à Lodève, traverse les villages de St-Etienne, Soubès, et est en un mot située dans des conditions atmosphériques et climatologiques qui feront que, sans augmentation de dépense, l'entrepreneur peut faire le service (... etc.). » (Délib. cons. mun., 21 février 1875 ; 10 novembre 1878).

### **Le télégraphe et le téléphone**

Un rapport de 1895 mentionne que « la commune de Saint-Maurice a voulu isoler celle de La Vacquerie en ne reliant pas sa ligne télégraphique avec cette dernière commune, et d'ailleurs elle ne lui a jamais fait connaître qu'elle devait en établir une. Son intention était d'utiliser 15 km du fil lui appartenant. Ce n'est que par ses démarches auprès de l'administration des Postes et télégraphes que la commune de La Vacquerie a pu être éclairée. En conséquence, et pour assurer le paiement de l'indemnité due, le Conseil municipal, à l'unanimité, prie M. le Sous-préfet de vouloir bien inviter la commune de Saint-Maurice à inscrire aux chapitres additionnels de son budget de 1896 la somme

de 387,50 francs, légitimement réclamée. » - Rappel en novembre 1897, selon l'engagement du 10 septembre 1893. (Délib. cons. mun., 18 décembre 1895).

En 1901 fut prise la décision du rattachement de la commune de La Vacquerie au réseau téléphonique départemental. (Délib. cons. mun., (5 juillet 1901).

### **Le bureau de poste**

Le 1<sup>er</sup> février 1934, l'administration des Postes et des Télégraphes signe, pour le compte de l'Etat, un bail de location d'une maison à La Vacquerie, pour neuf ans à compter du 1<sup>er</sup> février 1934. Cette maison, appartenant à Emile Tédénat (professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Montpellier), comprend un bureau, une salle d'attente, une cuisine, une salle à manger, une petite chambre au 1<sup>er</sup> étage. - A partir de 1936, la Commune acceptera de participer au loyer (ADH, 2 O 317 art. 9).

En 1950, le loyer est payé à la veuve d'Emile Tédénat (Délib. cons. mun., 10 avril 1950), mais cinq ans plus tard l'ancienne école des filles est aménagée pour devenir le nouveau bureau de poste, dans un local communal (travaux réalisés par Aussel, entrepreneur à Saint-Saturnin ; délib. cons. mun., 4 juin 1955).

## Commerçants itinérants, au 20<sup>e</sup> siècle

### Témoignages

« Au début des années 60, Baldayrou faisait le commerce ambulante : il passait dans les villages.

« Il y avait beaucoup de marchands ambulants qui venait de la région de Millau et la vallée de la Dourbie. Il y avait deux marchands de vêtements de Saint-Jean-de-Bruel : Guilhou et Malzac. Et il y avait Caze, de l'Hospitalet-du-Larzac, qui vendait des chaussures et un peu de mercerie. Jusque dans les années 70.

« Ces marchands passaient aussi dans les fermes : ils devaient avoir aussi des vêtements de travail, des « bleus ».

« Il y avait aussi un marchand qui faisait du porte à porte, avec sa 2CV : c'était Marcorelles du Caylar, qui vendait un peu sur catalogue, des articles un peu plus luxueux, peut-être pour les femmes.

« A La Vacquerie, le marchand ambulante se mettait sur la Place. Certains faisaient trois points : au bas du village (à la fin de la rue Saint-Guilhem), sur la Place, et en haut du village. Les boulangers faisaient ça, trois fois par semaine. L'épicier fait encore deux points : c'est Castan, de Soubès, qui a repris le flambeau de Ferry.

« Il y avait deux bouchers, qui passaient chacun une fois par semaine, après la fermeture de la boucherie. Actuellement, il a un autre épicier, de l'Aveyron, qui passe depuis peu, le mercredi, avec un dépôt de pain. »

(Jo Durand, 14 août 2007).

« Calvet, du Caylar, passait. Je me rappelle, à Saint-Pierre, il y en avait un qui venait de Ganges. Ils faisaient les fermes, les villages. On ne se déplaçait pas, comme aujourd'hui, pour aller faire le marché. Mon beau-père allait quand même tous les samedis à Lodève, faire le marché. Mais avant, je me rappelle qu'à Saint-Pierre on n'allait pas au marché. Il y avait les marchands qui passaient. Pour s'habiller, c'était pareil : des marchands venaient de Nant, dans l'Aveyron... Ils venaient sur la place du village, ils cornaient... Dans les fermes, ils arrivaient devant la porte. Ici [au Mas de Jourdes], ils venaient : l'épicier, le boulanger... Caumes passait deux fois par semaine jusqu'à il n'y a pas très longtemps.

(Mme Serieys, 2 août 2007).

## Foires et fêtes

Si l'existence d'une foire est attestée de longue date à La Vacquerie, sa place dans le calendrier n'est pas très fixe, comme en témoignent les textes ci-après.

### La foire, au 17<sup>e</sup> siècle

« En 1659, l'évêque Harlay trouve une foire à La Vacquerie, le jour de la fête du Saint-Sacrement ; il décide qu'elle aura lieu désormais la veille ou le lendemain. Mais, en 1687, les consuls déclarent que la foire était pour saint Simon et saint Jude (23 octobre) et qu'elle a été renvoyée au jour suivant. Il n'en est plus question par la suite. » (Appolis, 1951 ; p. 598).

### Les demandes de deux foires, autour de 1840

Lors de la séance du conseil municipal, le 3 février 1839, le maire déclara : « *Messieurs, vous savez tous aussi bien que moi que cette commune est malheureusement située dans une contrée d'une stérilité remarquable, et que pour remédier autant qu'il est [possible] à l'ingratitude de la nature, il est du devoir d'une bonne administration de (...) proposer les moyens qui sont propres à rendre le pays meilleur. Les habitants du nôtre sont industriels. Quoique composé d'un sol ingrat, il est assez bien situé entre la plaine et la montagne pour favoriser les transactions commerciales, et principalement celles résultant du commerce des bestiaux. Je vous propose, en conséquence, de délibérer sur l'établissement de deux foires nouvelles, à l'époque l'une du premier mai, l'autre au premier septembre de chaque année, à la durée d'un jour chacune (...).* »

Le 4 août 1843, on projeta de fixer les deux foires le premier mai et le 20 août.

Une seule foire continuant d'exister, le 28 octobre, le souhait de créer une seconde foire persista, comme l'exprima, le 13 février 1848, le maire Raymond Villa : « *Cette commune étant, par l'aridité de son sol et l'intempérie de son climat, une des localités qui offrent peu de ressources relativement aux travaux agricoles, [il lui] est indispensable de se livrer à certaines industries commerciales. (...) Il existe dans cette commune une foire qui se tient annuellement le 28 octobre. Elle a déjà acquis une certaine importance (...). Il est regrettable que les avantages qu'elle offre ne se reproduisent jusqu'ici qu'une seule fois l'année. Pour faire disparaître ces regrets et accroître les avantages (...), j'ai l'honneur de vous*

*proposer (...) la création de deux nouvelles foires (...) qui se tiendraient l'une le 2 mai, et l'autre le 2 septembre de chaque année. - La commune, située sur le plateau du Larzac et étant par sa situation locale le point central des communications journalières avec les autres communes environnantes, et notamment celle de la plaine, les opérations et transactions commerciales dont elles font l'objet ne pourraient que réussir et centraliser, dans le sein même de ladite commune, les avantages que ces deux nouvelles foires présenteraient. - [Le] 2 mai, époque à laquelle les fermiers de nos contrées opèrent la sortie de leurs fermes, les bêtes à laine qui (...) doivent être mises en vente pourraient être amenées à cette foire (...). - [La foire] proposée pour le 2 septembre ne présenterait point un moindre avantage en ce que les bêtes à laine, les bestiaux de toute nature, attirant les concurrence des acheteurs et des commerces en général, donnerait (...) toutes les facilités désirables, tant aux vendeurs qu'aux acheteurs. »*

### La foire unique

En 1853, le Conseil général décida qu'une seule foire pouvait suffire à La Vacquerie, « laquelle pourrait se tenir le 28 avril. » (Délib. cons. mun., 21 août 1853).

Dans ses délibérations du 3 mai 1863, le Conseil municipal demanda que la foire soit établie le 29 août.

Le 6 février 1887, le Conseil municipal fixa la foire au 28 août (Délib. cons. mun., 27 mars 1887), en justifiant qu'elle « n'en précèdera[it] aucune autre des communes environnantes et ne pourra[it] par conséquent leur être préjudiciable. » - « Cette date convient aux nombreux propriétaires de bestiaux du pays qui ont demandé cette foire pour s'épargner les frais et la peine d'aller à la foire de l'Hospitalet le 4 septembre. »

### Les fêtes, autrefois

*« Il m'arriva un fait qui bascula ma vie. C'est le jour de fête locale, à la Vacquerie. Un prénom, Madette, et me voilà amoureux. Comment cela m'est arrivé ? Je n'en sais rien. » - E. Milhau (1999, p. 27).*

*« Il y avait eu la fête après la Libération, puisque c'est là que j'avais connu mon épouse. » - M. Requi (2007).*

Selon Emile Milhau<sup>4</sup>, « il y avait d'abord la fête de la Trinité, qui était instaurée depuis 1880. »

Dans le calendrier catholique, le dimanche de la Trinité suit, en juin, celui de la Pentecôte.

Le texte ci-après, inscrit au dos d'une carte postale datant du premier quart du 20<sup>e</sup> siècle (représentant la source du

<sup>4</sup> Emile Milhau, « Les combattants de l'ombre à La Vacquerie », Lacour, Nîmes, 1999 ; p. 29.

Gouttal), évoque un programme de cette fête, entre Pentecôte et 14 juillet.

« Chère Denise,

« Je t'avais promis, quand tu es partie aux vacances de Pentecôte, de t'écrire, je viens tenir ma promesse. Du moment où je fais la carte, nous allons tous bien et pense qu'il en est de même pour toi. Nous avons eu une très belle fête, et voilà qu'aujourd'hui, pour le dernier jour, nous avons la pluie. Le bal se fait à la remise de M<sup>elle</sup> Tedenat, à côté de la poste. Nous avons eu très beau dimanche pour notre reposoir. Il y avait un monde fou à la procession. Ce soir, il devait y avoir le lancement du ballon appelé l'hirondelle, mais la pluie cause beaucoup de dérangement : il est renvoyé au 14 juillet. Je te quitte, car il me faut aller à la bénédiction. A très bientôt de tes nouvelles. Ta cousine qui t'embrasse, M. Thérèse. »<sup>5</sup>

Emile Milhau donne aussi le 18 août (par exemple en 1939), comme date de la fête locale, et précise : « Bien avant, cette fête était célébrée le 15 août [fête de l'Assomption de la Vierge]. La fresque du Maître Autel de l'église en témoigne. C'était donc la fête, pour ne pas gêner Soubès qui avait la sienne le jour de l'Assomption. »<sup>6</sup>

### Fête locale et fête patronale

La fête locale était laïque, tandis que la fête patronale ou votive était religieuse (le jour de la fête du saint patron de l'église paroissiale).

A La Vacquerie, la « fête patronale » correspond aussi, aujourd'hui, à la foire.

« La fête de La Vacquerie était très importante. C'était au mois de juillet. Je crois que ça a toujours été à peu près le dimanche après le 14 juillet. C'était organisé par ceux qui avaient vingt ans dans l'année.

« Il y avait l'aubade à midi pour faire la quête : ça continue, mais l'atmosphère n'est pas la même. C'était une ambiance qu'on ne retrouve plus. Je ne peux pas vous dire comment c'était. On ne buvait pas. Maintenant, les jeunes ne font que boire... Nous, si un cavalier nous invitait, on allait chez Monsieur Terral, au café, on prenait une menthe à l'eau, une limonade, peut-être un peu de panaché... C'étaient les boissons de l'époque.

« Pour le bal, on dansait sur la Place : les musiciens se plaçaient sur le bassin qui entourait l'arbre.

« Le jour de la fête, on invitait ceux de Saint-Maurice, et pour la fête de Saint-Maurice, c'est nous qui étions invités. Ça faisait de grandes tables, dans les maisons : je crois qu'une année nous étions trente. Il fallait aussi les nourrir les musiciens, et même les loger, puisque la fête durait trois jours. Il y avait un accordéoniste qui venait de Lodève [Baduel ?]...

« Après la guerre, surtout, il y a eu des fêtes extraordinaires.

« Ensuite, le 15 août, c'était la fête patronale de Notre-Dame. »

(Témoignage de Christiane Milhau, 31 juillet 2007).

<sup>5</sup> Collection M. Requi.

<sup>6</sup> E. Milhau, *ibid.* ; p. 29.

Le 23 juillet 1931, le Conseil municipal vota la somme de 100 francs pour un « *Comité de la fête locale* ». Cette subvention fut renouvelée, notamment en 1934, 1939, 1945, etc. En 1934, elle s'accompagna de cette justification : « *Le Conseil, considérant que les anciennes traditions du village ne doivent pas se perdre, et malgré que la Commune ne soit pas trop riche, décide d'accorder la subvention de 100 francs.* » (Délib. cons. mun., 12 août 1934).

L'année 1935 fut marquée par l'achat d'une rampe électrique. – « *Le Maire fait part au Conseil que chaque année, pour la fête locale, on est obligé de faire appel à une Société électrique en vue de l'éclairage du bal. Il expose qu'il vient de faire l'achat d'une rampe comprenant 16 douilles qui, le cas échéant, peut être adapté pour l'éclairage de la Mairie le jour des fêtes nationales. Le prix a été fixé à 150 francs. Le Conseil, considérant qu'il en résultera une économie très appréciable pour la Commune, approuve la note de M. Boulard électricien à Lodève.* » (Délib. cons. mun., 10 février 1935).

En 1947, le Conseil vota la somme de 2000 francs « *pour l'organisation des fêtes et cérémonies, fête locale, fête du 14 juillet, fête de l'école (...), vu qu'il est utile et nécessaire d'encourager la jeunesse dans la continuation des anciennes coutumes, traditions et usages locaux.* » (Délib. cons. mun., 24 août 1947).

En 1950, une subvention est toujours versée au « *Comité des fêtes et cérémonies* ». (Délib. cons. mun., 20 septembre 1950).

## La reprise des fêtes, après 1970

*Témoignage de Jo Durand,  
14 août 2007*

« Après la guerre, la fête se faisait autour de l'arbre. L'orchestre était réduit : un accordéon, un saxophone...

« Ensuite il y a eu une période d'interruption.

### Les saucissades

« La résurrection de la fête s'est passée en deux temps. On s'ennuyait. Il y avait Jean Barral, qui était un peu à l'origine des premières saucissades, sur l'ancien boulodrome (le terrain situé en face de la mairie). C'était vers 1972. On achetait de la saucisse, quelques fruits, on faisait un repas collectif. On avait une sorte de petit chapiteau avec un micro où, pendant le repas, les gens venaient raconter des histoires drôles, un peu grivoises.

## La lenga d'òc

- Est-ce qu'on parle occitan, ici ?

- Oui...

- Qu'est-ce qu'on raconte, en occitan ?

- Oh, des histoires de chasse... Ou des paillardises que faisaient les garnements qui auraient maintenant 90 ou 100 ans. Oui, des bêtises, j'en ai entendues raconter. Des bêtises que faisait la jeunesse restée sur place : il fallait bien qu'elle s'amuse. Un oncle racontait, par exemple, qu'ils étaient allés, dans la nuit, changer les chèvres de place, d'une bergerie à l'autre. Une fois, quelqu'un faisait cuire un rôti, ils ont pénétré en douce pour piquer le rôti... Ou bien c'est une vieille femme sourde, il y en a un qui s'était couché dans le lit, et quand cette femme est allée chercher ses habits pour les vêpres, elle a trouvé ce gars dans le lit. D'autres histoires se racontaient sans nommer les personnes : par exemple celle d'un homme qui avait sauté par la fenêtre, parce qu'il était allé voir une femme... Voilà les trucs qui se disaient, souvent en occitan.

« Ça chantait aussi des chansons un peu anciennes que tout le monde connaissait, puis on mettait une sono et on dansait. Ce n'était pas à une date précise, c'était quand il faisait bon et qu'on était nombreux. Ce n'était pas organisé par une association, mais par des individus. On achetait la nourriture, on calculait les frais et on faisait payer les participants. »

### **Le rétablissement de la fête**

« Après, on s'est dit : pourquoi pas faire la fête, une vraie fête avec un orchestre et tout ?... On n'avait pas un sou. Monsieur Requi, qui était maire, nous a dit : « Bon, on s'arrangera... » On a fait venir un orchestre, pour l'estrade on avait pris une remorque de tracteur...

*« Quand j'ai rétabli la fête, il n'y avait plus de comité. J'étais à la municipalité, j'ai voulu que cette fête revive. J'ai fait venir un neveu musicien, qui avait un petit orchestre amateur dans l'Aveyron [Pierre Sammas, de Rodez]. Ce devait être en 1977. Ensuite, la fête a été reprise par un comité. »*

*Témoignage de  
Maurice Requi,  
7 juillet 2007.*

« La première année, aucun comité des fêtes n'était constitué. Quand il y a un comité constitué, les gens pensent que c'est l'affaire de quelques uns ; alors que là, c'était l'affaire de tous. Tout le village avait participé à sa façon, puisque dans presque toutes les maisons de La Vacquerie, les femmes faisaient des oreillettes. Elles se regroupaient, pour ne pas les faire chacune de son côté, mais je crois que toutes les femmes de La Vacquerie s'étaient mises à faire des oreillettes. C'était Michel Solé, boulanger à Lodève, dont la femme est originaire d'ici, qui nous avait fourni la pâte, gratuitement. Et on avait fait un gros paquet d'oreillettes qu'on vendait pendant la fête pour faire des ronds. Alors là, pour faire des sous, on avait créé des petits jeux, comme un jeu de cible assez vicieux, où les boulistes venaient nous laisser des ronds en attendant que le concours de boules commence.

« Je ne sais pas si on avait déjà pris la date du dimanche suivant le 14 juillet. Peut-être bien, parce qu'il a fallu fixer la date assez tôt, en fonction des fêtes des autres villages.

« A Saint-Maurice, on avait commencé à refaire la fête en 68, avant La Vacquerie. Déjà, dans les années 60, on faisait déjà des méchouis entre copains, on se faisait un réveillon ensemble, on faisait des grands repas de chasse, beaucoup plus de choses qu'à La Vacquerie. Mais ça venait du fait qu'à La Vacquerie, il manquait un groupe de jeunes. Alors qu'à Saint-Maurice, à ce moment-là, on était un peu plus nombreux.

« Quand on a refait la fête à La Vacquerie, on avait déjà la trentaine. Comme la mairie nous disait qu'elle nous donnerait une subvention, nous avons été obligés de constituer un comité des fêtes, pour agir dans la légalité. »

### **Le rétablissement de la foire**

« Ensuite, on a eu l'idée de monter cette foire agricole. Il y avait eu de grosses foires, à La Vacquerie, mais on ne le savait que par tradition orale : personne ne les a vues.

« On aurait voulu que cette foire joue réellement un rôle dans la vie économique locale. C'était très difficile parce que les foires aux bestiaux périllicitaient partout. L'été n'est pas la meilleure époque pour les éleveurs ou les maquignons. Il aurait aussi fallu que les gens du cru jouent un peu plus le jeu. Certains de l'extérieur nous ont apporté des bêtes...

« La première foire a dû se faire en 87. Je me demande si elle n'était pas sous l'égide du Comité des fêtes. L'association *Culture et Terroir* [Jean-Louis Perez, président] a été faite après. En gros, c'étaient les mêmes personnes. On a conservé le logo de la première foire, qui était une jolie tête de brebis que nous avait fait Guillaume Vélin, originaire d'ici.

« Donc on avait fait un marché au bétail, qui était des brebis. C'était un peu bidon, dans la mesure où maquignons et éleveurs avaient joué le jeu : les maquignons étaient venus acheter la veille chez les éleveurs, et sur la foire ils avaient fait semblant d'acheter. Bien qu'il y a eu une transaction : Albert, qui avait encore quelques agneaux, les avait amenés sur le foirail, et il a bien profité du coup parce que deux maquignons sur les trois se régalaient de jouer leur jeu devant les touristes, ils ont fait monter les enchères, et l'autre en a profité, il a vendu les agneaux au top. C'était marrant, mais c'était quand même une vraie foire. Et on aurait voulu la continuer en vraie foire.

« La première année, on a mis le bétail dans ce qui était un champ. Mais la fois suivante, comme on avait aussi des exposants de jardinage, de pains, etc., on a fait la foire dans

la rue de la bascule, devant la grange, en empiétant un peu dans la rue Saint-Guilhem. »

### La musique à la foire

« On a toujours eu tendance à prendre des musiciens de l'Aveyron, plutôt que des peñas du sud. Par tradition, La Vacquerie appartient plus à l'économie aveyronnaise qu'à celle de la plaine viticole. Jusqu'à Millau, c'est le même plateau. »



Musique et danse avec le groupe folklorique de Naucelle (Aveyron), lors de la foire de La Vacquerie, le 15 août 2007.

(...)

« Aujourd'hui, il y a toujours une association, mais c'est un peu la municipalité qui a pris les choses en mains. »



Images de la foire, sur l'Esplanade, le 15 août 2007.

### La cuisine

« Je ne sais pas s'il y a un plat typique de La Vacquerie. Sûrement pas. Comme dans toutes les régions pauvres, il y avait des plats de pauvres. Le fameux ragoût de Soubès, avec les abats de volaille, les légumes, les olives...

« Mais ce qui était de tradition dans presque toutes les maisons, c'était le tournebroche, avec le coup de *flambadou*, le cône métallique bien rouge, le lard salé dedans, et vers la fin on flambe... Pour les fêtes, c'était le gigot d'agneau, ou plutôt de mouton à l'époque. Souvent, on prenait le jus du gigot tombé dans le lèchefrite, et au dernier moment, on avait fait les haricots blancs, les fayots, les flageolets... Comme desserts, c'étaient les oreillettes, et les îles flottantes faites le matin, tenues au frais sur les rebords des citernes qui servaient un peu de frigo.

« La soupe de référence, je crois que c'est la soupe de pommes de terre avec un poireau et un bout de jambon rance, « la fin du jambon ». La soupe au rance, qu'on appelle. Normalement, elle est meilleure à la marmite parce qu'il y a un peu de fumé. Quand on a un peu de temps, on l'a fait encore à la marmite. »

- *Quel était le plat traditionnel d'un bon repas, à La Vacquerie ?*  
- C'était quand même toujours le gigot de mouton, pour les grandes fêtes. On avait tellement de troupeaux : le gigot, on en avait.

- *Et quel dessert ?*

- Les desserts, chez nous, c'étaient souvent des crèmes pâtisseries, et des oreillettes. Vraiment, dans toutes les familles, pour les grandes fêtes familiales comme pour la fête du village, on faisait de grandes corbeilles d'oreillettes, parfumées à l'eau de fleur d'oranger.  
Témoignage de Christiane Milhau, 31 juillet 2007.

### Le vin

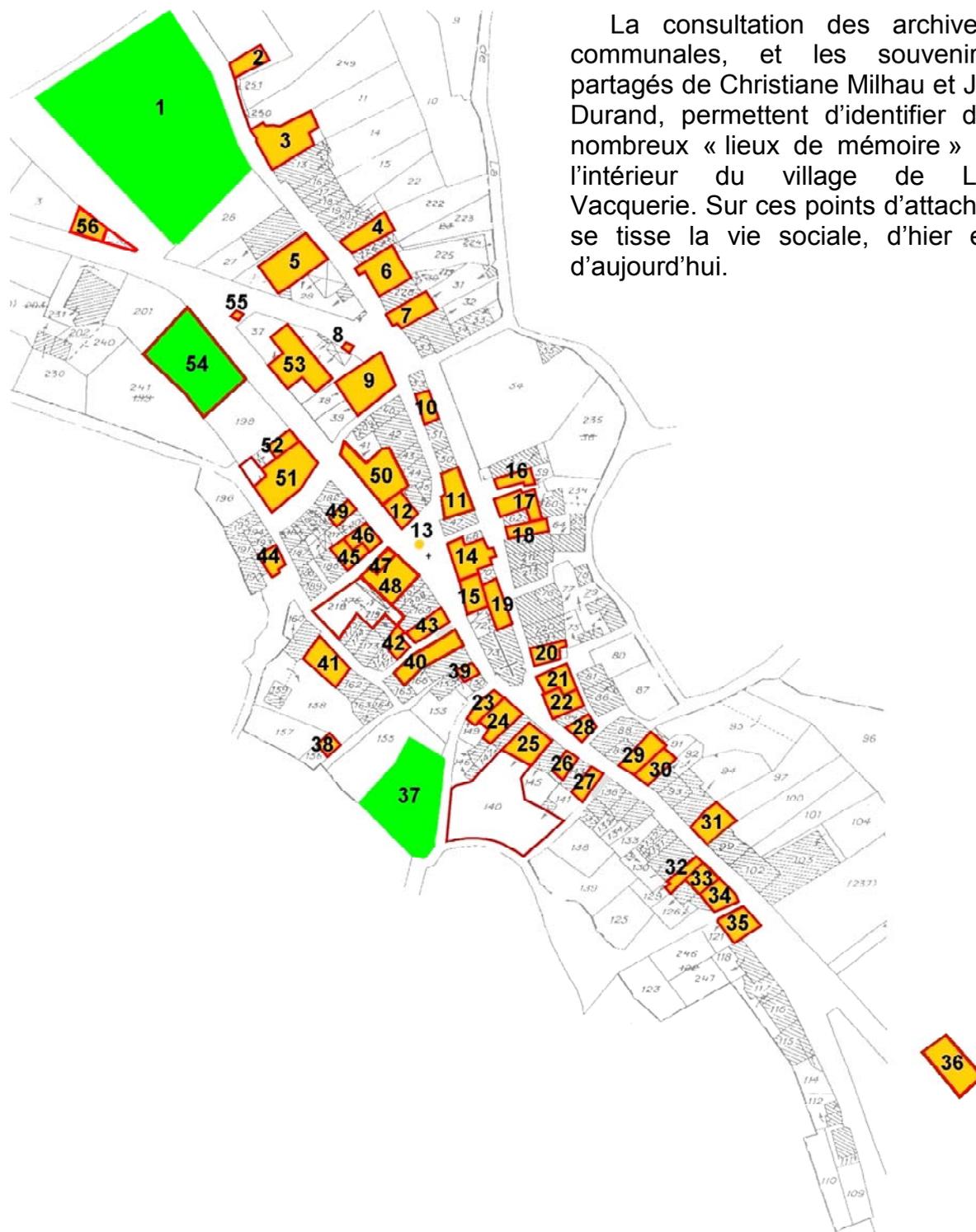
« Quelques personnes avaient quelques vignes, dans la descente de Parlatges [ou Larchô]. Il devait se faire une piquette... Il y avait la famille Poujol, qui avait un mas, là-bas. Et Derdevet, et peut-être d'autres. Ils avaient des vignes. Sinon, je pense qu'ils allaient le chercher à Parlatges ou Saint-Etienne. Les gens de Saint-Maurice allaient souvent le chercher à Pégairolles-de-l'Escalette. » (J. D.)

### Le réveillon

« Réveillon 2007  
à la Vacquerie  
Soirée avec *ambianc*  
des tropiques  
Zouk love, Soucouse  
africain, Deansole, Funk,  
nouveauté, Année 80  
Animation, invité surprise  
Apéritif de bienvenue, punch  
créole sous les palmiers,  
repas exotique, vin,  
champagne, cotillons, lâcher  
de ballons : 70 €.  
Réservation avant le 22  
décembre, tél. ... »

« Pratiquement tous les ans, il y a le réveillon du Jour de l'An. Les premiers réveillons avaient pour but de ramasser un peu d'argent pour le comité des fêtes, tout en gardant le souci d'y faire venir tout le monde, sans la barrière du prix. On faisait donc beaucoup de choses nous-mêmes, pour économiser : on faisait cuire les dindes dans les maisons, on confectionnait les salades, on se faisait le menu. Monsieur Geysse, qui avait la ferme auberge du Mas de Figuières, nous aidait beaucoup, ne serait-ce que pour découper, présenter... Il savait faire. Et puis, à mesure, on est allés vers des traiteurs. » (J. D.)

## Lieux de mémoire



La consultation des archives communales, et les souvenirs partagés de Christiane Milhau et Jo Durand, permettent d'identifier de nombreux « lieux de mémoire » à l'intérieur du village de La Vacquerie. Sur ces points d'attache se tisse la vie sociale, d'hier et d'aujourd'hui.

**(Le chiffre entre parenthèses indique le numéro de parcelle cadastrale).**

**1 (5) Esplanade** communale. Le terrain fut acquis par la commune dans le dernier quart du 20<sup>e</sup> siècle. Il avait été auparavant le magnifique jardin potager de Garric, transporteur, qui habitait une maison voisine (13).

*« Le terrain de l'esplanade faisait partie de la même propriété que celle de la maison voisine, qui était une ancienne grange, située avant l'édifice appelé aujourd'hui « La Grange » (...). Ce terrain avait été acheté avant la Grange (...). C'était un champ, sans doute assez bon puisque les arbres y ont pris d'une façon magnifique. Ils doivent avoir 18 ans. » (Témoignage de Jo Durand, 14 août 2007).*

*« J'ai des photos de l'année de plantation, où les arbres étaient squelettiques. Cette esplanade est aujourd'hui extrêmement appréciée. On a eu des dégâts avec la tempête, tout le monde a été mortifié. Là, on a le tennis, les jeux pour les enfants, et juste derrière la haie le camping à la ferme. Tout se tient. On a deux hectares à l'entrée de La Vacquerie, ça n'a pas de prix. » (Témoignage de Maurice Requi, 7 juillet 2007).*



L'Esplanade. – A gauche : le monument créé par Marc Pont à partir des restes de l'orme de la Place ; à droite : les allées, peu après la plantation des arbres (photo M. R.).



- 2 (6) **Distillerie de lavande**, de Vialla. Les gens du village allaient cueillir la lavande pour cette distillerie.

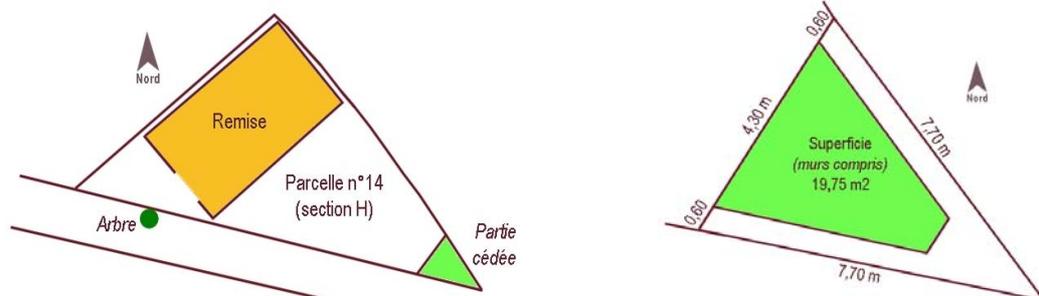


A gauche : l'ancienne distillerie. – A droite : La Bastide Séverine.

- 3 (12) Maison (dite « Bastide ») de Vialla, qui possédait la distillerie de lavande, et qui demeurait aussi à Orange.

- 4 (25) Lauras, **bourellier**.

- 5 (28) **Remise agricole** construite par Joseph Milhau, propriétaire, en 1895. Acquise par la commune dans les années 1990, elle est utilisée en salle des fêtes sous le nom de « La Grange » (travaux de réhabilitation vers 2004).



Plan général de la parcelle portant le n°14 sur l'ancien cadastre. A gauche, situation de l'arbre devant la remise, et de la partie cédée à la commune par le propriétaire. A droite, partie cédée à la Commune (Registre délib. CM, 11 juin 1895).

Le 11 juin 1895, le maire Prosper Pons avait signé l'autorisation suivante :

« M. Milhau est autorisé à faire couper l'arbre qui se trouve devant la porte de la **remise** qu'il a fait construire dans la parcelle de terrain portant le n°14 de la section H du plan cadastral, lequel arbre, placé sur la portion devenue rue du village du chemin de Lodève à La Vacquerie, gêne l'entrée des charrettes dans ladite remise. M. Milhau est d'ailleurs autorisé à disposer de cet arbre comme bon lui semblera.

« En échange de cette cession, M. Milhau, propriétaire de la parcelle (...), cède gratuitement à la commune le coin situé à l'est de cette parcelle, formant un triangle dont les trois côtés ont respectivement et extérieurement 7,70 m x 7,70 m x 5,50 m ; la surface de ce coin, murs compris, étant ainsi de 19,75 m<sup>2</sup>.

« La commune devra faire construire, avec les matériaux provenant des murs détruits, pour clôturer la parcelle n°14, un nouveau mur contre lequel sera appuyé l'abreuvoir prévu dans le projet d'établissement d'une conduite d'eau. L'épaisseur de ce mur sera déterminée par l'architecte, auteur du projet. »

« Il y avait deux grandes remises : la grange, et la maison d'à côté qui en était une autre. Sur un plancher, à mi-hauteur, ils stockaient une montagne de fourrage, là-dedans. Mais il y a d'autres remises : plus haut dans la rue principale, il y en a de grandes. Il y en avait partout. » (Témoignage de Maurice Requi, 7 juillet 2007).



**6** (227) Maison de **Raymond Milhau**, propriétaire terrien (il avait de nombreux chevaux), et maire de 1919 (l'un des plus jeunes maires de France) à 1944.

« Cette maison s'est trouvée au centre d'une journée mémorable, fin mars 1944. Les maquisards du maquis de Bir-Hakeim venaient s'y ravitailler, la nuit. Des munitions étaient cachées sous le fourrage, dans la grange de Milhau (aujourd'hui la salle des fêtes). Raymond Milhau a été dénoncé. Les Allemands sont venus directement chez lui, ils ont trouvé les armes, ils l'ont interrogé toute une nuit, ils ont mangé, bu, et volé tout ce qu'ils trouvaient d'intéressant dans la maison. Le matin, à l'aube, a eu lieu une rafle dans le village, parmi les quelques hommes qui partaient travailler : Victor Lauras, Fernand Milhau, Fernand Mazéran, le père et le fils Arlabosse... Ils sont restés le dos au mur toute la journée, dans la maison de Raymond Milhau, et ont été les témoins des souffrances que subissait cette famille. En même temps, le bruit des bottes s'entendait dans tout le village : les Allemands entraient dans presque toutes les maisons, ils pillaient, ils insultaient les gens, les accusant de soutenir les maquisards. Ce n'est que le soir, vers 18 heures, que prit fin cette occupation, mais Raymond Milhau fut emporté le soir même par les Allemands. Il a été emprisonné à Marseille, puis à Compiègne, et enfin en Allemagne, jusqu'à la fin de la guerre. Sa libération a eu lieu fin juin 1945. Revenu très affaibli, il a renoncé à reprendre sa place de maire. Il est décédé le 29 juillet 1970. Le lendemain, au moment de ses obsèques, le président départemental des déportés a retracé avec beaucoup d'émotion sa conduite glorieuse. » (Témoignage de Christiane Milhau, 30 novembre 2007).



## La guerre de 1939-1945

L'été 1939. - « Les premier signes de la guerre nous parvinrent rapidement. J'étais avec mon père au bois. Eugène vint nous prévenir que les premiers réfugiés commençaient à affluer au village. Ils arrivèrent quelques jours plus tard (...). Dans le camp militaire qui servait de parc de réparation de la 8<sup>e</sup> Armée, au Mas de Bedos, c'était la débandade générale. Une noria de camions était parquée dans ce camp. Il y avait plein d'outillage de toute sorte. Les militaires, spécialistes, mécaniciens, électriciens, tourneurs, fraiseurs, ajusteurs, couchèrent sur la paille durant quelques jours. Ils reçurent l'ordre de jeter les fusils et les instruments d'optique dans un aven près de Saint-Pierre : l'aven du Cochon. L'un des militaires me proposa même de démonter un camion et de le cacher sous les foins. »

Emile Milhau

(Les combattants de l'ombre à La Vacquerie ;  
Lacour, Nîmes, 1999 ; p. 30.

Les colonnes allemandes. - « Les souvenirs les plus forts de la guerre, c'étaient les jours où les Allemands passaient dans le village. Ils entraient dans toutes les maisons, ils pillaient, ils traitaient les gens de voleurs... Nous, qui étions jeunes, nous avons peur. Les nuits, quand on savait que des colonnes étaient à peu près à tel endroit, nous partions dormir en campagne, dans des bergeries, presque dans des ruines. Là, ça a été des jours très rudes.

« Les Allemands sont passés dans toutes les maisons, et ils ont volé. Je pourrais vous dire : dans telle maison, ils ont pris telle chose. Chez une femme très riche, ils ont pris un diamant. Chez nous, mon père a été otage toute une journée : les hommes qui étaient partis travailler ont été pris toute une journée comme otages chez le maire. Il n'y avait pas un homme dans le village. Comme nous avons le même nom que le maire [voir page précédente], ils sont restés très longtemps chez nous. Alors comme on avait tué un cochon, ils nous ont pris tout le cochon. Ma mère nous avait acheté des tissus, pas très fameux parce qu'à ce moment-là on ne trouvait pas la qualité, à quatre ou cinq, très jeunes, ils ont fait des colis, ils ont pris les jambons, les saucissons, ils ont enveloppé tout ça dans les tissus, ils ont tout emporté. Ils ont pris des pâtés, tout ce qu'on avait fait de cochonnaille.

« C'était à la fin de la guerre. Depuis, je me suis toujours demandé si ces gens, ces petits voleurs, qui étaient jeunes, étaient bien arrivés chez eux. Parce qu'après, il y a eu quand même pas mal de dégâts : à La Pezade, des maquisards sont tombés, mais plus loin les Allemands ont eu des morts.

« Il est passé plusieurs colonnes, mais la dernière a été vraiment la plus mauvaise. Ça a été terrible, parce qu'ils ont pillé dans toutes les maisons. J'ai aussi entendu dire que dans une maison sont arrivées beaucoup de femmes, des infirmières je pense, qui ont

*demandé des bassines, de l'eau, du linge pour se laver. Il n'y avait pas l'eau courante.*

*« A la maison, j'ai assisté à des scènes terribles. J'avais peur qu'ils tuent ma mère.*

*« Mon frère avait saigné du nez, pendant la nuit. Donc ils ont trouvé, dans la chambre, des mouchoirs pleins de sang, et ils disaient à ma mère : « Vous soignez maquisard !... » Moi j'avais douze ou treize ans, nous étions cinq enfants, et je les entendais traiter ma mère de voleuse parce qu'elle avait caché des cochonnailles. Elles les avait cachées parce qu'on savait qu'ils prenaient tout. Je me souviens très bien de tout ça.*

*« Ils ont pris les chevaux. Il y avait beaucoup de chevaux, à La Vacquerie. Mon père avait un camion, ils ont pris ce camion avec le chauffeur : le chauffeur est revenu, mais pas le camion.*

*« Il y a eu un épisode douloureux, à La Vacquerie. Les gens de mon âge s'en souviennent, c'est sûr.*

*« Je ne sais pas si la situation a été la même dans les villages voisins. On n'en a pas beaucoup parlé. Je ne sais pas pourquoi, ce sont des choses qu'on a tenues un peu secrètes. Je ne sais pas pourquoi. Maintenant on en parle un peu, entre nous, parce qu'on se souvient de certaines anecdotes. »*

Christiane Milhau  
(témoignage, 31 juillet 2007).

Le gibier. - *« Pendant la guerre, beaucoup de gens d'ici vendaient des lapins. Il y en avait des quantités. Le samedi, mon grand-père redescendait des sacs de gibier : perdreaux, lièvres... »*

Maurice Requi  
(témoignage, 7 juillet 2007).

Le ravitaillement. - *En janvier 1945, la commune adhéra au Comité cantonal de ravitaillement de Lodève, et au Comité départemental de ravitaillement de l'Hérault, « chargés, en accord avec le Comité départemental de Libération, non seulement d'étudier les moyens propices à améliorer le ravitaillement mais encore d'organiser l'acquisition et la répartition des produits nécessaires à l'alimentation de la population et du bétail (...). Les problèmes de ravitaillement [devenaient] tous les jours plus difficiles. La question de l'alimentation [s'avèrait] de plus en plus angoissante. » - Les Comités de ravitaillement furent constitués « pour la durée de la guerre et jusqu'au rétablissement de la vie économique. » Raymond Hector fut proclamé délégué de la commune au Comité cantonal. (Délib. cons. mun., 15 janvier 1945).*

(228) *Maison de Bertrand, garde forestier à Larchô.*

- 7 (31) Madame Pons y a tenu une **auberge**. Elle avait un grenier qui servait de dortoir. Les gens qui passaient avec leurs chevaux, pour descendre dans la plaine, s'arrêtaient pour dormir.



Sur la petite place existait un abreuvoir (le bassin en est encore visible, transformé en bac à fleurs), dont l'alimentation par une conduite en fonte avait été commandée en 1899.

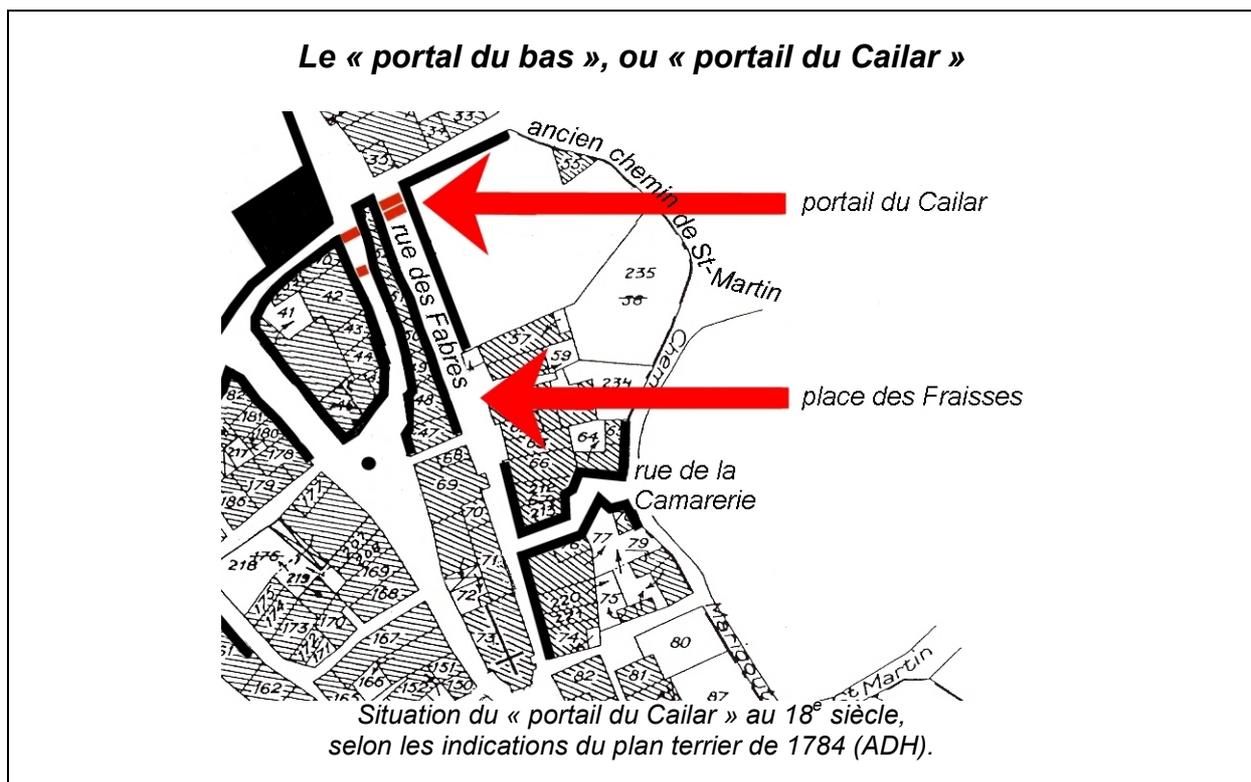


- 8 (36) **Pont à bascule**, installé en 1899 par Cros, gérant de la Société des Ateliers Méridionaux. Echangé en 1907 par un neuf de 15.000 kg. Le peseur public était Pons, dès 1899 ; puis Joseph Pons, en 1921.
- 9 (38, 39) **Maison** et jardin, ayant appartenu à Villa, propriétaire de la cave à fromages de Sablières. Sur cet emplacement existait, en 1689, « *une maison encore découverte, possédée par David Mazet.* » L'édifice occupait l'angle sud-est d'un champ appelé *Prat del Bayle*, au 17<sup>e</sup> siècle, *confrontant au terral le*

Sieur de St-Maurice, au narbonnais Jean Rigal, Jean Villa, Antoine Bonnet, David Caucanas, Tristan Salles et le chemin tendant de la Vacquerie à Parlatges, de marin la rue tendant de dehors le Portal bas dudit lieu au château vieux, d'aquilon le grand chemin royal tendant dudit portal au Caylar. » - (Pioch, 2006 ; p. 64).



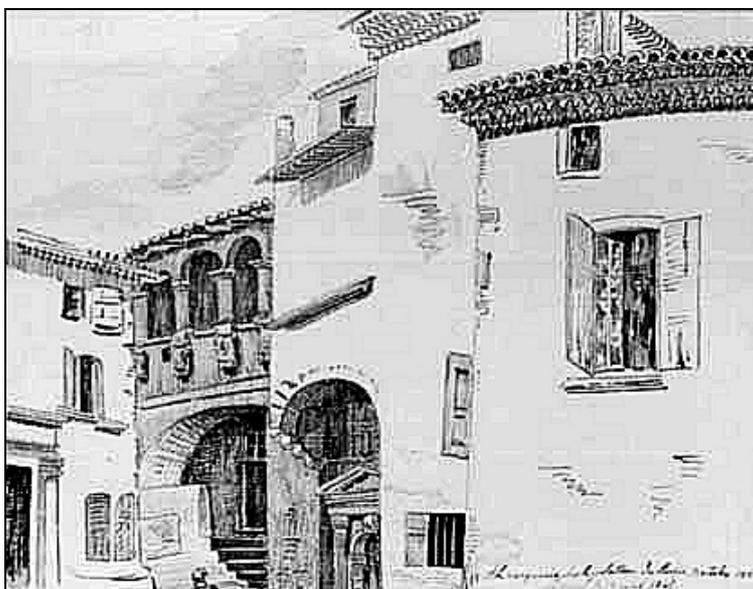
A gauche : élévation ouest. – Au centre et à droite : élévation est (deux maisons).



**Le fond du village.** - On dit : « On va au fond du village. » Quelquefois on dit : « On va au quartier bas, » en parlant plutôt de la route de Saint-Maurice. (Témoignage de Jo Durand, 14 août 2007).

- 10** (52) Baldeyrou, **coiffeur.**
- 10 bis** (51) : Raunier, **maréchal-ferrant.**

- 11** (48, 49) Maison **Bourboujas** (cf chapitre « Seigneurs et seigneuries »). - « La maison aux arcades a appartenu à Monsieur Poujol, qui était en même temps propriétaire de la grande ferme de La Prade. » (Ch. M.)



« On voit, sur une petite place, une maison ancienne fort remarquable... » (J.-M. Amelin).  
Dessin d'Amelin, vers 1820 (BM Montpellier), et carte postale de Froment, avant 1914.



« Quand les Ligueurs menaçaient la ville de Lodève, le sieur de Fozières (Jacques de La Treilhe, 1543-1620) envoyait promptement demander des secours au capitaine Borbojas à La Vacquerie, ou à ses amis. » (Extrait de l'Histoire de la famille de La Treilhe ; manuscrit inédit).

- 12** (214) **Café** appartenant à M. Terral – Cet établissement resta ouvert jusque vers la fin des années 1960 (« Relais de Sully »).

### 13 La Place, avec l'orme séculaire.



A gauche : plan terrier de 1784 ; au centre : plan cadastral de 1834 (ADH).

A droite : plan cadastral de 1938 (révisé 1982 ; DGI).

*Témoignage de  
Jo Durand,  
14 août 2007*

« L'orme de La Vacquerie a dû mourir vers 1994. On disait qu'il aurait eu 500 ans en 95. On disait qu'il avait été planté à l'époque de Sully. Il est mort de la graphiose. Les gens du village racontent qu'ils allaient se cacher à l'intérieur...

« Cet arbre était un point de rassemblement. Avant qu'il y ait la télé, les gens sortaient le soir et tout le tour était plein : des vieux, des jeunes, ils se disaient plein de bêtises. On sentait que la population y tenait énormément.

« Bon, il fallait aussi se rendre à la réalité : l'arbre était mort. Le sculpter ? Ça s'était fait au Caylar, mais de toute façon il était en trop mauvais état. Le traiter pour le garder mort ? Les avis étaient partagés parce qu'un arbre, c'est la vie. Alors on avait pensé le mettre, mort, sur l'esplanade. Et puis il a souffert pendant le transport : il était tellement en mauvais état que quand on l'a posé, il est parti en mille morceaux. On a pu récupérer quelques morceaux, et Marc Pont les a intégrés dans son monument. Parce que c'est vrai que c'était un peu la mémoire du village.

« Le vieil orme de la place de Saint-Maurice est parti. Il reste celui de La Clastre, qui est en mauvais état. Il paraît qu'il y en avait un sur la place du Coulet... »

- 14** (69) Le restaurant « L'Auberge des Causses » (précédemment « Le Zibardie », depuis les années 70 jusqu'en 2006), a été, jusqu'à la guerre, une maison de Raymond Milhau. Il y avait un garage, et une **cave à vins**. Monsieur Milhau avait une vigne à Larchô (commune de Saint-Etienne-de-Gourgas).  
*« On va y faire un **multiservice**. Ça fait trois ans que j'y travaille. Ici, c'est particulièrement fondé parce qu'on est quand même à 18 km de Lodève. Donc, pour ne pas créer une affaire difficile à gérer, ça va être géré par le restaurant, en supplément. On y trouvera le pain, le lait, des journaux, quelques produits de base, de façon à ce qu'on ait l'essentiel, et qu'on puisse satisfaire aussi les randonneurs qui passent. » (Témoignage de Maurice Requi, 7 juillet 2007).*



- 15** (72) **Presbytère**. Le prêtre y logeait. Une petite cour sépare cette maison de l'église. Réparations en 1828, 1843, 1860 (cf. Archives municipales). Loué au curé desservant, à partir de 1907. L'abbé Joseph Giry y logea en 1934-1936. Après le départ du dernier prêtre, la mairie a aménagé ce presbytère en gîte rural.
- 16** (57) **Café**, chez Hector (Passet).
- 17** (61) Gustou Villa, **tailleur de meules**.

**18** (63) Local communal, où était rangé le **corbillard** (et peut-être la pompe à incendie, achetée par décision municipale du 14 avril 1937). Dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, on y trouvait aussi le van (ou tarare), appareil très demandé par les producteurs de céréales qui venaient à tour de rôle « ventiler » blé ou avoine, c'est-à-dire séparer le grain de la paille, après l'opération de dépiquage. - « *C'était alors un local très occupé et très vivant.* » (Ch. M.). - Maison des pauvres à l'étage.

**19** (71) **Epicerie-boulangerie** de la famille Pons. – On disait : « On va chez Marie de Pauline. » (Ch. M.). -



*L'épicerie-boulangerie Pons, sur une carte postale ancienne (édition Vve Compan, avant 1914).  
A droite : potence de l'enseigne, aujourd'hui.*

**20** (74) Minhonnac, **charron**.

**21** (82) **Boulangerie** Poujol. Le four existe toujours dans cette maison.

**22** (83) **Epicerie**, tenue par Mademoiselle Bousquet.

**22 bis** (84) : Maison endommagée lors de l'inondation de 1907. La façade fut ensuite reconstruite sur l'alignement des maisons voisines.

**23** (149) Causse, **menuisier** (meubles, cercueils).

**24** (148) **Café du Centre, hôtel.**



*L'hôtel et café du Centre, sur une carte postale d'avant 1914 (Edition Veuve Compan).*

- 25** (140) Maison de vacances de la famille **Teisserenc-Vitalis**, de Lodève. L'arrière s'ouvrait sur un jardin, entouré par le chemin de service du cimetière. *« Comme grandes familles, il y avait la famille Teisserenc et Vitalis. Les Teisserenc avaient une très belle maison sur la placette, à trois étages avec de beaux balcons, une belle façade. C'était leur maison de vacances, l'été. Ils venaient chaque année avec leurs domestiques. Ils étaient très nombreux. Ça, c'est quelque chose qui a marqué le village. L'été, ces familles arrivaient... J'ai connu cette maison quand elle était ouverte. Il y avait un parc, tout à fait au bout du village, qui appartenait aux Teisserenc en même temps que cette maison. » (Témoignage de Christiane Milhau, 31 juillet 2007).*  
*M. Vitalis était propriétaire d'une ancienne cave à fromages, Combe Roujal.*



- 26** (144) Clapier, **laitier**. Les vaches se trouvaient là. Le lait était vendu le soir, dans l'étable même.
- 27** (142) **Café de Paris**. D'après les témoignages, il semble que cet établissement ne fonctionnait plus au 20<sup>e</sup> siècle. On se souvient, en revanche de Céline, qui logeait à l'étage : on avait recours à elle pour « faire naître les petits ».
- 28** (85) Maison dite « du **tailleur** ».
- 29** (90) **Café**, tenu par la famille Raunier. Il y avait un billard.
- 30** (91) **Epicerie** tenue par Madame Balitran. Aujourd'hui, maison de Jo et F. Durand.
- 31** (98) Joseph Frontin, **charron**.
- 32** (129) Bouscat, « **facteur** à Parlatges ». Il faisait la tournée à pied.
- 33** (128) Maison des frères Gineste. Joseph était **cordonnier** et secrétaire de mairie. Julien travaillait à la journée.
- 34** (127) Grange où était le **troupeau** de brebis d'Alfred Poujol. Ce troupeau, qui exista jusque vers 1977, fut le dernier du village. Une fenêtre (potence et poulie) permettait d'engranger le foin sur un plancher (pailler), au-dessus du troupeau.

Une ouverture semblable existe sur la maison d'en face (même propriétaire), par laquelle montaient les récoltes de grains, stockées sur le logis.



**35** (119, 120, 121) Bénézech, **maréchal-ferrant**. Sa forge était sur « le Quai », dans l'angle de la place, à gauche de la porte d'entrée de sa maison.



Entrée sud du village. – Carte postale (1<sup>er</sup> quart 20<sup>e</sup> s.), édition Vve Compan.

### 36 La laiterie.



D'après les témoignages, la laiterie de La Vacquerie reçut le lait de brebis des différentes bergeries jusque dans les années 1955. Tous les jours, les éleveurs venaient apporter, dans une carriole tirée par une mule ou un cheval, des bidons métalliques contenant le lait de la traite. A une époque, un ramasseur (Fabrègues, Pons), effectua ce travail avec une camionnette. Le lait ainsi collecté permettait la confection, dans la laiterie, de fromages qui partaient ensuite dans les caves d'affinage, à Roquefort.

*« Dans les années 1940, la personne qui s'occupait de cette laiterie était Madame Belly. Le soir, on la voyait tourner le fromage, comme ça se passe à Roquefort, avec ces moules. Il y avait plusieurs salles. Elle transportait, quelquefois, ces moules dans une autre salle... » (Ch. M.).*



*Situation de la laiterie, à l'entrée sud du village de La Vacquerie.*

- 37** (154) Ancien **cimetière**. Le nouveau cimetière, sur la route du Mas de Bedos, occupe un terrain acheté par la commune à Eugène Villa<sup>1</sup>, le 18 octobre 1873.



- 38** (156) **Abattoir** du boucher Gros.

- 39** (151) Maison de Marissou (elle vendait du **lait**, et des **châtaignes**).

- 40** (167) Maison Villa, puis Milhau. Fernand Milhau, **entrepreneur de travaux publics**, exploitait en été la carrière située près du Saut-du Lièvre (commune de Pégairolles-de-l'Escalette), où il employait beaucoup de journaliers venant de La Vacquerie et du Caylar. L'hiver, il était **négociant en fourrage et en migou** (fumier de brebis). Il allait chercher le fourrage dans la Crau, pour les troupeaux du Causse (qui ne fournissait qu'un foin de moindre qualité). Le migou du Larzac était employé dans les vignes de Villeveyrac, Frontignan, etc.

*« C'était une grande maison, avec la cuisine, les chambres. Dans une pièce on faisait la buanderie : il y avait une cheminée où on faisait chauffer l'eau pour faire la lessive. Et quand on tuait le cochon, c'était aussi pour y faire la charcuterie... Sous le toit, il y avait une enfilade de cinq greniers. Dans beaucoup de maisons, il y avait plusieurs greniers. C'était un pailler pour stocker les récoltes : le foin, la paille. On pouvait aussi y mettre des oignons à sécher, des pommes, tout ce qu'on avait. C'était un étalage pour l'hiver... - Je me souviens d'un feu qui avait pris dans un pailler, au-dessus de l'habitation.... - Mais il y avait aussi des paillers indépendants des habitations» (Témoignage de Christiane Milhau, 31 juillet 2007).*

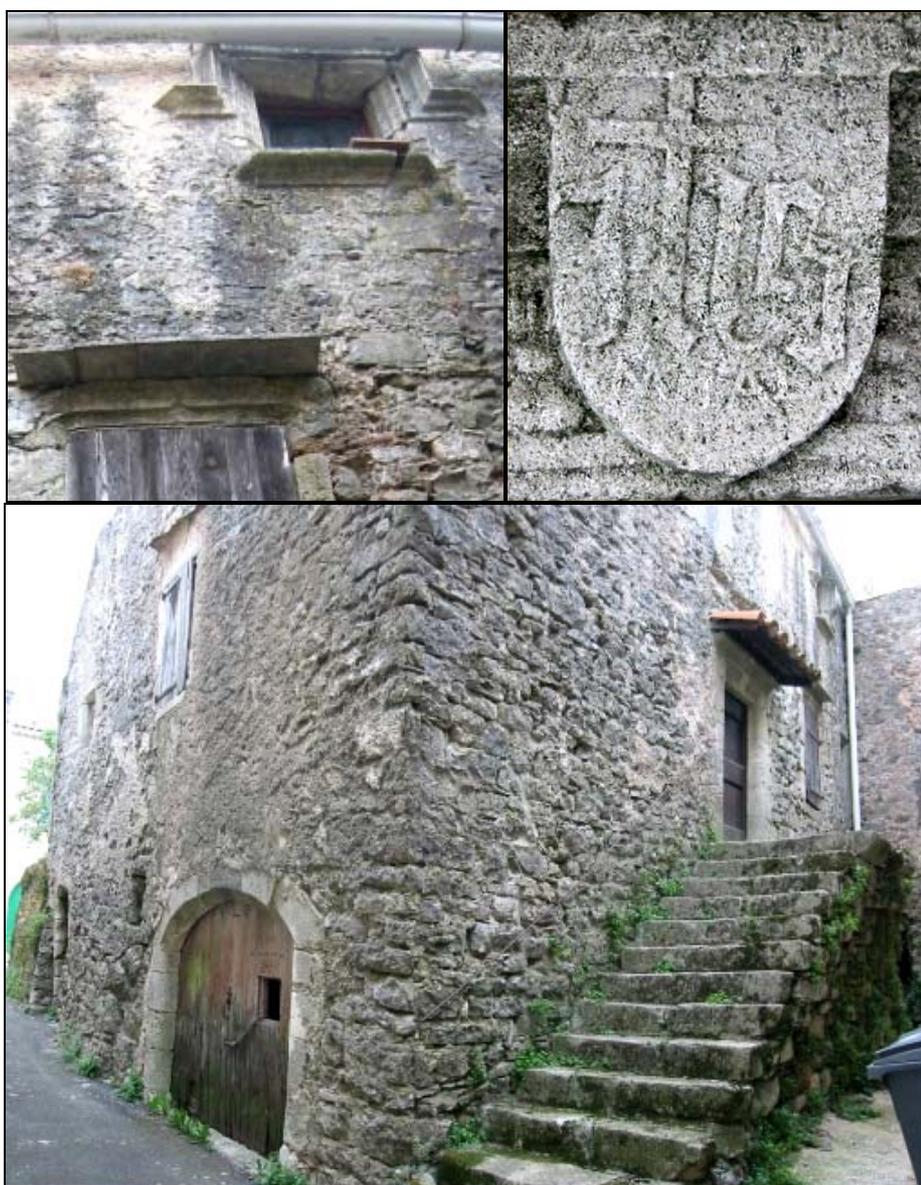
- 41** (161) Maison de Raymond Derdevet, avec **cave à vin** (vignes à Larchô). Cette parcelle (H 106 sur le cadastre de 1834) était occupée par un « ancien four ».

---

<sup>1</sup> Les deux orthographes « Viala » et « Villa » ont été données indifféremment.

En mai 1851 (ADH, 2 O 317 art. 9), la municipalité décida que « le four communal [étant] dans un état de souffrance, [il était] urgent, dans l'intérêt public, de le faire reconstruire à neuf. » Ce projet semble ne pas avoir été exécuté, puisque le four fut vendu « en ruine » par la commune à Vaysset, le 20 mai 1855 (cf. délib. cons. mun., 4 mars 1855). En 1906 et 1909 furent exécutés des travaux dans la « rue du four », notamment pour faciliter la circulation des charrettes « devant la maison Viala » (délib. cons. mun. des 27 mai et 3 juin 1906 ; 22 août 1909).

- 42** (170) « A l'étage de cette maison venaient dormir, sur de simples paillasses, des travailleurs pauvres : les trimards. » (Ch. M.)



*Sur le linteau de l'entrée de l'étage, le linteau porte une inscription en bas-relief.  
Au-dessus, vers la droite : deux baies médiévales.*

- 43** (168) **Boucherie** Gros, connue sous l'appellation « chez Emma Gros ».
- 44** (192) Maison de Mme **Cavalié**, couturière. – A côté, sur la gauche (190), contre le talus bordant le chemin, la remise d'Auguste Frontin (charron) fut louée à la commune en 1934, pour y ranger les outils et instruments agricoles de la commune (Délib. cons. mun., 5 avril 1934).
- 45** (179) **Abattoir** du boucher Baldeyrou.<sup>2</sup>
- 46** (178) Fabrègues, **maçon**.
- 47** (177) **Boucherie** Baldeyrou.
- 48** (218) **Maison de vacances** de Tédénat, professeur de médecine à Montpellier. A côté se trouvait la maison de son berger, ou de son ramonet.
- 49** (181) Maison du **garde champêtre**, M. François Belly. Il faisait la surveillance de l'eau venant du Goutal, il fermait les fontaines, l'été, en temps de sécheresse. Il était aussi crieur public : il s'annonçait en soufflant un coup de corne, pour proclamer dans la rue les « avis à la population ».
- 50** (41) Maison Got, occupée ensuite par un **maçon** venu de St-Saturnin. – Cet édifice, construit au moment de l'élargissement de la voie publique (CD 9), a profité de l'emploi de la brique, matériau largement diffusé vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, et remplaçant la pierre de taille. Une grange, située en face de la maison, appartenait au même propriétaire.



A gauche et au centre : maison Got. – A droite : grange Got.

<sup>2</sup> Baldeyrou est la prononciation, en occitan, de Baldeyron.

**51** (211) Ancienne **bergerie** de M. Tédénat.



**52** (210) Ancien local de l'**agence postale**. Le dernier receveur fut M. Berge. Ce lieu a été converti en maison d'habitation.

**53** (37) Ancien **groupe scolaire** (écoles de filles et de garçons), et **mairie**. Edifié selon un plan de 1879, sur un terrain vendu par Tédénat, acquis par la commune le 11 juin 1882. Construction en 1882-1886 par Bouissac, entrepreneur en maçonnerie.



« Paul Dardé, le sculpteur, vécut à la Vacquerie en 1928. Pendant près d'un an, il charria des blocs de pierre qu'il travaillait près de la bascule, ou dans la cour de l'école des filles (...). Dardé avait apporté dans la cour de l'école quatre gros blocs de pierre (...). Ces blocs devaient faire au moins 60x60 cm et 80 à 90 cm de haut. » - (Emile Milhau, 1999 ; p. 15).

τ Paul et Alice Dardé, en 1927, devant la mairie de La Vacquerie.

Après la fermeture de l'école (années 1960), des transports scolaires ont été institués pour le primaire, et pour le secondaire.

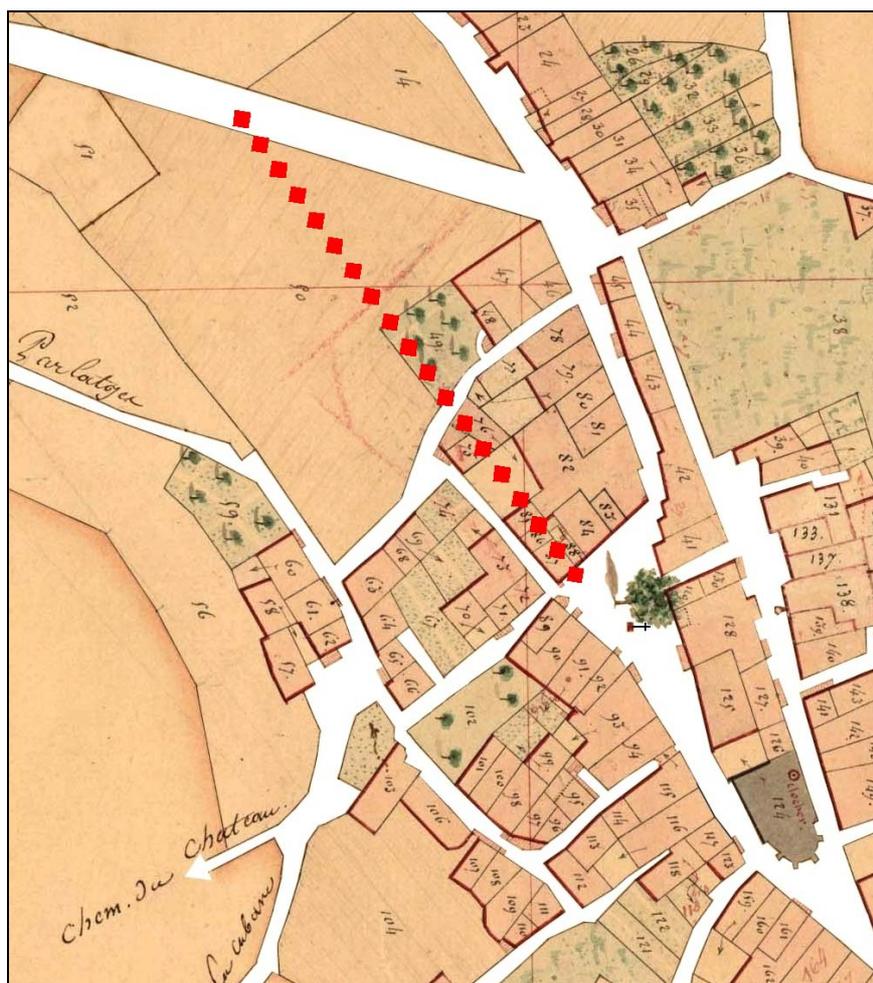
**2 juillet 1893**

Projet de construction d'un clocheton au-dessus de la maison commune, « qui figurait sur les plans et devis pour la construction d'un groupe scolaire. » (ADH, 2 O 317 art. 9)

« La mairie, je l'ai toujours connue comme ça, à part le bureau du maire, qui a été fait en coupant le fond de la salle de réunion par une cloison. »  
(C. M.)



La mairie, et l'ancienne cour de l'école des garçons, sur la gauche (la classe a été transformée en petite salle des fêtes).



La parcelle 50, avant son morcellement et la création de la nouvelle entrée de village, passant aujourd'hui devant la mairie (tracé figuré en pointillé). – Extrait du plan cadastral de 1834.

- 54** (200) **Boulodrome**. Les parcelles cadastrales actuelles 37, 198, 200, 210, 211 et la rue formaient, au 19<sup>e</sup> siècle, une même parcelle numérotée H 50. Ce terrain, appartenant à Tédénat, fut choisi pour y édifier le groupe scolaire, selon le projet de 1879. Divisé, notamment par la création de la route moderne, il reçut finalement cette construction sur la nouvelle parcelle 37, acquise par la commune en 1882 (voir paragraphe précédent). Une partie restante (200) fut donnée à la commune par Emile-Léon Tédénat (professeur honoraire à la Faculté de médecine de Montpellier), par acte du 26 juillet 1934, pour servir de terrain de jeux.



#### **18 juillet 1934**

*Donation par Tédénat d'une parcelle destinée au jeu de boules. – « Monsieur le Professeur Tédénat a bien voulu, tout récemment et de vive voix, offrir à la Commune de La Vacquerie, en cession gratuite, une parcelle de terrain située en face même de la mairie, en bordure de la route. » Le Conseil remercie le donateur « pour son beau geste, ajouté à tant d'autres que n'ignorent pas maints habitants de La Vacquerie. Grâce à lui sera établi un parfait terrain de jeux. Devant l'école, les enfants pourront, sans danger aucun, du fait de la circulation, y prendre librement leurs ébats. Jeunes gens et hommes auront pour leur jeu favori, le jeu de boules, un emplacement rêvé. Il assure M. le Professeur Tédénat de la gratitude de la population de son village natal et aimé, où son nom est déjà si légitimement et si profondément populaire. Le Conseil autorise sans la moindre réticence M. le Maire à signer l'acte notarié de donation. Il décide d'apposer en bonne place, à la fois en pieux souvenir et en hommage ému, une plaque commémorative portant l'inscription : En souvenir de Rosie Tédénat, 1905-1930. »*

#### **12 octobre 1941**

*« Terrain de sports » (boulodrome). – « Le Conseil municipal de La Vacquerie, vu la loi du 23 novembre 1940, estimant qu'un terrain appartenant à la Commune et se trouvant en face des écoles, ce terrain servant de boulodrome, décide que ce même terrain pourra être affecté également aux sports pour les enfants des écoles de notre commune. Le Conseil estimant en même temps qu'un portique se trouve placé dans le préau des écoles et que de ce fait il n'y a lieu que d'acheter les quelques agrès qui manquent, désirant participer à ce qui a toujours été fait dans notre commune en vue de doter la jeunesse de tout ce qui peut lui être utile, en fait de sports, décide donc en conséquence d'acheter les articles de sport dont la liste est ajoutée en deux exemplaires. »*

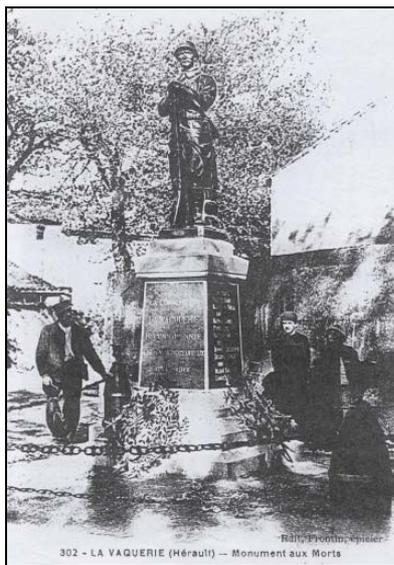
#### **18 novembre 1945**

*Aménagement d'un terrain de sports et d'éducation physique, effectué par Fernand Milhau, entrepreneur de travaux publics.*

### Une cérémonie du souvenir, en 1998

En présence de la famille Dermenghem, héritiers des Tédénat, une cérémonie du souvenir fut organisée le 1<sup>er</sup> août 1998, au boulodrome, au cours de laquelle le maire, Maurice Requi, rappela le don de la parcelle en 1834, et la dédicace à Rose Tédénat. – « Depuis ce 18 juillet 1934, au fil des ans qui se sont écoulés, les habitants de la Vacquerie, ceux des communes voisines, les résidents, les vacanciers, comme l'ont dit de certains, ont profité de cet équipement qui a bien rempli son rôle, puisqu'il a réuni les générations autour de moments conviviaux, qu'il s'agisse de parties de longue – comme l'on dit du jeu lyonnais – ou de pétanque, ou de soirées grillades, ou même, à un certain moment, de la fête locale. Chaleur et amitié ont élu domicile en ces lieux. Aujourd'hui, après bien des années, nous avons la joie de vivre ensemble un moment fort, un moment riche, un moment qui n'a rien de désuet ou de passéiste, mais un moment de souvenir. Je tiens à remercier tous ceux qui l'ont organisé, et en particulier le président de Culture et Terroir (...). »

**55** (Voie publique) **Monument aux morts** de la guerre 1914-1918. Statue « Le Poilu » fournie par Jacomet, industriel à Villedieu (Vaucluse). Piédestal réalisé par Achille Cazals, entrepreneur, en décembre 1921. Grille en fer forgé, placée en 1923.



Ancienne carte postale.



La statue du Poilu.

### Inscriptions gravées sur le socle

*Face latérale gauche* : 1914 – BOUSQUET Georges – MAZERAND Joseph – RAUNIER Marius – HENRY David – POUJOL Julien – AUBERT Alphonse – GAUBERT Jean

1915 – RAUNIER Edmond – BARRAL Marcel

*Face principale* : LA COMMUNE DE LA VACQUERIE RECONNAISSANTE A SES MORTS GLORIEUX

*Face latérale droite* : 1915 (SUITE) – VALETTE Eloi – MAZERAND Emilien

1916 – RAYNAL Louis – PONS Louis – HECTOR Aimé

1917 – BONNET Dieudonné – SEGONDY Emile

1918 – MILHAU Emile – COMBES Fernand

+ Plaque fixée sur la base du socle (face latérale droite), concernant la guerre de 1939-1945 : BARRAL René.<sup>3</sup>

- 56 (4) Ancien local de charron, aujourd'hui transformé en logement. - « On y fabriquait des roues de charrettes. Il y avait une forge, dont la ventilation était actionnée par un chien... » (selon la tradition orale, transmise par M. Milhau). - **Remise** et hangar attenant, de Séverin Vialla, loué à la Commune en 1925 pour y ranger les outils ou instruments agricoles de la commune, « et le corbillard devant être livré. » (Dél. cons. mun. du 13 avril 1925). Un traité de location fut signé le 30 mai 1926.

Séverin Villa était commandant au 19<sup>e</sup> Régiment d'Artillerie de Nîmes. – « Avec comme seul bagage le Certificat d'Etudes Primaires, il avait été lieutenant avant la guerre de 1914 et avait écrit plusieurs livres d'histoire sur la ville de Marseille (...) Le Commandant Vialla (mort en 1938), haranguait souvent son auditoire en stigmatisant (...) le taureau du Vaucluse, c'est-à-dire Daladier. » (Emile Milhau, 1999 ; p. 13 ; p. 31).

Le catalogue de la Bibliothèque nationale donne la référence des ouvrages suivants : Vialla (Séverin, Etienne, Fulbert), commandant ; « Les fossoyeurs de la République : Daladier, l'homme du 6 février » (Vaison-la-Romaine, impr. du journal Le Petit Orangeois ; Orange, libr. Berlengue, 1934 ; 5 janvier 1935) ; « L'Armée-Nation : les Volontaires des Bouches du Rhône (1791-1792) » (Paris, R. Chapelot et Cie, 1910 ; Marseille, impr. Nouvelle).



Exposition de vieux outils : un mémorial des travailleurs d'autrefois.

<sup>3</sup> Dans son livre sur « Les combattants de l'ombre à La Vacquerie » (Lacour, 1999), Emile Milhau complète ce martyrologue avec les noms suivants. - *Guerre de 1914-1918* : GOT Joseph, VITALIS Jacques. - *Guerre de 1939-1945* : VIALLA Eugène, FRONTIN Auguste, COMBES Simon, AZNAR Vincent, LAURAS André, BELLY Fernand, CARTAYRADE Marius, DERDEVET Marius, DERDEVET Georges, POUJOL Emile, CARTAYRADE Lucien, MILHAU Raymond, SEGORD Joseph, ALLION Simone, CARRERE Gée, ALLION Maurice, GUIGNOL.

# **Annexe**

**Archives**

**Bibliographie**

# Archives

## Archives conservées en Mairie de La Vacquerie

Inventaire des archives vues en mairie lors de l'inspection du 22 mai 1997 effectuée par J. Le Pottier et I. Dauphin (Archives départementales de l'Hérault ; inspection précédente en 1929).

### I. ARCHIVES ANTERIEURES A 1790

« **Recueil de trente trois plans figuratifs et géométriques [des propriétés relevant] de l'office du camérier de l'abbaye de Saint-Guilhem...** »

Plans dressés en 1784 par George Sanceren, notaire et géomètre à Puéchabon. Mention de propriétés caussenardes situés de la Trivalle à Rogues. - 1 volume, provenant de l'étude Martin à Lodève, et déposé aux Archives départementales de l'Hérault en 2006.

#### CC. Finances, impôts et comptabilité

CC 1 Compoix, milieu 17<sup>e</sup> s. [1633], avec mutations jusqu'à la fin de l'ancien régime<sup>1</sup>, 1 vol. dos cuir marron arraché, scotché, 117 f°, feuillets acides, déchirés, moisis, séparés par feuilles de papier neutres, **incommunicable**. Points cardinaux : terral, narbonnes, marin, aguial.

CC 2 Compoix, 17<sup>e</sup> s., avec mutations, f° 118-233, vu en 1929, **manque**.

CC 3 Plan du compoix, vers 1750 ; il s'agit plus probablement d'un plan terrier. Vu en 1929 et encore utilisé dans les années 1980 par un chercheur qui l'a photocopié. **Pas vu**.

#### GG. Registres paroissiaux de baptêmes, mariages et sépultures

*Paroisse de Notre-Dame de La Vacquerie.*

GG 1 1706-1792, 6 cahiers non reliés dans une couverture cuir, état moyen, acide.

*Les registres paroissiaux de la paroisse de Saint-Martin-de-Castries **manquent**.*

### II. ARCHIVES POSTERIEURES A 1790

#### D. Administration générale de la commune

---

<sup>1</sup> Dont : St-Martin-de-Castries, transaction avec St-André-de-Sangonis, 1698 – III 197.

### **1 D. Conseil municipal**

*Commune de La Vacquerie, délibérations communales :*

- an VIII-1837, 1 liasse de 6 cahiers non reliés, **à relier en un volume**. Détail :
  - an VIII, 18 prairial - 1807, 13 mai
  - 1808, 8 mai - 1812, 8 mai ; 1817, 4 décembre
  - 1814, 3 mai - 1817, 22 mai ; 1823, 26 février - 1824, 3 juin ; 1828, 29 août
  - 1817, 5 mai - 1824, 8 juin
  - 1826, 1 mai ; 1831, 10 octobre ; 1834, 25 décembre ; 1837, 9 novembre. Tête bêche : arrêtés, 1835, 30 juillet ; 1836, 26 avril
  - 1832, 22 janvier - 1837, 7 septembre
  
- 1837, 19 novembre - 1853, 8 mai, 1 vol., dos papier gris arraché, 144 f°, **à relier à neuf**.
  
- 1853, 8 mai - 1870, 13 février, 1 vol., dos parchemin abîmé, **à relier à neuf**.
  
- 1870, 13 février - 1895, 13 février, 1 vol. dos cuir marron arraché, scotché, dérelié, 476 p. feuillets déreliés, **à relier à neuf**.
  
- 1895, 10 mars - 1924, 28 décembre, 1 vol. pleine toile noire, dos déchiré, 500 p. recouvert de papier vert, **à relier à neuf**.
  
- 1925, 20 février - 1960, 4 février, 1 vol. pleine toile noire, dos arraché, 500 p. liasse de documents à l'intérieur, **à relier à neuf**.
  
- 1961, 18 avril - 1983, 3 décembre, 1 vol. pleine toile verte, 193/200 p., délibérations parfois manuscrites parfois dactylographiées et collées, **à recoller et à remettre en ordre soigneusement**.
  
- 1984, 7 janvier - 1991, 28 décembre, skiv. vert, 201 pages, délibérations dactylographiées collées.
  
- 1992, 2 février - en cours au 27 février 1997, 1 vol., skiv. vert, 179/200 p.

*Commune de Saint-Martin-de-Castries, délibérations 1793-1832, manque.*

### **2 D. Actes de l'administration municipale**

Correspondance 1808-1840, 1840-1856, 1856-1876, 3 gros cartons, **à trier**.

### **E. Etat civil**

*Commune de Saint-Martin-de-Castries puis La Vacquerie-Saint-Martin-de-Castries :*

NMD séparés 1803-1853

Naissances 1803-1832, 3 volumes dos toile verte.

Mariages 1803-1853, 5 volumes dos toile verte, 1803-1832, dont La Vacquerie 1830-1853.

Décès 1803-1853, 5 volumes dos toile verte, 1803-1832, dont La Vacquerie 1830-1853.

*Commune de La Vacquerie puis La Vacquerie-Saint-Martin-de-Castries :*  
NMD réunis

1793-1810, 1 volume dos cuir marron endommagé, déchiré, cahiers de différentes hauteurs, premier cahier abîmé et acide.  
1811-1820, 1 volume dos cuir marron.  
1821-1829, 1 volume avec tables décennales 1792-an XII, 1802-1813, 1813-1822 et table des décès 1853-1862, dos cuir marron.

NMD séparés 1830-1929

Naissances 1830-1929, 5 volumes dos cuir rouge.  
Mariages 1854-1929, 4 volumes dos cuir rouge.  
Décès 1854-1929, 4 volumes dos cuir rouge.

NMD réunis

1930-1952, 2 volumes dos cuir rouge.  
1953-1983, 3 volumes dos cuir rouge petit format.  
1984-1997, cahiers non reliés.

Tables décennales

1823-1832 en feuillets.  
1833-1913 en feuillets.  
1933-1942 1 cahier dos toile verte.  
1943-1952 1 cahier dos toile verte.

Baptêmes civils

1990-1991 1 cahier.

## **1 F. Population**

Listes nominatives de la population, 1836-1876, 1868 (109 hab.), 1975 (81 hab.).

## **1 G. Cadastre et impôts directs**

### **Cadastre napoléonien**

Plan cadastral, 1834, 1 vol. demi-format. Le tableau d'assemblage **manque**. A (4 feuilles), B (3 f.), C, D, E, F (2 f.), H (le village). Relié avec : plan géométrique partiel de tous les défrichements communaux... soumissionnés en vertu de l'ordonnance royale du 23 juin 1819... 1/2500, 18 nov. 1828.

Inséré : plan d'alignement d'une rue, 30 juin 1872.

Etats des sections, 1836, section A à H, 1 vol. dos parchemin.

Matrice des propriétés foncières, 1836, 2 vol. ; 1 vol. dos cuir marron, cases 1 à 400, 1 vol. dos parchemin, cases 401 à 459.

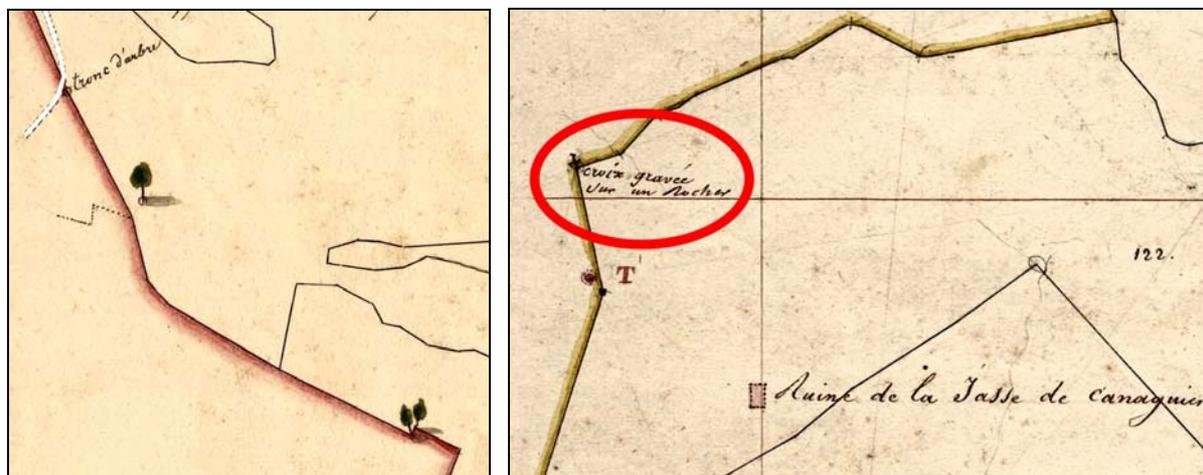
Matrice des propriétés bâties, 1882, 1 vol., dos parchemin abîmé.

Matrice des propriétés bâties, 1911, 1 vol., dos toile noire, cases 1 à 159.

Matrice des propriétés non bâties, 1914, 1 volume pleine toile noire, cases 1 à 293.

Livre des mutations, 1819-1834, 1 cahier, couverture déchirée.

Procès-verbal de délimitation, 1832, contient des procès-verbaux de délimitations de Saint-Martin-de-Castries, 1832.



**Plan cadastral dressé en 1834 (deux détails).** – Les indications de « tronc d'arbre », « croix gravée sur un rocher », et les dessins d'arbres, fixent des points de repère sur le tracé des limites.

### **Cadastre révisé**

Plan cadastral, 1938.

Atlas révisé, 1938, deuxième édition 1982, sous feuillet plastique, 1 volume pleine toile noire, grand format.

Etats des sections, 1938, 1 classeur.

Matrice des propriétés bâties et non bâties, 1938, 1 classeur.

Matrice des propriétés bâties et non bâties, 1980, 1 classeur.

Feuilles annulés 1974-1979, 2 classeurs

### **Impôts**

Copie de la matrice générale, 1818-1907, 1 liasse ; 1936-1971, 7 cahiers

Réclamations, 1939-1958, 1 cahier.

Déclarations relatives aux chiens, 1920-1949, 1952, 2 cahiers.

Registre de déclaration de dégrèvement d'impôt.

## **1 Q. Bureaux de bienfaisance, secours d'urgence**

Délibérations du Bureau de bienfaisance :

- 1854, 6 janvier - 1933, 16 décembre, 1 vol., dos toile bleue arraché recouvert de papier beige, **à relier à neuf**.

- 1934, 24 février - 1963, 19 septembre, 1 vol. pleine toile noire, dos arraché, 84 p. / 200 **à relier à neuf**.

Délibérations du Bureau d'assistance :

- 1893-1945, 1 vol. pleine toile noire, dos arraché, **relier à neuf**.

## Archives conservées aux Archives départementales de l'Hérault

### Série B

#### **Cour des comptes, aides et finances de Languedoc**

14 août 1595 ; f° 204 v°.- Les consuls de la Vacquerie (diocèse de Lodève) contre Pierre de Saussan, sieur de Saint-Privat et Simon Giscard : Philippe de Sarret, sieur de Fabrègues ; Madame de Saint-Privat, abbesse de Sainte-Claire.

1<sup>er</sup> juin 1617 ; f°517.- Département des dettes de noble Raymond de Bourboujas, sieur de la Trivale, et ses associés, pour la ferme de l'équivalent de la sénéchaussée de Toulouse, fait en la maison de noble Claude de Talamandier, lieutenant de robe courte au gouvernement de Montpellier.- Liste des associés avec leur part, parmi lesquels : nobles Louis de Bosquet, sieur de Puyjustin (deux portions : 620 livres) ; Jérémie Rouveyrolles, régent de Saint-Hippolyte (une portion et demie : 475 livres) ; noble Jean Ortal, sieur de Lespiquarie, du Vigan (une portion et demie : 475 livres) ; noble Jacques Guichard, sieur de Labilhère, du Vigan (475 livres) ; noble Jean de Fournier, sieur de Sablières (une portion : 345 livres) ; noble Jean de Borbojas, sieur de la Vacquerie (620 livres) ; noble David de Plantevit, sieur de la Pauze (345 livres) ; noble Jean de Bompard, sieur de la Bastide (id.), noble Etienne Motte, d'Anduze (id.). Total : 16.133 livres 8 sols. 8 deniers. [1 livre tournois = 20 sols tournois ; 1 sol = 12 deniers tournois].

11 mai 1659 ; f°438.- Délibération des habitants de la Vacquerie (diocèse de Lodève) dont Guillaume Granouilhet, procureur juridictionnel de l'évêque de Lodève, seigneur dudit lieu ; noble Alexandre de Bonnal sieur du Fesquet, habitant du château d'Aubaigues ; Antoine Manau, viguier, pour l'abbé de Saint-Guilhem. Réglementation des droits de dépaissance.

(5194) 1670.- Pierre Villard, contre les consuls de la Vacquerie.- Dette de la communauté envers la communauté de Saint-André : 31490.

(5195) 1692.- François Villar, bastier de la Vacquerie, séquestre à la requête de François Chamberlin, receveur des tailles du diocèse de Lodève, contre Bernard Agulhon, valet de Jean Villar, collecteur forcé de la Vacquerie en 1691, Isabeau Villar, femme dudit Jean, habitante de Parlatges, Jacques Coulet, autre valet dudit Jean, qui ont disposé des grains saisis pour tailles sur la métairie du mas de Bedos appartenant audit Jean Villar : 12.365, 46.695.

(5196) 1707.- Noble Antoine de la Treille, seigneur de Sorbs, contre les consuls de la Vacquerie, noble Louis de Saint-Jullien, Antoine Sales, sieur de La Baumelle, Henry Tedenat et autres délibérants dudit lieu en 1677.- Dette de la communauté provenant d'une cession de créance de 1653 augmentée d'un prêt fait par le père du produisant en 1677 : 22.396.

## Série E

### *Etat civil*

1793-1832	N		Voir Reg. n°328 <sup>2</sup>
1793-1832	M		Voir Reg. n°328 <sup>3</sup>
1793-1832	D		Voir Reg. n°328 <sup>4</sup>
1833-1842	NMD		Voir Reg. n°328 <sup>5</sup>
1853-1872	NMD	3 E TD 207	

1 E 249 : Lettre adressée à l'abbé de Lauzières de Thémines, habitant à Saint-Jean-de-la-Blaquière, par (...) l'abbé Grégoire, curé de La Vacquerie (1777-1791).

### *Etudes notariales*

2 E 39/993 : Pierre Gayac, fragment d'un registre (15 septembre-16 décembre 1675)

2 E 40 / 547 à 551 : Pierre Sales, fragments de registres (1589-1611).

## Série F

F 31/129 : Plan par masse de culture conservés aux Archives nationales (versés en 1935 par le service géographique de l'armée). [Lodève > Le Caylar] Saint-Martin-de-Castries, an XIV.

## Série G

### ***Contributions, administrations financières.***

G 1060 (2 Mi 205, B1-17) : Visites pastorales Bosquet (1649-1652)

G 1061 (2 Mi 206, R1) : Visites pastorales Harlay (1659)

G 1062 (2 Mi 207, B1-26) : Visites pastorales Souillac (1734-1736)

G 1063 (2 Mi 208, B1-14) : Visites pastorales Souillac (1739-1740)

G 4436 (2 Mi 209, R1) : Visites pastorales Plantavit de La Pause (1631 ; copie Lugagne, 1873).

## Série H

### ***Clergé régulier***

5 H : *Abbaye Saint-Sauveur de Gellone ou Saint-Guilhem-le-Désert*

5 H 17 (Personnel, affaires générales) : Provisions de l'office de préchantre (capiscola) du monastère et du bénéfice annexé de Saint-Martin de Castries, pour un moine de Villemagne (1555-1556).

5 H 35 (Office de camérier) : Fiefs de Vacquerie, les Ribes, Madières : cahier de minutes du notaire de Lodève, Guillaume Vidrines ; reconnaissances à Amblard de Montvallat, camérier, et à la famille de Madière (1497).

5 H 36 (id.) : Fiefs de Rogues, Montdardier, Blandas, la Vacquerie et Saint-Maurice : cahier de minutes du notaire de Saint-Guilhem, Pierre Poujol (1669-1673).

5 H 37 (id.) : Fief de la Vacquerie : lods prétendus par l'évêque de Lodève, seigneur de la Vacquerie (1778). – Instance féodale intentée par les bénédictins à Antoine Baldairou du mas de Figuières (1786-1789).

## **Série L**

### ***Administrations du département et des districts (1790-an VIII)***

L. 1074 – Saint-Martin-de-Castries ; incendie.

L. 2773 – La Vacquerie ; cultes, pensions ecclésiastiques.

L. 2776 – Saint-Martin-de-Castries ; cultes, pensions ecclésiastiques.

L. 4728 – Procès-verbal d'enquête et d'arrestation au Caylar et à La Vacquerie d'individus soupçonnés de transporter de la poudre en Lozère ; interrogatoires (an II).

L. 4786 – Correspondance relative (...) aux biens communaux de La Vacquerie (an III).

L. 4834 – Saint-Martin-de-Castries ; contributions directes (matrices des rôles de la contribution mobilière de 1791).

L. 4843 – Saint-Martin-de-Castries ; contributions directes (matrices des rôles de la contribution mobilière de 1791-1792).

L. 4856 – Saint-Martin-de-Castries ; contributions directes (rôles d'imposition des biens privilégiés).

L. 6877 – La Vacquerie, procédures ; 26 septembre 1793, La Vacquerie contre Jean Henry pour propos inciviques.

L. 7516 – La Vacquerie, procédures ; 19 nivôse an VIII, La Vacquerie contre Jean Baptiste Coustes, prévenu d'excès réels, violences graves, attentat contre les bonnes mœurs et outrage à la pudeur sur la personne de Marie Bonnet, femme Tédénat.

L. 7714 – La Vacquerie, procédures : 13 pluviôse an VII, Antoine Villa contre Joseph Durand qui l'a excédé.

## Série O : 2 O 317

*Avertissement : Les références suivantes sont celle du catalogue, mais la numérisation des liasses a engendré un décalage d'un chiffre dans cet ordre (ex : la 8<sup>e</sup> liasse est devenue « art. 7 »).*

1. **Services municipaux.** - Organisation, fonctionnement.- 1.- Pesage public (1915-1936). 2.- Services scolaires (1911-1931). 3.- Assurances (1884-1935).  
1915-1935
- 2 **Personnel communal** (1912-1939).  
1912-1939
- 3 **Comptabilité.** - 1.- Comptabilité (1894-1900). 2.- Comptabilité (1901-1910). 3.- Comptabilité (1911-1920).  
1894-1920
- 4 **Idem** (1931-1940).  
1931-1940
- 5 **Idem.** - 1.- Rôles des redevances dues pour la jouissance des terrains communaux (1903-1913).  
1903-1913
- 6 **Idem** – Comptes de gestion (1880-1940).  
1880-1940
- 7 **Bâtiments communaux.** – Ecoles.- 1.- Projet de construction d'une école sur un terrain appartenant à Tedenat (1880-1881). 2.- Voies et moyens, dossier administratif (1881-1882). 3.- Acquisition du terrain Tedenat n°50 section H (plan, 10 août 1879) acte d'achat, 11 juin 1882 (1880-1882). 4.- Approbation du projet (1881-1882). 5.- Travaux de construction (façade, rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> étage, plan du village, 30 juillet et 5 août 1879, dessins, 8 décembre 1879) (1882-1886). 6.- Expertise contradictoire des travaux de construction exécutés par Bouissac, entrepreneur, à cause de malfaçons dans l'exécution (1884-1886). 7.- Pétition de l'instituteur, protestant contre l'installation de l'école de garçons dans les locaux nouvellement construits (1886). 8.- Différend entre le maire et plusieurs membres du Conseil municipal concernant l'acceptation du devis des travaux (1886). 9.- Travaux supplémentaires : clôtures des cours et du jardin du groupe scolaire (1884-1886). 10.- Travaux d'appropriation du groupe scolaire (1886-1887). 11.- Projet de réparations du groupe scolaire (1897). 12.- Travaux d'entretien au groupe scolaire et au presbytère (1899). 13.- Réparations aux WC (1900). 14.- Réparations à la toiture (plan, 24 janvier 1901) (1901). 15.- Réparations au groupe scolaire (1910-1912). 16.- Réparations à l'école et à la mairie (1932).  
1880-1932
- 8 **Bâtiments communaux.**- Eglise.- 1.- Projet de construction du clocher de l'église, modifications du projet, conservation de la porte d'entrée (1855). 2.- Travaux de construction du clocher, réparations à l'église et au presbytère (1855-1862). 3.- Projet d'achat d'une cloche et d'une horloge (1856). 4.- Attribution à la commune de la propriété des édifices religieux et des meubles les garnissant, 28 octobre 1909. 5.- Réparations de la flèche du clocher de l'église (dessins, 10 juin 1910) (1910-1913). 6.- Acquisition d'une horloge et

- installation dans le clocher de l'église (1912-1913). 7.- Réparations à l'église et au presbytère (dessins 25 avril 1926) (1926-1929).  
1855-1929
- 9 *Bâtiments communaux.-* Presbytère.- 1.- Réparations (1828). 2.- Réparations (1843-1848). 3.- Projet de réparations (1850). 4.- Projet de réparations (1860). 5.- Location du presbytère au desservant (1907-1931). 6.- Réparations de la toiture (1912-1913).  
1828-1913
- 10 *Bâtiments communaux divers.-* 1.- Four : projet de reconstruction d'un four communal avec un petit appartement pour servir de prison (1851). 2.- Mairie : construction d'un clocheton au-dessus de la mairie (1893). 3.- Pont à bascule, acquisition et installation, construction d'un kiosque-abri (plan, 24 août 1898) (1898-1900). 4.- Bureau de Postes : location de l'immeuble Tedenat (1936). 5.- Entrepôt pour le matériel communal : location de l'immeuble Viala (1925-1934). Acquisition de l'immeuble Raugnier n°66 section H, rue Saint-Guilhem, acte de vente 3 avril 1940 (croquis, mars 1940) (1939-1940).  
1851-1940
- 11 *Terrains communaux.-* 1.- Erreur sur la contribution foncière de Baldayroux Etienne (1817). 2.- Terrain communal dit « La Boissière » ou Las Costas tènement des Renaudières n°178 section F, revendication par Jean Antoine Villa, propriétaire du domaine du Mas de Rat, commune de Gignac, instance devant le tribunal de Lodève (1819-1825). 3.- Arpentement et estimation des terrains communaux usurpés (1829). 4.- Procès verbal d'expertise, liste des usurpateurs, 18 novembre 1828, décision d'aliéner quelques uns des terrains communaux défrichés (1828-1830). 5.- Recherche de terrains communaux usurpés sur la demande du Conseil municipal qui dénonce les usurpations commises par le Maire Villa Raymond, de 1815 à 1833. 6.- Terrain « l'Hôpital » n°58 section F, appartenant à Raynal, acquisition par la commune en échange de 2 anciens locaux communaux pour y construire une école (1847). 7.- Reconnaissance et estimation de terrains communaux usurpés, bornage par Philippe Altayrac géomètre (plans n°1 et 2, 20 juillet 1848) (1848). 8.- Terrains communaux, bornage avec le domaine de la Trivalle appartenant à Juvenel (Henri) (1849).  
1817-1849
- 12 *Terrains communaux.-* 1.- Usurpation commise par Viala J. Baptiste n°115 et 116 section B, tènement des Renardières. Demande par la commune de le poursuivre en délaissement. Revendication en propriété par la commune contre les usurpations commises par Jourdan Auguste, Villa François-Raymond et Rauquet Barthélémy (1849-1850). 2.- Honoraires dus à Philippe Altairac, géomètre à Loiras, pour le bornage des terrains communaux limitrophes de la commune de la Trivalle et le bornage des terrains usurpés (1849-1852). 3. - Terrains communaux constitués par 2 sols de maisons dits « Ancien Four » n°106 section H et porche en face de l'église, vente à Vaysset et Boudou, 20 mai 1855 (1855). 4.- Réclamations des héritiers Viala et de Migairou contre les évaluations des biens communaux usurpés qui leur ont été concédés (1857-60). 5.- Concessions aux détenteurs de terrains communaux, état des terrains

usurpés (1858-1860). 6.- Nouveau bornage des terrains communaux usurpés, procès verbaux, 14 juillet 1860 (1860-1861). 7.- Terrain communal n°192 section H (sol d'une maison en ruine) adjudication à Milhaud Fulcrand, 23 juin 1861, pour en affecter le produit aux travaux supplémentaires à faire au presbytère (plan 25 mars 1861) (1861). 8.- Mode de jouissance des biens communaux en nature de culture (1863-1866). 9.- Bornage des biens communaux avec le domaine du mas de Jourdes appartenant à Jourdan Albert (1886). 10.- Mode d'exploitation des buis communaux (1901-1908). 11.- Droit de lignerage des habitants dans les terrains vendus le 30 mars 1815, session à M<sup>lle</sup> Tédénat pour lui permettre de reboiser les terrains communaux qui lui ont été vendus (1912). 12.- Mise en location des terrains communaux cultivables [sic] lieu dit "Combe Roujal", La Bayssière, le Goutal à 21 fermiers (1912-1913). 13.- Terrain n°50 section H, donation à la commune par M. Tedenat (Emile-Léon) professeur honoraire à la faculté de Médecine pour servir de terrains de jeux, acte 26 juillet 1934 (1934-1935). 14.- Location du droit de chasse dans les garrigues et terrains communaux à la Société de chasse "La Diane Vacquieroise", 8 août 1939.

1849-1935

- 13 *Terrains communaux.*- 1.- Biens ruraux du Bureau de Bienfaisance, mise en ferme à Mme Vve Vivalès, mère de Léon Vivalès, député de Lodève, puis, à Derdevet, fermier de la Trivalle, Léon Gally. 2.- Ferme des herbages communaux : mise en ferme en 4 lots : 1<sup>er</sup> lot, les Renardières, 2<sup>e</sup> lot la Bayssières, 3<sup>e</sup> lot La Trivalle et le puits de la Combe, 4<sup>e</sup> lot Le Plô ou Combe Roujal (1903-1938).

1903-1938

- 14 *Terrains communaux.*- Cimetière.- 1.- Projet de translation du cimetière, acquisition du terrain Eugène Villa, tènement du champ de Comtesse n°18, section G (plan 17 octobre 1873) acte 18 octobre 1873. 2.- Voies et moyens, liste des 30 plus forts contribuables (1873). 3.- Travaux de construction (1873). 4.- Travaux supplémentaires de translation : fouilles des fondations, extraction du roc, remblai, érection d'un piédestal surmonté d'une croix (1873-1874). 5.- Projet de vente par la commune d'un terrain, distrait de celui acheté en 1873 à Eugène Villa, croquis (1880-1884).

1873-1884

- 15 *Cimetière, concessions.* 1.- Actes (1891-1939). 2.- Tarifs et règlement (1920-1927).

1891-1927

- 16 *Monument aux Morts.*- 1.- Liste des souscripteurs, janvier 1921.- 2.- observations de la commission sur le projet, octobre 1921.- 3.- Travaux d'érection, traité avec Jacomet, industriel à Villedieu (Vaucluse) pour une statue "Le Poilu" et avec Cazals Achille, entrepreneur pour le piédestal (plan du piédestal, 1 reproduction de la statue, décembre 1921). 4.- Décret d'hommage public décidant l'érection, 10 décembre 1921. 5.- Frais d'érection (1922). 6.- Installation d'une grille en fer forgé pour entourer le monument (1923). 7.- Participation de l'Etat aux frais (1924).

1921-1924

- 17 *Travaux communaux.*- Adduction d'eau. - 1.- Réparations aux mares, puits et sources (1847). 2.- Réparations à la citerne communale sur l'emplacement de l'Oustal neuf (1850). 3.- Projet à l'alimentation d'eau (1887). 4.- Forage au puits de la Combe pour la recherche des eaux (1891). 5.- Travaux de consolidation du puits communal (1891). 6.- Analyse de l'eau du puits de la Combe et du Gouttal (1893). 7.- Réparations faites au Gouttal, construction d'un bassin semi-circulaire, par une équipe militaire du 142<sup>e</sup> de ligne et du 2<sup>e</sup> Génie (1893). 8.- Honoraires dûs à Rougier, hydrologue à Périgueux (1892). 9.- Modifications apportées au projet d'adduction, raccordement du grand bassin du Gouttal à la conduite (1896). 10.- Construction de la conduite (dessins et profils en long, plan d'ensemble, 5 novembre 1887) (1885-1897). 11.- Ajournement du projet de construction de la fontaine monumentale (1899). 12.- Etablissement d'une conduite en fonte amenant à l'abreuvoir l'égout de la fontaine de la place (1900). 13.- Acquisition du terrain Thomas Henri n°144 section G pour l'emplacement du bassin-réservoir, acte 2 août 1896. 14.- Construction d'un bassin-réservoir (dessins 30 août 1902, plan des lieux) (1903-1908).  
1847-1908
- 18 *Travaux communaux.*- 1.- Achat d'une borne-fontaine pour la partie basse du village (1925-26).- 2.- Projet complémentaire d'alimentation d'eau, construction d'un réservoir de 400 cm<sup>3</sup> de capacité (1927-1931). 3.- Travaux d'alimentation (plan général et plan d'ensemble de l'installation, profil en long, dessin des ouvrages d'art, 20 juin 1937) (1927-1933). 4.- Voies et moyens (1928-33). 5.- Achat d'une pompe à piston pour amener l'eau dans le réservoir (1938). 6.- Réparations urgentes au réservoir d'eau (dessins, 15 février 1939) (1939-1940).  
1925-1940
- 19 *Travaux communaux.*- 1.- Fourniture de courant et de matériel par l'union électrique rurale concessionnaire de l'éclairage de la commune (1930-1931).- 2.- Règlement d'une facture pour fourniture de gaz hydrocarbure à Drapé Etienne à Oloron-Sainte-Marie (1931). 3.- Pose de 3 potelets électriques pour alimenter 3 propriétaires de la commune (1931). 4.- Arrêté municipal frappant d'une amende la compagnie L'Union rurale électrique, qui n'a pas rempli ses obligations en laissant privés de lumière les habitants du Mas de Figuières (1931). 5.- Protestations des maires de la Vacquerie et de Saint-Pierre de la Fage contre des pannes journalières dans la distribution de l'électricité, amende imposée à la C<sup>ie</sup> par le Président du Syndicat d'électrification de la région Lodève-Le Caylar (1936-1937).  
1930-1937
- 20 *Assainissement.*- 1.- Réparations au barrage en amont du village (1886-1889) 2.- Construction de barrages dans la vallée du puits de la Combe (1910-1911). 3.- Reconstruction d'un mur de soutènement du chemin de Marigou (1921-1922). 4.- Construction de caniveaux cimentés et de revers pavés dans la traverse de la Vacquerie (1938).  
1886-1938

## **Série P**

### *Sous série 3 P : cadastre (an XII-1930)*

3 P 109 : Opérations cadastrales ; dossiers communaux ; La Vacquerie, an XIII-1835.

3 P 126 : Délimitation ; La Vacquerie – Partages [sic], 1832.

3 P 2961 : Tableau indicatif, classement, expertise, 1834.

3 P 2962 : Matrice des propriétés foncières, 1836 ; f° 1-400, table.

3 P 2963 : f° 401-459 (1896).

3 P 2964 : Matrice des propriétés bâties (1882).

3 P 2965 : Matrice des propriétés non bâties (1913-1937).

3 P 2966 : Matrice des propriétés bâties (1910-1937).

3 P 3390 : La Vacquerie ; atlas portatif de campagne (calques fragiles).

3 P 3414 : La Vacquerie, an XIV, plan géométrique.  
St-Martin-de-Castries, an XIV, 2 ex.  
St-Martin-de-Castries, an XIV, plan géométrique.

3 P 3745 : La Vacquerie ; plan cadastral « napoléonien » (1834 ; 18 feuilles).

6 P 87 : Postes et télégraphes : La Vacquerie (1839-1882).

6 P 206 : Statistiques des PTT (1936) : La Vacquerie (etc.).

## **Série R : Affaires militaires**

5 R 13

Gendarmerie ; création, transformation de brigades à pied en brigades à cheval, augmentation des effectifs (...) à La Vacquerie (etc.).

## **Série S : Travaux publics et transports (1800-1940)**

7 S 322 : cours d'eau, Puits de la Combe.

2 S 1009 : plan d'alignement.

2 S 1009-1010 ; 1024-1025 ; 2840 : routes, C. D. 9

2 S 1440, 3010 : routes, C. D. 25.

2 S 2456, 2461, 3027 : C. D. 152.

2 S 2471, 2478 : C. D. 153 E.

2 S 2456, 3027 : C. D. 152, Sablière.

2 S 1009-1010, 1025 : C. D. 9, La Triballe [sic].

**Série V : Cultes (an VIII-1940)**

5 V 39

Fabrique ; biens meubles et immeubles ; acquisition (etc., affaires diverses) : La Vacquerie.

2 V 73

La Vacquerie : plainte du maire contre le curé (1835).

5 V 374

Fabrique ; comptabilité ; La Vacquerie (L. 1894-1896).



*Archives répertoriées en 2006*

**142. J**

Répertoire numérique détaillé des archives de l'abbé Joseph Giry  
(par Damien Stibling)

142. J. 132 – 158

Vues stéréoscopiques positives privées (1929-1938)

136 – Boîte n°5 – La Vacquerie

142. J. 159-189

Vues stéréoscopiques positives privées (1930-1943)

162 – Boîte n°4 – La Vacquerie

163 – Boîte n°5 – La Vacquerie.

...

## Bibliographie

ALONSO (Nathalie). – *Foulez le sol lunaire du Larzac méridional à La Vacquerie* (in : *Midi-Loisirs* n°92, supplément de *Midi-Libre*, 3 mars 2006 ; p. 38 ; avec 1 photo).

ALZIEU (Gérard). – *Les églises de l'ancien diocèse de Lodève au moyen âge*. – Librairie P. Clerc, Montpellier ; 1998 (pp. 156-157).

AMELIN (J.-M.). – *Guide du voyageur dans le département de l'Hérault*. – Ch. Lacour, Nîmes, 2007 ; reprint de l'édition originale de 1827, intitulée « Guide du voyageur dans le département de l'Hérault, ou esquisse d'un tableau historique, pittoresque, statistique et commercial de ce département ». (p. 495, Saint-Martin-de-Castries ; pp. 497-498 : La Vacquerie).

APPOLIS (Emile). – *Un pays languedocien au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : le diocèse civil de Lodève*. – Imprimerie coopérative du Sud-Ouest, Albi, 1951 (thèse) ; 676 p.

APPOLIS (Emile). – *La juridiction spirituelle de Saint-Guilhem-le-Désert, 1284-1784* (in : *Annales du Midi*, Toulouse, 2<sup>e</sup> trimestre 1953).

ARAZO (Daniel). – *Les balades : Le Larzac Sud entre La Vacquerie et le hameau de Parlatges* (in : *La Gazette* n°996, Montpellier, 19 juillet 2007 ; pp. 70-71).

ARCAIX (Thierry). – *Saint-Martin-de-Castries : Une église sur un plateau* (in : *L'Hérault du Jour*, 15 mai 2005).

BERGERET (Agnès), GUILLOT (Matthieu). – *Saint-Martin-de-Castries : entretien avec une archéologue* (in : *Lo Miralhet del Platèu*, Le Caylar ; 2001 ; n°36, automne).

BERGERET (Agnès). – *L'église Saint-Martin-de-Castries : Rapport intermédiaire de fouille programmée triennale*. - Service régional de l'archéologie, Conseil général de l'Hérault, Région Languedoc-Roussillon, Communauté de communes du Lodévois-Larzac ; 2003.

BERGERET (Agnès), DONAT (Richard), GUINOVA (Guergana). – *L'église Saint-Martin-de-Castries : premier bilan d'une fouille programmée* (in : *Etudes héraultaises*, 36, 2006 ; pp. 5-19).

BERGERET (Agnès). – *L'église Saint-Martin-de-Castries*. - Rapport final de synthèse, fouille programmée, année complémentaire 2006 ; INRAP, SRA-DRAC L-R, CG 34, Région L-R, Commune LV-St-MC. ; octobre 2007.

BERTRAND (Pierre-Marie). – *L'énergie éolienne : une énergie d'avenir ?* (in : *Lo Miralhet del Platèu*, Le Caylar ; 1999 ; n°27, été).

BERTRAND (Pierre-Marie). – *La grotte des Huttes* (in : *Lo Miralhet del Platèu*, Le Caylar ; 2001 ; n°36, automne ; pp. 4-7).

BERTRAND (Pierre-Marie). – *Le patrimoine à pierre sèche restauré* (in : *Lo Miralhet del Platèu*, Le Caylar ; n°38).

BORG (Hubert). – *Balade à la caverne de Vitalis* (in : *La Gazette*, Montpellier, [septembre ?] 1991 ; avec 1 photo).

CAMPREDON (Jean-Pierre). – *Architecture, innovation et développement rural*. – Cahiers Leader Hérault, n°1 ; Cantercel/Charte Lodévois-Larzac/Leader, 1998 ; 40 p.

CAUMONT (Daniel). – *Le nouveau réseau de l'aven grotte de Vitalis* (in : *Bulletin de la Fédération spéléologique de l'Hérault*, n°1, 1971 ; pp. 28-34).

CAUMONT (Daniel). – *L'aven grotte de la cave de Vitalis* (in : *Bulletin de la section spéléologique du CLPA* ; juillet 1972).

CAUMONT (Daniel). – *L'aven grotte de la cave de Vitalis, ou grotte de La Vacquerie*. – Opuscule non paginé, dactylographié, réédité en août 1991. Contient deux dessins (plan, coupe) et une bibliographie.

CAVALIER (A.). - *Les voies romaines sur le territoire de la commune de La Vacquerie*. - *Le Félibrige latin*, 1893.

COMBARNOUS (Gaston). - *Index des noms de lieux et de personnes dans le Cartulaire de Gellone (804-1236)*. - Imp. A. Chalaguier, Clermont l'Hérault ; 1975.

COUDERC (J.). – *La grotte cave de Vitalis* (in : *Bulletin SCAL*, 1971 ; pp. 81-84 ; collection du 23.02.69).

DUR (Christian). – *Balade au dolmen de Ferrussac* (in : *La Gazette*, n°462, janvier 1997 ; p. 19 ; avec 1 photo).

FIORE (Frédéric). – *Eglise Saint-Martin-de-Castries : Restauration des vestiges*. – Dossier des ouvrages exécutés, Communauté de Communes du Lodévois-Larzac, juin 2005.

GALANT (Philippe), GAUCHON (Christophe). – *[La grotte des Huttes...]* (in : *Bulletin du Comité départemental de spéléologie de l'Hérault*, n°11, 1997).

GALLIX (Maurice). – *La vente des biens nationaux pendant la Révolution dans les districts de Montpellier et de Lodève (thèse de droit, Montpellier, 1948)*. – Imprimerie Spéciale du Paysan du Midi, Montpellier, 1951 ; 114 p., carte.

1<sup>re</sup> partie : District de Lodève. Période de liquidation des biens nationaux de 1<sup>ère</sup> origine, du 1<sup>er</sup> janvier 1791 au 10 octobre 1793 ; 3<sup>e</sup> trimestre 1791 : domaine de Ferrussac, à St-Martin-de-Castries, dépendant de l'évêché de Lodève. – 2<sup>ème</sup> origine : de pluviôse an II (février 1794) à ventôse an III (mars 1795).

2<sup>ème</sup> partie : Ventes par cantons et communes. District de Lodève. – La Vacquerie, domaine de Ferrussac (200 cannes<sup>2</sup> de bâtiments, 211 sétérées de champs, 2.560 sétérées de bois et garrigues, estimées 64.680 livres, vendues 81.400 livres à Fabreguette, négociant à Lodève). – Ventes effectuées à partir du 14 juin 1796 (prairial an IV), Canton de Lodève (...), La Vacquerie : église, bâtiment et cimetière de St-Martin-de-Castries (495 livres), à Bouschet, de Montpellier. – [Bouschet de Bernard, vice-président (1847) puis président de la Société agricole (1852-1863)].

GIRY (Joseph, abbé -). – Explorations souterraines (in : Spelunca VI, 1935).  
Notes sur l'exploration de la grotte des Huttes, de l'aven de Puech Agut, de l'aven 1 des Huttes, de l'aven II des Huttes, de la grotte de la cave Vitalis, etc.

GIRY (Joseph, abbé -). - *La grotte de Maurous, La Vacquerie* (in : *Revue anthropologique*, Toulouse ; 1939).

GIRY (Joseph, abbé -). – *Etude préhistorique sur le Larzac méridional* (in : *Bulletin de la Société archéologique de Béziers* ; 1939).

Grotte de Maurous (avec 2 photos), Village préhistorique de Sablières, etc.

LABBE (M.), SERRES (J.-P.). – *L'épopée des caves bâtarde : du Roquefort au Bleu des Causses*. - Chez les auteurs, Saint-Affrique, 1999 (pp. 311-312).

MALLET (A.). – *Aven grotte de la cave de Vitalis ; protection, réhabilitation, mise en valeur*. – Document dactylographié (20 pages) ; octobre 1992.

Contient notamment la copie d'un arrêté municipal, une lettre de D. Caumont à Mme la propriétaire de la grotte, la description de la grotte publiée en 1984, un plan de la grotte (Caumont), un projet d'aménagement concernant la pratique de la spéléologie.

MAOUDJ (Karim). – *Sur les traces des fastes d'antan du village de La Vacquerie* (in : *Midi-Loisirs*, supplément de *Midi-Libre*, n°129, 17 novembre 2006 ; p. 42 ; avec 2 photos).

MARCORELLES (Mireille). - *Les cafés d'antan sur le plateau du Larzac (II) : Saint-Maurice, La Vacquerie, Saint-Pierre, Saint-Michel, Le Cros, Sorbs et Le Coulet* (in : *Lo Miralhet del Platèu*, Le Caylar ; 1997 ; n°18, printemps).

MILHAU (Emile). - *Histoire d'un Jules* (in : *Lo Miralhet del Platèu*, Le Caylar ; 1996 ; n°17, hiver).

MILHAU (Emile). *Les « bacairos »* (in : *Lo Miralhet del Platèu*, Le Caylar ; 1997 ; n°18, printemps ; p. 9).

MILHAU (Emile). - *Les combattants de l'ombre à La Vacquerie*. - Editions Lacour, Nîmes ; 1999.

MOTTE (Claude) – *Paroisses et communes de France, dictionnaire d'histoire administrative et démographique, Hérault*. - Editions du C.N.R.S., Paris, 1989.

OLLIER (Gaston). - *Les noms de lieux du Larzac méridional (suite) : hameaux, mas, fermes, ruines de Saint-Pierre, Sorbs, Soubès, La Vacquerie et Le Caylar* (in : *Lo Miralhet del Platèu*, Le Caylar ; 1997 ; n°19, été ; pp. 7-8).

Voir aussi, concernant La Vacquerie-et-Saint-Martin-de-Castries, d'autres contributions du même auteur, dans le même bulletin, n°15 (1996), n°28 (1999), n°29 (1999).

PEYROLE (D.), LOUIS (M.). - *Quatre stations préhistoriques des environs de La Vacquerie* (in : *Cahier d'histoire et d'archéologie*, 1946).

PEREZ (Jean-Louis). – *Restauration du patrimoine : moulin de la Foux, moulin des Brésilliers* (in : *Lo Miralhet del Platèu*, Le Caylar ; 2000 ; n°31, été ; p. 9).

PIOCH (Christian et Emile). – *Les Lavagnes ; vol. 1 (de la préhistoire à 1836) : le monde perdu des masages de l'abbaye de St-Guilhem*. - Cahiers d'études anianaises et gellonnaises, n°3 ; Ch. Pioch ; Carcassonne, 2002.

PIOCH (Christian). - *Les Gailhac (1550-1850)*. - Cahier d'Arts et Traditions rurales n°17 ; 2006 ; 300 pages ; avec la collaboration de Jean-Paul André.

POUJOL (Albert). – *Essai d'énumération et de classement des avens et des grottes du Lodévois* (in : *Spelunca*, 2<sup>e</sup> série, n°8, pp. 48-61 ; 1937).

PRET (Serge). – *Moulin à vent des Brésilliers, La Vacquerie* (in : *Bulletin scientifique du SRA*, Montpellier ; 1995, n°11).

RICHEMONT (de -, Francis). – *Balade à la source du Goutal* (in : *La Gazette*, Montpellier ; vers 1992 ? ; avec 1 photo du Pas de l'Ase).

ROUDIL (Jean-Louis). - *Informations archéologiques : Hérault, La Vacquerie* (in : *Gallia Préhistoire*, Paris ; 1978, 21-2).

ROUDIL (Jean-Louis). - *Informations archéologiques : Hérault, Saint-Privat-Les Salces, La Vacquerie* (in : *Gallia Préhistoire*, Paris ; 1980, 23-2).

ROUDIL (Jean-Louis). - *Circonscription du Languedoc-Roussillon, Hérault, La Vacquerie, Les Plans* (in : *Gallia Préhistoire*, Paris ; 1982, 25-2).

ROYER (P.). - *Etude d'ossements humains de l'Age du bronze I provenant de la grotte de Maurous, La Vacquerie* (in : *Revue anthropologique* ; 1938).

ROYER (P.). - *Etude des ossements humains de l'Age du bronze I provenant de la grotte de Maurous, La Vacquerie* (in : *Bulletin de la Société préhistorique française* ; 1938).

SALES (Pierre). – *Balade au pays des loups* (in : *La Gazette*, janvier [1998 ?] ; avec 1 photo).

SCANZI (Michel). – [*Les battues aux loups dans l'Hérault au 19<sup>e</sup> siècle*] (in : *Bulletin de la Société archéologique et historique des hauts cantons*, n°18, 1995).

SCHNEIDER (Laurent), GARCIA (Dominique). – *Carte archéologique de la Gaule : Le Lodévois*. – Académie des Inscriptions et Belles-lettres [etc.], Paris, 1998 (p. 290).

THOMAS (Eugène). – *Dictionnaire topographique de l'Hérault*. – Ch. Lacour, Nîmes, 1999 ; reprint de l'édition de l'Imprimerie impériale, Paris, 1865 (« ... comprenant les noms de lieu anciens et modernes, rédigé sous les auspices de la Société Archéologique de Montpellier »). – Réimpression par Ch. Lacour, Nîmes, 1999.

TORRE (Michel, de la -) – *Hérault, l'art et la nature de ses 343 communes*. – Nathan, Paris, 1985.

VALLOT (Gabrielle). – *Grottes et abîmes, Basses Cévennes* ; extrait de l'Annuaire du Club Alpin français, 16<sup>e</sup> volume ; 1889.

VINCENT (Marcel). – *Le grand dolmen de Ferrussac* (in : *Lo Miralhet del Platèu*, Le Caylar ; 1998 ; n°24, automne ; pp. 4-5).

XXX. – *[Description de la grotte de la cave de Vitalis]* (in : *Séranne*, n°2 ; 1984).

XXX. - *La Vacquerie : l'orme de Sully ressuscité* (in : *Lo Miralhet del Platèu*, Le Caylar ; 2000 ; n°30, printemps).

XXX. - *Exposition "Blé en Larzac : l'or du ciel" : Le Caylar, La Vacquerie* (in : *Lo Miralhet del Platèu*, Le Caylar ; 2000 ; n°31, été).

XXX. - *Rencontres inter associatives de La Vacquerie* (in : *La Cause du Causse*, Alzon ; 1<sup>er</sup> juillet 2000, n°15).

XXX. - *La Vacquerie, Saint-Martin de Castries : découverte de notre histoire* (in : *Initiatives Communes*, Lodève ; 2002, numéro spécial).

### Articles parus dans le quotidien régional *Midi-Libre*, édition de Lodève

Par ordre chronologique.

00	La section spéléologique du CLPA découvre une importante continuation de l'aven grotte de la cave de Vitalis	Non signé		7 novembre 1968
00	Foire aux bestiaux de La Vacquerie : Tradition, patrimoine et gastronomie	Non signé	+ 1 photo	10 août 1989
01	Les meilleurs architectes d'Europe à La Vacquerie ? L'université des hautes terres	LAUDINAS Gérard	+ 2 photos	14 octobre 1991
01	Foire de La Vacquerie : l'aménagement du territoire au quotidien	Non signé	+ 1 photo	26 août 1994
01	Rencontre avec Maurice Requi : « L'avenir appartient aux regroupements de communes »	COSTECALDE Hervé	+ 1 photo	14 février 1995
02	Maîtres et chiens sur le Larzac	Non signé	+ 1 photo	6 juin 1996
03	Journées portes ouvertes à Cantercel : Découverte de nouvelles sensations...	Non signé	+ 2 photos	25 juin 1996
04	Les soirées du Goutal	Non signé		16 juillet 1996
05	Soirées du Goutal : concerts et conférences	Non signé		2 août 1996
06	Bienvenue à Marine [famille Vialla]	Non signé		9 août 1996
07	10 <sup>e</sup> foire agricole : Les bœufs avant la charrue « Les visiteurs ont pu apprécier (...) : foire aux	FICHET (Bernard)	+ 1 photo	18 août 1996

	<i>produits du terroir et à l'artisanat local, ferrage de chevaux et tonte de moutons, spectacle de voltige équestre présenté par les enfants de l'école de St-Maurice, attelage ancien de bœufs sous le joug, exposition des peintres du Plateau et d'objets anciens présentés par M. Roger Gaillac, ou encore le repas pris sur place. Le tout sur la grande place à l'entrée du village et aux accents des musiciens et des danseurs du groupe folklorique aveyronnais La Pastourelle (...) Pour clôturer la journée, les visiteurs purent enfin assister, dans l'église du village, au concert de musique classique organisé par l'association Sens Espace Europe. »</i>			
08	Mariage au village [Balhouane-Solet]	Non signé	+ 1 photo	27 septembre 1996
09	Danse et peinture à Cantercel	Non signé	+ 1 photo	11 août 1997
10	La 11 <sup>e</sup> foire agricole de La Vacquerie <i>Tonte de moutons, ferrage de chevaux, pesée du cochon, stands des produits du terroir, repas de midi (50 F) avec l'aligot préparé par une équipe de la coopérative fromagère de Laguiole, animation avec le groupe folklorique aveyronnais L'Etoile de Sébrazac (cabrette et accordéon), numéro de voltige équestre par des enfants de St-Maurice, exposition sur le patrimoine du Causse, concert dans l'église.</i>	Non signé		12 août 1997
11	Rencontre avec l'association Culture et Terroir : A la découverte de la ruralité	Non signé	+ 1 photo	19 août 1997
12	Tir à l'arc	Non signé		10 septembre 1997
13	Larzac méridional pétanque : assemblée générale du 14 février	Non signé		22 février 1998
14	Le travail, source de réinsertion : l'œuvre des « brigades vertes » du Lodévois-Larzac	Non signé	+ 1 photo [source du Goutal]	4 mars 1998
15	Félicitations à notre ami Gaston Villaret [centenaire]	Non signé		20 mars 1998
16	Commémoration et concert <i>Mise en place du panneau commémoratif du boulodrome Rosie Tedenat ; et concert d'Yves Daunès.</i>	Non signé		30 juillet 1998
17	Récital Yves Daunès	Non signé		31 juillet 1998
18	Foire agricole : 12 <sup>e</sup> édition, ce samedi 15 août : A la recherche du temps passé	FICHET (Bernard)	+ 1 photo	14 août 1998
19	Plaque commémorative : les anciens se souviennent... - Pourquoi une plaque en marbre sur le boulodrome ? Rappel historique	Non signé		17 août 1998
20	Suite à l'article du 17 août...	Non signé		29 août 1998
21	Un virage dangereux [embranchement D9]	Non signé		22 octobre 1998
22	Formation professionnelle à Cantercel :	FICHET	+ 1 photo	28 novembre

	A la découverte d'un isolant	(Bernard)		1998
23	Dans le cadre du projet Eole 2005 : Le vent en proue sur le Plateau du Larzac [40 éoliennes au Puech Agut...]	FICHET (Bernard)	+ 1 photo [M. Requi]	27 février 1999
24	Cantercel en première ligne de la réflexion	NOGUE (Claude)	+ 1 photo	9 avril 1999
25	Réaction : Ces éoliennes toujours en question			31 juillet 1999
26	L'hommage d'Emile aux habitants du Larzac : Le seul livre consacré à la Résistance locale écrit par un enfant du pays	VELLAS (Yves)	+ 1 photo [Emile Milhau]	9 septembre 1999
27	Depuis 22 ans : Le Zibardie cultive l'esprit de l'auberge	VELLAS (Yves)	+ 1 photo	25 octobre 1999
28	Renaissance de l'orme de Sully	FICHET (Bernard)	+ 1 photo	4 janvier 2000
29	2 <sup>e</sup> rencontre festive associative à La Vacquerie : Brassage d'animations et d'idées sur le Causse ; Une trentaine d'associations seront présentes pendant ce week-end	FICHET (Bernard)	+ 1 photo	29 avril 2000
30	2 <sup>e</sup> rencontre inter associative à La Vacquerie : Quand le Larzac s'anime par la réflexion et la fête ; Cette promotion du milieu caussenard a rassemblé un nombreux public	Non signé	+ 1 photo	2 mai 2000
31	Reconstituer le moulin du XVIII <sup>e</sup>	Non signé	+ 1 photo [moulin des Brésilliers]	18 mai 2000
32	Continuer à sauver le moulin	Non signé	+ 1 photo [moulin des Brésilliers]	23 juin 2000
33	Organisée aujourd'hui par Culture et Terroir : Jeu de quilles et voltige équestre à la foire agricole de La Vacquerie	FICHET (Bernard)	+ 1 photo [groupe Guingoï]	15 août 2000
34	La Vacquerie conserve la tradition	Non signé	+ 4 photos	17 août 2000
35	Découverte du folklore occitan	Non signé	+ 1 photo	25 août 2000
36	Les produits du terroir font recette : la 15 <sup>e</sup> édition de la foire...	Non signé	+ 1 photo	29 août 2001
37	Les Causse candidats au classement mondial, Unesco : le dossier Larzac ajourné	Non signé		2 février 2002
38	Maurice Requi prêt à affronter de nouveau le vent de la contestation [projet de 15 éoliennes]	NOGUE (Claude)		3 février 2002
39	Précision : Le dossier éolien	Non signé		9 février 2002
40	Décès [J. Giry, ancien curé]	Non signé		24 février 2002

41	La pierre sèche mise en valeur	Non signé	+ 1 photo	16 mars 2002
42	Deuil [A. Milhau]	Non signé		22 juin 2002
43	La Vacquerie accueille la FFCT [cyclotourisme]	Non signé		2 juillet 2002
44	Concert	Non signé		3 août 2002
45	Gwendoline vise plus haut [G. Bugnot, 14 ans, tir à l'arc]	Non signé	+ 1 photo (G. Bugnot)	2 août 2002
46	Une foire agricole et artisanale : rendez-vous le 15 août	Non signé	+ 1 photo (bœufs)	11 août 2002
47	La Vacquerie conserve la tradition	Non signé	+ 3 photos	18 août 2002
48	Classe de neige	Non signé		25 octobre 2002
49	Hommage [11 novembre]	Non signé		20 novembre 2002
50	Il faut relever l'église de Saint-Martin de Castries – La deuxième campagne de fouilles s'est montrée intéressante	FICHET (Bernard)	+ 1 photo	26 novembre 2002
51	Une nuit de fête inoubliable [réveillon]	Non signé	+ 1 photo	4 janvier 2003
52	Gilles Hanula : y'a plein de p'tites bêtes chez lui !	RAYNAUD (Monique)	+ 2 photos	15 mars 2003
53	Vigile silencieuse [une bougie pour la paix]	Non signé		16 mars 2003
54	A la recherche des salades sauvages [avec Ch. Dur]	Non signé		5 avril 2003
55	Au théâtre ce soir avec Maria Dolores y los crucificados	Non signé		11 juillet 2003
56	En assemblée générale à La Vacquerie : l'Office de tourisme multiplie les projets et les actions de promotion	Non signé		8 mai 2003
57	Les jeunes agriculteurs en séminaire	Non signé	+ 1 photo	13 juin 2003
58	Volée de « bouses » à La Vacquerie	Non signé	+ 4 photos	18 juin 2003
59	Le projet d'une rave inquiète le Larzac : élus et population expriment leur désaccord	RAYNAUD (Monique)	+ 1 photo (M. Requi)	26 juillet 2003
60	Architecture : conférences et ateliers sur le site expérimental de Cantercel	Non signé		25 juillet 2003
61	Rave : la décision dépend de Paris	RAYNAUD (Monique)		31 juillet 2003
62	Randonnées : Sherp'ânes fournit des porte-bagages	RAYNAUD (Monique)	+ 1 photo	4 août 2003
63	Agriculture et artisanat en fête	Non signé		15 août 2003
64	Terroir et traditions à La Vacquerie	FICHET (Bernard)	+ 4 photos	17 août 2003
65	Cueillette de fruits de saison : trois générations... et des mûres	Non signé	+ 1 photo	21 août 2003
66	Musique roumaine à la Grange	Non signé	+ 1 photo	4 octobre 2003
67	Deux « petites sœurs » pour la grande place du village : André Vézinhet a	FICHET (Bernard)	+ 1 photo	26 octobre 2003

	apprécié ces lieux de convivialité et de rencontre			
68	A Saint-Martin-de-Castries près de La Vacquerie : Les fouilles mettent à jour l'histoire de la chapelle	FICHET (Bernard)	+ 1 photo	23 janvier 2004
69	Au domaine de Serrane : Pur-sang arabes et barbes se forgent une santé de fer	RAYNAUD (Monique)	+ 1 photo	11 février 2004
70	Le panier aux salades sauvages	Non signé	+ 1 photo (Ch. Dur)	6 avril 2004
71	La Vacquerie : chevaux et cavaliers endurants	Non signé	+ 3 photos	11 mai 2004
72	Pour tout savoir sur la flore du causse héraultais	RAYNAUD (Monique)	+ 2 photos	23 mai 2004
73	Le Printemps de Bouses s'enracine sur le Larzac	SOUN (C.)	+ 1 photo	28 mai 2004
74	La culture fleurit sur les bouses...	Non signé	+ 3 photos	1 <sup>er</sup> juin 2004
75	Fête de l'amitié pour une rescapée [Mike Ehlert, accidentée sous un éboulement dans la côte de Saint-Pierre]	Non signé	+ 1 photo	30 juin 2004
76	La nouvelle vie de l'église Saint-Martin-de-Castries	RAYNAUD (Monique)	+ 1 photo	10 juillet 2004
77	La Vacquerie en fête [publicité programme]	Non signé		11 juillet 2004
78	La Vacquerie : le terroir s'expose	Non signé	+ 4 photos	18 août 2004
79	Des gîtes à découvrir sur le plateau du Larzac	JANSANA (Marie)	+ 1 photo	21 août 2004
80	Architecture : Comment associer confort et écologie ?	Non signé	+ 1 photo	23 août 2005
81	Avec l'association « Respect au Larzac »	Non signé		12 septembre 2004
82	La mairie accueille la Poste	H. C.	+ 1 photo (V. Pradel)	1 <sup>er</sup> décembre 2004
83	Sens Espace Europe veut s'ouvrir au grand public	FICHET (Bernard)	+ 1 photo	22 février 2005
84	Rectificatif concernant l'article [du 12 avril 2005, page Région] : Le Larzac bientôt classé au patrimoine de l'Unesco ?	Non signé		26 avril 2005
	A la découverte des églises romanes du territoire lodévois	[Y. Vellas]	+ 1 photo	10 juillet 2005
85	La Vacquerie prépare le 8 <sup>e</sup> « Printemps de Bouses »	FICHET (Bernard)	+ 1 photo	12 mai 2005
86	Les artisans savent faire la foire à la Vacquerie	FICHET (Bernard)	+ 3 photos	17 août 2005
87	Archéologie, La Vacquerie : 50 sépultures à Saint-Martin	RAYNAUD (Monique)	+ 2 photos	12 septembre 2005
88	Travaux de restauration	Non signé		20, 21 octobre

			2005
89	Archéologie : Inauguration à Saint-Martin-d'Azirou	RAYNAUD (Monique)	23 octobre 2005
90	La Vacquerie : 7600 euros pour faire renaître le commerce	RAYNAUD (Monique)	+ 2 photos 11 avril 2006
91	Les citoyens conviés à imaginer leur cadre de vie	RAYNAUD (Monique)	+ 1 photo 29 juin 2006
92	Belle convivialité à la foire de La Vacquerie	Non signé	+ 3 photos 17 août 2006
93	L'église Saint-Martin sur le Larzac, chantier école des archéologues	VELLAS (Yves)	+ 1 photo 16 septembre 2006
94	Un café a ouvert ses portes à La Vacquerie	RAYNAUD (Monique)	+ 1 photo 23 septembre 2006
95	La Vacquerie cherche des témoignages du passé	FICHET (Bernard)	+ 1 photo 6 avril 2007
96	Cérémonie du 8 mai	Non signé	6 mai 2007
97	L'école de l'Infanterie pour un devoir de mémoire	Non signé	+ 1 photo 12 mai 2007
98	Les cavaliers testés sur un parcours d'endurance	FICHET (Bernard)	+ 3 photos 11 mai 2007
99	Visites, stages et partages à Cantercel	FICHET (Bernard)	+ 3 photos 12 mai 2007
100	Les fleurs des causses en fête à la Vacquerie	FICHET (Bernard)	+ 1 photo 30 mai 2007
101	Les jeunes du Clae découvrent la poterie	FICHET (Bernard)	+ 3 photos 1 <sup>er</sup> juin 2007

**RESTAURATION**

Depuis 22 ans à La Vacquerie sur le Larzac

# Le Zibardie cultive l'esprit de l'auberge

Le restaurant contribue à la renommée et à l'animation du village

■ La route départementale n°9, de Gignac au Caylar, est l'itinéraire de tous les contrastes. Quittant les vignobles de la vallée de l'Hérault, la route de plus en plus étroite s'enfonce dans les entrailles de l'arrière-pays. A mesure qu'on avance, les villages s'étiolent et s'espacent, jusqu'à ce que l'on affronte directement la montagne dressée devant soi, et qui paraît ne livrer aucun passage.

En contrebas, la plaine héraultaise extraordinairement plate donne le vertige et fait penser que le monde bascule. Passé le col des Vents, c'est un paysage radicalement différent que l'on découvre, celui du Larzac, haute terre plus près du ciel.

Alors, depuis Arboras que l'on n'a pas rencontré d'habitation sauf des masures ruinées accentuant le sentiment d'abandon de ces contrées, le premier village,

La Vacquerie et Saint-Martin-de-Castries nichée dans un écrin de verdure, apparaît comme une étape toute désignée.

► **Un lieu tout désigné pour une étape**

► **Ouvert depuis 1977 à l'ancienne école**

► **40 habitants permanents**

► **Convivialité et cuisine traditionnelle**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la bourgade positionnée sur la route principale nord-sud du massif Central au Languedoc était un important lieu d'étape pour les voyageurs et elle comptait plusieurs auberges.

Un village prospère donc jusqu'à ce que le percement

du Pas de l'Escalette ne vienne dévier le flot de voyageurs par Lodève et ruiner la plupart de ces établissements vacquérois.

En 1940, le père Pons fermait le dernier hôtel-restaurant et quelques années plus tard, le Relais de Sully qui avait tenté une reprise ne dura pas.

Cependant, il était dit que la commune qui s'amenuisait en raison de l'exode rural, ne perdrait pas sa vocation d'étape d'antan, et en 1977 André Cassagnes ouvrait à l'emplacement d'une très ancienne école un café-restaurant appelé "Le Zibardie".

Mais la situation de La Vacquerie n'était plus la même : désormais éloignée des principaux axes routiers, même pas placée sur l'itinéraire principal des sites touristiques, et peuplée d'une population en diminution (80 habitants recensés



Aménagé dans une étable qui fut jadis une école, "Le Zibardie" est le cœur vivant du village.

mais seulement 40 permanents), l'entreprise tenait de la gageure. Car s'il y a bien des touristes l'été au village, faisant sensiblement grossir la population, comment faire vivre un commerce de restauration en un territoire comptant une si faible densité d'habitants, quand le potentiel de clients le plus proche se trouve à une vingtaine de kilomètres, et 400 mètres plus bas en altitude, qui plus est bien servi en établissements de tout genre.

Pourtant, André Cassagnes a relevé le défi, et à force de travail, de gentillesse, le restaurant devint florissant. Mieux : au travers de l'établissement, le village s'est taillé une bonne réputation dans tout le "bas pays". Ne dit-on pas, de bouche à oreille, que le premier restaurant aveyronnais sur la route de l'Aveyron est installé... à La Vacquerie ?

Depuis neuf ans qu'il a repris l'affaire, le gendre d'Alain Laurent, ancien directeur d'hypermarché, a continué dans le même esprit. La recette s'explique en deux mots : convivialité et cuisine traditionnelle. « La clientèle provient en majorité de l'extérieur. Si ce n'est des clients réguliers issus du Lodévois, 90 % sont Montpellierains, Sétois et Biterrois », explique Alain Laurent, qui paraît tenir des statistiques.

Parmi cette clientèle, plus de la moitié exerce une activité sportive sur le caus-

se : que ce soit la randonnée pédestre, le VTT, la balade à cheval, la cueillette des champignons, la chasse, le parapente...

Ces amoureux du Larzac se retrouvent le soir après l'effort, dans le cadre typique de l'auberge à l'ancienne : autour de la grosse table de ferme, près de la cheminée, sous la voûte de pierre, ils font un repas copieux composé de produits de la montagne, ils sont en communion avec ce qu'ils ont côtoyé dans le pays durant la journée.

Ce sont des instants chaleureux et amicaux pour ces urbains à la recherche d'un cadre authentique pour fuir un tant soit peu le monde trop matérialiste qui ordinairement les entoure.

Dans la semaine, "Le Zibardie" est fréquenté par une clientèle de travailleurs : forestiers, bûcherons, employés de relais de télévision Saint-Baudille, ouvriers des chantiers routiers...

La réputation du restaurant s'est affirmée aussi par le service assuré 7 jours sur 7, toute l'année, de 7 heures du matin à minuit. « On ne peut le faire qu'en travaillant en famille, reconnaît Alain Laurent. » Un accueil d'autant plus apprécié l'hiver lorsqu'il y a de la neige et que la route est coupée. Plus qu'un café-restaurant, "Le Zibardie" est un centre de vie où se retrouvent les gens du plateau. ●

Yves VELLAS

**Une clientèle à 90 % extérieure**

**Midi-Libre - 25 octobre 1999.**

ORIGINAL

Il pratique son activité à La Vacquerie

# Gilles Hanula : y'a plein de p'tites bêtes chez lui !

Food'insectes élève des bestioles pour nourrir mygales, lézards...

■ "Food'insectes". Voilà une appellation propre à susciter la curiosité. Curiosité bien placée, en vérité, quand on découvre l'activité de Gilles Hanula. Food'insectes - que dans le cas de Gilles on pourrait aussi bien décliner en "fou d'insectes" - est un élevage d'insectes, de catégories et de races diverses.

Cela va des collemboles, un insecte primitif de 0,5 à 2 millimètres qui vit dans les litières de feuilles, jusqu'aux blattes souffleuses de Madagascar qui mesurent de 7 à 9 centimètres à l'âge adulte, en passant par les grillons ou les drosophiles. Le tout placé dans des caisses spéciales, dans une atmosphère à 30°. « Les grillons représentent 75 % de nos ventes, précise Gilles. J'en élève trois sortes. Mais l'une d'elles est appelée à disparaître de l'élevage. C'est une espèce asiatique, très bruyante et très cannibale. »

Gilles préfère de loin ses "gryllus assimilis", « un petit grillon centraméricain sympa, qui ne chante pas trop fort, se reproduit bien et possède une bonne qualité nutritive. » Car tout ce petit monde

- ▶ Des insectes de 0,5 mm à 9 cm de longueur
- ▶ Blattes de Madagascar pour les mygales
- ▶ Atmosphère à 30°
- ▶ Dégustation d'insectes grillés

est destiné à être mangé. Par qui ? « Ces insectes sont destinés à nourrir ce que l'on appelle les NAC, nouveaux animaux de compagnie. Style mygales, scorpions, lézards, ou encore batraciens. »

Aux mygales sont destinées les deux variétés de blattes de Madagascar. Bien dodues, bien coriaces, et guère toniques.

« Ces blattes ont une carapace très dure, explique Gilles. Il n'y a que les mygales qui arrivent à la percer. Et il y a beaucoup plus de gens qu'on ne le pense qui possèdent des mygales. Il faut dire que c'est un animal facile d'entretien, qui ne mange que tous les 15 jours à 3 semaines. »

Parmi les "clients" de Gilles, les différents lézards sont les plus nombreux, suivis donc des mygales et, de loin, par les batraciens. Les grillons, eux, sont acceptés à peu près par tous les animaux. Dans les tailles inférieures, Gilles élève aussi des drosophiles aptères (sans ailes).

« Il s'agit en fait de la mouche du



Les chants des grillons animent le local d'élevage, avec ses cages en plastique.

vinaique, animal de laboratoire par excellence. Tellement bien qu'ils ont sélectionné des espèces qui oublient de voler. Ce qui est plus agréable à élever. » La drosophile sert de nourriture aux bébés lézards, grenouilles, araignées ou mantes religieuses, ainsi qu'aux espèces de très petite taille. Enfin, version "mini", on trouve les collemboles, aliment idéal pour "démarrer" les petits batraciens ou les araignées, et nourrir les adultes de petites espèces.

Mais qui donc, me direz-vous, peut bien acheter des insectes dans ce coin perdu du Larzac ? « Quand je me suis lancé, il y a quatre ans, j'ai fait une publicité dans un magazine spécialisé en terrariophilie et aquariophilie, précise Gilles. Depuis lors, je vis du bouche à oreille. Et puis, un de mes clients possède un site Internet sur lequel il me fait de la pub. Je n'ai même pas à m'en occuper. De toute façon, j'ai déjà du mal à répondre à la demande. » Gilles expédie ses insectes dans toute la France, par la Poste, et uniquement aux particuliers. En hiver, le colis comporte une chaufferette chimique, qui permet aux bestioles de ne pas prendre froid. Ils sont garantis rendus chez le client en 48 h.

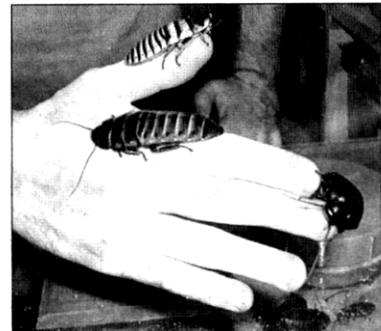
« Les animaux n'acceptent que de la nourriture vivante. Il faut donc livrer

Livrés par La Poste, dans toute la France

des insectes en bonne forme, pour qu'ils arrivent en bon état de fraîcheur. C'est ce qui fait ma réputation... et mon chiffre d'affaires. » Classé "agriculteur-éleveur" d'animaux non domestiques, Gilles a dû passer un certificat de capacité avant de s'installer.

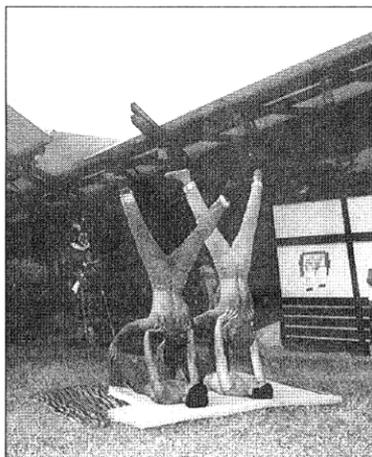
« Euvrant aussi au sein d'une association, "Kermit", Gilles a proposé quelquefois, au sein de celle-ci... Des dégustations d'insectes grillés en apéro. Bon appétit ! Au fait, vous en étiez où, de votre p'tit déj' ? »

Monique Raynaud



Les blattes de Madagascar.

Midi-Libre - 15 mars 2003.



## Volée de "bouses" à La Vacquerie



Les chemins de la transhumance culturelle : tel pourrait être le sous-titre de cette 6<sup>e</sup> édition du "Printemps de bouses", qui s'est tenue le week-end dernier à La Vacquerie, dans le cadre du site expérimental d'architecture "Cantercel", lieu de sensibilisation à l'environnement s'il en est. Une manifestation qui tourne autour de l'idée que l'agriculture peut rétablir le lien brisé

entre l'alimentation et la terre, entre elle et l'homme et dont les acteurs tentent depuis l'origine d'élaborer une approche structurante des liens entre productions artistiques, culturelles, médiatiques et technologiques. Autant de productions apparues samedi et dimanche à travers les diverses animations proposées, parmi lesquelles : conférences-débat, expositions,

telle celle des jeunes de l'école de Saint-Etienne de Gourgas sur les insectes, musique classique avec le quintette "Vendan'lo" ou plus percutante avec le "Steel band" de Villeveyrac, initiation aux arts du cirque avec le club ados de Soubès. Autant de moyens de valoriser des formes nouvelles de la culture populaire, sous toutes les formes de l'art.

Midi-Libre - 18 juin 2003.

## TOURISME

## Activité originale à La Vacquerie

# Randonnées : Sherp'ânes fournit des porte-bagages

Ici, on peut randonner avec un âne, sur les traces de Stevenson

■ En ce matin d'été, Marquise, Sherpâne (la mascotte de la maison), Alsane et Lily, les quatre ânesses de Rachel Fontany, sont au pré. Un pré délimité par une clôture électrique alimentée par un panneau solaire. Les mâles, eux, sont au boulot. Traduisez : en randonnée.

L'entreprise Sherp'ânes - référence bien sûr aux "sherpas", ces Népalais à la fois guides et porteurs pour les expéditions himalayennes - compte une dizaine d'ânes.

Arrivée à La Vacquerie il y a cinq ans avec son compagnon Bruno Desmidt - lui Parisien d'origine, elle Savoyarde - Rachel a eu l'idée de mettre ces animaux à la disposition des randonneurs, nombreux dans le secteur.

« L'âne est un animal très doux, et très intelligent, affirme-t-elle. Très sociable, c'est un animal qui s'éduque. Il ne se dresse pas. L'âne est de plus en plus prisé comme compagnon de randonnée : il peut porter environ 50 kilos.

► **Un animal doux, intelligent et sociable**

► **Il porte le matériel et les jeunes enfants**

► **Des randonnées d'une journée à quinze jours**

► **L'âne se nourrit de l'herbe du chemin**

Du matériel, mais aussi souvent des enfants en bas âge (d'au moins trois ans, quand même). A condition que les parents soient à côté, bien sûr. Même si l'âne est doux, ça reste un animal. Mais les gens sont en général très prudents. Au départ, on était une cinquantaine en France à faire de la location d'ânes ; aujourd'hui, on est plus de 300 ! »

Les trois quarts des clients de Sherp'ânes sont recrutés via internet. La durée de locations des équipés s'échelonne en général de huit à quinze jours.

« Les gens veulent faire un circuit. Ils l'organisent parfois eux-mêmes, mais on peut aussi leur fournir une randonnée "clé en main". Avec gîtes ou sans gîtes », précise Rachel.

Il arrive aussi que les gens partent pour la journée, ou pour deux jours. Ceux-là viennent en général de la proche région. Les autres viennent de la France entière et Rachel commence à voir arriver des Allemands et des Néerlandais. Mais plutôt pour la journée.



Rachel au milieu de ses ânesses, au repos ce matin-là.

« Maintenant que nous avons la même monnaie, ça pose beaucoup moins de problèmes », reconnaît-elle.

Les randonnées se pratiquent dans un rayon d'environ 30 km autour de La Vacquerie : Saint-Guilhem-le-Désert, La Couvertorade, l'Escandorgue, qui comporte de nombreux sentiers balisés.

« On est aussi sur le Chemin d'Arles, et on voit passer quelques pèlerins en route vers Compostelle », ajoute Rachel.

Animal peu exigeant, l'âne se nourrit de l'herbe qu'il trouve en chemin. Par contre, il lui faut absolument de l'eau le soir. Il faut donc organiser ses étapes de manière à disposer d'un point d'eau.

Aucun randonneur n'a-t-il jamais eu de problème avec son âne ? C'est pourtant un animal réputé têtue.

## Prévoir des étapes avec un point d'eau

« Il est arrivé une fois ou deux que l'âne refuse d'avancer, reconnaît Rachel. Mais il avait une raison. Ainsi, une fois, les randonneurs se sont trompés d'itinéraire. Ils lui ont fait grimper un pic, puis le lui ont fait redescendre. L'âne savait que ce n'était pas la bonne route. Revenu à l'embranchement, il a refusé d'avancer, parce qu'il n'avait plus confiance en eux. Les gens qui se perdent, ça arrive. »

Rassurez-vous : tout le monde a néanmoins toujours réussi à retourner au bercail. ●

M.R.

► Sherp'ânes, La Vacquerie. Téléphone : 04 67 44 68 99. Fonctionne toute l'année.

Tarif : 40 € par âne et par jour. A partir de trois jours : 32 € par âne et par jour.

Midi-Libre - 4 août 2003.

**VISITE**

**Inaugurations en série à La Vacquerie**

# Deux "petites sœurs" pour la grande place du village

André Vezinhet a apprécié ces lieux de convivialité et de rencontre

■ A l'heure où Renaud Dutreil signait à Lodève un "Ciel" (Contrat d'initiative économique local) avec Robert Lecou, là-haut sur le plateau, à La Vacquerie, André Vezinhet, président du Conseil général de l'Hérault, procédait à l'inauguration de deux placettes et de la salle polyvalente du village de Maurice Requi, par ailleurs conseiller général du canton du Caylar.

Depuis plusieurs années, la commune de La Vacquerie Saint-Martin, tout en s'attachant à développer son attractivité touristique, se montre soucieuse du cadre de vie de ses habitants, en entreprenant notamment des opérations de valorisation de ses espaces publics.

Dans un premier temps, tout avait commencé, dans les années 1999-2000, par la réfection de la grande place du village. Jeudi après-midi, ce sont deux de ses "petites sœurs" qui ont été inaugurées. La première placette a pris la place d'un immeuble qui tombait en ruine. Après acquisition et destruction de l'immeuble vétuste, la commune y a implanté un petit

espace de détente, avec notamment des bancs permettant de pouvoir apprécier un élément architectural original : une arche rappelant les maçonneries d'antan. Seul hic dans cette opération : l'érable planté au milieu de la placette n'a pas tenu le coup et devra être remplacé. A noter que cette placette a aussi permis la création de quatre

- ▶ Valorisation des espaces publics
- ▶ Une placette de détente
- ▶ Un orme de Sibérie à la place de l'arbre de Sully
- ▶ Bibliothèque de prêt

places de parking. Un parking intitulé "parking du maire" par certaines mauvaises langues, celui-ci étant situé juste en face de sa maison.

La deuxième visite inaugurale concernait la place dite de l'Orme. Ici, tout avait en effet commencé par un arbre : un orme séculaire, appelé "arbre de Sully", implanté au milieu de la place, malheureusement atteint de graphiose, voilà environ sept ans. Malgré tous les efforts de la commune pour en conserver au moins son tronc, il a été nécessaire de l'abattre.

Les visiteurs pourront néanmoins contempler quelques vestiges de cet arbre en allant voir la sculpture de Marc



Une promenade inaugurale sur les différents lieux rénovés au cœur du village.

Pont, artiste local, qui se trouve désormais sur la grande place du village. Bref, plutôt que de se lamenter sur la perte de cet arbre, la commune a préféré engager un réaménagement total de la place, suivant deux maître-mots : qualité et convivialité. Opération réussie, gravitant autour d'un nouvel Orme de Sibérie, une variété qui, en principe, ne s'étoffe pas trop. Après un arrêt sur la grande place, où André Vezinhet lut les deux poèmes de Maurice Requi et Jo Durand, placardés sur la sculpture de Marc Pont, le cortège se rendait enfin à la salle polyvalente, réhabilitée par Sylvie Martin dans une ancienne grange désaffectée. Un bâtiment d'une superficie de 370 m<sup>2</sup>, ouvert aux associations locales et qui abritera aussi une bibliothèque municipale.

Après le traditionnel couper de ruban par Maurice Requi et André Vezinhet entourés de Marie-Christine Bousquet, conseillère générale du canton de Lodève et de plusieurs maires des environs, chacun apprécia l'opportunité de rentrer dans cette grande salle pour les discours officiels.

En tant qu' élu local, Maurice Requi évoqua la poussée démographique qui gagne son village, mais surtout la « volonté du

conseil municipal et des habitants du village de le rendre plus accueillant, malgré un budget restreint. Aujourd'hui, ces trois opérations n'ont été rendues possibles que grâce à des subventions de l'Etat (1 % paysager), du Conseil général (109 701 €) et parfois de la Région, en plus des apports de la commune ».

Tandis que Marie-Christine Bousquet, enfant du pays, se félicitait de ces nouveaux lieux de vie, André Vezinhet soulignait « l'exemplarité de ce que vous faites

ici pour aller vers les hommes et les femmes de ce pays, pour leur apporter des services, mais aussi pour défendre une partie de ce patrimoine départemental. Ces deux placettes sont des lieux de convivialité pour les résidents et les randonneurs et cette salle polyvalente est un lieu inestimable pour les associations

du village ». Après une attaque contre l'armée « qui empêche le pastoralisme comme prévu » et un premier soutien à Frédéric Roig, maire de Pégairolles-de-l'Escalette, qui devrait se présenter aux prochaines cantonales sur Le Caylar, André Vezinhet était attendu par quelques membres de la Confédération Paysanne, au sujet de la Cisternette. ●

**Bernard FICHET**

**Grâce à diverses subventions**

**Midi-Libre - 26 octobre 2003.**

**ARCHÉOLOGIE**

**A Saint-Martin-de-Castries près de La Vacquerie**

# Les fouilles mettent à jour l'histoire de la chapelle

Une autre campagne de recherches aura lieu au cours des prochains mois

■ Débutées en 2001, les fouilles engagées sur le site de la chapelle Saint-Martin de Castries, à proximité de La Vacquerie, se sont poursuivies au cours de l'automne 2003, sous la responsabilité d'Agnès Bergeret, archéologue à l'Inrap (Institut national de la recherche archéologique préventive). Cette archéologue avait en effet été mise à disposition suite à une convention entre la Communauté de communes du Lodévois-Larzac, maître d'ouvrage, et l'Inrap.

Une opération a été réalisée récemment par une équipe composée d'étudiants en archéologie et du personnel de la Régie rurale du cadre de vie, ces derniers étant présents depuis la première opération archéologique de 2001.

## Silos à grains et trous de poteaux

L'objectif fixé pour la campagne 2003 visait "la mise en évidence de l'organisation du bâti avec le dégagement complet des murs et la fouille des niveaux d'occupation à l'ouest de l'église". Cet objectif, qui n'a pu être totalement atteint en raison de la découverte de vestiges plus complexes que ceux attendus, a tout de même permis de dévoiler quelques éléments intéressants, dont plusieurs silos à grains et des trous de poteaux, lesquels auraient pu supporter un bâtiment...

Par ailleurs, le mobilier céramique recueilli à l'intérieur d'un silo fouillé présente un mélange de céramiques attribuées aux 8e et 9e siècles, aux 10e et 12e siècles, et de mobilier attribué au début du 14e siècle.



Une partie de l'équipe sur le site de l'église Saint-Martin.

Autre découverte intéressante une inhumation antérieure à l'église. Dans l'angle sud-est de l'espace de cour, une sépulture a été dégagée à côté de l'entrée ouest. Le squelette a eu les membres sectionnés au niveau des genoux soit lors de la construction du mur occidental de l'église actuelle, soit lors des travaux d'agrandissement du lieu de culte... Les os découverts ont été envoyés à Lyon dans un laboratoire pour datation au carbone 14, afin de connaître l'âge exact... Autour du prieuré, plusieurs bâtiments

ont également été dégagés, aux fonctions énigmatiques : un grand bâtiment rectangulaire ayant peut-être servi de bergerie et un autre bâtiment circulaire en forme de tour (certainement pas de défense).

Cette période de fouilles a également permis la mise en sécurité de la fenêtre axiale de l'église. Des prochains travaux devraient être entrepris au mois d'avril, mais les fouilles du mois de septembre 2004 sont attendues avec impatience pour en savoir plus sur cet édifice. ●

**B.F.**

**Midi-Libre - 23 janvier 2004.**

**ÉLEVAGE**

Sur le territoire de La Vacquerie, au domaine de Serrane

# Pur-sang arabes et barbes se forgent une santé de fer

L'une des championnes d'Europe 2003 d'endurance est issue de l'élevage du Larzac

■ A première vue, ces deux-là n'auraient jamais dû se retrouver à élever des chevaux sur le Larzac. Lui, c'est Jean-Claude Gobart, Montpellierain de naissance. Après dix ans dans la Marine (d'où son surnom de Pinpin), il choisit la campagne. Cela fait aujourd'hui trente-trois ans qu'il est sur le plateau. Elle, c'est Christèle Derosch, née à Paris. Après une licence d'histoire, elle travaille comme journaliste sportive, collaborant à plusieurs éditions spécialisées.

- Une rencontre sur la Route du sel
- Une ancienne cave à fromage de Roquefort
- Ces chevaux qui ont porté des champions
- Des randos de une heure à une semaine

Mais ses parents, Aveyronnais, possèdent une petite maison sur le causse de Sauveterre. Christèle s'y installe un beau jour de 1991, avec l'intention d'y élever des chevaux. Car leur dénominateur commun à tous

deux, c'est le cheval. Finalement c'est ensemble, et à La Vacquerie, qu'ils se lanceront dans cette aventure, après leur rencontre sur la Route du sel.

« En 1993, je suis retournée un an à l'école à Saint-Affrique, raconte Christèle. J'y ai passé mon Bepa et un diplôme d'accompagnateur de tourisme équestre. Cela m'a permis de m'installer en tant que "jeune agriculteur". »



Les poulinières de Jean-Claude et Christèle vivent dans un paysage sauvage.

En 1996, ils rachètent une ancienne cave à fromage de Roquefort, sur la commune de La Vacquerie, et y montent un élevage extensif de pur-sang arabes et de barbes, orienté vers l'endurance.

« L'endurance est une discipline qui se pratique sur une très longue distance (jusqu'à 160 km dans la journée), et sur des terrains variés, précise Christèle. L'une des courses françaises les plus célèbres, c'est le raid de Florac. »

## Et même des stages organisés en altitude

Les chevaux d'endurance sont le fruit d'un élevage extensif. Si Jean-Claude et Christèle possèdent environ onze hectares de terres, leur élevage dispose de près d'un millier d'hectares, loués aux uns et aux autres, pour quelque quatre-vingt chevaux.

Le plus gros de l'activité de l'élevage Serrane-Larzac est centré sur la vente de chevaux élevés et mis au travail, qui ont débuté ou sont déjà confirmés en course.

« Ces dernières années, explique Christèle, nous avons confié ou vendu des chevaux aux meilleures écuries de France et d'Europe, pour les valoriser. »

C'est ainsi que l'an passé, une jument barbe, Naoussa-Larzac, a gagné un concours international sur 140 km, ce qui lui a valu d'être sélectionnée en équipe de France. Aux championnats d'Europe de Punchestown, en Irlande, montée par Sunny Demedy (écurie Johnson de Laissac, Aveyron), elle a obtenu la médaille de bronze en individuel, et est devenue championne d'Europe par équipe. Une autre jument, Gaziza-Larzac, a été vendue à Iona Rossely, une cavalière irlandaise, qui s'est classée aux championnats d'Europe.

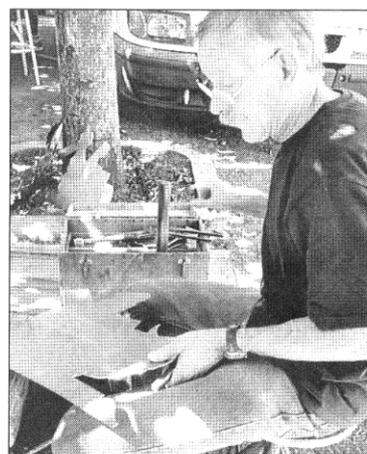
« Dato Kamarudin, le seul cavalier maltais de haut niveau, est propriétaire d'une de nos juments, Babouche, qui a donné Gaziza-Larzac, complète Christèle. En outre, trois cavaliers de l'équipe de Belgique sont équipés en chevaux de chez nous. »

Élevés en extensif, sur des terrains calcaires qui leur assurent un meilleur squelette, les chevaux de Serrane-Larzac bénéficient en plus des stages en altitude ! Car Jean-Claude et Christèle organisent à la demande des randonnées, d'une heure à plusieurs jours. Et en été, depuis six ans, une partie de leurs chevaux s'installe sur l'Aigoual.

« Il y fait moins chaud qu'en bas, il y a moins de clôtures, et de belles pistes forestières. Et pour les chevaux, passer deux mois à 1 200 m d'altitude, c'est super pour les compétitions d'endurance ! »

Monique RAYNAUD

Midi-Libre - 11 février 2004.



## La Vacquerie : le terroir s'expose



A l'ombre bienvenue des platanes, La Vacquerie a vécu dimanche sa traditionnelle foire du terroir. Inaugurée en présence, notamment, de Marie-Christine Bousquet, conseillère générale et conseillère régionale, et des élus du plateau, elle attirait dès le matin de nombreux visiteurs. Qui dit "terroir" pense souvent "produits de bouche". En fait, ceux-ci étaient peu

nombreux sur la foire. Même si on y trouvait pain, charcuterie ou miel de pays.

C'est plutôt l'artisanat qui s'exposait, avec, entre autres, quelques stands originaux comme les girouettes, enseignes et plaques de portes de Georges Delplanque, en fer découpé à la main. Ou encore les ombrelles anciennes restaurées par Raymonde et Michel Lan-

glois... Pauline et Julie profitaient de l'occasion pour faire du vide-grenier et vendre bijoux en perles et gâteaux faits maison... L'animation était assurée par Maurice et son accordéon, des troubadours du pays d'Aurillac, mais aussi par Etienne Serclerat et Natacha Rigolot, des Rives, qui faisaient manœuvrer leur chien de troupeau sur... des oies et des canards.

**Midi-Libre - 18 août 2004.**

# Environnement **Visites, stages et partages à Cantercel**

**Classé** "Site expérimental d'architecture" en 1994, le site de Cantercel, à La Vacquerie, a été conçu pour concevoir et construire des lieux de vie, espaces de relation entre le lieu et l'homme.

Dès 1996, l'association Sens espace Europe, l'une des entités présentes sur le site, a développé l'accueil d'étudiants en architecture en provenance de divers pays, pour des séminaires et des stages de sensibilisation à l'architecture environnementale.

Toutefois, depuis quelques années, Cantercel a décidé d'ouvrir son site au public. C'est ainsi que samedi dernier une dizaine de personnes a pu participer à une visite complète du site, de l'accueil visiteurs à la maison d'hébergement Horizon en passant par l'atelier de travaux, l'atelier de dessin et les bureaux, quelques structures d'été et l'habitation bioclimatique. De telles



Chaque mois, des visites guidées permettent de découvrir le site. B.F.

visites ont lieu une fois par mois. Elles sont généralement suivies d'une conférence portant sur des sujets aussi divers que l'autoconstruction, les lumières et la couleur dans l'habitat, le confort thermique ou la maison ossature bois.

C'est d'ailleurs sur une structure de ce dernier type que les visiteurs se sont le plus longtemps attardé. Dans cette maison en rond construite en 2002 par des ingénieurs en bois, avec sa toiture végétalisée, et où l'intérieur fait grand place à des matériaux

et procédés de construction traditionnels et novateurs. Un module expérimental où lumière, chauffage, circuits d'eau témoignent d'un souci évident de mode d'habitat intégrant des critères de qualité spatiale et environnementale.

D'autres zones sur le site sont déjà réservées pour d'autres bureaux ou ateliers.

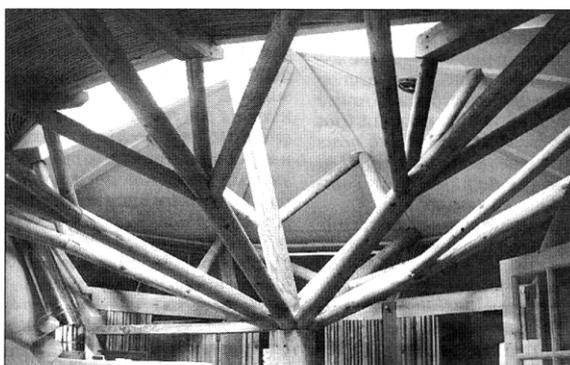
Ajoutons qu'en plus de ces visites, Cantercel organise des stages de formation professionnelle en partenariat avec la Capeb, notamment des stages aux pratiques de construction environnementale et des partages de savoir-faire ouverts au public, en partenariat avec "Savoir faire et découverte". ●

B. F.

► Renseignements, tarifs et réservations au 04 67 44 60 06 ou sur [info@cantercel.com](mailto:info@cantercel.com)



La maison en rond met en valeur plusieurs facteurs de l'environnement.



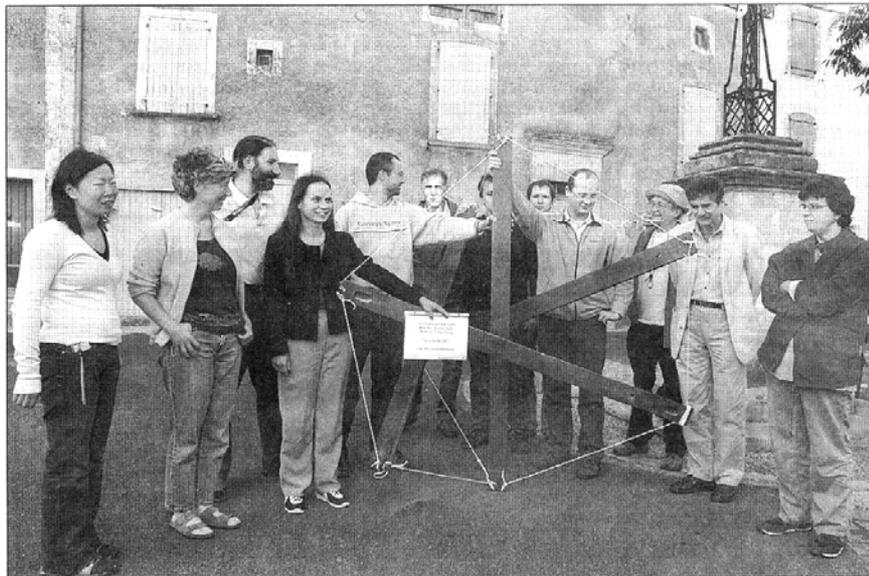
A l'intérieur, le bois omniprésent rappelle visiblement les arbres.

Midi-Libre - 12 mai 2007.

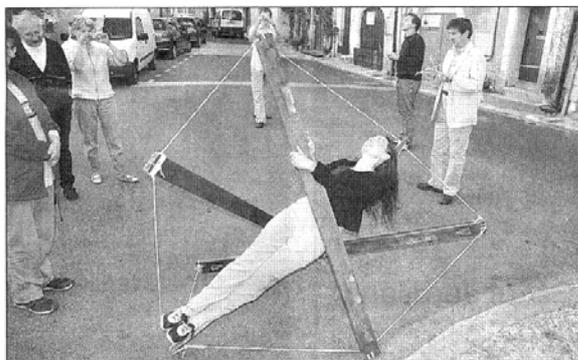
# Insolite **Les Moutons matheux cogitent à La Vacquerie**

**Les Moutons matheux**, c'est une association créée l'an passé par Henri Crapo, mathématicien canadien installé à La Vacquerie. Pour son lancement, il avait invité quelque 35 mathématiciens l'an passé sur le Larzac.

Cette année, ils étaient moins nombreux autour de lui : quatorze, dont six Américains, un Français, un Anglais, trois Hongrois, un Autrichien et deux Italiens. Mais cette fois, ils étaient là pour bosser. Pendant six jours, ils ont travaillé sur l'étude des "tenségrités". Ça ne vous dit rien ? Il s'agit de "réseaux en équilibre statique de tension/compression". Des travaux applicables en architecture. Résultat concret : ce stable fait de quatre morceaux de bois dont aucun ne se touche, reliés par des ficelles tendues. Et ça tient, et c'est solide ! La preuve vous est donnée en images. ●



Henri Crapo (avec un chapeau), entouré de mathématicien : trois générations de professeurs et élèves. M.R.



On peut même se coucher dessus ! Pas très confortable, mais bon...



Mais oui, c'est stable ! N'ayez pas peur, je ne vais pas tomber !

Midi-Libre - 18 juillet 2007.

Le Centre de recherches mathématiques « Les Moutons matheux » a été inauguré en juillet 2006 avec une réunion de 35 personnes sur le sujet « La topologie structurale ». Il est associé avec le Centre d'analyse et de mathématiques sociales (CAMS) de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), Paris.